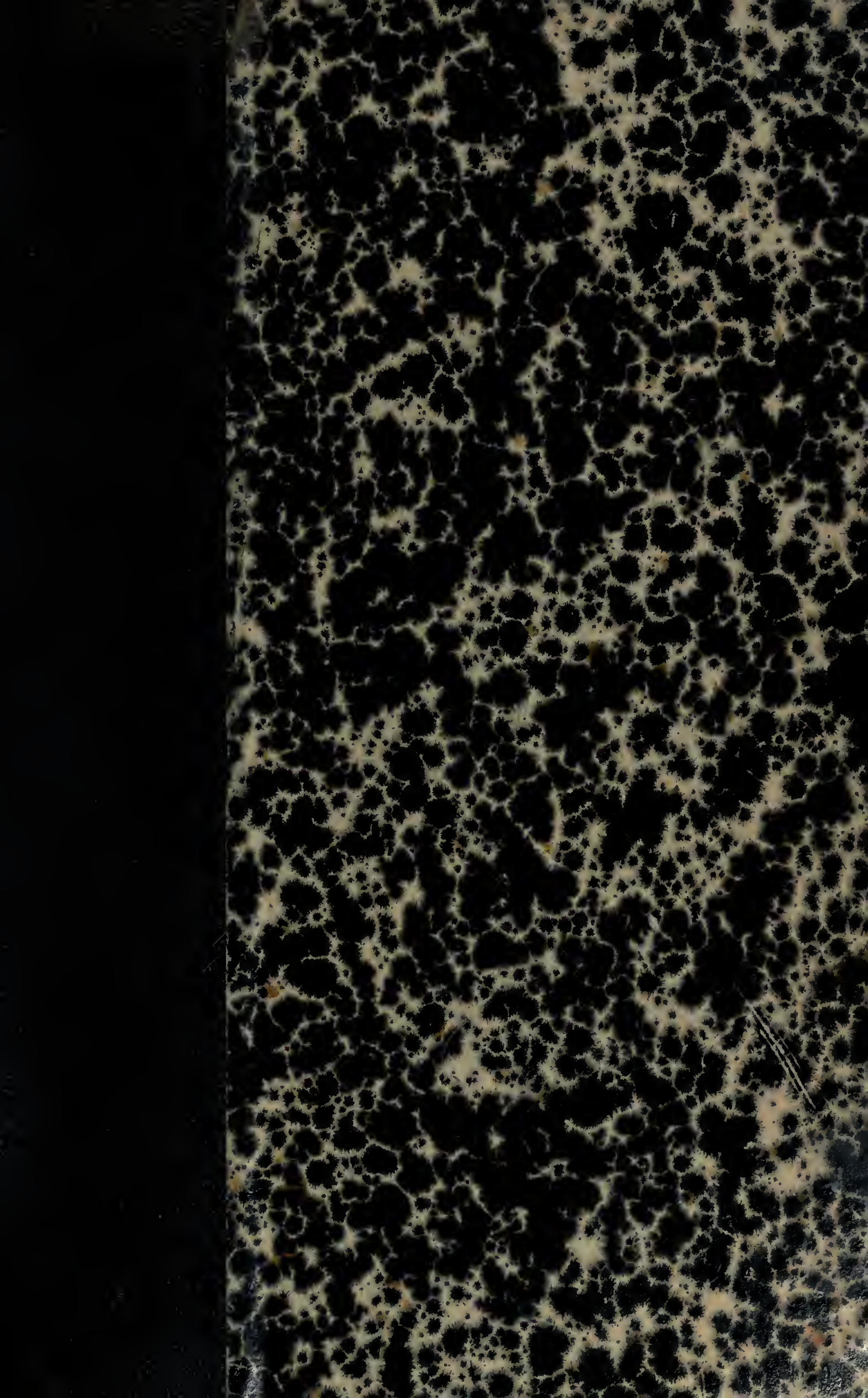
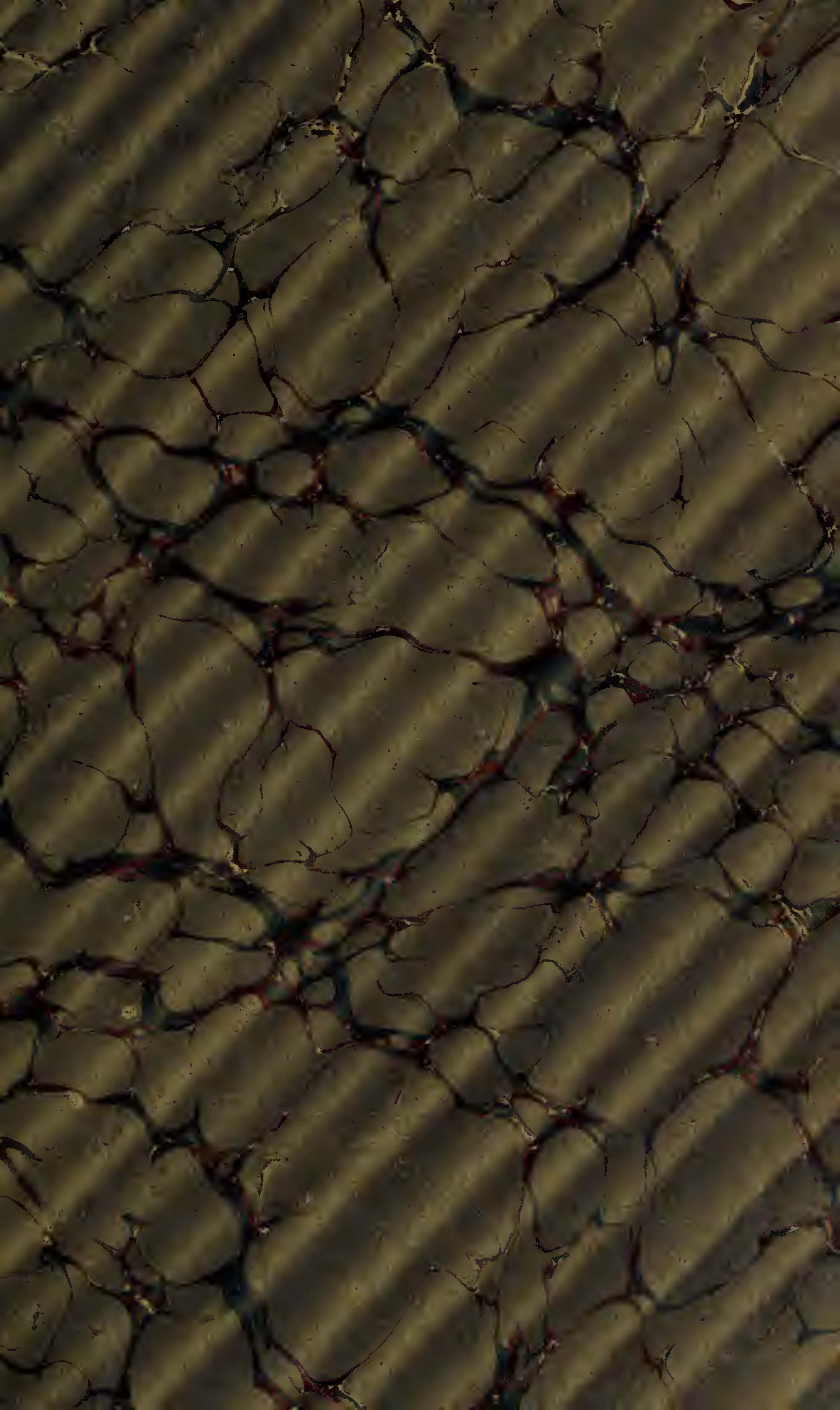






ANNUAIRE-BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE

ANNÉE 1921



A PARIS

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

46, RUE JACOB

—

1921

33

ANNUAIRE-BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE

BPL

IMPRIMERIE DAUPELEY-GOUVERNEUR

A NOGENT-LE-ROTROU.

ANNUAIRE-BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE

ANNÉE 1921



A PARIS
SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE
46, RUE JACOB

1921

T. LVIII.

DÉCRET

RECONNAISSANT

LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté, Égalité, Fraternité.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

Le Président de la République,
Sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique et des Cultes,
Le Conseil d'État entendu,
Décrète :

ARTICLE PREMIER.

La *Société de l'Histoire de France,* établie à Paris, est reconnue comme ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Son règlement est approuvé tel qu'il est et demeure ci-annexé. Il ne pourra y être apporté de modification qu'en vertu d'une nouvelle autorisation donnée dans la même forme.

ART. II.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au Bulletin des lois.

Fait à l'Élysée-National, le 31 juillet 1851.

Signé : L. N. BONAPARTE.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes,
Signé : DE CROUSEILHES.

RÈGLEMENT

DE

LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

ARRÊTÉ LE 23 JANVIER 1834 ET MODIFIÉ LE 10 MAI 1836.

TITRE PREMIER.

But de la Société.

Art. 1er. Une société littéraire est instituée sous le nom de Société de l'Histoire de France.

Art. 2. Elle se propose de publier :

1° Les documents originaux relatifs à l'histoire de France, pour les temps antérieurs aux États généraux de 1789;

2° Des traductions de ces mêmes documents, lorsque le Conseil le jugera utile;

3° Un compte rendu annuel de ses travaux et de sa situation;

4° Un annuaire.

Art. 3. Toutes les publications de la Société sont délivrées gratis à ses membres.

Art. 4. Elle entretient des relations avec les savants qui se livrent à des travaux analogues aux siens; elle nomme des associés correspondants parmi les étrangers.

TITRE II.

Organisation de la Société.

Art. 5. Le nombre des membres de la Société est illimité. On en fait partie après avoir été admis par le Conseil, sur la présentation faite par un des sociétaires.

Art. 6. Chaque sociétaire paie une cotisation annuelle de trente francs.

Art. 7. Les sociétaires sont convoqués au moins une fois l'an, au mois de mai, pour entendre un rapport sur les travaux de la Société et sur l'emploi de ses fonds, ainsi que pour le renouvellement des membres du Conseil.

TITRE III.

Organisation du Conseil.

Art. 8. Le Conseil se compose de quarante membres, parmi lesquels sont choisis :

Un président,
Un président honoraire,
Deux vice-présidents,
Un secrétaire,
Un secrétaire adjoint,
Un archiviste,
Un trésorier.

ART. 9. Les membres du Conseil, à l'exception du président honoraire, sont renouvelés par quart, à tour de rôle, chaque année. Le sort désignera, les premières années, ceux qui devront sortir; les membres sortants peuvent être réélus. Le secrétaire continuera ses fonctions pendant quatre ans.

ART. 10. L'élection des membres du Conseil a lieu à la majorité absolue des suffrages des membres présents.

ART. 11. Le Conseil nomme, chaque année, un Comité des fonds, composé de quatre de ses membres.

Il nomme aussi des commissions spéciales.

Les nominations sont faites au scrutin. La présidence appartient à celui qui réunit le plus de suffrages.

ART. 12. L'assemblée générale nomme, chaque année, deux censeurs chargés de vérifier les comptes et de lui en faire un rapport.

ART. 13. Le Conseil est chargé de la direction des travaux qui entrent dans le plan de la Société, ainsi que de l'administration des fonds.

Les décisions du Conseil pour l'emploi des fonds ne pourront être prises qu'en présence de onze membres au moins, et à la majorité des suffrages.

ART. 14. Le Conseil désigne les ouvrages à publier, et choisit les personnes les plus capables d'en préparer et d'en suivre la publication.

Il nomme, pour chaque ouvrage à publier, un commissaire responsable chargé d'en surveiller l'exécution.

Le nom de l'éditeur sera placé en tête de chaque volume.

Aucun volume ne pourra paraître sous le nom de la Société sans l'autorisation du Conseil, et s'il n'est accompagné d'une déclaration du commissaire responsable portant que le travail lui a paru mériter d'être publié.

ART. 15. Le Conseil règle les rétributions à accorder à chaque éditeur.

Le commissaire responsable aura droit à cinq exemplaires de l'ouvrage à la publication duquel il aura concouru.

ART. 16. Tous les volumes porteront l'empreinte du sceau de la Société. Après la distribution gratuite faite aux membres de la Société (art. 3), les exemplaires restants seront mis dans le commerce, aux prix fixés par le Conseil.

ART. 17. Le Conseil se réunit en séance ordinaire au moins une fois par mois.

Tous les sociétaires sont admis à ses séances.

ART. 18. Nulle dépense ne peut avoir lieu qu'en vertu d'une délibération du Conseil.

ART. 19. Les délibérations du Conseil portant autorisation d'une dépense sont immédiatement transmises au Comité des fonds par un extrait signé du secrétaire de la Société.

ART. 20. Le Comité des fonds tient un registre dans lequel sont énoncées au fur et à mesure les dépenses ainsi autorisées, avec indication de l'époque à laquelle leur paiement est présumé devoir s'effectuer.

Le Comité des fonds tient un registre dans lequel sont inscrits tous ses arrêtés portant mandat de paiement.

Art. 21. Le Conseil se fera rendre compte, tous les trois mois au moins, de l'état des impressions, ainsi que des autres travaux de la Société.

Art. 22. Le Comité des fonds devra se faire remettre, dans le cours du mois qui précédera la séance où il doit faire son rapport, tous les renseignements qui lui seront nécessaires.

Art. 23. Les dépenses seront acquittées par le trésorier sur un mandat du président du Comité des fonds, accompagné des pièces de dépense dûment visées par lui; ces mandats rappellent les délibérations du Conseil par lesquelles les dépenses ont été autorisées.

Le trésorier n'acquitte aucune dépense, si elle n'a été préalablement autorisée par le Conseil et ordonnancée par le Comité des fonds.

Art. 24. Le Comité des fonds et le trésorier s'assemblent une fois par mois.

Art. 25. Tous les six mois, en septembre et en mars, le Comité des fonds fait, d'office, connaître la situation réelle de la caisse, en indiquant les sommes qui s'y trouvent et celles dont elle est grevée.

Le même Comité présentera au Conseil, dans les premiers mois de l'année, l'inventaire des exemplaires des ouvrages imprimés existant dans le fonds de la Société.

Art. 26. A la fin de l'année, le trésorier présente son compte au Comité des fonds, qui, après l'avoir vérifié, le soumet à l'assemblée générale pour être arrêté et approuvé par elle.

La délibération de l'assemblée générale sert de décharge au trésorier.

La Société de l'Histoire de France a été fondée le 21 décembre 1833.

Le Siège social de la Société est à Paris, rue des Francs-Bourgeois, n° 60; le Dépôt des publications est rue Jacob, n° 46; il est ouvert pour la vente les mardis et vendredis, de 10 heures à midi.

LISTE DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

JUILLET 1921.

MM. les Membres de la Société sont priés de vouloir bien faire connaître leurs changements d'adresse à M. Lecestre, trésorier de la Société, rue des Francs-Bourgeois, n° 60, aux Archives nationales.

Les noms précédés d'un astérisque sont ceux des sociétaires qui ont racheté leur cotisation annuelle.

MM.

AGUILLON (Gabriel), [1489], avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, rue Richepanse, n° 10.

AIX (*Bibliothèque Méjanes*, à), [687], représentée par M. Éd. Aude, conservateur; correspondant, M. Rolland, libraire, à Aix-en-Provence, cours Mirabeau, n° 23.

AIX (*Bibliothèque de l'Université d'*), [2083], représentée par M. Fleury, bibliothécaire; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

ALBANY (*New York State Library*, à) (États-Unis), [2373]; correspondant, M. Stechert, libraire, rue de Condé, n° 16.

ALBON (marquis D'), [2562], rue de l'Université, n° 41.

ALGER (*Bibliothèque de l'Université d'*), [2081], représentée par M. Paoli, bibliothécaire; correspondant, M. Le Soudier, libraire, boulevard Saint-Germain, n° 174.

AMBOIX DE LARBONT (général D'), [2453] C. ✵, place Malesherbes, n° 24.

AMSTERDAM (*Bibliothèque de l'Université d'*), [2351], représentée par M. Burger junior, bibliothécaire.

ANGERS (*Bibliothèque de la ville d'*), [2117], représentée par M. le Bibliothécaire; correspondant, Mme Clech, libraire, à Angers (Maine-et-Loire), rue de l'Aiguillerie, n° 2.

ANTIQUAIRES DE PICARDIE (*Société des*), [2336], à Amiens, au Musée de Picardie; représentée par M. L. Ledieu, trésorier, à Amiens (Somme), rue Porion, n° 12.

Archives nationales (*Bibliothèque des*), [1147], représentée par M. Ch.-V. Langlois, O. ✻, directeur des Archives; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Argenson (marquis d'), [2335], rue Barbet-de-Jouy, n° 17.

Athenæum Club, [2168], à Londres, Pall Mall; correspondant, MM. Dulau et Cie, libraires, à Londres, Soho Square, n° 37.

Aubry-Vitet (Eugène), [1485], archiviste-paléographe, rue de Varenne, n° 69.

Augerd (colonel Louis), ✻, [2427], chef d'état-major du 14e corps d'armée, à Lyon (Rhône), place Carnot.

Avignon (*Musée et Bibliothèque d'*), [645], représentés par M. J. Girard, conservateur; correspondant, M. Dailhe, libraire, à Avignon, place de l'Horloge.

Avocats (*Bibliothèque de l'ordre des*), à Paris, [720], représentée par M. Boucher, au Palais-de-Justice.

*Baguenault de Puchesse (comte), [1735], docteur ès lettres, membre du Comité des travaux historiques, correspondant de l'Institut, rue de Surène, n° 24, et à Sandillon (Loiret).

Bâle (*Bibliothèque de l'Université de*), [2282], représentée par M. le Dr Chr. Bernoulli; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Balorre (comte de), [1950], au château de la Cour, par Saint-Pourçain (Allier).

Baltimore (*Bibliothèque de « The Johns Hopkins University »*, à) (États-Unis), [2531], représentée par M. L. Raney; correspondant, M. Champion, libraire, quai Malaquais, n° 5.

*Bapst (Edmond), [2255], O. ✻, ambassadeur de France au Japon, avenue Montaigne, n° 5.

Barante (baron de), [2193], rue du Général-Foy, n° 22.

*Barbey (Frédéric), [2401], ✻, archiviste-paléographe, chargé d'affaires de la Confédération suisse en Belgique, à Bruxelles, boulevard du Régent, n° 20; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Barbier (Aimé), [2106], à Laval, place de Hercé, n° 33.

Batiffol (Louis), [2626], ✻, archiviste-paléographe, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, avenue de Saxe, n° 31.

Baudrillart (Mgr Alfred), [2544], membre de l'Académie française, recteur de l'Institut catholique de Paris, rue de Vaugirard, n° 74.

Baulny (de), [1332], ✻, ancien maître des requêtes au Conseil d'État, rue Boissy-d'Anglas, n° 30.

Baye (baron de), [2174], membre de la Société nationale des Antiquaires de France, avenue de la Grande-Armée, n° 58.

Bayonne (*Bibliothèque de la ville de*), [1407], représentée par M. le Bibliothécaire; correspondant, M. Jérôme, libraire à Bayonne.

Béarn (Mme la comtesse René de), [2445], rue Saint-Dominique, n° 123.

Beauchesne (marquis Adelstan de), [2105], avenue Marceau, n° 8.

Beaure d'Augères (L.), [2613], à la Jonchère (Haute-Vienne).

Beauvais (*Bibliothèque de la ville de*), [2052], représentée par M. P.-A. Boucher, bibliothécaire; correspondant, MM. Hachette et Cie, libraires, boulevard Saint-Germain, n° 79.

Beauverger (baron de), [1941], boulevard Haussmann, n° 153.

Bellaguet (Mademoiselle), [2002], rue Bonaparte, n° 68.

Berger (Élie), [1645], O. ✻, membre de l'Institut et du Comité des travaux historiques, ancien membre de l'École française de Rome, docteur ès lettres, archiviste honoraire aux Archives nationales, professeur à l'École nationale des chartes, conservateur du Musée Condé, quai d'Orléans, n° 14.

Berkeley (*Bibliothèque de l'Université de Californie*, à) (États-Unis), [2415], représentée par M. J.-C. Rowell, bibliothécaire; correspondant, M. Stechert, libraire, rue de Condé, n° 16.

Berne (*Bibliothèque de la ville de*), [2353], représentée par M. Th. Steck, directeur; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

*Bernon (baron J.-A. de), [1799], avocat à la Cour d'appel de Paris, rue des Saints-Pères, n° 3.

Besançon (*Bibliothèque de la ville de*), [1371], représentée par M. G. Gazier, ✻, bibliothécaire; correspondant, M. Brocandel, libraire, à Besançon (Doubs), Grande-Rue, n° 19.

Besançon (*Bibliothèque de l'Université de*), [2055], représentée par M. Prieur, bibliothécaire; correspondant, MM. Marion et Cie, libraires, à Besançon.

*Bessières (René), [2603], rue du Faubourg-Poissonnière, n° 155.

*Bézagu (Louis), [2624], ✻, à Bordeaux, cours d'Aquitaine, n° 61.

Bibliothèque nationale, représentée par M. l'Administrateur général; correspondant, MM. Émile Paul et Guillemin, libraires, rue des Bons-Enfants, n° 28.

Bibliothèques des châteaux de Compiègne, Fontainebleau, Pau et Versailles, [595 à 598].

Blacas (comte Bertrand de), [2109], avenue Georges V, n° 33, et au château d'Ussé, par Chinon (Indre-et-Loire).

Blanc (Alphonse), [2558], avoué au tribunal civil, à Brioude (Haute-Loire).

Blétry (Paul), [1719], ancien auditeur au Conseil d'État, rue de l'Alboni, n° 8.

Blois (*Bibliothèque de la ville de*), [2288], représentée par M. le Bibliothécaire; correspondant, M. Vannier, libraire, à Blois.

*Boislisle (Jean de), [2463], archiviste-paléographe, avenue de Tourville, n° 1.

Bonnault d'Houet (baron de), [2389], archiviste-paléographe, à Compiègne (Oise), place du Château.

Bonnefon (Paul), [2305], O. ✻, conservateur à la bibliothèque de l'Arsenal, rue Sully, n° 1.

Bordeaux (*Bibliothèque de l'Université de*), [2118], représentée par M. Teulié, bibliothécaire en chef; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Boston (*Bibliothèque publique de la ville de*) (États-Unis), [2235], représentée par M. H.-G. Wadlin, bibliothécaire; correspondant, M. Terquem, libraire, rue Scribe, n° 1 *bis*.

Boston (*Bibliothèque du Boston Athenæum*, à) (États-Unis), [2598]; correspondant, M. Brentano's, rue Coëtlogon, n° 5.

Boucher (Henri), [2608], rue de Prony, n° 15.

Boulay de la Meurthe (comte Alfred), [1656], rue de Villersexel, n° 7.

Bourges (*Bibliothèque de la ville de*), [2371], représentée par M. Jean Béreux, bibliothécaire; correspondant, M. Léon Renaud, libraire, à Bourges (Cher), rue Moyenne, n° 12.

*Bourrilly (V.-L.), [2488], docteur ès lettres, professeur à la Faculté des lettres d'Aix-Marseille, à Sainte-Marthe (Bouches-du-Rhône), boulevard Anatole de la Forge, n° 13.

*Bousquet (Henri), [2582], boulevard Raspail, n° 284.

Broglie (prince Emmanuel de), [2233], rue de Solferino, n° 10.

Broglie (prince François de), [2429], ancien officier d'état-major, rue de Solferino, n° 10.

Bruxelles (*Bibliothèque de S. M. le roi des Belges*, à), [2568], rue de la Régence, n° 2, représentée par M. Schweisthal, bibliothécaire; correspondant, M. Dewit, libraire, rue de Rennes, n° 117.

Bruxelles (*Bibliothèque royale de Belgique*, à), [2346], représentée par M. Stainier, conservateur en chef; correspondant, M. Champion, libraire, quai Malaquais, n° 5.

Bulteau (Mme), [2512], ✻, avenue de Wagram, n° 149.

Caen (*Bibliothèque de la ville de*), [1014], représentée par M. Huard, bibliothécaire; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Caen (*Bibliothèque de l'Université de*), [2078], représentée par M. Bonnet, bibliothécaire; correspondant, M. Le Soudier, libraire, boulevard Saint-Germain, n° 174.

Cahors (*Bibliothèque de la ville de*), [2289], représentée par M. Palame, bibliothécaire; correspondant, M. Girma, libraire, à Cahors (Lot).

Cambridge (*Bibliothèque de l'Université de*), [2169], à Cambridge (Angleterre), représentée par M. Jenkinson, bibliothécaire en chef; correspondant, MM. Dulau et Cie, libraires, à Londres, Soho Square, n° 37.

Casenave (Maurice), [2274], O. ✻, ministre plénipotentiaire, avenue de Malakoff, n° 87.

* Castéja (comte Stanislas de), [2494], avenue de Friedland, n° 22.

Castellane (Mme la comtesse Jean de), [2444], rue de Babylone, n° 61.

Celier (comte Léonce), [2582], archiviste aux Archives nationales, avenue de Breteuil, n° 70.

Chabannes (comte Henri de), [2220], à Lyon (Rhône), place Bellecour, n° 30 *bis*.

Chabrillan (comte Aynard de), [2388], rue Christophe-Colomb, n° 8.

Chalandon (Ferdinand), [2470], archiviste-paléographe, ancien membre de l'École française de Rome, boulevard de la Tour-Maubourg, n° 19.

Chambre des députés (*Bibliothèque de la*), [1660], représentée par M. Chervet, bibliothécaire; correspondant, M. Le Soudier, libraire, boulevard Saint-Germain, n° 174.

Champion (Édouard), [2569], ✻, libraire-éditeur, quai Malaquais, n° 5.

Charpin-Feugerolles (comte de), [2265], rue Francisque-Sarcey, n° 5, et au château de Feugerolles, par le Chambon (Loire).

Chartres (*Bibliothèque de la ville de*), [1516], représentée par M. le Bibliothécaire; correspondant, M. Lester, libraire, à Chartres.

* Charvériat (Émile), [2436], rue du Regard, n° 1.

Châteaudun (*Bibliothèque de la ville de*), [1855], représentée par M. A. Lacoste, bibliothécaire; correspondant, M. H. Laurens, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Château-Gontier (*Bibliothèque de la ville de*), [2180], représentée par M. Buchard, bibliothécaire.

Châteauroux (*Bibliothèque de la ville de*), [2224], représentée par M. Lelong, bibliothécaire; correspondant, M. Pichon, libraire, à Châteauroux.

Chavane de Dalmassy, [2154], ✻, colonel au 5e régiment de cuirassiers, à Asnières (Seine), avenue La Lauzière, n° 8.

Chazelles (Étienne de), [1863], ancien préfet, rue de Varenne, n° 58, et au château de la Canière, par Aigueperse (Puy-de-Dôme).

Chevalier (Mme Raymond), [2602], rue de Rivoli, n° 216.

Chévrier (Jacques), [2442], rue de Téhéran, n° 13.

Chicago (*Bibliothèque de l'University of Press*, à) (États-Unis), [2542], Ellis Avenue, n° 5750; correspondant, M. Champion, libraire, quai Malaquais, n° 5.

Chicago (*Newberry Library*, à) (États-Unis), [2238], représentée par M. Chattin Carlton, bibliothécaire; correspondant, M. Terquem, libraire, rue Scribe, n° 1 *bis*.

Clermont-Ferrand (*Bibliothèque de la ville et de l'Université de*), [1937], représentée par M. J. Laude, bibliothécaire, avenue Charras, n° 20; correspondant, M. Delaunay, libraire, à Clermont-Ferrand.

Cochin (baron Denys), [2600], membre de l'Académie française, ancien ministre d'État, rue de Babylone, n° 51.

Cochin (Henry), [2054], ancien député, château de Mousseau, par Évry-Petit-Bourg (Seine-et-Oise).

Colmar (*Bibliothèque de la ville de*), [2578], représentée par M. André Waltz, bibliothécaire; correspondant, M. Hüffel, libraire, à Colmar.

Condé (*Bibliothèque du Musée*), [2332], représentée par M. Macon, ✻, conservateur adjoint, à Chantilly (Oise); correspondant, M. Champion, libraire, quai Malaquais, n° 5.

Contades (comte Gaston de), [2605], place du Palais-Bourbon, n° 9.

*Conté (Maurice), [2315], à Nice (Alpes-Maritimes), rue Rossini, n° 19.

Contenson (baron Ludovic de), [2399], ancien officier d'état-major, rue Boissière, n° 78.

Copenhague (*Bibliothèque royale de*), [2391], représentée par M. H.-O. Lange, directeur; correspondant, M. Lamotte, libraire, rue de l'Ancienne-Comédie, n° 11.

*Couderc (Camille), [2425], ✻, archiviste-paléographe, conservateur adjoint à la Bibliothèque nationale, rue de Harlay, n° 20.

Courcel (baron de), [2611], boulevard du Montparnasse, n° 10.

*Courcel (Valentin de), [2618], archiviste-paléographe, rue de Vaugirard, n° 20.

Courcival (Mme la marquise de), [2469], rue de Bellechasse, n° 46.

Courteault (Henri), [2249], ✻, conservateur adjoint aux Archives nationales, rue Denis-Poisson, n° 7.

Coville (Alfred), [2163], O. ✻, archiviste-paléographe, docteur ès lettres, directeur au ministère de l'Instruction publique, rue des Vignes, n° 58.

Cresson (Paul), [2400], avocat à la Cour d'appel de Paris, avenue du Coq, n° 6.

*Croy (vicomte Joseph de), [2614], archiviste-paléographe, au château de Monteaux (Loir-et-Cher).

Croÿ-Solre (prince Étienne de), [2452], à Paris, cours La Reine, n° 28,

et au château du Rœulx (Belgique, province de Hainaut); représenté par S. Arnould, administrateur des propriétés, au Rœulx.

Daguin (Fernand), [1726], ✻, docteur en droit, avocat, à Chamesson (Côte-d'Or).

*D'Allemagne (Henri), [2121], ✻, archiviste-paléographe, bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque de l'Arsenal, membre de la Société nationale des Antiquaires de France et de la Société des Bibliophiles françois, rue des Mathurins, n° 30.

Dareste (Pierre), [2537], ancien avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, à Bellevue (Seine-et-Oise), rue du Bassin, n° 3.

*Daumet (François), [2607], boulevard Raspail, n° 87.

Davanne, [1901], conservateur honoraire à la bibliothèque Sainte-Geneviève, rue des Petits-Champs, n° 82.

Dedouvres (l'abbé Louis), [2382], docteur ès lettres, doyen de la Faculté des lettres aux Facultés catholiques d'Angers, à Angers (Maine-et-Loire), rue de l'Esvière, n° 3.

*Delaborde (comte Henri-François), [1912], O. ✻, membre de l'Institut et de la Société nationale des Antiquaires de France, sous-chef de section honoraire aux Archives nationales, ancien membre de l'École française de Rome, professeur à l'École nationale des chartes, rue de Phalsbourg, n° 14.

*Delachenal (Roland), [2197], ✻, archiviste-paléographe, membre de l'Institut, rue de Babylone, n° 4.

*Delavaud (Louis), [2272], O. ✻, ministre de France à Stockholm, rue La Boëtie, n° 85.

Deloche (Maximin), [2640], au château de la Brillère, à Verrières (Vienne).

*Dépinay (J.), [2200], ✻, ancien notaire, boulevard Haussmann, n° 153.

*Des Forts (Philippe Feugère), [2221], ✻, archiviste-paléographe, rue de Sèvres, n° 29.

Desjoyeaux (Claude-Noël), [2508], rue du Bac, n° 108.

Des Méloizes (marquis), [2518], à Bourges, rue Jacques-Cœur, n° 18.

Des Réaulx (marquis), [2378], au château d'Eurville (Haute-Marne).

Des Roys (marquis), [2617], boulevard de la Tour-Maubourg, n° 11.

Dieppe (*Bibliothèque de la ville de*), [1054], représentée par M. le directeur; correspondant, M. Le Tremble, libraire, à Dieppe (Seine-Inférieure), Grande-Rue, n° 156.

*Digard (Georges), [2097], archiviste-paléographe, ancien membre de l'École française de Rome, professeur à l'Institut catholique de Paris, à Versailles (Seine-et-Oise), rue Galliéni, n° 35.

Dijon (*Bibliothèque de la ville de*), [1279], représentée par M. Oursel,

bibliothécaire; correspondant, M. Venot, libraire, à Dijon (Côte-d'Or), place d'Armes, n° 1.

Dijon (*Bibliothèque de l'Université de*), [2080], représentée par M. Balland, bibliothécaire.

Doudeauville (Mme la duchesse de), [2498], rue de Varenne, n° 47.

Downside Abbey (*Bibliothèque de*), [2573], à Stratton-on-the-Fosse, près Bath (Somerset, Angleterre), représentée par le R. P. Bibliothécaire; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Doyon (Pierre), [2549], rue Boissière, n° 26.

Du Hamel (Henri), [2609], docteur en droit, chargé de cours à la Faculté libre de droit d'Angers, à Angers (Maine-et-Loire), rue du Quinconce, n° 28.

Dulau et Cie, [2129], libraires, à Londres, Margaret street, nos 34-36, Cavendish square; correspondant, M. Le Soudier, libraire, boulevard Saint-Germain, n° 174.

Dumaine (Mme Charles), [2467], rue d'Alésia, n° 113.

Dumesnil (Pierre), [2637], au Havre (Seine-Inférieure), rue Joseph-Clerc, n° 6.

* Dupont-Ferrier (Gustave), [2465], ✻, archiviste-paléographe, docteur ès lettres, professeur à l'École nationale des chartes, rue Gay-Lussac, n° 28.

Durrieu (comte Paul), [1873], O. ✻, archiviste-paléographe, membre de l'Institut, de la Société nationale des Antiquaires de France et du Comité des travaux historiques, ancien membre de l'École française de Rome, conservateur honoraire au musée du Louvre, avenue de Malakoff, n° 74.

École des hautes études (*Bibliothèque de l'*), [2126], à la Sorbonne; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

École des hautes études de Saint-Aubin (l'), [2189], à Angers (Maine-et-Loire), rue Donadieu de Puycharic, n° 22, représentée par Mgr H. Pasquier, docteur ès lettres, directeur.

École française de Rome (l'), [2298], représentée par Mgr Duchesne, C. ✻, membre de l'Académie française et de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, directeur de l'École, au palais Farnèse, à Rome; correspondant, M. de Boccard, libraire, rue Médicis, n° 1.

École nationale des chartes (l'), [1703], représentée par M. Maurice Prou, O. ✻, directeur de l'École, rue de la Sorbonne, n° 19; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

École normale supérieure (l'), [1617], représentée par M. G. Lanson, O. ✻, directeur de l'École, rue d'Ulm, n° 45; correspondant, M. Klincksieck, libraire, rue de Lille, n° 11.

Édimbourg (*Signet library*, à) (Écosse), [2171], représentée par M. J. Minto, bibliothécaire; correspondant, MM. Dulau et Cie, libraires, à Londres, Soho Square, n° 37.

*Épernay (*Bibliothèque de la ville d'*), [1474], représentée par M. Griveau, bibliothécaire.

Esmonin (Ed.), [2612], professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Grenoble, à Grenoble, rue Paul-Bert, n° 9.

Esneval (baron d'), [1942], au château d'Acquigny (Eure).

Etchegoyen (comte G. d'), [2424], à Versailles, avenue Thiers, n° 2, et à Ismaïlia (Égypte).

Études (*Bibliothèque des*), revue fondée par les RR. PP. Jésuites, [2317], place du Président Mithouard, n° 5.

*Eu (S. A. R. Mgr le comte d'), [2421], à Boulogne-sur-Seine (Seine), boulevard de Boulogne, n° 7.

Eure (*Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'*), [1770], représentée par M. Hubert, trésorier, à Évreux (Eure), rue Saint-Léger, n° 7.

Falcon de Longevialle (Louis), [2275], au château de Vaurenard, à Gleizé, par Villefranche (Rhône).

Fels (comte Frisch de), [2368], rue du Faubourg-Saint-Honoré, n° 135.

*Fenaille (Maurice), [2599], membre de l'Institut, rue de l'Élysée, n° 14.

Firino (Roger), [1785], ancien député, avenue Montaigne, n° 3.

Florence (*Bibliothèque nationale de*) (Italie), [2522], représentée par M. le Bibliothécaire en chef; correspondant, M. Champion, libraire, quai Malaquais, n° 5.

*Florian (comte Xavier de), [2075], rue Royale, n° 8.

Fraissinet (Albert-Georges), [2376], armateur, à Marseille (Bouches-du-Rhône), promenade de la Corniche, n° 339.

Fraissinet (Alfred), [1996], gérant de la Compagnie marseillaise de navigation, à Marseille (Bouches-du-Rhône), place de la Bourse, n° 6.

Frémy (comte Elphège), [2472], archiviste-paléographe, rue Casimir-Périer, n° 11 *bis*.

Fribourg (*Bibliothèque cantonale et universitaire de*) (Suisse), [2482], représentée par M. Max de Diesbach, directeur; correspondant, M. Gamber, libraire, rue Danton, n° 7.

Fromageot (Henri), [2214], ✻, avocat à la Cour d'appel de Paris, au Chesnay (Seine-et-Oise), avenue de l'Église, n° 6.

Froment (Albert), [2457], archiviste-paléographe, boulevard Raspail, n° 129.

Gail (baron Jean de), [2604], O. ☼, colonel du 4e régiment de cuirassiers, avenue des Champs-Élysées, n° 102.

Galard (marquis de), [2438], au château de Captan, par Saint-Sever-sur-l'Adour (Landes).

* Gallavresi (Giuseppe), [2519], professeur à l'Académie royale, à Milan (Italie), via Monforte, n° 35.

Genève (*Bibliothèque publique de la ville de*), [1821], représentée par M. F. Gardy, directeur.

Germiny (comte Robert de), [2526], avenue Montaigne, n° 51.

Germon (Louis de), [2007], au château de Labatut, par Labatut-Rivière (Hautes-Pyrénées); correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Gomel (Charles), [1025], ☼, ancien maître des requêtes au Conseil d'État, rue de la Ville-l'Évêque, n° 1.

Gonse (Henri), [2460], rue Alfred-de-Vigny, n° 20.

Gontaut-Biron (comte Théodore de), [2061], rue de Varenne, n° 45.

Göteborg (*Bibliothèque de l'Université de*) (Suède), [2639], représentée par M. Le Soudier, libraire, boulevard Saint-Germain, n° 174.

* Grand (Roger), [2339], archiviste-paléographe, professeur à l'École nationale des chartes, ancien archiviste du Cantal, avenue Victor-Hugo, n° 167, et à Kerverho-en-Arradon (Morbihan).

Greenwich (*Bibliothèque de la Rosemary Hall School*, à) (Connecticut, États-Unis), [2539], représentée par Miss Ruutz Rees, directrice; correspondant, M. Champion, libraire, quai Malaquais, n° 5.

Grenoble (*Bibliothèque de la ville de*), [948], représentée par M. Royer, bibliothécaire; correspondant, M. J. Rey, libraire, à Grenoble (Isère), Grande-Rue, n° 23.

Grenoble (*Bibliothèque de l'Université de*), [1976], représentée par M. Nicaud, conservateur; correspondant, M. J. Rey, libraire, à Grenoble, Grande-Rue, n° 23.

Griselle (abbé), [2525], docteur ès lettres, à Sèvres (Seine-et-Oise), rue des Fontaines, n° 3.

Guébin (Pascal), [2580], boulevard Pereire, n° 235.

Guerre (*Bibliothèque du ministère de la*), [2361], représentée par M. Tuetey, ☼, bibliothécaire; correspondant, M. Berger-Levrault, libraire, boulevard Saint-Germain, n° 229.

* Guilhiermoz (Paul), [1994], archiviste-paléographe, bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale, quai Voltaire, n° 5.

GUILLAUME (Joseph), [2162], archiviste-paléographe, professeur aux Facultés catholiques de Lille, avenue de Breteuil, n° 54.

GUISE (Mgr le duc DE), [2543], château du Nouvion-en-Thiérache (Aisne); correspondant, M. Pallu de Lessert, rue de Vaugirard, n° 23.

*HALLÉ (Mme Daniel), née Valois, [2592], rue de l'Abbaye, n° 13.

HANOTAUX (Gabriel), [2285], C. ✻, archiviste-paléographe, membre de l'Académie française, ancien ministre, avenue Hoche, n° 4.

HANOTEAU (commandant Jean), [2530], ✻, cité Vaneau, n° 14.

HANQUEZ (Rodolphe), [990], ancien procureur de la République, à Versailles, rue de la Paroisse, n° 23.

HATT (Jacques), [2632], rue de Chazelles, n° 16.

HAUTE-GARONNE (*Archives du département de la*), [2069], à Toulouse, représentées par M. Pasquier, ✻, archiviste; correspondant, M. Privat, libraire, à Toulouse (Haute-Garonne), rue des Arts, n° 14.

HAVRE (*Bibliothèque de la ville du*), [1193], représentée par M. Millot, bibliothécaire; correspondant, Mme veuve Dombre, libraire, au Havre (Seine-Inférieure).

HELSINGFORS (*Bibliothèque de l'Université de*) (Finlande), [2349], représentée par M. W. Bolin, bibliothécaire; correspondant, M. Gaulon, rue Madame, n° 39.

HÉRAULT (Alfred), [1479], G. O. ✻, premier président honoraire de la Cour des comptes, ancien sous-secrétaire d'État au ministère des Finances, boulevard Haussmann, n° 154.

HODJES, [2172], libraire, à Dublin (Irlande); correspondant, MM. Dulau et Cie, libraires, à Londres, Margaret street, nos 34-36, Cavendish square.

HOMBERG (Octave), [2430], ✻, secrétaire d'ambassade, place des États-Unis, n° 18.

HOUDEBINE (l'abbé), [2320], professeur d'histoire au collège de Combrée (Maine-et-Loire).

HUISMAN (Georges), [2634], archiviste-paléographe, professeur à l'École alsacienne et au collège Sévigné, rue Lafontaine, n° 8.

*HYDE (James-H.), [2515], C. ✻, rue Adolphe-Yvon, n° 18.

*IMBART DE LA TOUR (Pierre), [2545], ✻, docteur ès lettres, membre de l'Institut, avenue Marceau, n° 25.

INSTITUT DE FRANCE (*Bibliothèque de l'*), [2394], quai Conti, n° 23, représentée par M. Dehérain, conservateur; correspondant, M. A. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS (*Bibliothèque de l'*), [2207], représentée

par M. l'abbé Langlois, bibliothécaire, rue de Vaugirard, n° 74; correspondant, l'Intermédiaire, rue Madame, n° 49.

Iowa (*Bibliothèque de l'Université d'*), à Iowa-City (États-Unis), [2552], représentée par M. Malcolm-G. Wyer, bibliothécaire; correspondant, M. Champion, libraire, quai Malaquais, n° 5.

Ithaca (*Cornell University's library*, à) (État de New-York), [2379], représentée par M. G.-W. Harris, bibliothécaire; correspondant, M. Stechert, libraire, rue de Condé, n° 16.

Jarry (Eugène), [2355], archiviste-paléographe, à Orléans (Loiret), place de l'Étape, n° 8.

* Jordan (Édouard), [2595], professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Paris, rue de Varenne, n° 48.

* Joüon des Longrais (Frédéric), [2619], rue de Rennes, n° 145.

Jousselin (Fernand), [2426], villa Guibert, rue de la Tour, n° 83.

Keroorlay (comte Jean de), [2213], rue Mesnil, n° 6.

Kermoysan (vicomte de), [2410], à Vitré (Ille-et-Vilaine), hôtel Lantivy.

La Batut (Guy de), [2548], archiviste-paléographe, avenue Kléber, n° 67.

Laborde (comte Alexandre de), [2454], O. ✻, membre de l'Institut, président de la Société des Bibliophiles françois, boulevard de Courcelles, n° 81.

La Caille (Gaston), [2018], ✻, ancien magistrat, boulevard Malesherbes, n° 50.

La Chaise (Eugène-A.), [2073], ✻, rue Joubert, n° 39.

La Ferronnays (marquis de), [2501], député, rue Quentin-Bauchart, n° 10.

La Fontaine (Georges de), [2404], avenue de Messine, n° 26.

La Force (duc de), [2500], rue Pierre-Charron, n° 55.

La Haye (*Bibliothèque royale de*), [2313], représentée par M. le docteur W.-G.-C. Byvanck, bibliothécaire; correspondant, MM. Van Stockum, libraires, à la Haye (Hollande), Buitenhof, n° 36.

L'Aigle (Mme la marquise de), [2219], membre de la Société des Bibliophiles françois, rue d'Astorg, n° 12.

Lair (Mme Jules), [2456], rue Bossuet, n° 8.

* La Morandière (Gabriel de), [2017], rue de Lille, n° 83.

Langlois (Charles-Victor), [2565], O. ✻, membre de l'Institut et du Comité des travaux historiques, docteur ès lettres, directeur des Archives, rue des Francs-Bourgeois, n° 60.

LANZAC DE LABORIE (Léon DE), [2615], publiciste, rue de l'Université, n° 96.

LA ROCHE-AYMON (Mme la comtesse Alard DE), [2160], avenue Marceau, n° 10.

LA ROCHEFOUCAULD (comte Aimery DE), [1949], rue de l'Université, n° 93.

*LA ROCHEFOUCAULD (comte Xavier DE), [2405], rue de Lisbonne, n° 49.

LA ROCHEFOUCAULD (Mme la comtesse Gabriel DE), [2473], rue Murillo, n° 8.

*LA RONCIÈRE (Ch. BOUREL DE), [2553], ✻, archiviste-paléographe, ancien membre de l'École française de Rome, conservateur du département des imprimés à la Bibliothèque nationale, membre du Comité des travaux historiques, rue Jacob, n° 46.

LASTEYRIE (comte Charles DE), [2476], ✻, archiviste-paléographe, ancien inspecteur des finances, professeur à l'École des sciences politiques, député de la Corrèze, rue Bayard, n° 4.

LAUER (Ph.), [2243], archiviste-paléographe, docteur ès lettres, membre de la Société nationale des Antiquaires de France, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, boulevard Jules-Sandeau, n° 25.

LAURENS (H.), [2124], libraire-éditeur, rue de Tournon, n° 6.

*LAURENT (Jacques), [2623], archiviste-paléographe, bibliothécaire adjoint de la ville, à Dijon, rue Notre-Dame, n° 8.

LAUSANNE (*Bibliothèque cantonale et universitaire de*), [2477], représentée par M. Louis Dupraz, directeur.

LAVAL (*Bibliothèque de la ville de*), [1852], représentée par M. Cahour, bibliothécaire; correspondant, MM. Larchon et Ernouf, rue Soufflot, n° 24.

LAVISSE (Ernest), [1582], G. C. ✻, membre de l'Académie française, directeur honoraire de l'École normale supérieure, rue de Médicis, n° 5.

LAVOLLÉE (René), [2625], boulevard Haussmann, n° 162.

*LAVOLLÉE (Robert), [2407], archiviste-paléographe, rue Christophe-Colomb, n° 16.

*LECESTRE (Léon), [2112], ✻, archiviste aux Archives nationales, rue Saint-Sulpice, n° 18.

*LEFÉBURE (Paul), [2383], rue de Logelbach, n° 7.

LEFÈVRE-PONTALIS (Eugène), [2642], ✻, archiviste-paléographe, membre du Comité des travaux historiques, professeur à l'École des chartes, rue de Phalsbourg, n° 13.

LEFÈVRE-PONTALIS (Germain), [2019], ✻, archiviste-paléographe, ancien secrétaire d'ambassade, rue du Faubourg-Saint-Honoré, n° 118.

*LELONG (Eugène), [2085], archiviste-paléographe, avocat à la Cour d'appel

d'Angers, membre du Comité des travaux historiques, chargé de cours à l'École nationale des chartes et à la Faculté de droit, rue Monge, n° 59, et à Angers (Maine-et-Loire), rue Desjardins, n° 9.

*Lemaître (Henri), [2409], archiviste-paléographe, bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale, rue Guénegaud, n° 11.

Lemoisne (Paul-André), [2567], archiviste-paléographe, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, rue de l'Université, n° 91.

*Le Sourd (Auguste), [2367], archiviste-paléographe, à Versailles, rue de Mouchy, n° 11, et à Saint-Maurice, par Baix (Ardèche).

Lévis-Mirepoix (duc de), [2583], au château de Léran (Ariège); correspondant, M. Olive, régisseur.

Lévy (Raphaël-Georges), [1808], O. ✱, membre de l'Institut, rue de Noisiel, n° 3.

*L'Horme (baron de), [2516], au château de Bussières-lès-Belmont (Haute-Marne).

Liège (*Bibliothèque de l'Université de*), [2348], représentée par M. Delmer, bibliothécaire; correspondant, M. Bérenger, libraire, rue des Saints-Pères, n° 15.

Ligugé (*Bibliothèque des RR. PP. Bénédictins de l'abbaye de*), [2280], à Chevetogne, par Leignon (Belgique, province de Namur), représentée par Dom Léopold Gaugain, abbé; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Lille (*Bibliothèque de l'Université de*), [2079], représentée par M. Vanrycke, bibliothécaire.

Lille (*Bibliothèque des Facultés catholiques de*), [1854], représentée par M. l'abbé Dubrulle, bibliothécaire, à Lille, boulevard Vauban, n° 60.

Limoges (*Bibliothèque de la ville de*), [1908], représentée par M. Caillet, bibliothécaire; correspondant, M. Ducourtieux, libraire, à Limoges, rue des Arènes, n° 7.

London Library, [2271], à Londres, Saint-James's square, représentée par M. Hagberg Wright, secrétaire.

Londres (*Inner Temple library*, à) (Angleterre), [2170], représentée par M. Latton Pickering, bibliothécaire; correspondant, MM. Dulau et Cie, libraires, à Londres.

Londres (*Bibliothèque du Public Record Office*, à), [2483], représentée par M. Théodore Craib, bibliothécaire; correspondant, Superintendant of publications, H. M. Stationery Office, Westminster, Londres, S. W.

Londres (*Bibliothèque de la Chambre des communes*, à), [2588]; correspondant, Superintendant of publications, H. M. Stationery Office, Westminster, Londres, S. W.

LORIÈRE (Ed. DE), [2323], ancien officier de cavalerie, au Mans, rue Saint-André, n° 10.

LOUVAIN (*Bibliothèque de l'Université catholique de*) (Belgique), [812], représentée par M. Paul Delannoy, bibliothécaire; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

LOUVAIN (*Bibliothèque du collège philosophique et théologique de*) (Belgique), [2559], représentée par M. de Ghellinck, bibliothécaire, à Louvain, rue des Récollets, n° 11; correspondant, M. Champion, libraire, quai Malaquais, n° 5.

LUGAGNE (Charles), [2250], ancien sous-préfet, à Lodève (Hérault).

LUND (*Bibliothèque de l'Université*, à) (Suède), [2629], représentée par M. Ewald Ljunggren, bibliothécaire en chef.

LUPPÉ (marquis DE), [2309], ✻, membre de la Société des Bibliophiles françois, rue Barbet-de-Jouy, n° 29.

LYON (Ernest), [2504], archiviste-paléographe, avocat à la Cour d'appel, rue de Courcelles, n° 87.

LYON (*Bibliothèque de l'Université de*), [1998], quai Claude-Bernard, n° 18, représentée par M. Dreyfus, bibliothécaire; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

LYON (*Grande bibliothèque de la ville de*), [2211], représentée par M. R. Cantinelli, bibliothécaire en chef; correspondant, M. Georg, libraire, à Lyon.

LYON (*Bibliothèque des Facultés catholiques de*), [1851], représentée par M. L. Bernard, secrétaire, à Lyon (Rhône), rue du Plat, n° 25.

*MAGNE (Napoléon), [2165], ancien député, avenue Montaigne, n° 57.

MANCHESTER (*John Rylands library*, à) (Angleterre), [2326], représentée par M. H. Guppy, bibliothécaire; correspondant, M. David Nutt, libraire, à Londres, Shaftesbury Avenue, n° 212.

MANCHESTER (*Bibliothèque de l'Université Victoria*, à) (Angleterre), [2491], représentée par M. Ch. Leigh, bibliothécaire; correspondant, M. Croville-Morand, libraire, rue de la Sorbonne.

*MANDROT (Mme Bernard DE), [2630], avenue du Président-Wilson, n° 42.

MANS (*Bibliothèque de la ville du*), [1696], représentée par M. le Conservateur; correspondant, M. de Saint-Denis, libraire, au Mans, place Saint-Nicolas.

*MARCHAND (l'abbé Ch.), [2212], docteur ès lettres, professeur aux Facultés catholiques d'Angers, à Angers (Maine-et-Loire), rue de l'Esvière, n° 3.

MAREUSE (Edgard), [1902], boulevard Haussmann, n° 81.

Marguerie (René), [1664], C. ✻, président honoraire du Conseil d'État, cité Martignac, n° 6.

*Margueritte (baron de), [2622], O. ✻, capitaine d'artillerie, détaché au ministère de la Guerre, avenue de Suffren, n° 160.

Marine (*Bibliothèque du service historique du ministère de la*), [1102], avenue Octave-Gréard, n° 3; correspondant, M. Berger-Levrault, libraire, boulevard Saint-Germain, n° 229.

Marseille (*Bibliothèque de la ville de*), [1684], représentée par M. le Bibliothécaire; correspondant, M. Laffitte, libraire, boulevard du Musée, à Marseille.

Maumené (colonel), [2621], ✻, boulevard Delessert, n° 15.

Mazarine (*Bibliothèque*), [767], représentée par M. de Porto-Riche, O. ✻, administrateur, quai Conti, n° 21; correspondant, M. Émile-Paul, libraire, rue du Faubourg-Saint-Honoré, n° 100.

Mély (F. de), [2096], membre de la Société nationale des Antiquaires de France, rue La Trémoïlle, n° 26, et au Mesnil-Germain (Calvados).

Meynial (Édouard), [2375], professeur à la Faculté de droit de Paris, avenue Daniel-Lesueur, n° 5.

Michigan (*Bibliothèque de l'Université de*), [2566], à Ann Arbor (États-Unis d'Amérique); correspondant, M. Terquem, libraire, rue Scribe, n° 1 *bis*.

Milan (*Bibliothèque nationale de la Brera*, à), [2480], représentée par M. Carta, bibliothécaire en chef; correspondant, MM. Bocca frères, libraires, à Milan.

Mimerel, [2263], avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, boulevard Saint-Germain, n° 205.

Mirot (Léon), [2374], ✻, ancien membre de l'École française de Rome, membre de la Société nationale des Antiquaires de France, archiviste aux Archives nationales, à Versailles, rue Royale, n° 75.

Missiessy (capitaine Pierre de), [2641], ✻, détaché au ministère de la Guerre, rue de Vaugirard, n° 61.

Monaco (*Bibliothèque du palais de*), [2254], représentée par M. le chanoine de Villeneuve, conservateur.

Monaco (*Bibliothèque de la ville de*), [2524], représentée par M. Labande, conservateur; correspondant, M. Champion, libraire, quai Malaquais, n° 5.

Monstiers-Mérinville (marquis des), [1989], au château du Fraisse, par Mézières-sur-Issoir (Haute-Vienne).

Montalivet (comte Georges de), [1805], avenue Montaigne, n° 53.

Montesquieu (baron Roger de), [2437], avenue Victor-Hugo, n° 37, et château d'Ouilly, par Brandon (Saône-et-Loire).

Montmorand (vicomte de), [2586], rue de Lubeck, n° 31.

Montpellier (*Bibliothèque de l'Université de*), [2045], représentée par M. Henri Bel, bibliothécaire; correspondant, M. Champion, libraire, quai Malaquais, n° 5.

*Moranvillé (Henri), [1047], archiviste-paléographe, bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale, boulevard Pereire, n° 112.

Moulins (*Bibliothèque de la ville de*), [1365], représentée par M. E. Maquet, bibliothécaire; correspondant, M. Brosset, libraire, à Moulins (Allier), rue d'Allier.

Mun (comte Gabriel de), [2474], archiviste-paléographe, avenue Victor-Hugo, n° 81; correspondant, M. Baillehache, boulevard Saint-Germain, n° 227.

Mussy (le R. P. Henry Guéneau de), [2596], des Dominicains enseignants, rue de l'Abbaye, n° 13.

Nadaillac (comte J. de), [2418], capitaine d'artillerie breveté, avenue Bosquet, n° 15.

Nancy (*Bibliothèque de la ville de*), [850], représentée par M. Favier, conservateur; correspondant, M. V. Berger, libraire, à Nancy, rue Saint-Georges, n° 13.

Nancy (*Bibliothèque de l'Université de*), [2062], représentée par M. Dumont; correspondant, M. Berger-Levrault, libraire, rue des Beaux-Arts, n° 5.

Navenne (Ferdinand de), [2287], O. ✵, ministre plénipotentiaire, avenue Bosquet, n° 28; correspondant, M. Dosseur, banquier, rue de Lille, n° 5.

*Nervo (baron Jean de), [2510], boulevard de La Tour-Maubourg, n° 41 *bis*.

Neuchâtel (*Bibliothèque de la ville de*) (Suisse), [2631], représentée par M. Champion, libraire, quai Malaquais, n° 5.

Neuflize (baron de), [2464], rue Lafayette, n° 31.

Newhaven (*Yale University*, à) (États-Unis, Connecticut), [2319], représentée par M. J.-C. Schwab, bibliothécaire; correspondant, M. G.-E. Stechert, libraire, rue de Condé, n° 16.

New-York (*Bibliothèque publique de la ville de*) (États-Unis), [2556], Fifth Avenue, n° 476; correspondant, M. Terquem, libraire, rue Scribe, n° 1 *bis*.

Nicolay (comte Antoine de), [2176], rue de Lille, n° 80.

Nouvelle-Orléans (*Howard Memorial library*, à La) (États-Unis),

[2536], représentée par M. William Beer, bibliothécaire; correspondant, M. Terquem, libraire, rue Scribe, n° 1 *bis*.

Omont (Henry), [1992], O. ✻, archiviste-paléographe, membre de l'Institut, du Comité des travaux historiques et de la Société nationale des Antiquaires de France, conservateur du département des manuscrits à la Bibliothèque nationale, inspecteur général des bibliothèques, rue Raynouard, n° 17.

Orléans (*Bibliothèque de la ville d'*), [2100], représentée par M. Cagnieul, bibliothécaire; correspondant, M. Delagrave, libraire, rue Soufflot, n° 15.

Orléans (Monsieur le duc d'), [2270]; correspondant, M. F. Doyen, rue de Varenne, n° 59.

Oxford (*Bibliothèque du Brasenose college*, à) (Angleterre), [2136]; correspondant, M. David Nutt, libraire, à Londres, Shaftesbury Avenue, n° 212.

Oxford (*Bibliothèque de Lady Margaret Hall*, à) (Angleterre), [2386], représentée par Miss Edith A. Pearson, bibliothécaire; correspondant, M. Terquem, libraire, rue Scribe, n° 1 *bis*.

Pange (marquis de), [2010], O. ✻, avenue Montaigne, n° 37; correspondant, M. Champion, libraire, quai Malaquais, n° 5.

Pannier (Jacques), [2260], docteur ès lettres, pasteur de l'Église réformée, ancien directeur de l'École préparatoire de théologie, à Saint-Quentin (Aisne), boulevard Gambetta, n° 126.

Paris (*Bibliothèque de la Faculté de droit de*), [1883], représentée par M. Bouvy, bibliothécaire, rue Cujas, n° 5; correspondant, M. L. Larose, libraire, rue Soufflot, n° 22.

Paris (*Bibliothèque de la ville de*), [135], représentée par M. Marcel Poëte, conservateur, hôtel Le Peletier de Saint-Fargeau, rue Sévigné, n° 29.

Paris (*Bibliothèque de l'Université de*), [766], représentée par M. Chatelain, ✻, membre de l'Institut, conservateur; correspondant, M. Laisney, libraire, place de la Sorbonne, n° 5.

Parker et fils, [2635], libraires, à Oxford (Angleterre), Broad street, n° 27.

Parme (*Bibliothèque Palatine de la ville de*) (Italie), [2299], représentée par M. Alvisi, bibliothécaire; correspondant, MM. Bocca frères, libraires, à Turin.

Passy (Edgard), [1536], ✻, ancien secrétaire d'ambassade, avenue de Messine, n° 27.

Pau (*Bibliothèque de la ville de*), [1592], représentée par M. de Zangroniz, bibliothécaire.

Pelain (Pierre), [2555], à Bordeaux (Gironde), rue Calvé, n° 19.

Péreire (Alfred), [2572], faubourg Saint-Honoré, n° 35.

Perret (Robert), [2616], docteur ès lettres, rue François Ier, n° 6.

Petit-Dutaillis (Charles), [2633], O. ✱, archiviste-paléographe, docteur ès lettres, inspecteur général de l'Instruction publique, boulevard Raspail, n° 96.

Philadelphie (*Bibliothèque de l'Université de Pennsylvanie*, à), [2563], (États-Unis); correspondant, M. Stechert, libraire, rue de Condé, n° 16.

Picard (Auguste), [2455], libraire-éditeur, rue Bonaparte, n° 82.

Poitiers (*Bibliothèque de l'Université de*), [2094], représentée par M. Vacher de Lapouge, bibliothécaire; correspondant, M. Le Soudier, libraire, boulevard Saint-Germain, n° 174.

Pommereau (de), [2513], rue des Belles-Feuilles, n° 65.

* Poupardin (René), [2528], ✱, ancien membre de l'École française de Rome, secrétaire de l'École des chartes, directeur à l'École pratique des hautes études, membre du Comité des travaux historiques, boulevard Saint-Michel, n° 72.

* Pourtalès (comte Hubert de), [2406], rue de l'Élysée, n° 2.

Prague (*Bibliothèque de l'Université de*), [2628], représentée par M. le Directeur.

Prévost (Gustave-A.), [1955], ancien magistrat, à Rouen (Seine-Inférieure), rue Chasselièvre, n° 52.

Prieur (Albert), [2643], boulevard Malesherbes, n° 76.

* Prinet (Max), [2242], archiviste-paléographe, directeur à l'École pratique des hautes études, auxiliaire de l'Institut, membre du Comité des travaux historiques et de la Société nationale des Antiquaires de France, à Versailles (Seine-et-Oise), rue d'Anjou, n° 10.

* Prou (Maurice), [2594], O. ✱, membre de l'Institut, du Comité des travaux historiques et de la Société nationale des Antiquaires de France, directeur de l'École nationale des chartes, bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale, rue Madame, n° 75.

Puaux (Frank), [2547], O. ✱, pasteur de l'Église réformée, président de la Société de l'Histoire du Protestantisme français, boulevard Raspail, n° 41.

Raynaud (Mme Gaston), [2541], avenue de Villiers, n° 130.

* Raynaud (Marc), [2363], ancien sous-bibliothécaire à la bibliothèque Mazarine, avenue des Champs-Élysées, n° 120.

Reims (*Bibliothèque de la ville de*), [2135], représentée par M. Loriquet, ✱,

bibliothécaire; correspondant, M. Michaud, libraire, à Reims (Marne), rue du Cadran-Saint-Pierre, n° 19.

Rennes (*Bibliothèque de la ville et de l'Université de*), [1956], représentée par M. Le Hir, bibliothécaire; correspondant, MM. Plihon et Hommay, libraires, à Rennes (Ille-et-Vilaine).

Rey (Léon), [2581], archiviste-paléographe, rue Galilée, n° 11.

Rhône (*Archives du département du*), [2597], à Lyon, représentées par M. Guigue, ✻, archiviste; correspondant, M. Georg, libraire, à Lyon.

* Riché (Georges), [2560], avenue de La Bourdonnais, n° 18.

Rilly (comte François de), [2576], au château d'Oysonville, par Sainville (Eure-et-Loir).

Rochetaillée (Mme la baronne Camille de), [2546], rue Chateaubriand, n° 27; correspondant, M. Champion, libraire, quai Malaquais, n° 5.

Rohan (Mme la duchesse de), [2443], boulevard des Invalides, n° 35, et au château de Josselin (Morbihan); correspondant, M. Lacourt, avenue Carnot, n° 24.

Romana di Storia patria (*Società*), [2362], à Rome, bibliothèque Vallicellane, représentée par M. V. Federici, secrétaire.

Rome (*Biblioteca nazionale Vittorio-Emanuele, à*), [2584], représentée par M. G. Bonazzi, directeur; correspondant, M. Champion, libraire, quai Malaquais, n° 5.

Rothschild (baron Edmond de), [1183], rue du Faubourg-Saint-Honoré, n° 41.

Rothschild (baron Henri de), [2222], rue de la Faisanderie, n° 88.

Rothschild (Mme la baronne James de), [1962], avenue de Friedland, n° 42.

Rott (Édouard), [1946], O. ✻, avenue du Président-Wilson, n° 50.

Rouen (*Bibliothèque de la Cour d'appel de*), [1884], représentée par M. le conseiller Robillard, questeur de la Cour, à Rouen (Seine-Inférieure).

Rouen (*Bibliothèque de la ville de*), [2012], représentée par M. Labrosse, bibliothécaire; correspondant, M. Lestringant, libraire, à Rouen (Seine-Inférieure).

Rousseau (François), [2601], boulevard Raspail, n° 276.

* Roussier (Paul), [2461], bibliothécaire-archiviste du ministère des Colonies, rue Dupont-des-Loges, n° 8.

Roussigné (Charles), [2589], rue Bayard, n° 8.

* Roy (Maurice), [2008], conseiller référendaire à la Cour des comptes, avenue Rapp, n° 20.

Roy (Paul), [2585], docteur en médecine, rue Hautefeuille, n° 19.

SABATIER D'ESPEYRAN (Frédéric), [2420], attaché d'ambassade, rond-point des Champs-Élysées, n° 9.

SAINT-ANDREWS (*Bibliothèque de l'Université de*) (Écosse), [2484], représentée par M. J. Maitland-Anderson, bibliothécaire.

SAINT-DENIS (*Bibliothèque de la ville de*), [2357], représentée par M. le Bibliothécaire.

SAINTES (*Bibliothèque de la ville de*), [2408], représentée par M. Dangibaud, bibliothécaire; correspondant, M. A. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

SAINT-FIRMIN (Mlle Jane HAZON DE), [2487], au château de Palleau, à Levet (Cher).

SAINT-MAURICE (*Bibliothèque des RR. PP. Bénédictins de l'abbaye de*), [2303], représentée par Dom Aug. Blanc, bibliothécaire, à Clervaux (grand-duché de Luxembourg); correspondant, M. Brion, libraire, rue Cujas, n° 6.

SAINT-NAZAIRE (*Bibliothèque de la ville de*), [2185], représentée par M. Richet, bibliothécaire; correspondant, M. Champion, libraire, quai Malaquais, n° 5.

SAINT-WANDRILLE (*la Bibliothèque des RR. PP. Bénédictins de l'abbaye de*), [2318], à Conques, par Herbeumont (Belgique).

SANCY DE ROLLAND (baron LELOUP DE), [1373], ✱, ancien auditeur au Conseil d'État, rue de Monceau, n° 62.

SCHONEN (baron E. DE), [2385], manoir de Lesbi'ch, à Plestin-les-Grèves (Côtes-du-Nord).

SEILLIÈRE (baron Léon), [2366], avenue Georges V, n° 41.

* SEMICHON (Charles), [1964], O. ✱, inspecteur général honoraire des finances, rue Cassette, n° 27.

SÉNAT (*Bibliothèque du*), [956], représentée par M. Samuel, ✱, bibliothécaire; correspondant, MM. Flammarion et Vaillant, libraires, rue Rotrou, n° 4.

SERVOIS (Gustave), [1136], C. ✱, archiviste-paléographe, directeur honoraire des Archives, membre du Comité des travaux historiques, boulevard Malesherbes, n° 101.

SIGWALT (Armand), [2610], architecte, rue de la Pompe, n° 6.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE GÉNÉRALE, [2446], représentée par M. le Président, au Cercle de l'Union, boulevard de la Madeleine, n° 11.

* SŒHNÉE (Frédéric), [2329], ancien membre de l'École française de Rome, archiviste principal aux Archives nationales, rue de Verneuil, n° 40.

SOLESMES (*Bibliothèque des RR. PP. Bénédictins de l'abbaye de*), [1661],

représentée par Dom Cagin, bibliothécaire, à Quarr Abbey, Ryde (île de Wight, Angleterre); correspondant, M. A. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

*Sommier (Edme), [2499], quai d'Orsay, n° 57.

*Soucaille (Antonin), [2507], à Béziers (Hérault), rue Diderot, n° 2.

Statham (le Révérend S.-P.-H.), [2387], ancien lieutenant-colonel au corps des chapelains de l'armée anglaise, à Pendleton, par Clitheroe (Lancastershire, Angleterre).

*Stein (Henri), [2084], ✱, conservateur aux Archives nationales, membre du Comité des travaux historiques et de la Société nationale des Antiquaires de France, rue Gay-Lussac, n° 38.

Stockholm (*Bibliothèque royale de*), [2481], représentée par M. E.-W. Dahlgren, conservateur en chef; correspondant, M. Champion, libraire, quai Malaquais, n° 5.

Strasbourg (*Bibliothèque de l'Université de*), [2300]; correspondant, M. Champion, libraire, quai Malaquais, n° 5.

Talhouët-Roy (marquis de), [2023], avenue Bosquet, n° 2, et au château du Lude (Sarthe).

*Tardif (E.-J.), [2114], archiviste-paléographe, avocat à la Cour d'appel de Paris, membre de la Société nationale des Antiquaires de France, cité Vaneau, n° 8.

Terrebasse (Humbert de), [1948], ✱, au château de Terrebasse, par Roussillon (Isère).

*Teulet (Raymond), [1933], archiviste du département des Landes, bibliothécaire de la ville de Mont-de-Marsan, archiviste honoraire aux Archives nationales, à Mont-de-Marsan (Landes).

*Texier (René), [2502], boulevard du Montparnasse, n° 4.

Thiers (*Bibliothèque de la Fondation*), [2324], représentée par M. Boutroux, G. O. ✱, membre de l'Académie française, directeur, rond-point Bugeaud, n° 5.

Thomas (Alexandre), [2627], rue de Courcelles, n° 67.

Thuy (général Brasier de), [2620], O. ✱, à Besançon (Doubs), Grande-Rue, n° 104.

Toronto (*Bibliothèque de l'Université de*) (Canada), [2257], représentée par M. Hornby Langton, bibliothécaire; correspondant, M. Terquem, libraire, rue Scribe, n° 1 *bis*.

Toulouse (*Bibliothèque de la ville de*), [2082], représentée par M. Galabert, bibliothécaire; correspondant, M. Privat, libraire, à Toulouse (Haute-Garonne), rue des Arts, n° 14.

Toulouse (*Bibliothèque de l'Université de*), [2037], représentée par

M. Crouzel, bibliothécaire; correspondant, M. Privat, libraire, à Toulouse (Haute-Garonne), rue des Arts, n° 14.

Tournouër (Henri), [2115], archiviste-paléographe, conseiller général du département de l'Orne, ancien attaché aux archives du ministère des Affaires étrangères, boulevard Raspail, n° 5.

Triger (Robert), [2478], président de la Société historique et archéologique du Maine, au château des Talvasières, par le Mans (Sarthe).

Troyes (*Bibliothèque de la ville de*), [1754], représentée par M. Morel-Payen, bibliothécaire; correspondant, M. Paton, libraire, à Troyes (Aube).

Tunis (*Bibliothèque de la ville de*) (Tunisie), [2532], représentée par M. Louis Barbeau, ✻, bibliothécaire; correspondant, M. Champion, libraire, quai Malaquais, n° 5.

Turin (*Bibliothèque nationale*, à) (Italie), [2347], représentée par M. Avetta, bibliothécaire en chef; correspondant, MM. Bocca frères, libraires, à Turin.

Upsal (*Bibliothèque de l'Université d'*) (Suède), [2294], représentée par M. J.-M. Hueth, bibliothécaire en chef.

Urbana (*Bibliothèque de l'Université d'Illinois*, à) (États-Unis), [2534], représentée par M. Ph. L. Windsor, bibliothécaire; correspondant, M. Stechert, libraire, rue de Condé, n° 16.

Urseau (l'abbé), [2354], chanoine de la cathédrale, à Angers (Maine-et-Loire), parvis Saint-Maurice.

Utrecht (*Bibliothèque de l'Université d'*) (Hollande), [2328], représentée par M. Van Someren, bibliothécaire.

* Vaissière (Pierre de), [2330], docteur ès lettres, conservateur adjoint aux Archives nationales, rue des Francs-Bourgeois, n° 60.

Valois (Charles), [2593], archiviste-paléographe, rue de l'Abbaye, n° 13.

Valons (Guy de), [2636], bibliothécaire à la Faculté de droit de Paris, rue Yvon-Villarceau, n° 5.

Vatican (*Bibliothèque Apostolique du Palais du*), [2297], représentée par Mgr Ratti, préfet, à Rome; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Venise (*Bibliothèque de Saint-Marc*, à), [2521], représentée par M. C. Frati, directeur; correspondant, M. Champion, libraire, quai Malaquais, n° 5.

Versailles (*Bibliothèque de la ville de*), [2127], représentée par M. Hirschauer, bibliothécaire; correspondant, M. Jousse, libraire, à Versailles (Seine-et-Oise), rue de la Paroisse, n° 65.

* VIARD (Jules), [2188], conservateur adjoint aux Archives nationales, à Saint-Mandé (Seine), avenue Gambetta, n° 17.

VINCK DE DEUX-ORP (baron DE), [2514], G. O. ✻, ministre plénipotentiaire de Belgique, correspondant de l'Institut, rue de Presbourg, n° 12.

* VINDRY (Fleury), [2489], à Francheville-le-Haut (Rhône).

VIRE (*Bibliothèque de la ville de*), [2296], représentée par M. Marie, bibliothécaire, à Vire, rue de l'Hospice, n° 56.

WALCKENAER (baron), [2506], O. ✻, inspecteur général des Mines, boulevard Saint-Germain, n° 218.

* WARZÉE D'HERMALLE (M. LE MAIRE DE), [2638], conseiller d'ambassade de S. M. le Roi des Belges, chargé d'affaires de Belgique au Japon, à Ixelles-Bruxelles (Belgique), rue Maraîchère, n° 27.

WASHINGTON (*Bibliothèque du Congrès*, à) (États-Unis), [2422], représentée par M. Putnam, bibliothécaire; correspondant, M. Terquem, libraire, rue Scribe, n° 1 *bis*.

* WENDEL (Humbert DE), [2475], rue de Clichy, n° 10.

ZURICH (*Bibliothèque de la ville de*) (Suisse), [1830], représentée par M. le Dr Hermann Escher, conservateur; correspondant, M. Gamber, libraire, rue Danton, n° 7.

BIBLIOTHÈQUES ASSOCIÉES.

Bibliothèque Méjanes, à Aix, [M. Aude, n° 687].
— de l'Université d'Aix, [M. Fleury, n° 2083].
— de l'État de New-York, à Albany, [n° 2373].
— de l'Université d'Alger, [M. Paoli, n° 2081].
— de la Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens, [n° 2336].
— de l'Université d'Amsterdam, [M. Burger junior, n° 2351].
— de la ville d'Angers, [M. le bibliothécaire, n° 2117].
— de l'École des hautes études de Saint-Aubin, à Angers, [Mgr Pasquier, n° 2189].
— de l'Université de Michigan, à Ann Arbor, [n° 2566].
— de la ville d'Avignon, [M. J. Girard, n° 645].
— de l'Université de Bale, [M. le Dr Ch. Bernoulli, n° 2282].
— de l'Université John Hopkins, à Baltimore, [M. L. Raney, n° 2531].
— de la ville de Bayonne, [M. le bibliothécaire, n° 1407].
— de la ville de Beauvais, [M. Boucher, n° 2052].
— de l'Université de Californie, à Berkeley, [M. J.-C. Rowell, n° 2415].
— de la ville de Berne, [M. Th. Steck, n° 2353].
— de la ville de Besançon, [M. G. Gazier, n° 1371].
— de l'Université de Besançon, [M. Prieur, n° 2055].
— de la ville de Blois, [M. le bibliothécaire, n° 2288].
— de l'Université de Bordeaux, [M. Teulié, n° 2118].
— de la ville de Boston, [M. Wadlin, n° 2235].
— du Boston Athenœum, à Boston, [n° 2598].
— de la ville de Bourges, [M. Béreux, n° 2371].
— de S. M. le roi des Belges, à Bruxelles, [M. Schweisthal, n° 2567].
— royale de Belgique, à Bruxelles, [M. Stainier, n° 2346].
— de la ville de Caen, [M. Huard, n° 1015].
— de l'Université de Caen, [M. Bonnet, n° 2078].
— de la ville de Cahors, [M. Palame, n° 2289].
— de l'Université de Cambridge, [M. Jenkinson, n° 2169].
— du Musée Condé, à Chantilly, [M. Macon, n° 2332].
— de la ville de Chartres, [M. le Conservateur, n° 1516].
— de la ville de Chateaudun, [M. A. Lacoste, n° 1855].
— de la ville de Chateau-Gontier, [M. Buchard, n° 2180].
— de la ville de Chateauroux, [M. Lelong, n° 2224].
— Newberry, à Chicago, [M. Chattin Carlton, n° 2238].
— de l'University of Press, à Chicago, [n° 2542].
— de la ville et de l'Université de Clermont-Ferrand, [M. J. Laude, n° 1937].
— de la ville de Colmar, [n° 2578].
— du château de Compiègne, [n° 595].

Bibliothèque royale de Copenhague, [M. H.-O. Lange, n° 2291].
— de la ville de Dieppe, [M. le bibliothécaire, n° 1054].
— de la ville de Dijon, [M. Oursel, n° 1279].
— de l'Université de Dijon, [M. Balland, n° 2080].
— Sionet, à Édimbourg, [M. John Minto, n° 2171].
— de la ville d'Épernay, [M. Griveau, n° 1474].
— de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure, à Évreux, [M. Hubert, n° 1770].
— nationale de Florence, [n° 2522].
— du château de Fontainebleau, [n° 596].
— cantonale et universitaire de Fribourg, [M. de Diesbach, n° 2482].
— de la ville de Genève, [M. F. Gardy, n° 1821].
— de l'Université de Göteborg, [M. le bibliothécaire, n° 2639].
— de la Rosemary Hall School, à Greenwich, [Miss Ruutz Rees, n° 2539].
— de la ville de Grenoble, [M. Royer, n° 948].
— de l'Université de Grenoble, [M. Nicaud, n° 1976].
— de la ville du Havre, [M. Millot, n° 1193].
— de l'Université de Helsingfors, [M. W. Bolin, n° 2349].
— de l'Université d'Iowa, [M. Malcolm-G. Wyer, n° 2552].
— de la Cornell University, à Ithaca, [M. Harris, n° 2379].
— royale de La Haye, [M. le Dr Byvanck, n° 2313].
— cantonale et universitaire de Lausanne, [M. L. Dupraz, n° 2477].
— de la ville de Laval, [M. Cahour, n° 1852].
— de l'Université de Liège, [M. Delmer, n° 2348].
— de l'abbaye de Ligugé, [Dom Léopold Gaugain, n° 2280].
— des Facultés catholiques de Lille, [M. l'abbé Dubrulle, n° 1854].
— de l'Université de Lille, [M. Vanrycke, n° 2079].
— de la ville de Limoges, [M. Caillet, n° 1908].
— de l'Athenæum Club, à Londres, [n° 2168].
— d'Inner Temple, à Londres, [M. L. Pickering, n° 2170].
— de Londres, à Londres, [M. H. Wright, n° 2271].
— du Public Record Office, à Londres, [M. Th. Craib, n° 2483].
— de la Chambre des Communes, à Londres, [n° 2588].
— de l'Université de Louvain, [M. Delannoy, n° 812].
— du Collège philosophique et théologique de Louvain, [M. de Ghellinck, n° 2559].
— de l'Université de Lund, [M. E. Ljunggren, n° 2629].
— de la ville de Lyon, [M. Cantinelli, n° 2211].
— des Archives du Rhône, à Lyon, [M. Guigue, n° 2597].
— des Facultés catholiques de Lyon, [M. L. Bernard, n° 1851].
— de l'Université de Lyon, [M. Dreyfus, n° 1998].
— de John Ryland, à Manchester, [M. Guppy, n° 2326].
— de l'Université de Manchester, [M. Leigh, n° 2491].

Bibliothèque de la ville du Mans, [M. le bibliothécaire, n° 1696].
— de la ville de Marseille, [M. le bibliothécaire, n° 1684].
— de la Brera, à Milan, [M. Carta, n° 2480].
— de la ville de Monaco, [M. Labande, n° 2524].
— du palais de Monaco, [M. le chanoine de Villeneuve, n° 2254].
— de l'Université de Montpellier, [M. Bel, n° 2045].
— de la ville de Moulins, [M. Maquet, n° 1365].
— de la ville de Nancy, [M. Favier, n° 850].
— de l'Université de Nancy, [M. Dumont, n° 2062].
— de la ville de Neuchâtel, [M. le bibliothécaire, n° 2631].
— de Yale-University, à Newhaven, [M. J.-C. Schwab, n° 2319].
— de la ville de New-York, [n° 2556].
— Howard, à la Nouvelle-Orléans, [M. Beer, n° 2536].
— de la ville d'Orléans, [M. Cagnieul, n° 2100].
— du Brasenose College, à Oxford, [n° 2136].
— de Lady Margaret Hall, à Oxford, [Miss E. A. Pearson, n° 2386].
— de la ville de Paris, [M. Poëte, n° 135].
— des Archives nationales, à Paris, [M. le Directeur des Archives, n° 1147].
— de l'ordre des Avocats de Paris, [M. Boucher, n° 720].
— de la Chambre des députés, à Paris, [M. Chervet, n° 1660].
— de l'École des hautes études, à Paris, [n° 2126].
— de l'École nationale des chartes, à Paris, [M. le Directeur, n° 1703].
— de l'École normale supérieure, à Paris, [M. le Directeur, n° 1617].
— de la Faculté de droit de Paris, [M. Bouvy, n° 1883].
— de la Fondation Thiers, à Paris, [M. le Directeur, n° 2324].
— de l'Institut catholique de Paris, [M. l'abbé Langlois, n° 2207].
— de l'Institut de France, à Paris, [M. Dehérain, n° 2394].
— Mazarine, à Paris, [M. de Porto-Riche, n° 33].
— du Ministère de la Guerre, à Paris, [M. Tuetey, n° 2361].
— du Ministère de la Marine, à Paris, [n° 1102].
— nationale, à Paris, [M. l'Administrateur général].
— des Études, revue fondée par les RR. PP. Jésuites de Paris, [M. Doizé, n° 2317].
— du Sénat, à Paris, [M. Samuel, n° 956].
— de la Société d'histoire générale, [n° 2446].
— de l'Université de Paris, [M. Chatelain, n° 767].
— royale de Parme, [M. Alvisi, n° 2299].
— du château de Pau, [n° 597].
— de la ville de Pau, [M. de Zangroniz, n° 1592].
— de l'Université de Pennsylvanie, à Philadelphie, [n° 2563].

Bibliothèque de l'Université de Poitiers, [M. Vacher de Lapouge, n° 2094].
— de l'Université de Prague, [n° 2628].
— de la ville de Reims, [M. Loriquet, n° 2135].
— de la ville et de l'Université de Rennes, [M. Le Hir, n° 1956].
— de l'École française de Rome, [M. le Directeur, n° 2298].
— nationale Victor-Emmanuel, à Rome, [M. Bonazzi, n° 2584].
— de la Societa Romana di storia patria, à Rome, [n° 2362].
— du palais du Vatican, à Rome, [Mgr Ratti, n° 2297].
— de la ville de Rouen, [M. Labrosse, n° 2012].
— de la Cour d'appel de Rouen, [M. le Questeur, n° 1884].
— de l'Université de Saint-Andrews, [M. Maitland-Anderson, n° 2484].
— de la ville de Saint-Denis, [n° 2357].
— de l'abbaye de Saint-Maurice, [Dom Aug. Blanc, n° 2303].
— de la ville de Saint-Nazaire, [M. Richet, n° 2185].
— de l'abbaye de Saint-Wandrille, [n° 2318].
— de la ville de Saintes, [M. Dangibeaud, n° 2408].
— de l'abbaye de Solesmes, [Dom Cagin, n° 1661].
— royale de Stockholm, [M. E.-W. Dahlgren, n° 2481].
— de l'Université de Strasbourg, [n° 2300].
— de Downside Abbey, à Stratton-on-the-Fosse, [M. le Bibliothécaire, n° 2573].
— de l'Université de Toronto, [M. H. H. Langton, n° 2257].
— de la ville de Toulouse, [M. Galabert, n° 2082].
— des Archives de la Haute-Garonne, à Toulouse, [M. Pasquier, n° 2069].
— de l'Université de Toulouse, [M. Crouzel, n° 2037].
— de la ville de Troyes, [M. Morel-Payen, n° 1754].
— de la ville de Tunis, [M. Barbeau, n° 2532].
— nationale, à Turin, [M. Avetta, n° 2347].
— de l'Université d'Upsal, [M. J.-M. Hueth, n° 2294].
— de l'Université d'Illinois, à Urbana, [M. Ph. L. Windsor, n° 2534].
— de l'Université d'Utrecht, [M. Van Someren, n° 2328].
— de Saint-Marc, à Venise, [M. Frati, n° 2521].
— du château de Versailles, [n° 598].
— de la ville de Versailles, [M. Hirschauer, n° 2127].
— de la ville de Vire, [M. Marie, n° 2296].
— du Congrès, à Washington, [M. Putnam, n° 2422].
— de la ville de Zurich, [M. le Dr H. Escher, n° 1830].

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

EN FRANCE.

Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen.
Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon.
Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Macon.
Académie des Sciences, Lettres et Arts d'Arras.
Association philotechnique, à Paris.
Commission des Antiquités et des Arts du département de Seine-et-Oise, à Versailles.
Société Académique de l'Aube, à Troyes.
Société académique de Nantes.
Société académique des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Saint-Quentin.
Société archéologique de Rambouillet.
Société archéologique d'Eure-et-Loir, à Chartres.
Société archéologique du Midi de la France, à Toulouse.
Société archéologique et historique de l'Orléanais, à Orléans.
Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.
Société Belfortaine d'émulation.
Société d'Agriculture, Sciences et Arts du département du Nord, à Douai.
Société de l'Histoire du Protestantisme français, à Paris.
Société d'émulation de la Haute-Saône, à Vesoul.
Société d'émulation de la Vendée, à la Roche-sur-Yon.
Société d'émulation de Roubaix.
Société d'émulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais, à Moulins.
Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.
Société des Antiquaires de Normandie, à Caen.
Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.
Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens.
Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre.
Société d'études des Hautes-Alpes, à Gap.
Société d'histoire et d'archéologie, à Chalon-sur-Saône.
Société historique de Compiègne.
Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure, à Évreux.
Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers.
Société nationale des Antiquaires de France, à Paris.

EN PAYS ÉTRANGERS.

Académie royale de Belgique, à Bruxelles.

Comité de publication des Analectes pour servir a l'histoire ecclésiastique de la Belgique, à Louvain.
Institut archéologique liégeois.
Institut d'études catalanes, à Barcelone.
Musée national suisse, à Zurich.
Royal historical Society, à Londres.
Société d'Archéologie de Bruxelles.
Société d'Art et d'Histoire du diocèse de Liège.
Société d'Histoire de la Suisse Romande, à Lausanne.
Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève.
Société historique du Massachusetts, à Boston.
Société historique et archéologique de Bale.
Société historique et archéologique de Tournai.
Société philosophique américaine, à Philadelphie.

LISTE

DES

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

avec l'indication des années où cessent leurs fonctions.

1922.

MM. Baguenault de Puchesse.
Boislisle (de).
Cochin (H.).
Laborde (de).
Lasteyrie (de).
Lecestre.
Moranvillé.
Omont.
Prinet.
Sœhnée.

1923.

MM. Barante (de).
Beauchesne (de).
Contenson (de).
Coville.
Delavaud.
La Force (de).
Poupardin.
Rott.
Servois.
Viard.

1924.

MM. Aubry-Vitet.
Baudrillart.
Berger.
Courteault.
Dupont-Ferrier.
Lanzac de Laborie (de).
Lelong.
Prou.
Roy.
Stein.

1925.

MM. Boulay de la Meurthe.
Delaborde.
Delachenal.
Durrieu.
Guilhiermoz.
Hanotaux.
Imbart de la Tour.
Langlois (Ch.-V.).
Lefèvre-Pontalis.
Vaissière (de).

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ NOMMÉ EN JUIN 1921.

Président. . . . . . . MM. Imbart de la Tour.
Vice-Présidents. . . . Ch.-V. Langlois et Prinet.
Secrétaire . . . . R. Delachenal.
Secrétaire adjoint . . H. Courteault.
Trésorier-Archiviste. } L. Lecestre.
Bibliothécaire . . . . . }
Censeurs . . . . L. Mirot et R. Lavollée.

COMITÉ DE PUBLICATION.

MM.
Baguenault de Puchesse.
Boulay de la Meurthe.
H. Cochin.

MM.
Delaborde.
Lelong.
Omont.

COMITÉ DES FONDS.

MM.
De Barante.
Durrieu.

MM.
Moranvillé.
Roy.

JOURS DES SÉANCES

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

PENDANT L'ANNÉE 1921.

4 janvier.
10 février.
1er mars.
5 avril.
3 mai.
7 juin.
5 juillet.
8 novembre.
6 décembre.

Le Conseil d'administration de la Société se réunit à l'École des chartes (rue de la Sorbonne, n° 19), à quatre heures un quart, le premier mardi de chaque mois (août, septembre et octobre exceptés, et sauf le cas où le premier mardi est jour de fête). Tous les membres de la Société ont le droit d'assister aux séances.

La séance du **3 mai** est celle de l'Assemblée générale de la Société.

ORDRE DE PUBLICATION

DES OUVRAGES ÉDITÉS PAR LA SOCIÉTÉ

DEPUIS L'ANNÉE 1892.

(*Voir, pour l'ordre de publication des* 256 *volumes édités par la Société depuis sa fondation jusqu'en l'année* 1891, *les Annuaires-Bulletins de* 1863 *à* 1891.)

1892.

257. Mémoires de Du Plessis-Besançon. . . . . 20 mai 1892.
258. Histoire universelle d'Agr. d'Aubigné, t. VI . . . . 25 août 1892.
259. Extr. des Auteurs grecs concern. les Gaules, t. VI. 30 nov. 1892.
260. Mémoires du maréchal de Villars, t. V. . . . . . . 25 mars 1893.
261. Annuaire-Bulletin, t. XXIX. Année 1892.

1893.

262. Chronographia regum Francorum, t. II . . . . 15 avril 1893.
263. Histoire de Gaston IV, comte de Foix, t. I . . . . 30 avril 1893.
264. Chroniques de Louis XII, par Jean d'Auton, t. III. 25 oct. 1893.
265. Histoire universelle d'Agr. d'Aubigné, t. VII . . . 15 nov. 1893.
266. Annuaire-Bulletin, t. XXX. Année 1893.

1894.

267. Mémoires de Gourville, t. I . . . . 15 mars 1894.
268. L'Histoire de Guillaume le Maréchal, t. II . . . . 10 juill. 1894.
269. Chroniques de J. Froissart, t. IX. . . . . 1er août 1894.
270. Journal de Jean de Roye, t. I . . . . 25 nov. 1894.
271. Annuaire-Bulletin, t. XXXI. Année 1894.

1895.

272. Mémoires de Gourville, t. II. . . . . 24 déc. 1894.
273. Chroniques de Louis XII, par Jean d'Auton, t. IV. 10 avril 1895.
274. Lettres de Louis XI, t. V . . . . 20 juill. 1895.

275. Histoire universelle d'Agr. d'Aubigné, t. VIII . . . 25 oct. 1895.
276. Annuaire-Bulletin, t. XXXII. Année 1895.

1896.

277. Histoire de Gaston IV, comte de Foix, t. II. . . . 5 déc. 1895.
278. Chronique de Richard Lescot . . . . 25 mars 1896.
279. Journal de Jean de Roye, t. II . . . . 20 juin 1896.
280. Brantôme, sa vie et ses écrits . . . . 5 juillet 1896.
281. Annuaire-Bulletin, t. XXXIII. Année 1896.

1897.

282. Chroniques de J. Froissart, t. X . . . . 1er août 1896.
283. Histoire universelle d'Agr. d'Aubigné, t. IX . . . . 15 mars 1897.
284. Chronographia regum Francorum, t. III . . . . 20 nov. 1897.
285. Journal de Jean Barrillon, t. I . . . . 15 déc. 1897.
286. Annuaire-Bulletin, t. XXXIV. Année 1897.

1898.

287. Lettres de Louis XI, t. VI. . . . . 20 janv. 1898.
288. Lettres de Charles VIII, t. I . . . . 20 mars 1898.
289. Mémoires du chevalier de Quincy, t. I . . . . 20 nov. 1898.
290. Chronique d'Antonio Morosini, t. I. . . . . 30 nov. 1898.
291. Annuaire-Bulletin, t. XXXV. Année 1898.

1899.

292. Chronique d'Antonio Morosini, t. II . . . . 20 mai 1899.
293. Mémoires du chevalier de Quincy, t. II. . . . . . . 5 juillet 1899.
294. Chroniques de J. Froissart, t. XI . . . . 15 oct. 1899.
295. Journal de Jean Barrillon, t. II. . . . . 5 déc. 1899.
296. Annuaire-Bulletin, t. XXXVI. Année 1899.

1900.

297. Lettres de Louis XI, t. VII. . . . . 30 avril 1900.
298. Lettres de Charles VIII, t. II. . . . . 20 juill. 1900.
299. Doc. pour servir à l'Hist. de l'Inquisition, 1re part. 20 août 1900.
300. Doc. pour servir a l'Hist. de l'Inquisition, 2e part. 20 août 1900.
301. Annuaire-Bulletin, t. XXXVII. Année 1900.

1901.

302. Mémoires du vicomte de Turenne. . . . . 20 janv. 1901.
303. Chronique d'Antonio Morosini, t. III . . . . 15 avril 1901.

304. L'Histoire de Guillaume le Maréchal, t. III . . . . 23 oct. 1901.
305. Mémoires du chevalier de Quincy, t. III . . . . . . 15 nov. 1901.
306. Annuaire-Bulletin, t. XXXVIII. Année 1901.

1902.

307. Chronique de Perceval de Cagny . . . . 15 janv. 1902.
308. Chronique d'Antonio Morosini, t. IV . . . . 15 janv. 1902.
309. Journal de Jean Vallier, t. I . . . . 30 janv. 1902.
310. Lettres de Charles VIII, t. III . . . . 30 août 1902.
311. Annuaire-Bulletin, t. XXXIX. Année 1902.

1903.

312. Lettres de Louis XI, t. VIII . . . . 8 août 1902.
313. Lettres de Charles VIII, t. IV. . . . . 15 mai 1903.
314. Mémoires de Saint-Hilaire, t. I . . . . 5 nov. 1903.
315. Journal de Clément de Fauquembergue, t. I . . . . 10 nov. 1903.
316. Annuaire-Bulletin, t. XL. Année 1903.

1904.

317. Chronique de Jean le Bel, t. I. . . . . 20 juill. 1904.
318. Mémoires du maréchal de Villars, t. VI . . . . . . 15 oct. 1904.
319. Lettres de Louis XI. . . . . 15 mars 1905.
320. Mémoriaux du Conseil de Louis XIV, t. I . . . . . 1er mai 1905.
321. Annuaire-Bulletin, t. XLI. Année 1904.

1905.

322. Lettres de Charles VIII, t. V. . . . . 20 nov. 1905.
323. Chronique de Gilles Le Muisit . . . . 15 janv. 1906.
324. Chronique de Jean le Bel, t. II . . . . 15 avril 1906.
325. Mémoriaux du Conseil de Louis XIV, t. II . . . . . 1er oct. 1906
326. Rapports et notices sur les Mémoires du cardinal de Richelieu, fasc. I et II.
327. Annuaire-Bulletin, t. XLII. Année 1905.

1906.

328. Mémoires du comte de Souvigny, t. I . . . . 15 oct. 1906.
329. Mémoires de Saint-Hilaire, t. II. . . . . 1er avril 1907.
330. Mémoires du comte de Souvigny, t. II. . . . . 15 déc. 1907.
331. Rapports et notices sur les Mémoires du cardinal de Richelieu, fasc. III (complément du t. I).
332. Annuaire-Bulletin, t. XLIII. Année 1906.

1907.

333. Mémoriaux du Conseil de Louis XIV, t. III. . . . . 15 janv. 1908.
334. Rapports et notices sur les Mémoires du cardinal de Richelieu, fasc. IV.
335. Mémoires du cardinal de Richelieu, t. I. . . . . . . 10 mai 1908.
336. Lettres de Louis XI, t. X . . . . 10 août 1908.
337. Annuaire-Bulletin, t. XLIV. Année 1907.

1908.

338. Mémoires de Martin et Guillaume du Bellay, t. I. 1er nov. 1908.
339. Mémoires du comte de Souvigny, t. III . . . . 15 mars 1909.
340. Mémoires du cardinal de Richelieu, t. II . . . . . . 1er août 1909.
341. Mémoires de Saint-Hilaire, t. III . . . . 15 sept. 1909.
342. Annuaire-Bulletin, t. XLV. Année 1908.

1909.

343. Histoire universelle d'Agr. d'Aubigné, t. X . . . . . 30 oct. 1909.
344. Mémoires du maréchal de Turenne, t. I . . . . 15 déc. 1909.
345. Lettres de Louis XI, t. XI . . . . 10 mars 1910.
346. Journal de Clément de Fauquembergue, t. II. . . . 31 mai 1910.
347. Annuaire-Bulletin, t. XLVI. Année 1909.

1910.

348. Chronique des règnes de Jean II et Charles V, t. I. 15 juin 1910.
349. Mémoires du maréchal d'Estrées . . . . 15 sept. 1910.
350. Mémoires de Martin et Guillaume du Bellay, t. II. 1er oct. 1910.
351. Correspondance de Vivonne sur l'expédition de Candie . . . . 15 déc. 1910.
352. Annuaire-Bulletin, t. XLVII. Année 1910.

1911.

353. Chronique de Morée . . . . 1er avril 1911.
354. Mémoires de Saint-Hilaire, t. IV . . . . 1er oct. 1911.
355. Correspondance du chevalier de Sévigné. . . . . . . 20 déc. 1911.
356. Mémoires de Martin et Guillaume du Bellay, t. III. 1er mai 1912.
357. Annuaire-Bulletin, t. XLVIII. Année 1911.

1912.

358. Mémoires du cardinal de Richelieu, t. III. . . . . . 15 juin 1912.
359. Journal de Jean Vallier, t. II . . . . 15 sept. 1912.
360. Lettres du duc de Bourgogne, t. I. . . . . 10 déc. 1912.

361. Mémoires de Beaulieu-Persac. . . . . 15 mars 1913.
362. Annuaire-Bulletin, t. XLIX. Année 1912.

1913.

363. Mémoires du maréchal de Florange, t. I. . . . . . . 1er avril 1913.
364. Mémoires du maréchal de Turenne, t. II . . . . 15 févr. 1914.
365. Histoire de la Ligue, t. I . . . . 15 mars 1914.
366. Correspondance de Vivonne sur l'expédition de Messine, t. I . . . . 30 mai 1914.
367. Annuaire-Bulletin, t. L. Année 1913.

1914.

368. Mémoires de Saint-Hilaire, t. V . . . . 15 févr. 1915.
369. Rapports et notices sur les Mémoires du cardinal de Richelieu, fasc. V (complément du t. II).
370. Campagnes de Jacques de Mercoyrol de Beaulieu . 20 avril 1915.
371. Journal de Clément de Fauquembergue, t. III . . . 20 sept. 1915.
372. Annuaire-Bulletin, t. LI. Année 1914.

1915.

373. Mémoires du comte de Brienne, t. I. . . . . 20 févr. 1916.
374. Lettres du duc de Bourgogne, t. II. . . . . 25 mars 1916.
375. Chronique des règnes de Jean II et Charles V, t. II . . . . 8 mai 1916.
376. Dépêches des ambassadeurs milanais sous Louis XI, t. I. . . . . 15 mai 1916.
377. Annuaire-Bulletin, t. LII. Année 1915.

1916.

378. Mémoires de Saint-Hilaire, t. VI . . . . 3 nov. 1916.
379. Journal de Jean Vallier, t. III. . . . . 28 déc. 1916.
380. Mémoires du comte de Brienne, t. II . . . . 1er août 1917.
381. Annuaire-Bulletin, t. LIII. Année 1916.

1917.

382. Annuaire-Bulletin, t. LIV. Année 1917.
383. Mémoires du maréchal de Richelieu. . . . . 1er févr. 1918.
384. Journal de Jean Vallier, t. IV. . . . . 25 avril 1918.
385. Mémoires du comte de Brienne, t. III . . . . 1er févr. 1919.

1918.

386. Annuaire-Bulletin, t. LV. Année 1918.
387. Mémoires de Martin et Guillaume du Bellay, t. IV. 10 févr. 1919.

1919.

1920.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

TENUE LE 4 JANVIER 1921,

A l'École des chartes, à quatre heures un quart,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. COVILLE, PRÉSIDENT.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 10 février suivant.)

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; la rédaction en est approuvée par le Conseil.

M. le Président proclame membres de la Société, après avoir soumis ces admissions à l'approbation du Conseil :

2636. M. Guy DE VALONS, rue Yvon-Villarceau, n° 5; présenté par MM. Prinet et Delachenal.

2637. M. Pierre DUMESNIL, rue Joseph-Clerc, n° 6, au Havre; présenté par MM. Stein et Lecestre.

Publications adressées à la Société.

SOCIÉTÉS SAVANTES. — *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, octobre-décembre 1920. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1er et 2e trimestres de 1920. — *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône*, 2e série, t. IX. — *Proceedings of the American philosophical Society*, 1919, nos 2, 3, 4, 5, 6, 7. — *Transactions of the American philosophical Society*, nouvelle série, t. XXII, 4e partie. — *Bureau of American ethnology*, bulletins 68 et 71. — 33e *Annual Report of the bureau of American ethnology*, 1911-1912.

Correspondance.

MM. le marquis de Beauchesne, H. Cochin, Courteault,

le comte Durrieu, Sœhnée et de Vaissière s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

M. Georges Huisman remercie le Conseil de son admission dans la Société.

Travaux de la Société.

État des impressions :

Annuaire-Bulletin de 1920. 7 feuilles tirées.

Mémoires du cardinal de Richelieu. T. V. 8 feuilles tirées; feuilles 9 à 12 en placards.

Notices et rapports sur l'édition des Mémoires de Richelieu. Fasc. VI. 3 feuilles tirées; feuilles 4 à 7 en placards.

Le Trésorier fait connaître la procédure qui a été suivie en 1885 lorsque le Conseil a autorisé les membres de la Société à racheter leur cotisation annuelle. A la suite de ces explications, le Conseil décide que dorénavant le taux du rachat sera fixé à quatre cents francs et que MM. les Censeurs seront priés de vouloir bien insérer cette disposition nouvelle dans leur rapport annuel, afin de la faire approuver par l'Assemblée générale du mois de mai prochain, en même temps que ce rapport.

M. le Président donne d'intéressantes explications sur les négociations engagées par le ministère de l'Instruction publique avec l'Allemagne et l'Autriche pour faire obtenir, sur le compte des réparations, aux bibliothèques publiques et sociétés savantes de France les suites de publications parues pendant la guerre. On espère arriver sous peu à un résultat favorable.

La séance est levée à cinq heures un quart.

II.

BIBLIOGRAPHIE.

1. — Alméras (Henri d'). Marie-Antoinette et les pamphlets royalistes et révolutionnaires; avec une bibliographie de ces pamphlets. In-8, 428 p. Paris, Albin Michel.

2. — Arnelle. Les filles de Mme Du Noyer (1663-1720); Voltaire et Pimpette Du Noyer; les fourberies de Cavalier, chef des Camisards. In-8, 331 p. Paris, Fontemoing et Cie.

3. — Avenel (vicomte G. d'). Les riches depuis sept cents ans : revenus et bénéfices; appointements et honoraires. In-16, xii-387 p. Paris, Armand Colin.

4. — Baguenault de Puchesse (comte). Vingt-quatre lettres inédites de Henri III à Gilles de Souvré. In-8, 21 p. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

(Extrait de l'Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France.)

5. — Baluze (Étienne). « Vitae paparum Avenionensium »; nouvelle édition revue d'après les manuscrits et complétée de notes critiques, par G. Mollat, t. III. In-8, 569 p. Paris, Letouzey et Ané.

6. — Baudrillart (Mgr A.). Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques, fasc. 13 : Angleterre-Anni. Gr. in-8, col. 161 à 384. Paris, Letouzey.

7. — Boüard (A. de). Le régime politique et les institutions de Rome au moyen âge (1252-1347). In-8, xxx-362 p. Paris, E. de Boccard.

8. — Boudon-Leshermes (Albert). Le vieux Puy; le grand Pardon de Notre-Dame et l'église du Puy de 992 à 1921. In-4, 212 p. Le Puy-en-Velay, Badiou-Amant.

9. — Bourbon (prince Sixte de). Chambord et la maison de France. In-8, vii-43 p. Paris, Éd. Champion.

10. — Broquelet (A.). Nos abbayes; préface de M. Henry Bordeaux. In-16, xxiv-376 p. Paris, Garnier frères.

11. — Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale : auteurs, t. LXXII : Hildebrandsson-Holm. In-8, 1278 col. Paris, Impr. nationale.

12. — Chagny (André). Les origines du Bugey; histoire et légende. In-8, 15 p. Belley, impr. Chaduc.

13. — Charlier (Gustave). Un amour de Ronsard : « Astrée ». In-8, 30 p. Paris, Éd. Champion.

(Extrait de la Revue du Seizième siècle.)

14. — Chauvel (F.). Rostrenen; petite notice historique. In-16, 32 p. Saint-Brieuc, impr. René Prud'homme.

15. — Cohen (Gustave). Écrivains français en Hollande dans la première moitié du xviie siècle. In-8, 751 p. Paris, Éd. Champion.

16. — Couneau (Émile). Notice sur Saint-Martin-de-Ré. Gr. in-4, 40 p. La Rochelle, Pijollet.

17. — Cros-Mayrevieille (G.). Les sœurs hospitalières à Narbonne (1659-1920). In-8, 16 p. Narbonne, impr. Bousquet.

18. — Curzon (A. de). L'enseignement du droit français dans les Universités de France aux xviie et xviiie siècles. In-8, 155 p. Paris, A. Tenin.

19. — Daranatz (J.-B.). Le P. Clément d'Ascain (1696-1781). In-8, 17 p. Bayonne, impr. Foltzer.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

TENUE LE 10 FÉVRIER 1921,

A l'École des chartes, à quatre heures un quart,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. COVILLE, PRÉSIDENT.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 1er mars 1921.)

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la précédente séance; la rédaction en est approuvée par le Conseil.

M. le Président proclame membre de la Société de l'histoire de France, après avoir soumis cette admission à l'approbation du Conseil :

2638. M. LE MAIRE DE WARZÉE D'HERMALLE, chargé d'affaires de Belgique au Japon; présenté par M. Edmond Bapst, ambassadeur de France, et M. Coville.

Publications adressées à la Société.

SOCIÉTÉS SAVANTES. — *Commission des antiquités et des arts du département de Seine-et-Oise*, t. XXIV à XXVIII. — *Bulletin de la Société belfortaine d'émulation*, 1919-1920. — Académie royale de Belgique. *Bulletin de la classe des lettres et des sciences morales et politiques et de la classe des beaux-arts*, 1920, nos 9-10. — *Indicateur d'antiquités suisses*, 1920, 4e fasc. — *Proceedings of the American philosophical Society*, 1920, nos 1 et 2. — *Bureau of American ethnology*, bulletins 60, 69, 70.

Ouvrages offerts par les auteurs ou les éditeurs.

Documents concernant la principauté de Liège (1230-1532), extraits des papiers du cardinal Jérôme Aléandre, publiés par Alfred Cauchie et Alphonse Van Hove, t. II. In-8. Bruxelles. — *Correspondance des ministres de France accrédités à*

Bruxelles de 1780 à 1790, dépêches inédites, publiées par Eugène Hubert, t. I. In-4. Bruxelles, Imbreghts. — *Cartulaire historique et généalogique des Artevelde*, par Napoléon de Pauw. In-4. Bruxelles, Imbreghts.

Correspondance.

M. Pierre Dumesnil remercie le Conseil de son admission dans la Société.

M. Napoléon de Pauw, président de la Commission d'histoire de l'Académie royale de Belgique, écrit à la Société pour lui annoncer l'envoi prochain, à titre d'hommage, de son grand ouvrage, le *Cartulaire des Artevelde.* Les remerciements du Conseil seront transmis à l'auteur de cette œuvre si importante pour la Flandre au XIVe siècle.

M. le Président donne lecture de la lettre suivante :

Paris, le 22 janvier 1921.

Monsieur,

L'École des chartes se dispose à célébrer le centenaire de sa fondation par une cérémonie solennelle qui aura lieu le mardi 22 février 1921.

Nous serions très heureux de voir à cette occasion se resserrer encore les liens de sympathie et d'action commune qui existent depuis si longtemps entre l'École des chartes et l'éminent corps scientifique que vous dirigez, et nous serions très honorés si vous vouliez bien assister à cette cérémonie ou vous y faire représenter par un délégué.

Veuillez agréer, cher Monsieur, l'expression de notre haute considération.

Paul DURRIEU,
Membre de l'Institut,
Président de la
Société de l'École des chartes.

Maurice PROU,
Membre de l'Institut,
Directeur
de l'École des chartes.

Le Conseil décide que la Société sera représentée à la cérémonie du Centenaire de l'École des chartes par MM. le comte Baguenault de Puchesse et le baron de Barante.

Travaux de la Société.

État des impressions :

Annuaire-Bulletin de 1920. 7 feuilles tirées. (Pas de changement.)

Mémoires du cardinal de Richelieu. T. V. 8 feuilles tirées; feuilles 9 à 12 en pages.

Notices et rapports sur l'édition des Mémoires de Richelieu. Fasc. VI. 3 feuilles tirées; feuilles 4 à 7 en pages.

M. le comte Baguenault de Puchesse fait une intéressante communication sur *Le père de l'évêque de Saint-Malo, Nicolas de Harlay de Sancy.*

La séance est levée à cinq heures un quart.

II.

BIBLIOGRAPHIE.

20. — Dieudonné (A.). Les conditions du denier parisis et du denier tournois sous les premiers Capétiens. In-8, 16 p. et 1 tableau. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

(Extrait de la Bibliothèque de l'École des chartes.)

21. — Dorien (O.). Études sur le canton d'Offranville. In-8, 192 p. Rouen, impr. Lecerf.

22. — Du Halgouët (vicomte Hervé). Une seigneurie de la sénéchaussée d'Auray : Coëtsal; le domaine et les seigneurs. In-8, 32 p. Saint-Brieuc, René Prud'homme.

23. — Du Motey (vicomte). Origines de la Normandie et du duché d'Alençon, de l'an 850 à l'an 1085. In-8, IX-327 p. Paris, Aug. Picard.

24. — Dupont-Ferrier (G.). L'éducation mondaine au collège Louis-le-Grand du XVIe au XVIIIe siècle. In-8, 10 p. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

(Extrait de l'Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France.)

25. — Duportet (Maurice). Montluçon et les communes de l'arrondissement; I. Bibliographie, iconogra-

phie; II. Chronologie; III. L'homme, travail; IV. Les arts, les lettres. In-8, 63 p. et planches. Montluçon, Duportet.

26. — Du Teil (baron Joseph). Un amateur d'art au xve siècle : Guillaume Fillastre, évêque de Tournai, abbé de Saint-Bertin, chancelier de la Toison d'or; l'introduction de l'art français à Dunkerque et à Saint-Omer. In-4, xviii-111 p. Paris, Aug. Picard.

27. — Fliche (Aug.). Saint Grégoire VII. In-18, x-191 p. Paris, Gabalda.

28. — Frain. Mosaïque vitréenne, 5e série : nos Ravenel; leur chartrier du manoir de Montereil et ses diverses fortunes (1401-1699); les moines : ce que nous leur devons en Bretagne. In-8, 86 p. Vitré, Ed. Lécuyer.

29. — Fristot (Lucien). Régime des libéralités dans les coutumes de Lorraine et de Bar. In-8, ix-120 p. Bar-le-Duc, impr. Contant-Laguerre.

30. — Grand (Roger). L'histoire du droit français; ses règles, sa méthode, son utilité; leçon d'ouverture du cours d'histoire du droit professé à l'École des chartes. In-8, 32 p. Paris, L. Tenin.

31. — Guiffrey (Jules). Les dessins de l'histoire des rois de France par Nicolas Houel. In-4, 36 p. et 29 planches. Paris, Ed. Champion.

32. — Huguet (Adrien). Un grand maréchal des logis de la maison du roi, le marquis de Cavoye (1640-1716); avec 9 planches hors texte. In-8, xxiii-529 p. Paris, Éd. Champion.

33. — Imbart de la Tour (P.). Histoire de la nation française : des origines à 1515. In-4, 597 p. Paris, Plon-Nourrit et Cie.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

TENUE LE 1er MARS 1921,

A l'École des chartes, à quatre heures un quart,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. COVILLE, PRÉSIDENT.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 5 avril suivant.)

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la précédente séance; la rédaction en est approuvée par le Conseil.

M. le Président annonce au Conseil que la Société a perdu deux de ses membres, récemment décédés : MM. le comte de Caix de Saint-Aymour et Paul Lacombe.

Issu de l'antique maison de Boves, dont les Coucy étaient les cadets, M. de Caix de Saint-Aymour, qui avait suivi les cours de l'École des chartes, s'adonna toute sa vie aux travaux historiques. On peut citer de lui, outre des recherches sur les origines et la filiation de sa propre famille, une étude sur les monuments mégalithiques de la vallée de l'Oise, et sous ce titre familier : *Causeries d'un besacier*, une suite de volumes, tous consacrés à l'histoire de la même région. Il a publié dans la collection du ministère des Affaires étrangères les instructions données aux ambassadeurs de France en Portugal. Conseiller général de l'Oise, il avait suivi avec un intérêt passionné toutes les péripéties de la Grande Guerre et laisse un récit émouvant de la *Marche de l'aile droite allemande sur Paris*.

M. Paul Lacombe était entré dans notre Société en 1905. On lui doit, entre autres publications érudites, la *Bibliographie des travaux de M. Léopold Delisle*,

parue en 1902. M. Paul Lacombe avait le titre de bibliothécaire honoraire de la Bibliothèque nationale. Il était trésorier de la Société de l'histoire de Paris et président de la Société d'histoire contemporaine. Le Conseil s'associe unanimement aux regrets exprimés par M. le Président.

M. le Président rappelle la célébration récente du Centenaire de l'École des chartes, dont l'émouvante simplicité a été très goûtée de tous ceux qui ont pu y assister. Il félicite les organisateurs du Centenaire, en particulier nos confrères MM. le comte Durrieu et Maurice Prou.

M. le Président, après avoir soumis cette admission à l'approbation du Conseil, proclame associée à la Société de l'histoire de France :

2639. La Bibliothèque de la ville de Göteborg (Suède); présentée par MM. Delavaud et Coville.

Publications adressées à la Société.

Sociétés savantes. — *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1919. — *Bulletin de la Société d'émulation du Bourbonnais*, 2e semestre de 1920. — *Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes*, 3e et 4e trimestres de 1920. — *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, 4e série, t. IX. — *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, année 1919. — *Bureau of American ethnology*, bulletin 67.

Ouvrages offerts par les auteurs ou les éditeurs.

Le régime politique et les institutions de Rome au moyen âge, par A. de Boüard. (*Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*, fasc. 118). In-8. Paris, de Boccard. — *France et Pologne : dans les voies de l'alliance*, par Justus. Brochure in-8. Paris. — [*Notice biographique sur*] *Jacques-Maurice Perrette, sous-lieutenant au 63e régiment d'infanterie, tué à l'ennemi le 25 septembre 1915.* Brochure in-8. Limoges. — *Bidrag till den Gustavianska Tidens författningshistoria*, par Ludvig Stavenov, fasc. 1 et 2. In-8. Upsal.

Correspondance.

M. Maurice Roy s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

A la date du 27 janvier, notre confrère M. Delavaud, ministre de France en Suède, écrit à M. le Président pour lui annoncer l'envoi d'une étude de M. le professeur Stavenov sur l'histoire constitutionnelle de l'époque de Gustave III. Ce livre, destiné à la bibliothèque de notre Société, fait partie des thèses soutenues au cours de l'année 1920, que l'Université d'Upsal adresse aux diverses Universités françaises.

Travaux de la Société.

État des impressions :

Annuaire-Bulletin de 1920. 7 feuilles tirées.

Mémoires du cardinal de Richelieu. T. V. 8 feuilles tirées; feuilles 9 à 12 reçues en bons à tirer.

Notices et rapports sur l'édition des Mémoires de Richelieu. Fasc. VI. 7 feuilles tirées; feuilles 8 à 10 en placards.

M. le comte Durrieu présente, au nom du Comité des fonds, le rapport annuel sur l'état des finances de la Société et le projet de budget pour l'exercice 1921-1922. L'un et l'autre sont renvoyés à l'examen de MM. les Censeurs.

La séance est levée à cinq heures.

II.

BIBLIOGRAPHIE.

34. — Inventaire sommaire des archives historiques (archives anciennes, correspondance) du ministère de la Guerre, t. V, fasc. 2. In-8, p. 357 à 541. Paris, Impr. nationale.

35. — La Blottière et Roussel. Légendes de tous les cols, ports et passages des Pyrénées (1716-1719); publiées

d'après les manuscrits par Jean Escarrer; ouvrage accompagné de cinq planches hors texte, d'après l'exemplaire de la carte de Roussel, de M. Beraldi, et de plusieurs appendices. In-8, x-371 p. Pau, impr. Garet-Haristoy.

36. — LACHÈVRE (Frédéric). Le libertinage au XVII[e] s.; Cyrano de Bergerac, parisien (1619-1655); notice biographique. In-8, CXII p. avec gravures. Paris, Éd. Champion.

37. — LACHÈVRE (Frédéric). Le libertinage au XVII[e] s.; mélanges. Trois grands procès de libertinage : l'ancêtre, Geoffroy Vallée (la Béatitude des chrestiens), 1573; Jean Fontanier (le Trésor inestimable), 1621; Millot et l'Ange (l'École des Filles), 1655; — une victime de Henri IV : le comte de Beaumont et M[lle] de la Haye, 1607; — l'auteur des Exercices de ce temps, 1618; — un libertin critique littéraire : Charles de Besançon et la Satyre du temps, 1622, etc., etc. In-8, 316 p. Paris, Éd. Champion.

38. — LARDÉ (Georges). Une enquête sur les vingtièmes au temps de Necker; histoire des remontrances du Parlement de Paris (1777-1778). In-8, VII-137 p. Paris, Letouzey et Ané.

39. — LA SIZERANNE (Robert DE). Béatrice d'Este et sa cour. In-8, IX-214 p. Paris, Hachette.

40. — LAVOLLÉE (Robert). Le « secrétaire de la main » du cardinal de Richelieu. In-8, 20 p. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

(Extrait de l'Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France.)

41. — LÈBRE (Émile). Petite histoire des rues d'Aix-en-Provence; 1[re] partie : la vieille ville. In-8, 151 p. Aix-en-Provence, Dragon.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

TENUE LE 5 AVRIL 1921,

A l'École des chartes, à quatre heures un quart,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. COVILLE, PRÉSIDENT.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 7 juin suivant.)

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; la rédaction en est approuvée par le Conseil.

M. le Président proclame membres de la Société, après avoir soumis ces admissions à l'approbation du Conseil :

2640. M. Maximin Deloche, au château de la Brillère, à Verrières (Vienne); présenté par MM. Prou et Lecestre.

2641. M. le capitaine Pierre de Missiessy, détaché au ministère de la Guerre, rue de Vaugirard, n° 61 ; présenté par MM. le baron de Marguerittes et Sœhnée.

Publications adressées à la Société.

Périodiques. — *Bulletin mensuel de l'Association philotechnique*, novembre-décembre 1920. — *Bulletin de l'Œuvre internationale de Louvain*, janvier 1921.

Sociétés savantes. — *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, janvier-mars 1921. — *Mémoires de l'Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen*, 1918-1920. — *Mémoires de la Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or*, t. XVII, fasc. 3 et 4. — *Transactions of the royal historical Society*, 4e série, t. III.

Correspondance.

M. le comte Durrieu s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

Travaux de la Société.

État des impressions :

Annuaire-Bulletin de 1920. 7 feuilles tirées; feuille 8 en placards.

Mémoires du cardinal de Richelieu. T. V. 12 feuilles tirées. On compose la suite.

Notices et rapports sur l'édition des Mémoires de Richelieu. Fasc. VI. 10 feuilles tirées; feuilles 11 et 12 en placards.

La date de la prochaine Assemblée générale est fixée au mardi 3 mai.

La séance est levée à quatre heures un quart.

II.

BIBLIOGRAPHIE.

42. — Legru (chanoine E.). La maison de charité d'Arras (30 août 1656-25 novembre 1904). In-16, 31 p. Abbeville, impr. Paillart.

43. — Lemonnier (Henry). Procès-verbaux de l'Académie royale d'architecture, t. VI (1744-1758). In-8, xxxv-363 p. Paris, Éd. Champion.

44. — Longnon (Auguste). Les noms de lieu de la France; leur origine, leur signification, leurs transformations; résumé des conférences de toponomastique générale faites à l'École pratique des Hautes-Études, publié par P. Marichal et L. Mirot, fasc. I : noms de lieu d'origine phénicienne, grecque, ligure, gauloise et romaine. In-8, 177 p. Paris, Éd. Champion.

45. — Malassagne (abbé). Sainte Jeanne d'Arc, patronne de la France. In-8, 99 p. Mende, impr. Magne.

46. — Martin (abbé J.). Généalogie de la famille Guérin, seigneurs de Montgareuil, de Boullé, de Roissy, de Montbouchet, de Saint-Martin, de Thouy, du Pré-Mineur, de la Cour-Blanche, de la Boissière, comtes de Roissy et du Saint-Empire. In-4, 29 p. Bergerac, impr. Castanet.

47. — Mirot (Léon). L'hôtel et les collections du connétable de Montmorency. In-8, 188 p. Paris, Jean Schemit.

48. — Mousset (Albert). Documents pour servir à l'histoire de la maison de Kergorlay en Bretagne. In-4, cv-540 p. avec planches. Paris, Éd. Champion.

49. — Otter (Louis). Histoire de Vesly-en-Vexin (Eure); avec de nombreux détails sur Dangu, Noyers, Chauvincourt, Gamaches, Villers-en-Vexin, Authevernes et Guerny. In-8, viii-363 p. Évreux, impr. de l'Eure.

50. — Parat (abbé A.). Notes archéologiques villageoises de l'Avallonnais : Island-le-Saulsois; le Grand-Island; le Saulce; la forêt ancienne dans l'Avallonnais. In-8, 79 p. Dijon, impr. Jobard.

51. — Parat et Tissier (abbés). Notes archéologiques villageoises de l'Avallonnais; Lucy-le-Bois; vieux chemins, voies romaines; anciennes routes de l'Avallonnais. In-8, 70 p. Dijon, impr. Jobard.

52. — Petit (Joseph) et Marichal (P.). Registre des causes civiles de l'officialité épiscopale de Paris (1384-1387). In-4, xxix-619 p. Paris, E. Leroux.

53. — Porée (Charles). Histoire des rues et des maisons de Sens, t. I. In-8, 463 p. Sens, Duchemin.

54. — Porée (Charles). La cathédrale d'Auxerre. In-8, 23 p. Auxerre, impr. « l'Universelle ».

55. — Pradel de Lamase (Martial de). Un officier colon en Louisiane, le chevalier de Pradel (1692-1764). In-8, p. 109-134. Paris, Éd. Champion.

(Extrait de la *Revue de l'histoire des colonies françaises*.)

56. — PRENTOUT (Henri). Histoire d'Angleterre depuis les origines jusqu'en 1919. In-16, XII-1188 p. Paris, Hachette.

57. — PROYARD DE BAILLESCOURT (René DE). La justice seigneuriale et la justice municipale en Cambrésis à l'époque féodale. In-8, XI-119 p. Paris, Larose.

58. — RAIN (Pierre). Les chroniques des châteaux de la Loire. In-4, 275 p. et planches. Paris, Pierre Roger et Cie.

59. — RÉCALDE (J. DE). Écrits des curés de Paris contre la politique et la morale des Jésuites (1658-1659), avec une étude sur la querelle du laxisme. In-16, 409 p. Paris, impr. de la Bourse du commerce.

60. — Recueil de fac-similés de chartes normandes, publié à l'occasion du cinquantenaire de sa fondation (1869-1919) par la Société de l'histoire de Normandie, avec transcriptions de J.-J. Vernier. Gr. in-4, 34 p. et 32 planches. Rouen, Lestringant; Paris, Aug. Picard.

61. — RODOCANACHI (E.). La Réforme en Italie, 1re partie. In-8, 469 p. Paris, Aug. Picard.

62. — ROMAN (J.-C.). L'Ordre dauphinois et provençal de Chalais. In-8, 126 p. Gap, L. Jean et Peyrot.

63. — ROY (Maurice). L'atelier de Jehan Cousin le jeune à Paris entre 1560 et 1580. In-8, 47 p. Sens, Soc. générale d'imprimerie et d'édition.

(Extrait du Bulletin de la Société archéologique de Sens.)

PROCÈS-VERBAL

DE

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

TENUE LE 3 MAI 1921,

A l'École des chartes, à quatre heures,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. COVILLE, PRÉSIDENT.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 7 juin suivant.)

L'Assemblée entend la lecture :

1° Du discours de M. le Président (voir p. 64).

2° Du rapport de M. R. Delachenal, secrétaire, sur les travaux et les publications de la Société pendant l'exercice 1920-1921 (voir p. 77).

3° Du rapport des censeurs, MM. Robert Lavollée et Léon Mirot, sur les comptes des recettes et des dépenses de la Société pendant l'exercice 1920-1921 (voir p. 89).

Les conclusions de ce rapport, approuvant la gestion et les comptes de M. Léon Lecestre, trésorier de la Société, ainsi que les dispositions financières prises par le Conseil, sont mises aux voix par M. le Président et adoptées par l'Assemblée.

Élections.

Sont réélus membres du Conseil, pour siéger jusqu'en 1925 :

MM. Boulay de la Meurthe, Delaborde, Delachenal, Durrieu, Guilhiermoz, Hanotaux, Imbart de la Tour, Langlois, G. Lefèvre-Pontalis, De Vaissière.

Sont élus : en remplacement de M. Bruel, décédé, dont les fonctions devaient cesser en 1923, M. Jules Viard ; en

remplacement de M. de Mandrot, décédé, dont les fonctions devaient cesser en 1924, M. Léon de Lanzac de Laborie.

Sont réélus censeurs : MM. R. Lavollée et L. Mirot.

M. Henry Cochin donne lecture d'une étude intitulée : *Dante est-il venu à Paris?* (voir p. 91).

La séance est levée à cinq heures trois quarts.

Discours de M. Alfred Coville, président de la Société pendant l'exercice 1920-1921.

Messieurs,

L'année qui s'est écoulée depuis notre dernière Assemblée générale a été, pour la Société de l'Histoire de France, comme pour toutes les Compagnies savantes, surtout celles dont l'activité se manifeste presque exclusivement par des publications, une année difficile. La science et l'érudition ne sont pas affranchies des conditions économiques générales. La vie chère n'est pas seulement pour elles un problème irritant, c'est une véritable question de vie ou de mort. Tant il est vrai que dans l'État moderne tout se tient et qu'une solidarité étroite en lie toutes les parties, qu'il s'agisse de l'existence matérielle de chacun ou de l'activité spirituelle, d'une nécessité plus subtile, mais non moins impérieuse au fond. Notre secrétaire général vous dira tout à l'heure, d'une façon précise, quelles sont les difficultés que nous rencontrons en ce moment et à quels obstacles se heurtent nos publications, quels sont aussi les remèdes souvent douloureux qu'il convient d'apporter à une situation qui, hélas! ne nous est pas particulière. Mais, s'il faut momentanément se restreindre, notre devoir est d'espérer et même de nous préparer pour des temps meilleurs, que je veux croire très prochains.

Comment d'ailleurs n'aurions-nous pas confiance, quand nous constatons l'hommage qui vient d'être rendu à notre

Société, hommage qui, pour n'être pas direct, n'en est pas moins probant? Les pouvoirs publics sont pauvres d'argent; ils s'efforcent par d'autres moyens de rendre justice à ceux dont le travail honore notre pays. Vous vous souvenez avec quel éclat sobre et émouvant fut célébré, il y a deux mois, le centenaire de l'École des chartes. L'hospitalité que nous offre cette École a la valeur d'un symbole. On ne saurait dire si la Société de l'Histoire de France doit plus à l'École des chartes que l'École des chartes à notre Société. L'une a donné à l'autre d'excellents et indispensables collaborateurs; l'autre a permis aux archivistes-paléographes de publier de nombreuses et remarquables éditions de textes. La Société de l'Histoire de France peut donc et doit prendre sa part des témoignages de reconnaissance que le Gouvernement et le Parlement ont estimé de leur devoir de donner à l'École des chartes. Vous vous associerez tous pour adresser nos très cordiales félicitations au nouveau commandeur, M. Servois, ancien président de notre Société, ancien directeur des Archives nationales, dont nous sommes ainsi heureux de voir reconnaître les éminents et longs services rendus par lui à l'administration, à l'histoire et aux lettres, à nous-mêmes enfin, et dont nous honorons d'un respect tout particulier la verte vieillesse; aux nouveaux officiers de la Légion d'honneur : le comte Durrieu, président de votre Commission des fonds, qui fut l'âme même du centenaire de l'École des chartes; Maurice Prou, le directeur passionnément convaincu de l'École, le maître toujours écouté des études médiévales; le comte Delaborde, professeur à l'École, que nous entourons tous d'une si chaude sympathie, tous deux membres de notre Conseil. Parmi les chevaliers, comment ne pas faire une place à part à Léon Lecestre, notre trésorier, dont le labeur et le caractère se sont depuis longtemps imposés à notre affection, l'homme qui connaît le mieux nos petites et nos grandes affaires; à Roland Delachenal, notre secrétaire général, le sûr et pénétrant historien de Charles V, qui a mené sur ce grand roi et cette difficile époque une enquête qu'on doit citer comme un modèle; à Germain Lefèvre-

Pontalis, un de nos présidents de la Guerre, historien si précis, si ingénieux, qui a répandu sur le temps de Jeanne d'Arc des clartés nouvelles, pour moi un ami depuis le Concours général, pour rappeler un souvenir qui plaira à notre confrère de Beauchesne; et encore à Dupont-Ferrier, l'éminent historien de nos institutions, à Courteault, l'excellent archiviste, notre précieux collaborateur; à Poupardin enfin, le fidèle collaborateur du directeur de l'École, dont la maladie interrompt si tristement les remarquables travaux, tous trois membres du Conseil de la Société?

Toute cette promotion n'est que justice, je dirai presque réparation. Mais la justice qui se fait un peu attendre a parfois plus de sens et de valeur encore.

La satisfaction que nous venons d'éprouver ne doit pas nous faire oublier les pertes douloureuses subies depuis un an par la Société. Nous avons perdu neuf de nos confrères, vides trop nombreux en un temps où il serait si nécessaire de ne pas voir nos rangs s'éclaircir ainsi.

Bernard de Mandrot a été uni par les liens les plus étroits à notre Société. Fils d'un colonel de l'armée fédérale suisse, admis à titre étranger à l'École des chartes, il n'en fut pas moins un excellent Français, puisqu'il était né au Havre, qu'il se fit naturaliser, qu'il se maria en Normandie et que c'est à l'histoire de la France au XVe siècle qu'il consacra tous ses travaux. Sa situation personnelle lui permit de se consacrer entièrement aux études historiques. Sa thèse de l'École des chartes sur les relations de Louis XI avec les Suisses de 1461 à 1475 marquait déjà réellement l'orientation de ses recherches. Après une longue et fructueuse enquête, il fit connaître un des conseillers les plus écoutés de Louis XI et de Charles VIII, Imbert de Batarnay, seigneur du Bouchage. Ce livre est mieux qu'une biographie : aucun ouvrage peut-être ne nous révèle d'une façon plus précise, plus concrète, plus suggestive le gouvernement et l'administration de Louis XI, dont la connaissance restait encore pour nous si imparfaite, si fragmentaire. Ce début nous faisait espérer l'historien définitif de Louis XI.

De Mandrot, cependant, voulut entrer tout d'abord en communion plus intime avec les principaux documents historiques du règne. Vous avez accueilli avec empressement les éditions qu'il avait préparées, avec tant de soin et de compétence, de la *Chronique scandaleuse* et des *Dépêches des ambassadeurs milanais au temps de Louis XI*. Dans une autre collection, il donna une édition très attendue des *Mémoires de Philippe de Commynes*. Chacune de ces publications a apporté, en plus du texte judicieusement amendé, des éléments historiques nouveaux. Pour la *Chronique scandaleuse*, c'est une attribution à peu près certaine à Jean de Roye, notaire au Châtelet. L'édition de Commynes met en œuvre un manuscrit jusque-là inutilisé, le meilleur qui subsiste, le seul qui donne les deux derniers livres. Aussi M. de Mandrot, malgré les difficultés de l'entreprise, dont quelques-unes restent insolubles, a-t-il pu donner aux célèbres mémoires la physionomie la plus sûre et la plus correcte, si bien qu'on a dit avec juste raison « qu'il semble impossible de faire mieux et d'aller plus loin dans la restauration de ce texte si fort altéré ». Enfin, la publication des *Dépêches des ambassadeurs milanais en France*, de l'avènement de Louis XI à la mort de François Sforza, est mieux qu'une restauration, c'est en quelque sorte une révélation. La majeure partie en était inédite. Mieux encore, à bien des égards, que Commynes lui-même, Malleta et Panigarola, entre autres, nous font pénétrer dans l'intimité du roi, dans ses pensées, dans toute son activité politique; on ne peut désirer observateurs plus fidèles, plus sagaces, de la vie intérieure du royaume comme de sa politique extérieure. Ce qui ajoute au prix de ces éditions, c'est tout à la fois la sobriété, l'exactitude et la richesse de l'annotation, qui révèle cette profonde connaissance du temps et des hommes que seul parmi nous possédait à ce point M. de Mandrot; ce sont aussi ces pièces justificatives qui complètent si heureusement les trois volumes parus de *Dépêches des ambassadeurs milanais*. Tout cet ensemble représente les matériaux essentiels de l'histoire de Louis XI; qui nous donnera désormais cette œuvre nécessaire, qui

eût fait pendant pour le xve siècle à l'*Histoire de Charles V* de notre secrétaire général? Vous avez tenu à reconnaître pleinement les services rendus par M. de Mandrot à l'histoire de notre pays, en même temps que l'éclat qu'il avait donné à vos publications, en l'appelant à votre Conseil en 1901, puis à la présidence en 1908-1909. Nous garderons le fidèle souvenir à la fois de son œuvre historique, de sa collaboration à notre Société, de sa noble figure et de sa parfaite courtoisie qui reflétaient si bien l'élévation de ses sentiments.

Alexandre Bruel fut également membre de votre Conseil. Sa vie d'érudit recueillie et laborieuse, après un court passage à la Bibliothèque nationale, s'est passée presque tout entière aux Archives nationales, où il fut en dernier lieu chef de la section historique. Il y a méthodiquement exploré les archives de la Chambre des comptes et publié un précieux répertoire numérique de ces archives. Dans votre *Annuaire-Bulletin*, il a donné l'inventaire des titres de la maison de La Tour d'Auvergne, conservés dans les mêmes archives. L'histoire de Paris et l'histoire d'Auvergne lui ont fourni de nombreux et curieux articles ou notices. Mais son œuvre essentielle fut la publication du *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*. Auguste Bernard, alors qu'il achevait son édition du très intéressant *Cartulaire de Savigny*, vers 1850, avait entrepris de réunir les chartes de l'abbaye de Cluny. Lorsqu'il mourut, en 1868, il avait déjà constitué un recueil imposant, l'avait classé chronologiquement et en avait corrigé quelques épreuves. La moisson était trop riche, trop précieuse pour être abandonnée. C'est Alexandre Bruel qui recueillit cette lourde succession. Huit ans après, il publiait le premier volume, et cette tâche délicate devait remplir toute sa vie désormais. Certes, le gros œuvre était fait; mais il fallait rechercher les chartes publiées ou inconnues jusqu'alors, collationner tous les textes, reviser et compléter les références et les notes, vérifier le classement chronologique, et cela pour plus de 5,000 documents, répartis en six gros volumes. Bruel travaillait assidûment à la table générale,

quand la mort vint l'arracher à son labeur obstiné. L'importance de ce recueil pour l'histoire du moyen âge considérée à tous les points de vue, vous la connaissez assez pour qu'il soit inutile d'y insister. Là apparaît la puissance incomparable de la célèbre abbaye; la vie religieuse, juridique, agricole du xe au XIIIe siècle peut y être étudiée dans les moindres détails; pour la chronologie, l'onomastique, la diplomatique, l'histoire locale, la mine est presque inépuisable. On ne saurait trop admirer le désintéressement et la ténacité de Bruel qui, au lieu de chercher dans cet énorme répertoire la matière de travaux personnels qui eussent mis en valeur son érudition et attiré sur lui les honneurs, est resté, sans défaillance, fidèle au devoir obscur qui lui avait été assigné et qu'il avait accepté sans arrière-pensée. Je n'ose dire que ce sont là des vertus d'autrefois; c'est du moins un exemple qu'on ne saurait trop recommander à nos futurs érudits. D'ailleurs, l'homme est là tout entier, tel que vous l'avez connu, avec toute sa conscience, toutes ses vertus aussi solides que modestes, toutes ses fortes convictions.

La vie du comte Amédée de Caix de Saint-Aymour fait un certain contraste avec celle d'Alexandre Bruel. M. de Caix ne nous appartenait que depuis deux ans; mais son passé est assez rempli pour nous arrêter un instant. Il appartenait à une famille de vieille noblesse picarde, qui se rattachait aux Boves-Coucy, c'est-à-dire à la plus pure féodalité, et dont il s'est plu à retracer la descendance. Diplomate, il avait beaucoup voyagé, beaucoup étudié, avec une grande largeur d'esprit et un don très personnel de compréhension; c'est ainsi qu'il a écrit sur l'Éthiopie, sur le Soudan, sur l'Algérie, sur les pays slaves de l'Autriche-Hongrie. Il a publié un *Recueil des instructions des ambassadeurs de France en Portugal*, une histoire d'Anne de Russie, reine de France, une notice sur Grotius. Il a même écrit une histoire de France en deux volumes. Mais ses voyages, la curiosité un peu cosmopolite de son esprit n'avaient pu le détacher de sa chère Picardie, des pays de l'Oise. Ses travaux d'histoire locale sont extrême-

ment variés et ingénieux, qu'il s'agisse des monuments mégalithiques, des souvenirs romains, du moyen âge ou des temps actuels. Son œuvre la plus originale, ce sont ses *Causeries d'un besacier*, qui promènent le lecteur avec une fine bonhomie à travers tous les souvenirs d'une vieille province française. Hélas! il devait être témoin pour cette province tant aimée des pires désastres. Il a, avec une extrême perspicacité, suivi les progrès de l'invasion et les a décrits avec émotion et précision à la fois. Il vit aussi la délivrance et c'est le temps même qu'il choisit pour entrer parmi nous. Nous lui serons toujours reconnaissants de cette pensée.

Le loisir me manque pour vous énumérer les titres de nos autres confrères disparus depuis un an. Nous devons cependant rappeler avec nos plus sincères regrets les noms de l'abbé Lapierre, curé-doyen au diocèse de Meaux ; de M. Octave Raguenet de Saint-Albin, archiviste-paléographe, membre de la Société depuis 1876, qui a publié quelques bons travaux sur Orléans et l'Orléanais ; de M. Paul Lacombe, qu'une haute situation financière n'empêcha pas d'être un excellent et fécond bibliographe et à qui nous devons une reconnaissance toute particulière pour son excellente *Bibliographie des travaux de Léopold Delisle ;* de M. Ludovic Langlois, ancien notaire ; du comte André Martinet ; enfin du marquis de Fontenilles, un de nos plus anciens sociétaires, puisqu'il avait été admis il y a cinquante-cinq ans, en 1866.

Messieurs, j'aurais voulu, à l'exemple de mes éminents prédécesseurs, vous apporter une savante contribution à notre histoire ou à sa bibliographie. C'eût été pour moi, d'ailleurs, une agréable diversion à des occupations singulièrement différentes. Mais les difficultés financières au milieu desquelles nous nous débattons ne laissent en ce moment aucun répit à ceux qui, si modeste que soit leur rôle, doivent collaborer à leur solution. Je me bornerai donc à examiner brièvement comment, après la période de guerre, nous devons augurer de l'avenir des recherches sur l'histoire de France.

On a pu se demander, au plus fort de la guerre, ce que deviendraient à la paix les études qui font votre raison d'être. Pendant près de cinq ans, la France n'a vécu que des angoisses du présent. Depuis l'armistice, et en ce moment même plus que jamais, le mystère de notre avenir, le problème effroyable des réparations s'imposent à nos esprits comme de véritables obsessions. Il y a tant d'histoire mondiale dans les événements d'hier et d'aujourd'hui que l'on eût été en droit de craindre que le passé plus lointain de la France auquel vous vous êtes consacrés ne s'effaçât de la curiosité et de l'attention de nos contemporains.

Au lendemain de la guerre de 1870, la situation morale n'était pas la même : c'était, disait-on et disaient surtout les vainqueurs, tout à la fois la science, l'érudition, la pédagogie allemandes qui avaient triomphé. La victoire réparait les erreurs de l'histoire la plus lointaine; elle consacrait des supériorités ethniques insolemment affirmées; elle faisait revivre les temps d'Arminius, de Charlemagne et de Barberousse. Ces prétentions outrecuidantes et, il faut bien l'avouer, le sentiment réel que nous eûmes alors de la décadence parmi nous des méthodes et des recherches de l'érudition eurent en France pour conséquence immédiate un réveil de l'activité scientifique et historique, un développement des moyens de travail et d'enseignement. Il s'agissait d'égaler et de réfuter l'Allemagne. Et nous devons nous rendre à nous-mêmes cette justice qu'à la veille de la dernière guerre, si notre production savante n'égalait pas celle de l'Allemagne en quantité, elle la dépassait incontestablement par la qualité et par la portée générale. Nous avions depuis longtemps reconquis toute notre place.

La Grande Guerre s'est terminée par la défaite de l'Allemagne. Par son ampleur, par sa durée, par les désastres et les dévastations qu'elle a causés, par l'immense et admirable effort scientifique qu'elle a provoqué dans notre pays, par le prestige qu'elle a donné à la France, par les problèmes qu'elle a soulevés et qu'elle n'a pas résolus, par l'incertitude même de la paix qu'elle a laissée au monde, elle a absorbé les volontés, tendu vers le présent et l'avenir

toutes les énergies. Elle a donc travaillé avant tout pour la science, pour la politique, pour l'économie politique et sociale. Et, si l'on considère uniquement la physionomie de la guerre, combien par exemple pâlit la grande lutte de la guerre de Cent ans ou celle de la Succession d'Espagne à côté de ce que nous venons de voir et de souffrir pendant quatre années! Que sont les ravages des Grandes Compagnies, que sont les campagnes des Espagnols et des Autrichiens dans le nord de la France aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles à côté de l'occupation allemande de 1914 à 1918! Peut-on comparer Denain ou Fontenoy à la Marne, le siège de Calais à la ruée allemande sur Verdun, ou encore les campagnes de Macédoine à la quatrième croisade? Il semblerait ainsi que toute cette histoire de France, que nos publications ont tant contribué à éclairer, devrait apparaître désormais comme réduite et décolorée et qu'elle ne peut plus retenir que quelques érudits attardés. L'histoire de la Guerre, de ses origines, de son développement, de ses conséquences, la restauration politique et économique de notre pays et du monde, voilà ce qui, pour une vue superficielle des choses, devrait absorber pour longtemps notre vie intellectuelle.

Ce serait, Messieurs, méconnaître l'essence même des études historiques que de juger ainsi. L'expérience est faite : qu'il s'agisse des grandes compagnies savantes, du Comité des travaux historiques, des Sociétés savantes des départements, des thèses de doctorat, de l'École des chartes ou de l'École normale supérieure, des cours et conférences de nos Universités, c'est toujours et partout le même zèle pour l'exploration des siècles passés de notre histoire, si lointains soient-ils. Si quelques vides apparaissent, c'est que les pertes ont été cruelles parmi les jeunes historiens. Si les publications sont moins abondantes, ce n'est pas parce que les travaux manquent, mais bien parce que l'impression en est devenue trop dispendieuse. L'histoire de notre France à toutes les époques et sous tous ses aspects n'est pas moins en honneur qu'avant la guerre et ne risque

pas d'être abandonnée au profit de la physique, de la chimie ou des sciences économiques.

Pourquoi ce zèle, que rien ne diminue ni ne détourne, malgré les soucis et les besoins de la vie moderne? Nos savants ne cessent de répéter cette vérité, qui est l'expression même de la conscience française : c'est que, en admettant que la science soit désormais la reine du monde, cette royauté n'est légitime et supportable que si elle s'exerce au profit de la morale, c'est-à-dire du droit et de la justice. Or, pour qu'il en soit ainsi, il faut à la science un contrôle et comme une direction de conscience. Tel est le rôle des sciences morales, qui ne comprennent pas seulement les spéculations des philosophes, mais aussi l'étude de l'histoire, c'est-à-dire de l'expérience nationale et universelle à travers les âges. Non que l'histoire soit morale à proprement parler, mais parce qu'elle est, pour le plus modeste érudit comme pour le grand historien, une école de vérité, de scrupule, de méthode, et qu'il n'y a sans doute pas de meilleur moyen, dans la vie intellectuelle, de former le jugement et la conscience d'une nation digne de l'humanité. Des études aussi essentielles garderont toujours chez nous leurs fidèles; elles les garderont d'autant mieux que la crise de la guerre et la crise de la paix ont été et sont pour nous au premier chef des crises morales de vérité, de droit, de justice et de liberté.

En ce qui touche le domaine propre que s'est réservé notre Société, nous pouvons être assurés qu'il ne sera pas abandonné avant que notre œuvre soit achevée. Si grande que soit l'histoire d'hier, tant qu'il ne s'est pas fait un certain recul dans le passé, elle inquiète et effraye le véritable érudit, le véritable historien. Les témoignages sont à la fois trop nombreux et trop fragmentaires; les plus importants manquent encore, et ceux que nous avons déjà ne sont ni critiqués ni classés. La vraie matière historique, c'est encore, et pour longtemps, la longue période des origines de la France qui s'étend jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle. Et il en est ainsi aussi bien pour l'enseignement que pour

la recherche savante. Les jeunes intelligences s'attachent plus volontiers aux siècles passés pour lesquels l'histoire s'est simplifiée, éclaircie et comme dépouillée. On s'indigne parfois de constater que les grands événements contemporains sont mal connus de nos jeunes gens. C'est fatal : on peut vivre l'histoire de son temps, on ne l'apprend que bien difficilement à la jeunesse, parce que cette histoire n'est pas faite et qu'elle manque de cette perspective qui seule rend intelligibles les événements passés.

Et puis, si nos études sont toujours en faveur, c'est qu'elles ont pour objet les siècles mêmes où s'est formée et où a pris conscience d'elle-même la France éternelle. Nous les avons vus revenir à peu près tous à leur premier dessein, ces jeunes hommes qui étaient partis au front, laissant un livre, une thèse inachevée sur quelque point de notre histoire. Ils ont repris avec plus d'ardeur la recherche commencée. Le don d'eux-mêmes qu'ils avaient fait à la patrie les a rattachés plus intimement encore à l'étude de son passé. Preuve admirable que, malgré le sentiment d'horreur pour la guerre qu'ont gardé beaucoup d'entre eux, les périls et les deuils nous ont rendu plus cher tout ce qui est la France. Ce sont des impondérables; mais qui pourrait nier que les souffrances endurées, les pertes subies, les angoisses prolongées, la victoire enfin et la place qu'elle nous a donnée dans le monde ont eu une réaction bienfaisante sur les recherches d'histoire de France? Chacun s'est remis à l'œuvre avec plus d'ardeur, plus de confiance, plus d'amour.

Je crois donc que, par la force même des choses et des sentiments, nous avons les plus sûres raisons de vouloir et d'espérer le développement des recherches historiques et, par suite, de travailler de tout notre cœur à l'avenir de notre Société. Que d'enquêtes à poursuivre encore dans notre pays! Que de textes à rassembler et à publier, après tout ce que vous avez déjà publié! Peut-être, lorsque les difficultés financières seront conjurées, aurons-nous à faire notre examen de conscience, à voir s'il ne conviendra pas, sans changer notre principe, d'étendre notre point de vue

et notre action, qu'il s'agisse des textes à publier, de l'emploi de notre temps dans nos réunions et assemblées, de la diffusion de nos travaux, de notre action extérieure. Vous portez le beau nom, le nom unique de Société de l'Histoire de France, il faut le mériter le plus largement possible.

Dès maintenant, je vois trois objets pour lesquels votre autorité scientifique, vos avis, votre concours peuvent, dans un avenir prochain, devenir efficaces. C'est d'abord l'enseignement de l'histoire de France. Dans l'enseignement secondaire, nous approchons sans doute de réformes partielles, mais profondes, des programmes de 1902. On y y avait mis beaucoup d'histoire, peut-être trop, on peut dire presque toute l'histoire du monde. Un mouvement s'est dessiné pour réduire l'histoire universelle et donner une place plus large, plus lumineuse à l'histoire même de notre pays. Dans les Facultés, même préoccupation : la Faculté des lettres de Paris a demandé la création de plusieurs chaires d'histoire de France. L'année prochaine verra sans doute renaître le Concours général que vous honoriez d'un prix spécial. Tous ces projets ne peuvent laisser insensible la Société de l'Histoire de France.

En second lieu, votre Société resterait fidèle à son principe en s'intéressant en quelque façon à notre histoire provinciale. C'est bien là de l'histoire de France. Le Comité des travaux historiques suit avec une compétence hautement appréciée les recherches des Sociétés savantes et des érudits locaux. Mais en cette matière, comme en bien d'autres, les efforts sont isolés. En dehors du Comité s'est développé, d'autre part, l'enseignement de l'histoire locale dans plusieurs de nos Universités, à Lille, à Rennes, à Nancy, à Poitiers, à Bordeaux, à Toulouse, à Lyon, à Dijon ; il vient d'être créé à Montpellier. Ces enseignements vont bientôt devenir de petits centres organisés sous le nom d'Instituts. Demain peut-être, dans notre régime administratif, apparaîtront des régions qui aideront sans doute à coordonner les efforts locaux. Dans le domaine de l'histoire locale, enseignement et recherches se tiennent étroitement et sont également nécessaires l'un à l'autre. Notre histoire provinciale

n'est encore qu'une mosaïque inachevée dont le dessin apparaît à peine. Je me permets de penser que le travail qui reste à faire a une importance capitale pour l'histoire de France et qu'il est d'une valeur morale et patriotique de premier ordre. Dans l'organisation et la poursuite de ce travail, dans l'élaboration des méthodes et des programmes qui le dirigeront, la Société de l'Histoire de France doit avoir son mot à dire et sa place à prendre.

Enfin, Messieurs, une troisième œuvre nécessaire, c'est de faire connaître notre histoire dans le monde, chez nos alliés et chez nos amis. Car ce sont jusqu'ici nos ennemis qui s'y sont le plus appliqués. Dans les universités et écoles étrangères, le passé de la France est mal connu ou méconnu. Il faut que les publications françaises se répandent le plus possible, qu'on appelle sur elles l'attention des maîtres et des travailleurs, que nous prenions nous-mêmes le soin de faire savoir et d'enseigner ce que fut la France à travers les siècles. Cette œuvre dépasse le cadre ordinaire de votre activité. Mais votre autorité, l'illustration de votre nom, votre patronage peuvent être précieux. Nous avons comme confrères des diplomates qui doivent être vos représentants, comme ils sont ceux de la France elle-même. Quel meilleur exemple, d'ailleurs, que celui de l'un de vos anciens présidents, M. Delavaud, qui s'est si heureusement et si méthodiquement occupé de la diffusion de nos grandes publications historiques en Suède? Ce qu'il a fait là-bas, il faudrait le faire partout.

Je m'excuse de vous avoir apporté des abstractions et des rêves d'avenir au lieu d'un récit d'histoire. Je suis trop engagé dans le présent pour pouvoir m'en détacher. J'ai voulu surtout vous donner les raisons de ma confiance dans l'avenir de notre Société et des recherches d'histoire de France en général. Notre pays a fait de trop grandes choses pour ne pas considérer que le culte de son passé est un de ses premiers devoirs.

Rapport de M. R. Delachenal, secrétaire, sur l'état des travaux de la Société.

Messieurs,

Le temps n'est plus, où, dans son rapport annuel, votre secrétaire pouvait envisager de haut le présent et l'avenir de notre Société, sans prendre souci des petits côtés d'une vie économique, longtemps normale et facile. Que le nombre accoutumé de volumes eût été distribué dans l'intervalle d'une assemblée générale à l'autre, que l'ordre régulier de nos exercices ne fût troublé par aucun retard contraire aux prévisions, il n'en fallait jadis pas davantage pour attester notre vitalité scientifique et le parfait équilibre de nos finances. Actuellement, les mêmes constatations favorables ne suffiraient plus à autoriser les mêmes conclusions optimistes.

A coup sûr, il est flatteur pour nous d'avoir pu, en quelques mois, en pleine crise du livre, donner cinq volumes à nos sociétaires. Il n'est pas moins agréable pour nous de n'avoir plus d'arriéré; d'avoir pu, grâce, il est vrai, à des restrictions obligées, faire toutes les distributions afférentes aux deux exercices de 1919 et de 1920. Mais ces résultats, par eux-mêmes satisfaisants, ont été payés cher, si cher que, pour combler un déficit momentané, il a fallu recourir à un expédient de prodigue et entamer nos réserves. Il nous a été possible de le faire sans trop de dommage, mais un pareil sacrifice ne saurait être renouvelé impunément. Il est nécessaire maintenant de comprimer nos dépenses et de réparer nos pertes par une rigoureuse économie. Il faut donc vous attendre, après une année favorisée comme l'a été celle qui se clôt aujourd'hui, à un nouveau resserrement de notre production. Pour 1921-1922, un seul volume est prévu, non compris, bien entendu, l'*Annuaire-Bulletin :* le tome V des *Mémoires du cardinal de Richelieu*, accompagné d'un fascicule complémentaire contenant des dissertations ou des

notices. Toutes nos autres impressions sont suspendues. *Primo vivere...!*

Des cinq volumes que vous avez reçus depuis notre dernière assemblée générale, les trois premiers sont à porter au compte de l'exercice 1919, à savoir les tomes III et IV de la *Chronique de Jean II et de Charles V* et le tome III de la *Correspondance d'ambassadeurs milanais*. L'exercice 1920, ne comportant que deux volumes, aura, pour sa part, le tome II de la *Correspondance de Vivonne* et le tome I des *Grandes Chroniques de France*.

Il y a plus de cinq ans que vous avez en mains le texte complet de la *Chronique de Jean II et de Charles V*, formant deux volumes. Le tome III contient, outre l'introduction et la table, un choix de pièces justificatives et une « continuation » de la chronique, qui va de l'avènement de Charles VI aux funérailles du comte de Flandre, Louis de Mâle (29 février 1384). Paulin Paris n'avait publié, on ne sait pourquoi, que la moindre partie de cette continuation qui, dans la plupart des manuscrits, s'arrête, il est vrai, au départ de Louis d'Anjou pour Avignon (5 janvier 1382). La suite a été éditée, avec beaucoup de soin, par le baron Jérôme Pichon pour la Société des Bibliophiles français.

On n'estimera pas superflue la réimpression de quelques pages, qui n'ajoutent rien évidemment à la *Chronique de Jean II et de Charles V*, mais font corps avec elle, et où l'on a cru reconnaître, non sans quelque apparence de raison, le tour d'esprit et la manière de l'historien officiel des deux règnes précédents. Tout mérite d'être lu dans cette brève continuation : le procès et la condamnation de Hugues Aubriot, l'insurrection des Maillotins, la rébellion des Flamands et leur défaite à Roosebeke. Mais c'est peut-être la disgrâce du célèbre prévôt de Paris qui, malgré la simplicité du récit, offre les détails les plus savoureux. C'est une curieuse figure que celle de Hugues Aubriot, tout-puissant sous Charles V, rude pour la gent écolière et les suppôts de l'Université. Grisé par son importance et trop sûr de son crédit, il ne mesure pas assez ses paroles, qui parfois font scandale. Tels de ses propos, exagérés ou for-

gés peut-être par ses ennemis, nous montrent en lui un esprit fort ou, quelque chose de pis encore, une sorte de mécréant. Son maître mort, il vit se déchaîner contre lui de furieuses rancunes de cuistres. Dénoncé par le procureur de l'Université à l'inquisiteur des hérétiques, il est condamné, avec tout l'appareil infamant usité au XIVe siècle, à une prison perpétuelle dans les geôles de l'évêque (mai 1381). Tout à coup éclate l'insurrection des Maillotins. Les Parisiens se rappellent qu'un homme vit toujours, qui jadis tint Paris dans sa main. Où trouver un meilleur capitaine de la ville? Aubriot est donc tiré de prison, reconduit à son hôtel, et les meneurs, le hissant sur « un petit cheval », veulent le faire marcher à leur tête. Mais il sait ce que dure la faveur populaire et quelle serait pour lui la fin de l'aventure.

A grand'peine, il échappe à ses dangereux amis, réussit à gagner Avignon, où il obtient du pape Clément VII d'être relevé des sentences ecclésiastiques portées contre lui. Ruiné par les confiscations, il végète quelques années encore dans une modeste cité du Languedoc et y meurt obscurément. Descendu de son « petit cheval », il disparaît de l'histoire, plus heureux que Jean des Marés, un autre marmouset, et de grand renom, lui aussi, destiné à finir par la main du bourreau.

Le tome IV et dernier de la *Chronique de Jean II et de Charles V* a dû vous paraître bien mince. Pour qu'il pût figurer parmi nos in-octavo plus étoffés et être accepté comme un juste volume, il a fallu, ainsi qu'on le disait au moyen âge, que *le fort portât le faible*. Mais ce simple fascicule a un mérite, celui de la nouveauté, et l'attrait du livre d'images, auquel nul lecteur ne reste insensible. Par une initiative heureuse dont il faut reporter l'honneur à L. Delisle, le Conseil de votre Société, en acceptant de commencer l'impression des *Grandes Chroniques de France* par la fin, c'est-à-dire par les règnes de Jean II et de Charles V, avait décidé qu'un album compléterait cette publication. Il reproduirait les miniatures d'un très beau manuscrit, venu de la librairie même de Charles V, le français 2813 de la Bibliothèque nationale. Ce manuscrit

est justement célèbre, non seulement par sa provenance et sa valeur intrinsèque, mais aussi par les très nombreuses et très riches miniatures qui accompagnent et illustrent le texte des *Grandes Chroniques de France*. On en compte plus de 200, dont plusieurs à pleine page, ou presque à pleine page, sont, à elles seules, de petits tableaux. Cinquante se rapportent aux règnes de Jean II et de Charles V. Ce sont les seules qu'il convînt de reproduire et de décrire dans l'album qui vous a été distribué.

La valeur artistique de ces miniatures est très inégale et, à cet égard, une distinction doit être faite entre ceux qui y collaborèrent. Le talent des enlumineurs proprement dits, leur dextérité manuelle, si l'on veut, ne sauraient être prisés trop haut. Ils connaissent, par une longue pratique et le recours constant aux mêmes procédés, toutes les ressources de leur art. Ils en tirent un merveilleux parti. Les peintres ou « historieurs » sont loin de valoir les enlumineurs; non pas, il est vrai, pour le sentiment et l'emploi judicieux des couleurs; eux aussi sont le plus souvent des coloristes exquis. Mais bien des qualités leur ont manqué pour nous laisser des œuvres vraiment belles. Ils dessinent mal, ignorent la perspective et ne sont guère plus familiers avec l'anatomie. N'appuyons pas trop sur les défauts de nos vieux « historieurs ». Leurs gracieuses compositions, — la joie des yeux, — ne sont pas faites pour être soumises à un examen trop minutieux. C'est un effet d'ensemble, un effet décoratif, que leurs auteurs en voulaient obtenir, et on ne saurait nier qu'elles répondent de tous points à leur destination.

Ce n'est point sans mélancolie que je passe au troisième volume de la *Correspondance d'ambassadeurs milanais*, le dernier auquel Bernard de Mandrot ait pu mettre la main. L'excellent et consciencieux érudit qui, par des œuvres personnelles et d'admirables éditions critiques, a beaucoup contribué à mieux faire connaître l'histoire de Louis XI, n'aura pas eu la satisfaction de terminer une publication remarquable à tous égards et dont le succès a été grand dès le premier jour. Elle ne sera heureusement

pas interrompue par la mort de notre regretté confrère, votre Conseil ayant eu la bonne fortune de trouver en M. Charles Samaran un éditeur tout préparé, par ses travaux comme par sa connaissance des dialectes italiens du moyen âge, à continuer la tâche de Bernard de Mandrot.

Les lettres que contient ce troisième volume vont du mois de janvier 1465 au mois d'octobre de la même année. Tout ce qui a été dit précédemment de la correspondance des ambassadeurs milanais accrédités auprès de Louis XI serait à répéter ici, et en insistant encore sur l'éloge, car on ne saurait concevoir un recueil de documents qui présente un intérêt plus varié et plus soutenu. Que l'intérêt croisse avec le présent volume, on le comprend aisément, puisque ce volume porte en entier sur l'année 1465, au cours de laquelle le roi de France se trouva engagé dans une lutte singulièrement âpre et périlleuse contre la ligue du Bien Public. Alberico Malleta, l'envoyé milanais dont je vous ai entretenu dans mon dernier rapport, avait pressenti l'orage; mais, en dépit de signes avant-coureurs trop nombreux et trop clairs, il s'était laissé gagner par le bel optimisme du roi et avait repris confiance. Au mois d'avril, il était remplacé par Jean-Pierre Panigarola, diplomate de carrière et l'un des meilleurs serviteurs des ducs de Milan. Le nouveau venu resta auprès de Louis XI jusqu'en 1468, très bien accueilli d'abord, longtemps comblé de prévenances, devenu finalement *persona ingrata*, on ne sait pour quel motif, mais à tel point que le roi demanda nettement son rappel. Sa correspondance avec François Sforza, très fréquente et très nourrie, avec une seule lacune imputable à une cause fortuite, mais fort regrettable, car elle correspond à l'époque de la bataille de Montlhéry, cette correspondance, dis-je, est, pour l'histoire du règne de Louis XI, d'un prix infini. C'est la mieux informée, la plus vivante des chroniques. Tout d'abord, Panigarola est confiant. Ce n'est pas que la situation n'apparaisse à l'ambassadeur comme inquiétante et grave : « Monseigneur, écrit-il dès les premiers jours, ce royaume

est sens dessus dessous. On ne parle que de guerre, bien que, jusqu'à présent, rien n'ait remué encore. »

L'attitude du roi, les ressources matérielles dont il dispose sont de nature à rassurer son entourage : « Le roi de France, lisons-nous dans la même lettre, est gai, fait bonne chère et pourvoit à ses affaires sans perdre un instant... Il est vaillant, puissant en hommes et en deniers, et je crois qu'il infligera une sérieuse leçon (*bastonata*) à ses adversaires, d'autant plus que ces derniers n'ont pas un sou vaillant. »

Les débuts de la campagne sont encourageants. La soumission du Bourbonnais ne demande que quelques jours. A Montlhéry, Louis XI montre une vigueur, un élan qui eussent fait de cette rencontre indécise une grande victoire si la défection du comte du Maine n'avait tout compromis. Dès lors, le roi, qui sent des traîtres partout autour de lui, devient plus circonspect, plus timide même. Il n'osera plus affronter ses ennemis en bataille rangée. Il a eu, après Montlhéry, la bonne inspiration de se saisir de Paris, où d'autres auraient pu le devancer. Il maîtrise ainsi sa capitale, mais les abords en sont peu sûrs; aux portes mêmes de la ville se tient ouvertement ce qu'on a appelé « la foire aux trahisons ». La situation paraît retournée. Panigarola a perdu son optimisme et sa correspondance donne une note très sombre : « Mon très illustre seigneur, écrit-il de Paris le 10 août, c'est avec des larmes dans les yeux que j'avise Votre Seigneurie que le fait du roi s'aggrave tous les jours. Il n'a plus de Conseil, car ses habituels conseillers meurent de peur, l'amiral surtout... et le bâtard d'Armagnac est fort malade. Le roi n'a auprès de lui nul homme en qui il se puisse fier, etc. »

C'est bien le cas pour Louis XI de presser l'arrivée des 5,000 hommes d'armes que le duc de Milan lui avait promis et dont la présence serait fort opportune. C'est surtout le cas de négocier avec des ennemis qu'on ne peut vaincre, mais qu'il est toujours possible de diviser. Le roi n'a pas un instant de découragement. « Son grand cœur le portait », écrira Commines en quelques mots qui sont presque un hémistiche de Corneille.

Louis XI savait se plier sans bouderie aux sacrifices nécessaires, disant avec bonne humeur que « le sage ne fait jamais rien à contre-cœur ». La résignation lui coûtait assez peu d'ailleurs, car il attachait une médiocre importance à ce qu'il signait par contrainte. « Tout cela, dit-il un jour fort crûment, vaut bien juste l'encre et le papier. »

Dans la tourmente, le duc de Milan restait son meilleur et plus fidèle ami, « non pas un de ces amis en paroles, comme le sont tant d'autres chrétiens ». Le roi prenait de plus en plus modèle sur le duc, ne se piquant pas d'une entière franchise à son endroit, pas plus qu'il ne croyait à la sincérité ni au désintéressement absolus de son allié. Les deux compères étaient faits pour se comprendre et pour s'entendre.

Le premier volume de l'exercice 1920 nous fait remonter du xve siècle aux origines de notre histoire, et même beaucoup plus haut. Qu'on en juge par ce début : « Quatre cent et quatre ans avant que Rome fût fondée régnait Priam dans Troie la grande. » Vous connaissez la suite; vous savez comment nos rois « descendirent de la noble lignée de Troie », par un fils d'Hector, Francion, qui eut pour lointains successeurs Marcomir et Pharamond. Cette filiation fabuleuse, imaginée de bonne heure par de très médiocres compilateurs, leur a été empruntée au xe ou au xie siècle par le moine Aimoin, qui lui a donné une consécration quasi officielle, en l'accueillant dans ses *Gesta Francorum*, lesquels, pendant longtemps, ont fait autorité.

Quand, au xiiie siècle, sur l'ordre de l'abbé Mathieu de Vendôme et, sans doute, sous l'inspiration de saint Louis, fut commencée, à Saint-Denis, l'ample collection de textes historiques en langue vulgaire connue sous le nom de *Grandes Chroniques de France* et qui, originairement, finissait à la mort de Philippe-Auguste, on y donna la première place à une traduction des *Gesta* d'Aimoin. A défaut d'autres mérites qu'on n'appréciait pas beaucoup alors, ils avaient l'avantage de présenter un récit clair, bien lié, écrit dans un latin relativement correct. Les fables et les légendes, dont le récit est plein, ne choquaient personne à

cette époque, et qu'aurait-on pu leur substituer? Aujourd'hui encore, nous sommes bien obligés de nous contenter de ce qu'on a appelé l'histoire poétique des Mérovingiens. L'autre, la vraie, nous ne la connaîtrons sans doute jamais. C'est surtout à propos de ces temps reculés que se justifie la boutade célèbre, d'après laquelle l'histoire écrite serait « une des manières dont les choses ont pu se passer. »

M. Jules Viard a dressé le texte de ce premier volume des *Grandes Chroniques* avec le soin et la conscience qui caractérisent ses publications antérieures. Son édition n'aura rien de commun avec celle de Paulin Paris, bien défectueuse en somme, établie surtout d'après une méthode très incertaine et avec un éclectisme souvent malheureux. Je l'ai montré par des exemples topiques, dans l'introduction à la *Chronique des règnes de Jean II et de Charles V*. M. Viard n'a pas fait, en ce qui touche la période dont il a eu à s'occuper, des constatations moins probantes. Le volume qu'il vient de terminer s'arrête à l'année 584, au début du règne de Clotaire II. Vous voyez que c'est une publication de longue haleine qui commence, comparable, à certains égards, à l'édition des *Chroniques de Froissart*, mais qui aura, il faut l'espérer, un meilleur destin.

Dans quelles conditions et sous quels auspices une aussi vaste collection, très précieuse pour notre histoire, a-t-elle été entreprise à Saint-Denis, conduite tout d'abord jusqu'à la fin du règne de Philippe-Auguste et continuée plus tard, par voie d'additions successives, jusqu'au règne du roi Jean? M. Viard nous l'expose avec concision et clarté dans une substantielle introduction, qui vaut surtout pour le volume en tête duquel elle est placée, comme elle vaudra pour le suivant. S'agissant d'une œuvre aussi complexe que les *Grandes Chroniques*, l'étude critique des sources ne saurait se faire, en effet, qu'au fur et à mesure de l'avancement de la publication et pour chaque grande période historique, considérée isolément.

C'est par le XVIIe siècle que se terminera cette brève revue, — trop longue peut-être à votre gré, — des ou-

vrages distribués au cours du dernier exercice. Nous avons maintenant toute la correspondance de Vivonne relative à l'expédition de Messine pendant les années 1674 et 1676. Le personnage dont il va être question vous a été présenté une première fois par Noël Valois; il vous est donc déjà familier. Vous savez qui était Louis-Victor de Rochechouart, comte, puis duc de Mortemart et de Vivonne. Vous connaissez sa carrière, exceptionnellement brillante et facile. Il était né sous une heureuse étoile. Tout jeune, il avait été placé auprès de Louis XIV comme enfant d'honneur, et le souvenir de cette camaraderie privilégiée devait, jusqu'à la fin, le servir utilement. Enfin, il était le frère des marquises de Thianges et de Montespan, de la célèbre abbesse de Fontevrault, la plus belle des trois sœurs. Lui-même était renommé et peut-être redouté à la cour pour ses bons mots. Il avait tout l'esprit des Mortemart. Bussy, toujours si médisant, en convient. Il concède aussi à Vivonne le courage, mais il lui fait le pire reproche en ajoutant qu'il avait « un fort mauvais cœur ». Quoi qu'il en soit, Vivonne, très ambitieux, chercha de bonne heure les moyens de pousser sa fortune. La marine lui fournit, grâce à la protection de Beaufort, des facilités inespérées pour arriver, en peu de temps, aux plus hauts emplois. Capitaine de vaisseau à vingt-sept ans, il était avant quarante ans capitaine général des galères du roi. C'est en cette qualité qu'il prit part à l'expédition de Candie, qui, pour des raisons multiples et notamment par le mauvais vouloir des Vénitiens, devait aboutir à un lamentable échec. Un choix des lettres du capitaine général des galères royales, se rapportant à cet épisode de l'histoire militaire du règne de Louis XIV, a été publié pour nous par M. Jean Cordey, à qui nous devons également les deux volumes des lettres de Vivonne ayant trait à l'occupation éphémère de Messine par les Français.

L'expédition de Messine, qui eut une moins triste issue que celle de Candie, coûta cher à la France et ne lui rapporta aucun avantage positif. L'idée en fut suggérée à Louis XIV au plus fort de la guerre contre la Hollande, guerre plus longue qu'on ne l'avait prévu et pendant

laquelle la France, à peu près sans alliés, vit s'accroître d'année en année le nombre de ses ennemis. L'entreprise apparut comme une diversion intéressante qui diviserait les forces espagnoles et en retiendrait la meilleure partie dans la Méditerranée. Messine venait de se soulever contre ses maîtres étrangers et de se constituer en république, mais, sentant trop son impuissance si elle ne trouvait pas un appui au dehors, elle sollicita le secours de la France. Les partisans de l'intervention en faveur de Messine estimaient que l'affaire, bien conduite, pourrait donner à peu de frais de grands résultats. Toute la Sicile s'agiterait et se prononcerait pour qui l'aiderait à chasser les Espagnols. Un beau royaume était à conquérir, sans parler de celui de Naples, car la fermentation n'était pas moindre sur la terre ferme que dans l'île voisine. Et les illusions s'ajoutant aux illusions, les promoteurs de l'expédition voyaient déjà l'héritage tout entier de Charles d'Anjou à la veille de faire retour à la France, qui y gagnerait par surcroît la maîtrise de la Méditerranée.

Ces chimères ne tentaient pas beaucoup Louis XIV, qui ne faisait aucun fond sur les Italiens du Sud, si mobiles et si inconstants. Aux souvenirs historiques, évoqués pour le séduire, se mêlait celui des Vêpres siciliennes, qui le rendait encore plus hésitant. Louvois était hostile à l'entreprise, désireux de réserver toutes ses forces pour la guerre continentale. Colbert s'effrayait de nouvelles dépenses engagées à la légère et pour un but mal défini. Le roi et ses ministres se décidèrent cependant à faire quelque chose. Des troupes furent réunies, une flottille fut équipée pour les transporter et Vivonne reçut le commandement de l'expédition. Il le désirait ; il avait une certaine pratique des choses de la mer. Sur le tout, il était très en faveur et avait à la cour, nous avons vu pourquoi, de très puissants appuis.

L'expédition de Messine, n'étant pas très populaire dans les conseils du roi, fut conçue et préparée comme l'ont été trop souvent de nos jours les entreprises coloniales. On y engagea, finalement, beaucoup de monde, mais en plusieurs fois ou, suivant l'expression consacrée, par « petits paquets ». Il s'ensuivit que les Français purent tout juste

se maintenir dans Messine un peu plus de deux ans. Le reste de la Sicile ne vint pas à eux; ils n'étaient pas assez nombreux pour inspirer confiance à leurs protégés. Quelques conquêtes presque aussitôt reperdues n'accrurent pas leur prestige. La maladie, la désertion même affaiblirent à tel point nos effectifs, insuffisamment renforcés, qu'en 1676 il fallut songer à l'évacuation de Messine. Vivonne, qui avait déjà le titre de vice-roi, fut fait maréchal de France, — « maréchal en surnombre », — encore qu'il n'eût montré aucune des qualités par où se révèle un homme de guerre. On lui épargna la mortification de procéder au réembarquement des troupes qu'il avait eues sous ses ordres. Ce fut La Feuillade qu'on chargea de l'opération. Plus de 15,000 hommes avaient été en plusieurs fois envoyés de France à Messine. Un peu plus de 6,000 seulement furent rapatriés. Le déchet était sensible et douloureux. Les seuls résultats de l'expédition, — considérables à vrai dire, — furent les trois victoires remportées par Duquesne sur la flotte hollandaise, trois grandes batailles qui brisèrent définitivement l'hégémonie navale des Hollandais et dont l'une coûta la vie à l'amiral Ruyter. La lecture de la correspondance de Vivonne est instructive et il y aurait beaucoup à y glaner. Je n'en retiendrai qu'une belle et noble parole du maréchal. Ecrivant à Louis XIV, il déclare qu'il a bien sujet de remercier le roi de lui avoir « donné le commandement de si braves gens. » Ne croirait-on pas entendre un des généraux de la Grande Guerre faire l'éloge de ses admirables soldats?

La composition de l'*Annuaire-Bulletin* vous a prouvé que nous sommes restés fidèles à la tradition, heureusement reprise, de terminer, autant que possible, par une brève lecture nos réunions mensuelles, parfois un peu courtes ou d'ordre trop strictement administratif. La simple énumération des sujets traités montrera l'intérêt et la variété des communications dont votre Conseil a eu la primeur :

Comte Baguenault de Puchesse : *Vingt-quatre lettres inédites de Henri IV à Gilles de Souvré.*

R. Lavollée : *Le « secrétaire de la main » du cardinal de Richelieu.*

Henri Boucher : *Sur un portrait de Louise de la Vallière et de ses enfants.*

Dupont-Ferrier : *L'éducation mondaine au collège Louis-le-Grand du XVI*e *au XVIII*e *siècle.*

Marquis de Beauchesne : *La Société de l'histoire de France et les études historiques dans l'Université.*

Moins encore que l'année dernière, je m'attarderai à vous tracer le programme de nos futurs exercices. Ce ne serait pourtant pas chose malaisée, car nombreux sont les volumes dont l'impression est forcément suspendue, sans parler des manuscrits qui attendent leur tour. Il ne dépend ni de nos éditeurs, ni de nous que ces retards prennent fin. La crise du livre n'est qu'une forme, la plus aiguë peut-être, d'une crise économique générale. En ce qui nous concerne, elle met obstacle à la continuation, un moment entrevue, des *Chroniques de Froissart*, et ce contretemps est particulièrement regrettable. Peu de publications nous ont fait autant d'honneur que celle des onze premiers volumes des célèbres chroniques. Il n'en est pas qui ait été plus entravée par une malchance persistante. Il y a plus de cinquante ans que S. Luce faisait paraître le premier volume de son admirable édition, près de quatre-vingt-dix ans que Lacabane recevait et acceptait de notre Société, encore bien jeune, le mandat de publier sous ses auspices un nouveau *Froissart*.

Qu'un siècle ne s'achève pas sans que nous ayons réalisé le vœu de nos fondateurs. Il y a tel centenaire qu'on verrait arriver avec moins de fierté que de confusion. Je ne parle pas de celui de notre Société, dont quelque treize ans seulement nous séparent. Puisse-t-il donner à ceux, très nombreux ici, qui le fêteront, le spectacle d'une activité scientifique que rien ne comprimera plus et d'une production aussi abondante qu'elle le fut dans nos meilleures années.

Rapport de MM. les Censeurs sur l'état des finances de la Société au 31 décembre 1920.

Messieurs,

Suivant l'usage, nous venons soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale le bilan financier de la Société pour 1920. Il s'établit ainsi qu'il suit, après vérification des pièces comptables et des comptes que le Comité des fonds et M. le Trésorier ont bien voulu nous communiquer :

Recettes.

1° Recettes prévues au budget :		
322 cotisations de l'année	9,660 fr.	»» c.
24 cotisations arriérées	720	»»
Vente des publications	2,580	»»
Souscription ministérielle pour 1919 .	1,470	»»
Intérêts des fonds et valeurs . . .	3,051	43
Remboursement de frais de distribution.	235	»»
Reliquat de l'exercice 1919. . . .	16,580	10
2° Recettes extraordinaires :		
Huit rachats de cotisation	2,400	»»
Vente et non-remploi de valeurs . .	7,023	35
Total des recettes	43,719 fr.	88 c.

Dépenses.

Impression de 7 volumes	31,531 fr.	»» c.
Honoraires d'éditeurs	4,620	»»
Frais de recouvrement des cotisations.	221	40
— de distribution des publications.	1,462	25
— de librairie	1,637	90
— de gestion	400	»»
Indemnités aux secrétaire, trésorier et rédacteur de l'*Annuaire-Bulletin* .	925	»»
Impressions diverses	200	50
Acquisition de volumes rares ou épuisés.	100	»»
Dépenses diverses	407	05
Total des dépenses. . .	41,505 fr.	10 c.

L'excédent des recettes sur les dépenses est donc de 2,214 fr. 78, alors que l'excédent prévu n'était que de 885 fr. 10. En outre, il restait à recouvrer, au 31 décembre 1920, 41 cotisations, et le nombre des volumes en magasin était à la fin de l'année dernière de 6,040.

Mais cet excédent de recettes de 2,214 fr. 78 n'est qu'apparent. En effet, pour équilibrer le budget, il a fallu recourir aux réserves de la Société, car les dépenses effectuées dépassaient de 9,130 fr. 10 les dépenses prévues. Cet excédent de dépenses était dû à l'élévation considérable des prix d'impression et à l'augmentation des frais de distribution et de librairie. En outre, l'intérêt bien compris des sociétaires voulait qu'au cours de l'année 1920 fût regagné le retard apporté par la guerre à l'impression de nos publications.

Le déficit de nos recettes a été comblé : 1° par la vente ou le non-remploi de diverses valeurs ; 2° en ne capitalisant pas le montant des cotisations rachetées pendant l'année. Mais, comme il restait en caisse, au 31 décembre 1920, tant en espèces qu'en valeurs à court terme, une somme de 2,214 fr. 75, l'appel aux réserves se réduit finalement à 7,208 fr. 60.

Les recettes prévues pour l'année 1921 sont de 25,354 fr. 78 et les dépenses prévues de 18,725 fr., ce qui donnerait un excédent de recettes de 6,629 fr. 78. L'équilibre du budget de l'année 1921 se trouve donc assuré, mais pour y parvenir le Conseil a décidé de réduire le nombre des volumes à paraître cette année. Il lui a semblé en outre indispensable de demander aux sociétaires un supplément de 5 fr. sur la cotisation annuelle pour couvrir les frais très onéreux de recouvrement et de distribution, et de porter à 400 fr. le taux du rachat de la cotisation.

Nous proposons à l'Assemblée d'approuver les comptes du trésorier pour l'année 1920, en même temps que les mesures financières prises par le Conseil.

Les Censeurs :

Léon Mirot. Robert Lavollée.

DANTE EST-IL VENU A PARIS?

Voilà une question qui sollicite fort la curiosité publique, et spécialement en cette année de Jubilé, où tous les yeux sont tournés vers le grand Florentin. Elle appartient à l'histoire. Mais elle a été parfois obscurcie par d'autres préoccupations. Ce sont affaires où le sentiment prend facilement quelque part. Aussi l'hypothèse du voyage à Paris a toujours rencontré grande faveur en France, comme celui du voyage à Londres en Angleterre. En Italie, ce fut le contraire; sauf le cas pourtant où la poésie s'en est mêlée. Le voyage de l'exilé en pays étranger forme une si belle légende! Si Balzac nous a brossé une figure surprenante de Dante à Paris, d'Annunzio, d'autre part, a pris pour lui l'image : il s'est penché sur le pilier de Saint-Séverin, auquel l'on dit que le sublime proscrit venait s'appuyer pour prier.

Laissons la légende. L'histoire, d'un côté comme de l'autre des Alpes, a gardé sur ce sujet sa sereine impartialité. En Italie, comme j'aurai à le faire voir, le voyage à Paris a ses partisans convaincus; il a eu également de sévères adversaires, comme Novati, dont l'autorité est si grande, comme Farinelli, qui l'a discuté avec science et ingéniosité. En France, de remarquables érudits ont donné leur appui à la négative, tel Henri Hauvette, qui est ici à la tête des études italiennes.

Tout récemment, la négative a été soutenue par un de nos maîtres de la science médiévale. Dans ce *Bulletin du Jubilé*, que publie à Paris un groupe de dantologues français, en tête du premier fascicule, on a pu lire une notable étude de François Delaborde, sous ce titre : *le Silence de Dante sur saint Louis*.

L'auteur y soulève cet argument souvent redoutable, que l'on nomme : *argumentum a silentio*. Il conclut, non pas à la négation, mais au moins à un doute profond. Il nous montre, en un tableau rapide, mais vivant, et tel que

lui seul sans doute était capable de le faire, quelle a pu être la gloire de saint Louis dans les années qui ont suivi sa mort. Il se demande, et nous nous demandons avec lui : si Dante avait vécu à Paris dans un temps où brillait encore assurément, et d'un éclat si éblouissant, cette gloire, — la gloire d'un roi, la gloire d'un saint, — est-il admissible qu'il n'ait fait ensuite aucune mention, dans la *Divine Comédie*, ni du roi ni du saint?

Le raisonnement est fort assurément. Pourtant, je pense qu'il peut être encore l'objet d'une discussion. Savoir pourquoi Dante a, ou bien n'a pas parlé, c'est toujours un problème ardu. Mais il n'est pas impossible d'apercevoir quelques fortes raisons du silence dont il s'agit ici. Les historiens qui admettent le fait du voyage en France, s'ils sont en désaccord sur la date, sont d'accord en ceci du moins : que Dante n'a pu venir à Paris que comme exilé. Exilé! dis-je, et j'entends, avec une âme d'exilé, une âme nourrie de passions et de trop naturelles rancunes. Il hait le pape Boniface VIII, auquel il croit due toute son injuste infortune; il le hait à tel point qu'il se le représente dans les Enfers, prenant la succession de son protecteur Nicolas III, le torse enfoncé dans un trou de flammes et agitant les jambes en l'air en des crispations grotesques.

Il hait Boniface VIII, et il met tout son espoir dans Henri de Luxembourg, l'ennemi des Capétiens d'Italie. Si l'on admet que Dante est venu en France, il faut admettre aussi qu'il l'a quittée en hâte pour voler au service de l'empereur. Et, quand l'empereur fut mort, tout espoir aboli, le malheur et l'exil définitifs, est-il surprenant que Dante n'ait pas poussé l'esprit de pardon jusqu'à louer un roi de France, un saint, dira-t-on, — un saint canonisé par Boniface VIII?

Je n'insiste pas, et je sais que la discussion pourrait être poussée plus loin. J'ai fait connaître le dernier raisonnement qui s'oppose au voyage; je voudrais exposer les derniers arguments favorables. Ils nous viennent d'Italie.

Tout d'abord j'attire l'attention sur l'exposé de la question que donne un dantologue bien connu, le comte Passerini, dans un excellent petit volume de vulgarisation

savante, paru à l'occasion du Jubilé, et que l'on ne saurait trop recommander[1]. Passerini conclut sans hésiter : « Quant au voyage en France, rien ne s'oppose à ce que nous puissions y croire ; bien au contraire, plusieurs arguments concordent à nous le faire admettre. » Il résume les dires de Giovanni Villani, de Boccace et de Benvenuto d'Imola ; il insiste sur l'imprudence qu'il y a toujours à mettre en doute les témoignages contemporains, lorsqu'on n'a pas de faits positifs à leur opposer. Il discute quelques-unes des objections connues, et l'une surtout, qui n'est pas sans force : c'est la pauvreté de Dante. Si Dante, comme Passerini le croit, partit pour la France en 1308, c'était, ne l'oublions pas, après un séjour dans la Lunigiane, chez de riches et puissants amis, les Malaspina ; or, dans des vers qui ressemblent assez à un remerciement[2], Dante les a félicités de n'avoir jamais cessé de s'orner des deux vertus de la chevalerie, la bravoure et la libéralité ; il dit assez crûment : « La bourse et l'épée. »

Mais quand même la « bourse » de ces nobles amis lui eût fait défaut, le voyage de France lui offrait-il tant de charges? Passerini n'en croit rien : « Dante, dit-il, a erré çà et là en Italie ; or, qu'il voyageât en Italie, où qu'il passât les monts, et même la mer, la question pécuniaire devait être presque identique. Et cela d'autant plus que, dans ce temps-là, le pays de France était, pour les Italiens et surtout les Florentins, comme leur propre pays. Ils y avaient un très grand nombre de parents et des amis, marchands, banquiers, changeurs, avec qui ils pouvaient faire le voyage, chez qui ils pouvaient recevoir l'hospitalité. Ils allaient et revenaient de France sans cesse, sans plus de peine et de dépense (avec moins peut-être) que pour aller à Naples, à Venise ou à Rome. »

*
* *

Voilà donc une première question : comment put-il aller à Paris? En voici une autre : pourquoi y alla-t-il? Boccace

1. Dante, *Note biografiche e storiche.* Milan, Caddeo.
2. *Purg.*, VIII, 129.

dit : « Il alla à Paris et s'y adonna à l'étude de la théologie et de la philosophie. » La chose est-elle invraisemblable? Paris n'était-il pas rempli d'hommes de diverses langues attirés par la renommée de sa célèbre Université? Pourquoi Dante n'y aurait-il pas été attiré autant et plus qu'un autre? A cette question que pose et résout Passerini, je trouve encore une réponse précise dans un des derniers fascicules d'une revue qui est assurément la plus érudite de l'Italie[1] : « Pensez au désir que devait éprouver Dante, à mesure qu'il avançait dans son œuvre et caressait la pensée de son *Paradis*, de renforcer sa science théologique! »

Le professeur Debenedetti a écrit ces lignes à propos d'un article que vient de faire paraître mon éminent ami Pio Rajna dans les *Studi Danteschi* de Barbi. Il me reste à vous faire connaître la substance de cet article, après la lecture duquel, dit Debenedetti, « aucun doute ne subsiste ».

Le principal argument de Rajna est tiré de quatre vers du *Paradis*[2], sur lesquels son attention avait été spécialement appelée par un passage du *De Monarchiâ*, alors qu'il en préparait l'édition critique.

Ces vers ont déjà été remarqués et classés parmi les textes de la *Divine Comédie* qui se rapportent à la France. De ces textes, je ne reprends pas la liste. Chacun d'eux mérite examen. En les additionnant tous ensemble, on appuie la probabilité du voyage en France; mais on n'en fournit pas la preuve. Vous n'ignorez pas l'objection qu'on peut toujours leur opposer; Dante a pu parler du Rhône à Arles, par ouï-dire, et sans avoir été en Provence, — des digues de la mer du Nord sans connaître la Flandre, — du mot *enluminer* sans l'avoir entendu à Paris même, — du *vico degli strami* sans avoir foulé la rive gauche de la Seine, et ainsi de suite. De même, n'est-ce pas, nous pouvons, chacun, parler de l'Aventin ou de la Tamise sans avoir vu jamais Rome ni Londres?

1. *Giornale storico*, 1921, fasc. 1, p. 117.
2. XXIV, 46 à 50. J'y ajoute quelques considérations sur le vers 37.

Mais il faut pousser plus loin le raisonnement pour les quatre vers du *Paradis*. C'est ce que l'on n'avait point fait jusqu'ici. Il semble bien que c'est une autre affaire. En effet, si l'on peut, à toutes les mentions susdites de lieux, de faits, de mots, ajouter le récit d'une scène dont l'auteur a dû être témoin, — à laquelle (bien plus) il a pu, peut-être, prendre part lui-même, — le récit de circonstances dont il aurait gardé une impression personnelle et que d'ailleurs le témoignage d'une autre n'ait guère pu représenter à ses yeux, — ce récit-là prend une place à part et ajoute à toutes les autres mentions une force singulière.

Or, tel est le cas. Ce qu'on trouve au chant XXIV du *Paradis*, c'est une scène vécue, et quelle scène? Une discussion soutenue à l'Université sous une forme et dans des termes qui semblent bien appartenir à l'Université de Paris. La dissertation de Rajna à ce sujet est remarquable. Je ne vois rien à y retrancher. J'ajouterai plutôt quelques précisions, en me servant de quelques-uns des textes les plus connus concernant les usages de notre ancienne Université, pour établir encore la propriété des termes dont Dante s'est servi.

En deux mots, voici la situation : au huitième ciel, et avant de monter plus haut, Dante est arrêté par la volonté de Béatrice pour subir, ce que nous pouvons appeler, un examen de théologie. Les apôtres Pierre, Jacques le Majeur et Jean l'Évangéliste devront l'interroger chacun sur une des trois vertus théologales. Pierre, pour commencer, l'examinera sur la foi. Béatrice dit à Pierre, en lui désignant Dante : *Tenta colui;* littéralement : « essaie » cet homme-là, « éprouve-le ». Or, notez le mot : *tentare;* c'est le mot en usage à l'Université de Paris. Voyez, sans aller plus loin, ce que vous donne Du Cange. Le *tentator*, c'est l'examinateur qui est chargé de « juger de la science » du candidat. Le *bachelier* de rang inférieur, celui qu'on appelle *baccalarius cursor*, n'obtient définitivement le grade de *bachelier* que s'il peut « répondre en théologie » devant un « maître », soutenir une *thesis tentativa* dans une *disputatio tentativa*.

Dès lors, nous entendons ce mot : *Tenta colui.* Dante va être *tentatus* par Pierre. Et alors, dans cette situation, en présence de cette fiction allégorique d'examen, il se représente à lui-même, avec tout le réalisme de son imagination, le candidat de l'Université de Paris, — le candidat tel qu'il l'a vu. — Qui sait? tel qu'il l'a peut-être été lui-même.

Maintenant écoutez le sens des quatre vers, tel que Rajna, avec toute sa compétence, l'a établi :

> De même que le bachelier s'arme, et ne parle pas,
> tandis que le maître propose la question
> pour la *présenter* non pour la terminer,
> De même je m'armais de tout argument...

Voilà, — qui ne les reconnaît? en face l'un de l'autre, deux personnages de notre Université, — le « maître » en théologie et puis le « bachelier ». Ces deux personnages sont-ils spéciaux à l'Université de Paris? Le « maître » non sans doute, encore que chacun sache quelle importance en tout pays avaient alors les « maîtres » de Paris. Mais le « bachelier »! On le trouve peut-être ailleurs, mais il est parisien; « bachelier, dit Rajna, un titre transporté de la vie militaire et civile française, et *uniquement française*, aux institutions universitaires ». Nous sommes à Paris. Il n'y a pas de doute.

La scène est reproduite en toute vérité : le *maître* parle, le *bachelier* prépare ses armes en silence, repasse son savoir dans sa mémoire. Le maître *propose* la question; comment? *Per approbarla;* c'est un mot sur lequel Rajna disserte en philologue bien averti; j'ai traduit : « pour la *présenter* », le mot est faible, mais exact; *approbarla non terminala*, — la *présenter* avec ses arguments, ses preuves *pro et contra*, — la présenter, mais non conclure. C'est le candidat qui conclura. Le bachelier va commencer ainsi : *Respondeo dicendum*. Voilà bien la forme connue de la discussion scolastique. Il faut se reporter à saint Thomas. Rien de plus certain. Le bon critique Debenedetti

s'écrie : « Après une preuve si nette et si claire, aucun doute ne subsiste. »

*
* *

En dirons-nous autant? On peut encore assurément, si remarquable que soit le raisonnement, faire des réserves; oui, il peut se faire que Dante ait recueilli de quelque témoin le récit minutieux d'une « tentatio » de bachelier et se soit appliqué à lui-même la description par comparaison. Cela peut se faire; disons plutôt : cela n'est pas de toute impossibilité. Mais combien la chose devient simple et plus vraisemblable si c'est Dante lui-même qui a fait appel à ses souvenirs personnels de l'examen terrestre, au moment où il se suppose soumis à l'examen céleste! Je suis tenté d'aller même un peu plus loin; qui sait si l'invention de l'examen théologique céleste n'a pas été suggérée à l'imagination réaliste du poète par l'image, présente à sa mémoire, de la *disputatio tentativa* de Paris? Je me le demande.

Mais on réclamera peut-être encore un nouvel examen contradictoire sur le sens *universitaire*, exclusivement parisien, du mot : bachelier.

*
* *

Ce qui appuie singulièrement d'ailleurs le raisonnement de Pio Rajna, c'est le soin et le savoir avec lequel il a repris, étudié, commenté les textes qui rapportent le voyage à Paris et en particulier les passages divers de Boccace; car Boccace y est revenu plus d'une fois. Et l'on observe chaque jour que ce conteur, encore qu'il écrive *ad narrandum, non ad probandum*, a gagné fort en autorité depuis quelque temps, et non sans raison.

Rajna est si certain de sa conclusion qu'il termine ainsi : « Il ne reste plus, selon moi, qu'une question, celle du *quando?* » C'est qu'en effet le *quando* reste incertain et demanderait encore un long examen le jour où nous aurions

pris notre parti de la réalité du voyage à Paris. Passerini opine pour 1308. Rajna propose 1310 ou le début de 1311. D'autres ont retardé encore la date. Je n'aborde pas la discussion. Il faut évidemment en principe fixer une date qui puisse entrer en connexion avec l'élection et la descente en Italie de l'empereur Henri VII.

Le séjour à Paris ne put être que bref. Rajna dit : « Les événements politiques reconduisirent vraisemblablement Dante en Italie plus vite qu'il n'avait compté. De Paris, il ne rapporta pas le titre de « maître », en supposant même qu'il ait aspiré, malgré son âge, à un titre formel. Mais il en rapporta assurément un accroissement de confiance en sa propre valeur. Je ne puis pas croire que Boccace ait insisté, seulement par conjecture, sur l'estime que Dante y acquit et la renommée qu'il laissa derrière lui. »

On voit combien la question gagne en importance.

Je l'ai résumée dans le dernier état où elle se présente[1]. Sans rien décider encore, il faut reconnaître, je crois, que la balance penche vers l'affirmative.

Henry Cochin.

II.

BIBLIOGRAPHIE.

64. — Saint-Pern (baron de). Preuves pour servir à l'histoire généalogique de la maison de Saint-Pern, t. IV (1re partie). In-4, 472 p. Bergerac, impr. Castanet.

65. — Saint-Simon. Mémoires ; nouvelle édition, collationnée sur le manuscrit autographe, augmentée des additions de Saint-Simon au journal de Dangeau et de notes et appendices, par A. de Boislisle, avec la collaboration de

1. Dans le troisième fascicule du *Bulletin du Jubilé*, la question du voyage à Paris est exposée complètement avec toute sa bibliographie par l'excellent érudit Alexandre Masseron.

L. Lecestre et J. de Boislisle, t. XXX. In-8, 515 p. Paris, Hachette.

66. — Samaran (Charles). La fausse Jeanne d'Arc du musée de Versailles. In-8, 15 p. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

(Extrait de la Bibliothèque de l'École des chartes.)

67. — Spalikowski (Edm.). L'ancienne maladrerie et la chapelle du Val-Martin. In-8, 4 p. Rouen, Lestringant.

68. — Spalikowski (Edm.). Fresnay-le-Long et son église. In-8, 4 p. Rouen, Lestringant.

69. — Schaudel (Louis). Les comtes de Salm et l'abbaye de Senones aux xiie et xiiie siècles; contribution à l'histoire de Senones, Pierre-Percée, Badonviller, Blamont, Deneuvre. In-8, xxiii-214 p. et planches. Nancy-Paris-Strasbourg, Berger-Levrault.

70. — Testut (L.). La bastide de Beaumont en Périgord (1272-1789); étude historique et archéologique, t. II. In-8, 622 p. avec planches. Bordeaux, Féret et fils.

71. — Tournier (abbé). Les seigneuries d'Héricourt et du Chatelot. In-8, xxiv-347 p. Besançon, impr. Jacques et Demontrond.

72. — Tremblot (Jean). Liancourt (Oise) en 1637 par Denis II Godefroy. In-8, 34 p. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

(Extrait du Bulletin de la Société de l'histoire de l'art français.)

73. — Trolieur de la Vaupierre (J.-G.). Histoire du Beaujolais; manuscrits inédits des xviie et xviiie siècles, publiés par Léon Galle et Georges Guigue. In-8, xxviii-449 p. Lyon, Société des bibliophiles lyonnais.

74. — Uzureau (F.). L'hospice Saint-Charles d'Angers (1714-1920). In-8, 25 p. Angers, Grassin.

75. — Valin (Lucien). Gauthier de Coutances, archevêque de Rouen, grand justicier d'Angleterre; réponse au

discours de réception de S. Em. le cardinal Louis Dubois à l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen. In-8, 53 p. Rouen, impr. A. Lainé.

76. — VANDAME (chanoine H.). Notre-Dame-de-la-Treille; documents et notes d'histoire locale; préface de Mgr Baunard. In-8, 768 p. avec gravures. Lille, Desclée, de Brouwer et Cie.

77. — VESLY (Léon DE). Notes archéologiques. I, le manoir de Foucart; II, un fourbisseur rouennais du XVIIIe siècle; III, cheminées monumentales au Petit et Grand-Couronné. In-8, 21 p. avec figures. Paris, impr. Albert Lainé.

78. — VILLARS (Lucien). Monographie de la commune de Verosvres (Saône-et-Loire). In-4, 97 p. et gravures. Mâcon, impr. Protat frères.

79. — VINCENT DE PAUL (saint). Correspondance, entretiens, documents. I. Correspondance, t. I et II (1607-1646); édition publiée et annotée par Pierre Coste. 2 vol. in-8, XXXVIII-624 et 650 p. Paris, Gabalda.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

TENUE LE 7 JUIN 1921,

A l'École des chartes, à quatre heures un quart,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE MM. COVILLE ET IMBART DE LA TOUR, PRÉSIDENTS.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 8 novembre suivant.)

Le secrétaire donne lecture des procès-verbaux de la séance du 5 avril et de l'Assemblée générale du 3 mai; la rédaction en est approuvée par le Conseil.

M. le Président souhaite la bienvenue à M. Jules Viard, élu membre du Conseil de la Société et présent à la séance.

M. le Président annonce au Conseil les décès de trois membres de la Société : M. le comte Dupont, sociétaire depuis 1883; — M. Boppe, ministre de France à Pékin, qui nous appartenait depuis 1887; — M. Milenko Vesnitch, ministre de Serbie à Paris. Professeur distingué, homme politique éminent, M. Vesnitch était un grand ami de la France. Sa mort sera vivement ressentie et dans notre pays et dans notre Société, où il avait été admis en 1911. — Le Conseil s'associe aux regrets exprimés par M. le Président.

M. le Président proclame membres de la Société, après avoir soumis ces admissions à l'approbation du Conseil :

2642. M. Eugène Lefèvre-Pontalis, professeur d'archéologie à l'École des chartes, rue de Phaslbourg, n° 13; présenté par MM. Coville et Lelong.

2643. M. Albert Prieur, boulevard Malesherbes, n° 76; présenté par MM. Delachenal et Lecestre.

L'ordre du jour appelle le renouvellement du Bureau et des comités.

Sont élus pour l'exercice 1921-1922 :

Président : M. IMBART DE LA TOUR.
1er vice-président : M. Charles-Victor LANGLOIS.
2e vice-président : M. Max PRINET.

Sont réélus :

Secrétaire adjoint : M. Henri COURTEAULT.
Trésorier-archiviste-bibliothécaire : M. Léon LECESTRE.

Comité de publication.

Sont réélus :

MM. BAGUENAULT DE PUCHESSE.
BOULAY DE LA MEURTHE.
H. COCHIN.
DELABORDE.
LELONG.
OMONT.

Comité des fonds.

Sont réélus :

MM. DE BARANTE.
DURRIEU.
MORANVILLÉ.
ROY.

En quittant le fauteuil de la présidence, M. Coville remercie le Conseil de l'avoir appelé à diriger ses délibérations, ce qui lui a permis de reprendre contact avec les études historiques et a été une agréable diversion à ses occupations ordinaires, trop exclusivement administratives. Il se félicite de céder la place à l'historien éminent qu'est M. Imbart de la Tour, avec lequel il a tant de souvenirs communs et que recommandaient au choix du Conseil, non seulement des œuvres connues de tous et justement appréciées, mais aussi l'activité patriotique avec laquelle il s'attache à

défendre et à promouvoir, hors de nos frontières, l'influence française.

M. Imbart de la Tour, en prenant possession du fauteuil de la présidence, se dit très touché des souvenirs que M. Coville vient d'évoquer. Il le remercie, au nom du Conseil, de l'assiduité et de la bonne grâce avec lesquelles il a présidé nos séances, nous faisant bénéficier à la fois de sa science d'historien et de son expérience administrative. Le nouveau président considère comme un grand honneur le choix dont il a été l'objet et il s'efforcera de répondre à la confiance que lui ont témoignée les membres du Conseil.

Publications adressées à la Société.

Sociétés savantes. — *Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France*, nouvelle série, nos 42-45. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 3e et 4e trimestres de 1920. — *Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie*, t. XXXII (1914-1920). — *Bulletin* de la même Société, octobre-décembre 1920. — *Annales de l'Académie de Mâcon*, 3e série, t. XX. — *Annuaire de l'Académie royale de Belgique* pour 1921. — Académie royale de Belgique : *Bulletin de la classe des lettres et des sciences morales et politiques*, 1919, nos 9-12; 1920, nos 1-3, 9-12; 1921, no 1. — Même Académie : *Bulletin de la classe des beaux-arts*, 1919, nos 7-12; 1920, nos 1-3, 11-12. — Même Académie : *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, t. LXXXIV, 1er, 2e, 3e bulletins. — *Proceedings of the American philosophical Society*, 1920, nos 5 et 6.

Ouvrages offerts par les auteurs ou les éditeurs.

Biographie nationale de Belgique, t. XXII, 2e fascicule. In-8. Bruxelles. — *Le langage de la vallée de Barcelonnette*, par F. Arnaud et G. Morin. In-8. Paris, Champion. — *Registres des causes civiles de l'officialité épiscopale de Paris, 1384-1387*, publié par Joseph Petit et Paul Marichal. In-4. Paris, Impr. nationale (Collection des Documents inédits). — *Actes ou procès-verbaux des séances tenues par le Conseil de l'Université de Louvain*, t. II, publié par le chanoine Van Hove. In-4. Bruxelles, Imbreghts. — *Recueil de documents sur l'histoire de l'industrie drapière en Flandre*, publié par G. Espinas et H. Pirenne, t. III. In-4. Bruxelles, Imbreghts. — *Le procès du général Fournier, gouverneur de Maubeuge*, par le commandant Cassou. In-8. Paris, Fournier.

Correspondance.

M. Viard, élu membre du Conseil, MM. Deloche, de Missiessy, de Warzée d'Hermalle, admis comme sociétaires, adressent leurs remerciements au Conseil.

Travaux de la Société.

État des impressions :

Annuaire-Bulletin. T. LVII, 1920. 7 feuilles tirées; feuilles 8 et 9 en placards.

Mémoires du cardinal de Richelieu. T. V. 12 feuilles tirées; feuilles 13 à 17 en placards.

Dépêches des Ambassadeurs milanais. T. IV. 5 feuilles tirées. (Pas de changement.)

Notices et rapports sur l'édition des Mémoires de Richelieu. Fasc. VI. 12 feuilles tirées. (Pas de changement.)

Grandes Chroniques de France. Mérovingiens et Carolingiens. T. II. 4 feuilles tirées. (Pas de changement.)

Au nom du Comité de publication, M. Omont demande au Conseil d'autoriser l'impression d'un nouveau fascicule de *Rapports et notices sur l'édition des Mémoires de Richelieu*, devant contenir un travail de M. Robert Lavollée sur l'authenticité des Mémoires du Cardinal. L'autorisation est accordée en principe, le Comité de publication étant chargé de s'entendre avec M. R. Lavollée sur la composition et l'étendue de ce fascicule. L'adoption définitive sera prononcée après le dépôt du manuscrit.

Sur la proposition de M. Lecestre, le Conseil décide que pourront être reprises l'impression du tome IV des *Dépêches des Ambassadeurs milanais en France* et celle du tome II des *Grandes Chroniques de France*. Ces deux volumes pourraient être distribués au titre de l'exercice 1922.

Le Conseil renouvelle les pouvoirs donnés précédemment

à M. Lecestre, réélu trésorier de la Société, afin qu'il touche à la caisse centrale du Trésor public le montant de la somme due par le ministère de l'Instruction publique pour fourniture d'exemplaires des publications de la Société, et qu'il en donne quittance et valable décharge.

La séance est levée à cinq heures un quart.

II.

BIBLIOGRAPHIE.

80. — ALBANÈS et CHEVALIER (chanoines). Gallia christiana novissima. Histoire des archevêchés, évêchés et abbayes de France, t. VII : Avignon (évêques, archevêques, prévôts). In-4 à 2 col., col. 1 à 1080. Valence, impr. valentinoise.

81. — ARAGON (Henry). Les lois somptuaires en France; ordonnances royales; édits du roi de France sur le luxe et les modes au moyen âge, séries I et II. In-16, 46 et 60 p. Perpignan, Barrière et Cie.

82. — AUBERT (Marcel). Notre-Dame de Paris; sa place dans l'histoire de l'architecture du XIIe au XIVe siècle; ouvrage illustré de vingt planches, d'un plan en couleur et de trente figures. In-4, 233 p. Paris, Laurens.

83. — AUBERT (Marcel) et HUBERT-FILLAY. Mennetou-sur-Cher; étude archéologique, notes et impressions; illustrations par Paul Besnard, E. Gaudet et Édouard Ragu. In-8, 16 p. Blois, éditions du Jardin de la France.

84. — AUVRAY (L.). La collection Baluze à la Bibliothèque nationale; historique et composition. In-8, 86 p. et portrait. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.
(Extrait de la Bibliothèque de l'École des chartes.)

85. — BARRAU-DIHIGO (L.). Recherches sur l'histoire

politique du royaume asturien (718-910). In-8, 364 p. Tours, impr. Arrault et Cie.

86. — Batiffol (Louis). La question des Mémoires du cardinal de Richelieu. In-8, 191 p. Paris, Société de l'histoire de France.

(Extrait des Rapports et notices sur l'édition des Mémoires du cardinal de Richelieu.)

87. — Batiffol (Louis). Les anciennes républiques alsaciennes. In-18, IV-315 p. Paris, Flammarion.

88. — Baudrier (le président). Bibliographie lyonnaise : recherches sur les imprimeurs, libraires, relieurs et fondeurs de lettres de Lyon au XVIe siècle, publiées et continuées par J. Baudrier, 12e série; orné d'un portrait de J. Baudrier et de 118 reproductions en fac-similé, dont 14 hors texte. In-8, 507 p. Paris, Picard et fils.

89. — Beaunier (André). La jeunesse de Mme de La Fayette. In-18, 410 p. Paris, Flammarion.

90. — Bergasse (Louis). Souvenirs de Marseille et des Échelles du Levant au XVIIIe siècle; deux consuls marseillais en Levant; un courtier de commerce et un notaire marseillais sous la Révolution. In-8, 111 p. Marseille, impr. Barlatier.

91. — Berr (Henri). L'histoire traditionnelle et la synthèse historique. In-16, 146 p. Paris, Alcan.

92. — Bernard (Paul). La congrégation de Saint-Thomas de Villeneuve; ses origines, son gouvernement, sa vie intime, ses œuvres. In-8, 30 p. Paris, Haton.

93. — Beszard (Lucien). Les noms de lieux dans la Mayenne; notes toponymiques. In-8, XI-437 p. Laval, Goupil.

(Extrait du Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne.)

94. — Beyssac (Jean). Les chanoines de Notre-Dame de Montbrison. In-8, 249 p. Montbrison, impr. Éleuthère-Brassart.

(Extrait du Bulletin de la Diana.)

95. — Bibliographie lorraine (1er juillet 1913-31 décembre 1919); revue du mouvement intellectuel, artistique et économique de la région. Gr. in-8, XIV-394 p. Nancy-Paris-Strasbourg, Berger-Levrault.

96. — BOISSONNADE (P.). Le mouvement commercial entre la France et les Iles Britanniques au XVIe siècle. In-8, 64 p. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

(Extrait de la Revue historique.)

97. — BONNAT (René). La maçonnerie agenaise au XVIIIe siècle et au début du XIXe siècle; la loge la Paix-Sincérité; sa composition, ses travaux, l'initiation maçonnique. In-8, 90 p. et une gravure. Angers, impr. moderne.

98. — BONNAULT D'HOUËT (X. DE). L'importation des arbres verts sous Louis XIII. In-8, 5 p. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

(Extrait du Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France.)

99. — BOTREL (A.). Un port de la baie de Saint-Brieuc : Dahouët depuis ses origines jusqu'en 1914. In-8, 28 p. Saint-Brieuc, Guyon.

100. — BOUDIER (André). Charles Desmarets, corsaire dieppois; documents inédits de 1445. In-8, 19 p. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

(Extrait de la Revue historique.)

101. — BRADI (Lorenzi DE). Jeanne d'Arc dans la littérature anglaise. In-16, 112 p. Paris, Boivin et Cie.

102. — BRICAULD DE VERNEUIL (Émile). Inventaire sommaire des archives départementales de la Vienne, série E supplément (communes); registres paroissiaux, t. I (arrondissement de Poitiers : cantons de Lusignan, Mirebeau, Neuville, Saint-Georges et Saint-Julien-l'Ars). In-4, VIII-347 p. Poitiers, impr. Texier.

103. — BRUCHET (Max). Archives départementales du Nord; répertoire numérique de la série B (Chambre des

comptes de Lille); fasc. 1 : introduction, bibliographie, répertoire; fasc. 2 : tableau synoptique, index et concordances. 2 vol. in-4, LXVII-515 et IV-253 p. Lille, impr. Danel.

104. — CANITROT (M.). Les Portugais sur la côte orientale de Madagascar au XVIe siècle (1500-1613-1617). In-8, p. 203-238. Paris, Champion.

(Extrait de la Revue de l'histoire des colonies françaises.)

105. — CASTRIES (lieutenant-colonel DE). Les sources inédites de l'histoire du Maroc; archives et bibliothèques d'Espagne, t. I. Gr. in-8, XXVIII-670 p. et planches. Paris, E. Leroux.

106. — CASTRIES (lieutenant-colonel DE). Les sources inédites de l'histoire du Maroc, de 1530 à 1845; 1re série : dynastie saadienne. Archives et bibliothèques des Pays-Bas, t. V. In-8, XXVIII-662 p. et planches. Paris, E. Leroux; La Haye, Martinus Nijhoff.

107. — Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale; auteurs, t. LXXIII : Holmann-Houzet. In-8 à 2 col., col. 1-1302. Paris, Impr. nationale.

108. — CHABANNES (comte H. DE). Preuves pour servir à l'histoire de la maison de Chabannes, supplément II. In-4, 775 p. Dijon, impr. Jobard.

109. — CHAGNY (André). L'abbaye de Cluny : notes d'histoire et d'art. In-8, 70 p. Mâcon, impr. Protat.

110. — CHAMPION (Pierre). Procès de condamnation de Jeanne d'Arc; texte, traduction et notes. I : texte latin; II : introduction, traduction et notes. 2 vol. in-8, XXIII-428 et CX-453 p. et planches. Paris, Éd. Champion.

111. — CHARTRAIRE (abbé). La cathédrale de Sens; ouvrage illustré de 43 gravures et un plan. In-8, 124 p. Paris, Laurens.

112. — CHÉNON (Émile). Les Jours de Berry au Parlement de Paris de 1255 à 1328. In-8, 395 p. Paris, libr. de la Société du recueil Sirey (L. Tenin, directeur).

113. — Cochin (Claude). Henry Arnauld, évêque d'Angers (1597-1692), avec un portrait et deux fac-similés. I. La vie d'Henry Arnauld (fragments). II. Henry Arnauld et le jansénisme. In-8, xiv-432 p. Paris, Aug. Picard.

Ce ne sont ici que quelques chapitres, — achevés, pas encore au point ou ébauchés à peine, — d'un beau livre et qui eût marqué, si une destinée cruelle n'eût enlevé prématurément son auteur. Dès l'École des chartes, Claude Cochin, amené au xviie siècle par Arthur de Boislisle, avait fixé son attention sur un personnage de nom illustre, mais qu'aucun travail d'importance n'avait tenté de faire revivre : de très anciens articles de Godard-Faultrier, de Bougler et de l'abbé Platteau, plus récemment deux lettres aux Visitandines de la Flèche et un bref mémoire sur les actes de son long épiscopat publiés par l'abbé Uzureau, et c'était à peu près tout sur Henry Arnauld ; M. Delavaud, dans son *Marquis de Pomponne*, avait signalé des lettres de lui inédites ; Varin, dans son ouvrage *la Vérité sur les Arnauld*, paru en 1847, lui avait consacré quelques lignes ; mais de recherches approfondies et méthodiques dans les archives et bibliothèques, point, et tout était à faire. Henry Arnauld, beaucoup moins connu que ses frères Robert Arnauld d'Andilly et le fameux docteur Antoine, que ses sœurs et nièces, les célèbres religieuses de Port-Royal, n'est qu'un personnage de second plan ; mais, comme il est dit très justement dans l'avant-propos du présent livre, « il arrive souvent que les hommes de second plan soient les interprètes les plus expressifs d'une époque, les révélateurs les plus clairs du caractère et de l'âme de leurs contemporains ». Henry Arnauld n'a pas été un très grand évêque, il a été un très bon évêque ; pendant le demi-siècle, ou presque, que, grâce à une longévité exceptionnelle, il gouverna le diocèse d'Angers, il fut un pasteur admirable, s'astreignant rigoureusement à la résidence, à une époque où tant de ses collègues de l'épiscopat s'en libéraient, et nul doute que, si Claude Cochin avait pu, — car c'était là le cœur même de son ouvrage, — nous le montrer à l'œuvre dans l'administration de son diocèse, dans ses rapports avec son clergé, avec ses ouailles, avec ses religieux et religieuses de tout froc, dans ses fondations pieuses et charitables, nous eussions mieux compris le respect qui s'attacha à sa mémoire et la vénération dont, après sa mort, son nom resta auréolé.

Dans la seconde partie, — la plus étendue, — de ce volume et qui est proprement la thèse d'École telle qu'elle fut écrite et soutenue en 1907 par le jeune archiviste paléographe, est étudiée à fond la conduite de Henry Arnauld dans les affaires du jansénisme. Au début, et malgré ses attaches familiales, il y fut

assez tiède; au temps de ses missions diplomatiques, il n'avait pas laissé même de faire parfois l'éloge des jésuites; il était de tempérament souple, plutôt timide; il avait surtout le souci de la tranquillité de son diocèse. Mais sitôt que la vigoureuse emprise de son terrible cadet se fût fait sentir, sitôt que la persécution contre les siens commença et que parla haut sa conscience, il ne fut plus l'homme des demi-mesures, ce timide se révéla très courageux, et il écrivit, non sans retentissement, ces trois lettres au roi et cette lettre au pape, dont Claude Cochin établit très pertinemment qu'il faut lui laisser l'exclusive paternité. — Dans cette partie du volume, de lecture un peu sévère, mais point ardue, se révèle une maturité d'esprit déjà grande : il est rare qu'un jeune érudit, traitant d'un sujet difficile et très particulier, le domine au point d'en savoir rendre pour le lecteur profane l'exposition aussi claire et l'intelligence aussi aisée.

Mais cette maturité d'esprit, cette grande force de pensée, jamais trahie par le style, qui est d'un historien, elle éclate dans la première partie de l'ouvrage, — la moins longue, écrite peu avant la guerre, interrompue par elle, — où quelques parties de la vie de Henry Arnauld ont seules pu, par suite, être retracées. Il y a là, entre autres, une trentaine de pages très agréables sur les relations littéraires et mondaines du futur prélat à Paris et sa grande amitié pour le président Barillon; on ne soupçonne pas ce que ces trente pages ont dû coûter de peine à leur auteur : il a eu la patience de lire les 400 lettres et plus, que, de 1639 à 1643, Henry Arnauld, d'une plume prudente, — Richelieu veillait! — écrivit à l'ami exilé : lecture souvent fastidieuse, car Arnauld est un assez méchant épistolier, au style « décharné », à l'écriture mauvaise. A ce chapitre, qui nous montre l'évêque, pas encore évêque, sous un jour si sympathique, — ami excellent et fidèle dans l'adversité, — malheureusement la fin manque, et c'est grand dommage : ces pages sont le sourire de ce livre un peu grave et nous aurions aimé suivre Henry Arnauld dans les salons de l'hôtel de Rambouillet, à Pomponne chez son frère d'Andilly, à Port-Royal dans ses visites familiales.

Le chapitre sur le rôle d'Arnauld pendant la Fronde est le plus nourri et, à mon sens, le plus achevé. Qu'on n'y cherche pas une histoire entière de la Fronde en Anjou ; ceci ne rentrait ni dans les intentions de l'auteur ni dans le cadre qu'il s'était tracé; mais on sent bien qu'il avait en mains tout ce qu'il fallait pour l'écrire, cette histoire, et, s'il se trouve un jour quelqu'un pour l'entreprendre, dans ce texte et dans ces notes tous les éléments lui en seront sinon assemblés, indiqués du moins. L'ouvrage, estimable mais vieilli, de Debidour est à reprendre; Claude Cochin, qui s'est borné à montrer la part prise par l'évêque d'Angers à l'apaisement des troubles et à le justifier du reproche d'avoir été frondeur, sera, pour le futur annaliste de la

Fronde angevine, un guide excellent; les archives des Affaires étrangères, qu'il connaissait si bien, qu'il cite si souvent, devront être surtout utilisées.

Oui, ce livre est disproportionné; s'il eût été donné à l'auteur de le parfaire, certaines parties auraient été réduites, d'autres peut-être sacrifiées; mais lui seul était capable de ce travail délicat. Ceux qui, avec un soin pieux et une discrétion irréprochable, ont publié son œuvre incomplète sans tenter de se substituer à lui pour l'achever, ont bien fait : telle quelle, cette œuvre, en nous laissant un regret plus vif de la mort de son auteur, révèle chez lui une telle conscience dans la recherche scientifique, un tel progrès dans la manière, si personnelle, de composer et d'écrire, un tempérament si original d'historien qu'il eût été dangereux, presque sacrilège, d'essayer des retouches graves ou de vouloir combler les vides. Le monument est brisé, mais il a sa beauté quand même, et n'est-il pas comme le symbole de la vie, brisée aussi, de Claude Cochin, qui, pour brève qu'elle ait été, n'en a pas été non plus moins belle? H. C.

114. — Colombe (docteur). Au palais des papes d'Avignon; recherches critiques et archéologiques. In-8, 19 fascicules. Paris, Champion.

(Extrait des Mémoires de l'Académie de Vaucluse.)

115. — Coste (Pierre). Correspondance de saint Vincent de Paul, t. III (août 1646-mars 1650); édition annotée. In-8, 656 p. Paris, Gabalda.

116. — Couderc (Camille). Le président Doat en Rouergue. In-8, 47 p. Rodez, impr. Carrère.

(Extrait des Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron.)

Utilisant à nouveau les documents dont M. Omont, dans un article de la *Bibliothèque de l'École des chartes*, en 1916, avait déjà signalé l'intérêt pour l'histoire de la mission confiée par Colbert à Doat dans les provinces du sud-ouest, M. Couderc, après avoir très clairement démontré que le président à la Chambre des comptes de Navarre a travaillé uniquement pour le compte du ministre et que sa collection n'est arrivée à la bibliothèque du Roi qu'avec celle de Colbert acquise en 1732, publie ici in-extenso, pour la partie relative au Rouergue, le mémoire des dépenses faites par Doat et ses collaborateurs pendant leur séjour dans cette province.

117. — Courteault (Paul). État des découvertes archéologiques faites à Bordeaux de 1440 à 1812, manus-

crit inédit du baron de Caila. In-8, 83 p. Bordeaux, impr. Cadoret.

(Extrait des Actes de la Société archéologique de Bordeaux.)

118. — Dacier (Émile). Un bibliophile du xviiie siècle, Louis-Jean Gaignat. In-8, 51 p. Paris, Leclerc.

(Extrait du Bulletin du bibliophile.)

119. — Delaunay (Paul). Comment on soignait nos pères; médecins manceaux d'autrefois. In-8, ii-99 p. Laval, Goupil.

(Extrait du Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne.)

120. — Delavaud (Louis). Quelques remarques sur la question de l'authenticité des Mémoires de Richelieu. In-8, 45 p. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

(Extrait des Rapports et notices sur l'édition des Mémoires du cardinal de Richelieu.)

121. — Delisle (L.). Recueil des actes de Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie, concernant les provinces françaises et les affaires de France; œuvre posthume, revue et publiée par M. Élie Berger. In-4, vi-465 p. Paris, Impr. nationale.

122. — Demellier (Henry). Notes historiques sur le canton de Beuvoir-sur-Niort. In-8, iv-174 p. Niort, impr. Saint-Denis.

123. — Depoin (J.). Études préparatoires à l'histoire des familles palatines, fasc. 2. IV. Aimon, châtelain de Dordogne; contribution à l'étude du roman des fils Aymon; texte annoté et commenté de la Chronique de Guîtres. In-8, p. 76 à 192. Mâcon, impr. Protat.

124. — Depoin (J.). Histoire des évêques de Saintes; t. I : introduction, 1re et 2e parties. In-8, 334 p. Paris, Champion.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

TENUE LE 8 NOVEMBRE 1921,

A l'École des chartes, à quatre heures un quart,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. IMBART DE LA TOUR, PRÉSIDENT.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 6 décembre suivant.)

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; la rédaction en est approuvée par le Conseil.

M. le Président annonce au Conseil la mort toute récente d'un de nos confrères, M. Ferdinand Chalandon. Ancien élève de l'École des chartes, ancien membre de l'École française de Rome, M. Chalandon s'était spécialisé de bonne heure dans les études byzantines. Ce n'était pas seulement un érudit, mais aussi un historien. Il a attaché son nom à deux œuvres qui honorent sa mémoire et couronnées l'une et l'autre par l'Institut : un *Essai sur le règne d'Alexis Ier Comnène*, récompensé sur le prix Bordin par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et une *Histoire de la domination normande en Italie et en Sicile*, à laquelle la même Académie avait décerné, en 1908, le premier prix Gobert. — Le Conseil s'associe aux regrets exprimés par M. le Président.

M. le Président proclame membres de la Société, après avoir soumis ces admissions à l'approbation du Conseil :

2644. Les Archives départementales des DEUX-SÈVRES, à Niort, représentées par M. Loirette, archiviste ; présentées par MM. Courteault et Mirot.

2645. L'INSTITUT FRANÇAIS DE NAPLES, représenté par

M. Paul-Marie Masson, directeur; présenté par MM. Champion et Lecestre.

2646. M. Alexis NATHAN, à Thorigny (Seine-et-Marne), rue de la Madeleine, n° 30; présenté par MM. Davanne et Lecestre.

Publications adressées à la Société.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES. — *Bulletin mensuel de l'Association philotechnique*, juin 1921.

SOCIÉTÉS SAVANTES. — *Bulletin trimestriel de la Société des Antiquaires de Picardie*, nos 3-4 de 1920. — *Bulletin de la Société d'émulation du Bourbonnais*, 1er et 2e trimestres de 1921. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1er trimestre de 1921, 1er et 2e fascicules. — *Mémoires de la Société d'émulation de Roubaix*, 5e série, t. III. — *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, avril-juin, juillet-septembre 1921. — *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, 5e série, t. XXIII. — *Mémoires de la Société académique du département de l'Aube*, 1919-1920. — *Procès-verbaux de la Société historique de Compiègne. Rapports et communications diverses*, 1914. — *Bulletin* de la même Société, t. XVI (1914-1920). — *Archives historiques du département de la Gironde*, t. LIII (1919-1920). — *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie. Documents inédits concernant la province*, t. XIX. — *Dictionnaire historique et archéologique de la Picardie*, publié par la même Société, t. III.

Ouvrages offerts par les auteurs ou les éditeurs.

Écrits des curés de Paris contre la politique et la morale des Jésuites (1658-1659), avec une étude sur la querelle du laxisme, par I. de Récalde. In-16. Paris, « Éditions et librairie ». — *Les Mémoires du cardinal de Richelieu sont-ils faux?* par Robert Lavollée. Broch. in-8. Paris (extrait du *Correspondant*). — *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. Archives de la Guerre*, par Louis Tuetey, t. III. In-8. Paris, Plon. — *Preuves pour servir à l'histoire de la maison de Chabannes*, par le comte H. de Chabannes, supplément, t. II. In-4. Dijon. — *Discours prononcés à la séance de clôture du Congrès des Sociétés savantes*, par MM. Adrien Blanchet et Coville, le samedi 2 avril 1921. In-8. Paris.

Correspondance.

MM. Aubry-Vitet, de Lanzac de Laborie, Lefèvre-Pontalis et Omont s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

Travaux de la Société.

État des impressions :

Annuaire-Bulletin. T. LVIII, 1921. 6 feuilles un quart tirées.

Mémoires du cardinal de Richelieu. T. V. Au brochage.

Dépêches des Ambassadeurs milanais. T. IV. 5 feuilles tirées; feuilles 6 à 8 en pages.

Grandes Chroniques de France. Mérovingiens et Carolingiens. T. II. 4 feuilles tirées; feuilles 5 à 8 en pages.

M. Lecestre, trésorier, donne des renseignements complémentaires sur l'état d'avancement des publications de la Société. Il suggère également quelques modifications intéressantes à introduire dans la composition de la deuxième partie de l'*Annuaire-Bullétin*. La commission de publication est chargée de leur examen.

La séance est levée à cinq heures.

II.

BIBLIOGRAPHIE.

125. — Deslandes (chanoine). Recherches historiques sur les reliques de saint Vigor, évêque de Bayeux. In-8, 95 p. et gravures. Bayeux, impr. Colas et Cie.

126. — Doumergue (Émile). Le caractère de Calvin. I : le style et l'homme; II : le théologien; III : l'organisa-

teur des églises et de la société. In-18, 108 p. Paris, éditions de Foi et vie.

127. — Ducourtieux (Paul). Les grands chemins du Limousin. In-8, 152 p. Limoges, Ducourtieux.

128. — Estrée (Paul d'). La vieillesse de Richelieu (1758-1788), d'après les correspondances et mémoires contemporains et d'après des documents inédits. In-8, xiv-316 p. Paris, Émile-Paul frères.

129. — Fargues (Jean). Bétharram d'après Poiré, Marca et Labastide; textes, traductions, notes, discussions. In-8, 523 p. Tarbes, impr. Lesbordes.

130. — Ferrouil de Mongaillard (Henri de). Anciens registres de l'état civil de Villeneuve-les-Béziers; notices sur les familles et les personnes importantes; nombreuses gravures documentaires; plans relevés sur le vieux cadastre. In-8, 183 p. Toulouse, Mollat.

131. — Fontaine (Étienne). Histoire illustrée de Beaufort et de la vallée du Doron en Savoie. In-16, 228 p. Chambéry, Dardel.

132. — Fontanette (B.). Narré de ce qui s'est passé en la publication de la paix dans Villefranche, capitale du Beaujolais, le mardi six avril mil six cent soixante; notices sur B. Fontanette, prêtre, théologien, curé de Juliénas, et les personnages cités, par M. J. Morel de Voleine. In-16, 36 p. Mâcon, impr. Protat.

133. — Fosseyeux (Marcel). Les apothicaires de couvents sous l'ancien régime. In-8, 19 p. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

(Extrait du Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France.)

134. — Franklin (Alfred). Paris et les Parisiens au xvie siècle; Paris physique, Paris social, Paris intime. In-8, xxii-538 p. Paris, Émile-Paul frères.

135. — Gachon (P.). Histoire du Languedoc, ouvrage

illustré de gravures hors texte. In-8, VIII-288 p. Paris, Boivin et Cie; Toulouse, Ed. Privat.

136. — GANSHOF (Fr.-L.). Étude sur l'administration de la justice dans la région bourguignonne de la fin du Xe au début du XIIIe siècle. In-8, 28 p. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

(Extrait de la Revue historique.)

137. — GAUSSEN (Ivan). Considérations sur les foires et les marchés de Sommières-en-Languedoc depuis leurs origines jusqu'à la Révolution; un aspect de l'activité industrielle et commerciale de Sommières. In-8, 256 p. Nîmes, impr. Chastanier.

138. — GRASSET (Emm. DE). Archives départementales des Bouches-du-Rhône; répertoire numérique de la série G (fasc. 3); chapitre métropolitain d'Aix : analyse des chartes du fonds (1012-1470). In-4, VII-168 p. Marseille, impr. Aschers-Vial.

139. — GUÉRIN (chanoine R.). La bienheureuse Marguerite de Lorraine, duchesse d'Alençon et religieuse clarisse. In-16, XXX-374 p. Paris, Téqui.

140. — GUYOMAR (J.). Notre-Dame-du-Loc au Bourg-d'en-Bas en Savé. In-12, 48 p. et photographies. Vannes, Lafolye.

141. — HAIZE (Jules). Le retour du duc Jean IV en Bretagne (1379). In-8, 36 p. Saint-Servan, impr. Haize.

142. — HALPHEN (Louis). Études critiques sur l'histoire de Charlemagne; les sources de l'histoire de Charlemagne; la conquête de la Saxe; le couronnement impérial; l'agriculture et la propriété rurale; l'industrie et le commerce. In-8, VIII-314 p. Paris, Alcan.

143. — HAYEM (Julien). Mémoires et documents pour servir à l'histoire du commerce et de l'industrie en France, 6e série : lettres sur l'embellissement et l'amélioration de Paris, sur les moyens de procurer en même temps la salu-

brité; — les apothicaires privilégiés sous l'ancien régime; — le Havre maritime : la batellerie et les transports par terre du XVIe au XIXe siècle; — mémoire sur l'Alsace (1697); — Colbert et l'industrie de la dentelle (la manufacture d'Auxerre). In-8, XXVII-279 p. Paris, Hachette.

144. — KERALLAIN (René DE). Dupleix et Clive. In-8, p. 99-122. Paris, Champion.

(Extrait de la Revue de l'histoire des colonies françaises.)

145. — LAMBEAU (Lucien). Histoire des communes annexées à Paris en 1859 : Charonne. In-4, 404 p. et planches. Paris, Ernest Leroux.

146. — LANCASTER (Henry Carrington). Le mémoire de Mahelot, Laurent et d'autres décorateurs de l'hôtel de Bourgogne et de la Comédie française au XVIIe siècle; ouvrage orné de 49 dessins originaux tirés du manuscrit de Mahelot et reproduits en fac-similé. In-8, 159 p. Paris, Éd. Champion.

147. — LA SIZERANNE (Robert DE). Béatrice d'Este et sa cour. In-8, IX-214 p. Paris, Hachette.

148. — LAUER (Ph.). Diplôme inédit de Charles le Simple en faveur de l'abbaye de San-Juan-de-las-Abadesas (Catalogne) (4 juin 899). In-8, 8 p. et une planche. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

(Extrait de la Bibliothèque de l'École des chartes.)

149. — LAUER (Ph.). Une enquête au sujet de la frontière française dans le val d'Aran sous Philippe le Bel. In-8, 22 p. Paris, Impr. nationale.

(Extrait du Bulletin de la section de géographie du Comité des travaux historiques.)

150. — LAVILLATTE (H. DE). Généalogie de la famille Couturier (ou Cousturier) de Fornoue. In-8, 7 p. Guéret, impr. Lecante.

(Extrait des Mémoires de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.)

151. — LAVOLLÉE (Robert). Les Mémoires du cardinal

de Richelieu sont-ils faux? In-8, 31 p. Paris, impr. de Soye.

(Extrait du Correspondant.)

On connaît la thèse soutenue par L. Batiffol au sujet des *Mémoires* de Richelieu : ils seraient l'œuvre du jésuite Le Moyne, écrivant après 1663 sur des matériaux réunis, à la demande de la duchesse d'Aiguillon, de 1643 à 1646, par l'évêque de Saint-Malo, Harlay de Sancy, avec l'aide des deux secrétaires du cardinal, Charpentier et Cherré; Richelieu n'aurait jamais eu l'idée d'écrire ses mémoires. C'est à réfuter cette thèse que s'applique ici M. Lavollée; et il faut bien reconnaître que, si ramassés qu'ils soient sous une forme volontairement concise, ses arguments sont forts et probants. Ces arguments, on les trouvera développés et appuyés de références dans le mémoire plus étendu que la Société de l'histoire de France imprime en ce moment. De la démonstration de M. Lavollée, il découle que Sancy n'aurait pu, après la mort de Richelieu, travailler au plus que onze mois à cette œuvre formidable, laps de temps manifestement insuffisant pour la mener à bien; au contraire, entre 1632 et 1639, Sancy a pu consacrer aux *Mémoires* environ cinq ans et demi. M. Lavollée donne en outre, par de nombreux exemples, la preuve que Richelieu a surveillé le travail et y a maintes fois collaboré; qu'enfin si, dans les *Mémoires*, des attaques grossières sont portées contre Louis XIII, le cardinal a bien soin d'en indiquer les auteurs responsables, et que l'on n'en peut tirer argument pour lui dénier la paternité de l'œuvre.

152. — Lecler (A.). Dictionnaire historique et géographique de la Haute-Vienne, t. I : A à O; orné de plusieurs gravures. In-16, 530 p. Limoges, Ducourtieux.

153. — Lecler (A.). Histoire de l'église et de la paroisse de Saint-Michel-des-Lions, à Limoges. In-8, 210 p. Limoges, Ducourtieux.

154. — Leclère (J.-P.). Notice sur Fontoy (Moselle). In-8, 135 p. Metz, impr. « le Messin ».

155. — Lecomte (Maurice). Histoire économique de Fontainebleau (des origines à 1800). In-16, 139 p.

(Extrait de l'Abeille de Fontainebleau.)

156. — Lemonnier (Henry). Le collège Mazarin et le palais de l'Institut (xviie-xixe siècles), avec 28 gravures. In-4, vi-155 p. Paris, Hachette.

157. — Lesort (André). Les transactions d'un négociant malouin avec l'Amérique espagnole (1719-1721). In-8, p. 239-268. Paris, Éd. Champion.

(Extrait de la Revue de l'histoire des colonies françaises.)

158. — Leusse (comte G. de). Le prieuré de Saint-Romain-des-Iles; le prieuré, la paroisse, l'église, les peintures. In-8, 100 p. Mâcon, impr. Protat.

(Extrait des Annales de l'Académie de Mâcon.)

159. — Levillain (Léon). Études sur l'abbaye de Saint-Denis à l'époque mérovingienne. In-8, 116 p. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupelèy-Gouverneur.

(Extrait de la Bibliothèque de l'École des chartes.)

160. — Lexpert (Albert). L'organisation judiciaire de l'ancien pays du Vivarais. In-8, viii-90 p. Aubenas, impr. Habauzit.

161. — Lhéritier (Michel). L'urbanisme au xviiie siècle; les idées du marquis de Tourny. In-8, p. 47-63, et plan. Paris, E. Leroux.

(Extrait de la Vie urbaine.)

162. — Maintenon (Mme de). Lettres à d'Aubigné et à Mme des Ursins; introduction et notes de Gonzague Truc, avec un portrait gravé sur bois par Achille Ouvré. In-16, 305 p. Paris, éditions Bossard.

163. — Mareuse (E.). Trois vues de Paris, de Liévin Cruyl, en 1686. In-8, 8 p. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

(Extrait du Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France.)

164. — Mariéjol (Jean-H.). Catherine de Médicis (1519-1589). In-8, xi-435 p. Paris, Hachette.

165. — Martin (Étienne). Une grande fortune bourgeoise à Vannes au xviiie siècle : Olivier Delourme (1660-1729). In-8, 20 p. Vannes, impr. Galles.

166. — Martin-Chabot (E.). Échos judiciaires des Jeux floraux de l'an 1474. In-8, 11 p. Toulouse, Privat.

(Extrait des Annales du Midi.)

Au sujet du procès de lèse-majesté intenté à quelques lauréats qui s'étaient laissés aller, dans leurs « dictatz », à des critiques insuffisamment voilées de la politique méridionale de Louis XI; il ne leur en cuit pas trop, grâce à la mansuétude complice du Parlement de Toulouse; les registres de cette époque apportent quelques détails inédits et curieux sur des concours poétiques extraordinaires, distincts des Jeux floraux, dont on ne savait pas jusqu'ici grand'chose.

167. — Mecquenem (colonel Ch. de). Jeanne d'Arc n'était pas lorraine. In-8, 31 p. Bourges, impr. Tardy-Pigelet.

168. — Meunier (chanoine). Histoire étymologique du nom du château de Montpoupon (Indre-et-Loire). In-8, 57 p. Corbigni (Nièvre), institution du Sacré-Cœur.

169. — Mirot (Léon). L'hôtel de Jean Le Mercier (hôtel de Nouvion), rue de Paradis, au Marais. In-8, 70 p. et 3 planches. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

(Extrait des Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de France.)

170. — Mirot (Léon). Payements et quittances de travaux exécutés sous le règne de Charles VI (1380-1422). In-8, 124 p. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

(Extrait de la Bibliothèque de l'École des chartes.)

171. — Mollat (G.). La collation des bénéfices ecclésiastiques sous les papes d'Avignon (1305-1378). In-8, 358 p. Paris, de Boccard.

172. — Monteilhet (J. de). Le duc de Lauzun, gouverneur du Sénégal (janvier-mars 1779). In-8, 92 p. Paris, Larose.

(Extrait du Bulletin du Comité d'études historiques et scientifiques de l'Afrique occidentale française.)

173. — Monuments du procès de canonisation du bienheureux Charles de Blois, duc de Bretagne (1320-1364). Gr. in-4, xxiv-912 p., avec planches hors texte et illustrations dans le texte. Saint-Brieuc, René Prud'homme.

174. — Mosnier (Claude). Notice sur le premier livre imprimé à Moulins en 1607, suivie de quelques mots sur l'édition de la coutume du Bourbonnais de 1638 (avec une figure hors texte). In-8, 14 p. Paris, impr. Gomel-Pottier.

175. — Olive (S.). Notice sur le château de Léran. In-8, 10 p. Toulouse, Ed. Privat.

176. — Omont (Henri). Anciens inventaires et catalogues de la Bibliothèque nationale; introduction et concordances. In-8, 186 p. et planches. Paris, E. Leroux.

177. — Omont (Henri). Journal parisien d'Antoine Galland (1708-1715), précédé de son autobiographie. In-8, 161 p. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

(Extrait des Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France).

178. — Oursel (Paul). La diplomatie de la France sous Louis XVI; succession de Bavière et paix de Teschen. In-16, 397 p. Paris, Plon-Nourrit et Cie.

179. — Pérouse (Gabriel). Le vieux Chambéry; guide historique et archéologique. In-16, 192 p. et 2 plans. Chambéry, Dardel.

180. — Perraud (François). Le Mâconnais historique; seigneurs, châteaux; étude sur les cantons de Saint-Gengoux, Tournus, Lugny, Cluny et Matour, 2e partie. In-8, 278 p. Mâcon, impr. Protat.

181. — Pétiet (René). Contribution à l'histoire de l'ordre de Saint-Lazare de Jérusalem en France. In-8, 467 p. Paris, Éd. Champion.

182. — Petitot (le P.). Sainte Jeanne d'Arc. In-16, iv-508 p. Paris, G. Beauchesne.

183. — Philippe de Vigneulles. Un chroniqueur messin des xve et xvie siècles. In-8, 70 p. Metz, impr. lorraine.

(Extrait des Mémoires de l'Académie de Metz.)

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

TENUE LE 6 DÉCEMBRE 1921,

A l'École des chartes, à quatre heures un quart,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. PRINET, VICE-PRÉSIDENT.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 3 janvier 1922.)

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; la rédaction en est approuvée par le Conseil.

M. le Président proclame membres de la Société, après avoir soumis ces admissions à l'approbation du Conseil :

2647. M. Léon LEVILLAIN, archiviste-paléographe, professeur au lycée Janson-de-Sailly, rue de Passy, n° 76; présenté par MM. Viard et Lecestre.

2648. La SOCIÉTÉ DE LA DIANA, à Montbrison (Loire); présentée par MM. le marquis d'Albon et Lecestre.

2649. M. Ludovic DE FRANCMESNIL, homme de lettres, rue de la Tour, n° 83; présenté par MM. Henri Boucher et Lecestre.

Publications adressées à la Société.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES. — *Hier, aujourd'hui, demain*, gazette historique et anecdotique, bimensuelle, n° 1 (15 novembre 1921).

SOCIÉTÉS SAVANTES. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie*, avril-juillet 1921.

Ouvrages offerts par les auteurs ou les éditeurs.

Henry Arnauld, évêque d'Angers (1597-1692), par Claude Cochin. In-8. Paris, Picard. — *Lettres de l'abbé de Margon sur le confessorat du P. Le Tellier*, avec une introduction et des notes sur la politique des Jésuites et l'Oratoire, par I. de Récalde. In-16. Paris, librairie moderne.

Correspondance.

M. Nathan, admis comme membre de la Société, M. Masson, directeur de l'Institut français de Naples, admis au nombre des établissements associés à notre Société, adressent leurs remerciements au Conseil.

M. H. Moranvillé s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

Travaux de la Société.

État des impressions :

Annuaire-Bulletin. T. LVIII, 1921. 6 feuilles un quart tirées. (Pas de changement.)

Dépêches des Ambassadeurs milanais. T. IV. 5 feuilles tirées; feuilles 6 à 8 reçues en bons à tirer.

Grandes Chroniques de France. Mérovingiens et Carolingiens. T. II. 4 feuilles tirées; feuilles 5 à 8 reçues en bons à tirer. On compose la suite.

M. Levillain est désigné par le Conseil pour être le commissaire responsable de la publication des *Grandes Chroniques de France*, à la place de M. Poupardin.

Sur le rapport favorable présenté par M. Omont au nom du Comité de publication, le Conseil adopte les propositions faites à la séance précédente par M. Lecestre pour la composition de la seconde partie de l'*Annuaire-Bulletin* (listes de fonctionnaires royaux, bibliographies provinciales ou locales, etc.).

La séance est levée à cinq heures.

PRIX DÉCERNÉS PAR L'INSTITUT AUX OUVRAGES HISTORIQUES.

L'Académie française, dans sa séance publique annuelle du 1er décembre 1921, a décerné les prix suivants :

PRIX GOBERT. — Le premier prix (9,000 fr.) à M. Boulay

de la Meurthe, pour son *Histoire de la négociation du Concordat de 1801.* — Le second prix (1,000 fr.) à M. l'abbé Lavaquery, pour son ouvrage sur *Le cardinal de Boisgelin (1732-1804).*

Prix Thérouanne. — Deux prix, de 1,000 fr. chacun, à M. Marcel Blanchard, pour son livre sur *La route des Alpes occidentales à l'époque napoléonienne (1796-1815)*, et à M. l'abbé Dedieu, pour son ouvrage sur *Le rôle politique des protestants français.* — Trois prix, de 500 fr. chacun, à M. Albert Croquez, pour son *Louis XIV en Flandre ;* à M. Maximin Deloche, pour son étude *Autour de la plume du cardinal de Richelieu ;* à M. l'abbé Giraud, pour son *Essai sur l'histoire religieuse de la Sarthe de 1789 à l'an IV.*

Prix Marcelin Guérin. — Un prix de 1,000 fr. à Mme Saint-René Taillandier, pour son livre sur *Mme de Maintenon.*

Prix Bordin. — Un prix de 1,000 fr. à M. Pierre de Labriolle, pour son *Histoire de la littérature chrétienne.*

Grand prix Broquette-Gonin. — Ce prix, de 10,000 fr., est décerné à M. Gustave Cohen, pour son livre sur *Les écrivains français en Hollande dans la première moitié du XVIIe siècle.*

Prix Montyon. — Deux prix, de 1,000 fr. chacun, à M. l'abbé Charbonnier, auteur d'un travail sur *La poésie française et les guerres de religion*, et à Mme Sainte-Marie Perrin, pour son livre intitulé : *La belle vie de sainte Colette de Corbie.* — Deux prix, de 500 fr. chacun, à M. Fougeray du Coudrey, pour son livre sur *Granville et ses environs pendant la Révolution*, et à Mgr Piccard, pour son étude sur *L'Université chablaisienne ou la sainte Maison de Thonon.*

Prix Juteau-Duvigneaux. — Un prix de 500 fr. à M. A. Fliche, pour sa biographie de *Saint Grégoire VII.*

Prix Fabien. — Un prix de 1,500 fr. à M. P. Quentin-Bauchart, pour son ouvrage sur *La crise sociale de*

1848, et un prix de 500 fr. à M. C.-G. Picavet, pour son livre intitulé : *Une démocratie historique : la Suisse.*

Prix Charles Blanc. — Trois prix, de 500 fr. chacun, à M. le chanoine Boissonnot, pour son *Histoire et description de la cathédrale de Tours ;* à M. J. Calmette, pour sa biographie de *François Rude*, et à M. Camille Mauclair, pour son livre sur *Watteau.*

L'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans sa séance publique annuelle du 18 novembre 1921, a décerné les prix suivants :

Prix Gobert. — Le premier prix (9,000 fr.) à M. Henri Stein, pour son livre sur *Charles de France, frère de Louis XI.* — Le second prix (1,000 fr.) à M. Honoré Labande, pour son ouvrage sur *Avignon au XVe siècle : légation de Charles de Bourbon et du cardinal Julien de la Rovère.*

Antiquités de la France. — La première médaille (1,500 fr.) à M. Marcel Aubert, pour son livre sur *Notre-Dame de Paris, sa place dans l'architecture du XIIe au XIVe siècle;* — la deuxième médaille (1,000 fr.) au chanoine Urseau, pour son ouvrage sur *La peinture décorative en Anjou du XIIe au XVIIe siècle;* — la troisième médaille (500 fr.) à M. l'abbé Roux, pour son livre sur *La basilique Saint-Front de Périgueux;* — la quatrième médaille (500 fr.) à M. Raoul Busquet, pour son *Histoire des institutions de la Provence de 1482 à 1790.* — La première mention à M. Charles Durand, pour ses *Fouilles de Vésone;* — la deuxième mention à M. Émile Ginot, pour la publication du *Manuscrit de sainte Radegonde de Poitiers;* — la troisième mention à M. Adolphe Trolliet, pour son *Histoire de Vingy-Foncenx;* — la quatrième mention à M. Alphonse Meillon, pour son *Cartulaire de Saint-Savin de Lavedan;* — la cinquième mention à M. Albert Ritt, pour *Le bourg et le territoire de la Ciotat au XVe siècle.*

PRIX GABRIEL-AUGUSTE PROST. — Ce prix, de la valeur de 1,200 fr., est attribué à M. Hippolyte Roy, pour *La vie à la cour du duc Henry II de Lorraine (1608-1624)*.

PRIX DE LA GRANGE. — Deux prix, de 1.000 fr. chacun, à M. Joseph Anglade, pour sa publication des *Leys d'amor, manuscrit des Jeux floraux*, et à M. Gustave Cohen, pour celle des *Mystères et moralités du manuscrit 617 de Chantilly*.

PRIX BORDIN. — Un prix de 2,000 fr. à M. Émile Renauld, par son *Étude de la langue et du style de Michel Psellos*. — Deux récompenses, de 1,000 fr. chacune, à M. O. Tafrali, pour ses ouvrages sur *Thessalonique*, et à M. Van Steenberghe, pour son livre sur *Le cardinal Nicolas de Cues*.

PRIX CHAVÉE. — Ce prix biennal, de 1,800 fr., est décerné à la Société des langues romanes, à Montpellier, pour l'ensemble de ses publications.

PRIX BRUNET. — Ce prix triennal, de 3,000 fr., est décerné à MM. Louis Petit et Hubert Pernot, pour leur *Bibliographie hellénique*.

PRIX THORLET. — Un prix de 4,000 fr. est attribué à M. Léon Dorez pour l'ensemble de ses études sur l'humanisme.

L'Académie des sciences morales et politiques, dans sa séance publique annuelle du 17 décembre 1921, a décerné les prix suivants :

PRIX DROUYN DE LHUYS. — Un prix de 2,000 fr. à M. Gérard, pour son livre intitulé : *Ma mission au Japon*. — Une récompense de 1,000 fr. à M. l'abbé Victor Martin, pour son livre sur *Le gallicanisme et la réforme catholique*.

PRIX PERRET. — Un prix de 500 fr. à M. Prentout, pour son *Histoire de l'Angleterre*. — Trois récompenses, de 500 fr. chacune, à M. Lhéritier, pour son livre sur *Tourny*;

à M. Otto Karmin, pour son étude sur *Sir Francis d'Ivernois;* à M. Fournier, pour son livre sur *La chambre de commerce de Marseille.*

Prix de Reinach. — Un prix de 1,000 fr. à M. Louis Martineau, pour son livre sur *Dupleix et l'Inde française.* — Une récompense de 500 fr. à M. Ch.-B. Maybon, pour son *Histoire moderne du pays d'Annam.*

II.

BIBLIOGRAPHIE.

184. — Pilot de Thorey (Emm.). Dictionnaire topographique du département de l'Isère, comprenant les noms de lieu anciens et modernes, publié par le chanoine U. Chevalier. In-4, 378 p. Romans, impr. Jeanne d'Arc.

185. — Prajoux (abbé J.). Saint-Alban-les-Eaux et la Madeleine; notice historique. In-8, 31 p. Roanne, impr. Souchier.

186. — Prudhomme (A.). Inventaire sommaire des archives départementales de l'Isère, série B, t. IV (B 3894-4660). In-4, 447 p. Grenoble, impr. Allier.

187. — Quesnel (L.). Notre-Dame-de-la-Délivrance à Rauville-la-Place. Petit in-16, 32 p., avec gravures. Abbeville, impr. Paillart.

188. — Rebord (chanoine) et A. Gavard. Dictionnaire du clergé séculier et régulier du diocèse de Genève-Annecy de 1535 à nos jours. II (H-Z). In-8, p. 425-803. Annecy, impr. commerciale.

189. — Rimbault (Maurice). Inventaire sommaire des archives communales d'Auriol (Bouches-du-Rhône), antérieures à 1790. In-4, xiv-584 p. Marseille, impr. Burotto et Sauvon.

190. — Ristelhueber (René). Louis XIV et l'église

des Maronites à Alep. In-8, p. 177 à 186. Paris, Ed. Champion.

(Extrait de la Revue de l'histoire des colonies françaises.)

191. — Rouquette (J.). Cartulaire de Maguelone, t. III (1re partie); épiscopat de Bérenger Frédol (février 1263-août 1296), fasc. 4 à 6. In-8, p. 217 à 432. Vic-la-Gardiole (Hérault), chez l'éditeur-imprimeur.

192. — Roy (Maurice). L'atelier de Jehan Cousin le jeune à Paris, entre 1560 et 1580. In-8, 47 p. Sens, Société générale d'imprimerie et d'édition.

(Extrait du Bulletin de la Société archéologique de Sens.)

193. — Saint-Olive (P.). Les allures et les mœurs de MM. de Maniquet et Audeyer, gentilshommes dauphinois; contribution à l'étude de la vie domestique au xvie et au xviie siècle. In-8, 214 p. et fac-similé. Grenoble, impr. Allier.

(Extrait du Bulletin de la Société de statistique des sciences naturelles de l'Isère.)

194. — Samaran (Charles). Jean de Bilhères-Lagraulas, cardinal de Saint-Denis; un diplomate français sous Louis XI et Charles VIII. In-8, ii-127 p. Paris, Éd. Champion.

Voici un personnage dont on ne savait pas encore grand'-chose et dont même d'assez bons auteurs avaient impertinemment estropié le nom. Mais il était gascon, et les Gascons ont de la chance : Jean de Bilhères a eu surtout celle de trouver en M. Samaran un biographe aussi habile à dénicher le document qui se cache qu'à mettre en valeur ses trouvailles. Second fils d'un tout petit hobereau de province, — point riche et chargé de onze enfants, — entré avec deux de ses frères dans les ordres, comme il était d'usage dans les familles nombreuses, ce Jean de Bilhères, à quarante-trois ans, n'était encore qu'évêque de Lombez, — un des plus indésirables évêchés de France, dont il garda toute sa vie le titre, mais où il eut l'esprit de n'aller que de loin en loin faire un tour, — et ne semblait pas en passe de percer, quand, par fortune, Louis XI, en 1473, le distingua. De ce jour, le futur cardinal brûle les étapes; on lui confiera des présidences d'États ou de Parlements, on lui confiera des missions à l'étranger. Y fut-il fort habile? Son portefeuille diplomatique est bien mince, à peine M. Samaran a-t-il pu en retrouver

quelques débris, cinq ou six pauvres lettres qui ne suffisent pas à mettre en lumière ses talents. Il semble bien qu'en bon Gascon, point insensible au miel des paroles enjôleuses, il se soit, en 1479, laissé prendre au piège des « beaux langaiges » des Rois Catholiques. Il réussira mieux dix ans plus tard en Allemagne, auprès de Maximilien et des seigneurs de la Diète, partenaires de moindre envergure que Ferdinand et Isabelle, et pendant les huit années qu'il passa à Rome, — les huit dernières de son existence, — on peut dire qu'il y représenta la France du moins mal qu'il était possible, en ces temps difficiles où le pape s'appelait Borgia et le roi de France Charles VIII. A ce pape, qui ne nous aimait guère, mais qui lui donna cependant la pourpre, il sut, quand il le fallait, parler ferme; de ce roi, aux côtés duquel il chevaucha à sa célèbre entrée dans Rome du 31 décembre 1494, il servit, sans faux pas, avec une expérience cette fois mûrie, la politique un peu aventureuse de conquêtes : habile d'ailleurs à se faire payer ses services, accumulant sur sa tête les bénéfices, abbé de Saint-Denis dès 1474 après Jean Jouffroy, administrateur des évêchés de Bayeux et de Viviers, titulaire de quatre autres abbayes.

Figure de second plan, à placer au-dessous de celles d'un Balue et d'un Jouffroy, Jean de Bilhères méritait cependant qu'on le tirât de l'ombre, ne fût-ce que pour avoir occasion de rappeler qu'il reste à Rome des traces impérissables de son séjour : la Trinité-des-Monts, dont il posa la première pierre, la chapelle Sainte-Pétronille, en la basilique Saint-Pierre, qu'il fit richement décorer, surtout la fameuse *Pietà* de Michel-Ange, dont, un an avant de mourir, il fit la commande à l'illustre artiste.

Ce petit livre, qu'on sent écrit avec ferveur, est de la plus instructive et agréable lecture; M. Samaran a su fort ingénieusement rattacher la biographie, somme toute assez pauvre, de Bilhères à l'histoire générale d'une époque qu'on sent qu'il connaît à fond, et, malgré la rareté des documents vraiment personnels, il a réussi par endroits à préciser les traits un peu flous de son personnage, grâce à la connaissance des milieux où il vécut, — soit qu'il nous le montre, enfant, dans ce pauvre intérieur du gentilhomme campagnard qu'était le sieur de Lagraulas, son père, reconstitué ici en un savoureux croquis, — soit qu'il essaie de retrouver les traces du grand dignitaire de l'Église dans cette Rome de la fin du xv[e] siècle, dont, vivifiant de ses souvenirs fidèles d'ancien « Romain » les secs procès-verbaux de l'annaliste officiel Burchard, il ressuscite avec art tel ou tel coin préféré. C'est le charme de ces pages, d'une documentation irréprochable, d'être en même temps suggestives et vivantes.

H. C.

195. — SAMARAN (Ch.). Le Primatice et les Guises d'après des documents inédits. In-8, 21 p. et 15 planches hors texte. Paris, Leroux.

(Extrait des Études italiennes.)

A l'aide de quelques lettres inédites du Primatice et de documents de minutiers parisiens, donne de nouveaux et curieux détails sur le célèbre artiste italien et la part qui lui revient dans les constructions magnifiques de la maison de Lorraine, tant à Meudon qu'à Paris, où le fameux hôtel de Guise s'éleva sous sa direction, avec la collaboration, pour les peintures, aujourd'hui malheureusement détruites, de la chapelle, de son élève Niccoló dell' Abbate.

196. — SAMARAN (Ch.). La chapelle de l'hôtel de Guise et ses peintures murales. In-4, p. 331-339, avec figures. Paris, Gazette des Beaux-Arts.

(Extrait de la Gazette des Beaux-Arts.)

Dans ce second article, M. Samaran établit, contrairement à l'opinion de M. Dimier, que ces peintures ne sont point du Primatice, mais de son disciple Niccoló dell' Abbate. Une partie seulement de ces compositions nous sont connues, soit par des dessins originaux des musées du Louvre et de Chantilly, soit par des copies du XVIIe siècle au crayon noir du musée Staedel à Francfort; M. Samaran en donne dans ses deux opuscules des reproductions qui permettent d'apprécier la magnificence et l'originalité de ces belles œuvres disparues.

197. — SAUTEL (abbé J.). Vaison et ses monuments. In-8, XLVII-64 p. Avignon, Seguin.

198. — SÉE (Henri). Les idées politiques en France au XVIIIe siècle. In-8, 269 p. Paris, Hachette.

199. — SIFFERLEN (G.). Histoire de Thann : I. Thann et sa cathédrale; II. Thann et son château. In-8, 43 p. Strasbourg, Le Roux et Cie.

200. — SOUCHÉ (A.). Loudun et les pays loudunais et mirebalais ; petite histoire locale avec de courtes notes sur l'histoire du Poitou. In-16, 64 p. Saumur, impr. Roland.

201. — STEIN (Henri). Une succursale plantinienne de

Paris. In-8, 24 p. Besançon, impr. Jacquin et Demontrond.

(Extrait du Bibliographe moderne.)

Curieux détails inédits, d'après les archives du musée Plantin, d'Anvers, sur une succursale fondée à Paris par Christophe Plantin pour la vente des ouvrages sortis de ses presses célèbres; dirigé par Gilles Beys, qui épousa en 1572 une des filles du grand imprimeur, cet établissement ne prospéra guère et fut vendu en 1577 pour désintéresser des créanciers. Beys s'établit alors à son compte comme imprimeur et libraire, mais, sans crédit, il ne réussit pas davantage, et sa correspondance avec la famille de sa femme montre que l'accord parfait était loin de régner. Beys, rentré à Anvers, mourut en 1595 et sa veuve se remaria avec un libraire parisien. M. Stein donne enfin des renseignements sur les enfants de son premier mariage, dont l'un, Christophe, imprimeur comme son père, le dépassa en infortune.

202. — Testut (L.). Pages d'histoire locale : la vie communale à Beaumont-en-Périgord à la fin de l'ancien régime (1763-1789). In-8, viii-341 p. Bordeaux, Féret et fils.

203. — Thibault (G.). Notes et lectures sur le département de la Marne. In-8, viii-234 p. Bar-le-Duc, impr. Comte-Jacquet.

204. — Touchet (Mgr). Vie de sainte Jeanne d'Arc. In-16, xi-216 p. Paris, Lethielleux.

205. — Tuefferd (P.-E.). Notice historique sur Montbéliard et le château. In-8, 16 p. Montbéliard, Société anonyme d'imprimerie montbéliardaise.

(Extrait des Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard.)

206. — Urbain (Ch.) et Levesque (E.). Correspondance de Bossuet; nouvelle édition, augmentée de lettres inédites et publiée avec des notes et des appendices sous le patronage de l'Académie française, tomes XI (décembre 1698-mai 1699) et XIII (mai 1699-décembre 1700). In-8, 510 et 512 p. Paris, Hachette.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LA PREMIÈRE PARTIE

DE L'ANNUAIRE-BULLETIN

DE L'ANNÉE 1921.

I. — *Analyse des procès-verbaux.*

II. — *Bibliographie.*

ANNUAIRE-BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

SECONDE PARTIE.

DOCUMENTS ET NOTICES HISTORIQUES.

LES DOMAINES DE VAUX

DE PIERRE REMI.

Dans le discours prononcé le 5 mai 1908 à l'assemblée générale de la Société de l'Histoire de France, M. Gaston Raynaud, alors président, chercha à retracer sommairement la biographie de Pierre Remi, trésorier de Charles IV le Bel, et à faire connaître au moins les principales possessions confisquées par Philippe de Valois sur ce financier après son supplice. A la suite de l'énumération d'un grand nombre de terres et de maisons situées tant à Paris que dans les environs et dans les bailliages de Sens, de Troyes, de Meaux et en Auvergne, M. Raynaud ajoute[1] : « Enfin, curieuse coïncidence avec Fouquet, dont nous rappelions le nom tout à l'heure, une maison à Vaux! » Le rapprochement de Fouquet et de Pierre Remi à propos de Vaux montre que dans la pensée de M. Raynaud le domaine en question pouvait bien être celui de Vaux-le-

1. *Annuaire-Bulletin de la Soc. de l'Histoire de France*, 1908, p. 102.

Vicomte[1], où le fameux surintendant fit édifier le château que l'on admire encore.

L'année suivante, le colonel Borrelli de Serres consacra une longue et importante notice au trésorier Pierre Remi dans le tome III de ses *Recherches sur divers services publics*[2]. Connaissant l'acte de juin 1328 par lequel Philippe de Valois avait donné au comte d'Étampes, Charles d'Évreux, Montglas, Villard et Vaux près de Coulommiers, confisqués sur Pierre Remi, il en conclut que le domaine de Vaux, auquel M. Raynaud avait fait allusion, était Vaux près de Coulommiers et non Vaux-le-Vicomte. Nous pensons, comme le colonel Borrelli de Serres, que jusqu'à présent aucun document ne nous permet d'attribuer à Pierre Remi la possession d'un domaine à Vaux-le-Vicomte, et par conséquent de rapprocher son nom de celui de Fouquet à propos de cette localité. Mais, à partir de maintenant, il sera difficile, si la situation de la maison ou du domaine de Vaux n'est pas bien déterminée, d'affirmer, quand on parlera des possessions de Pierre Remi à Vaux, que c'est Vaux près de Coulommiers. En effet, une pièce qui a échappé aux minutieuses investigations du colonel Borrelli de Serres vient de nous apprendre que le trésorier de Charles IV le Bel possédait dans les environs de Paris deux domaines, dans deux endroits différents, portant le même nom de Vaux; l'un situé près de Coulommiers, l'autre situé dans la commune actuelle de Savigny-sur-Orge.

L'examen des pièces que nous publions ne peut laisser subsister aucun doute à ce sujet. Nous ajouterons même que, dans le cas où un domaine de Vaux serait indiqué simplement, sans faire connaître sa situation, il y aurait de grandes probabilités pour que ce soit celui de Savigny[3] plutôt que l'autre, car c'était de beaucoup le plus étendu et le plus important; son revenu s'élevait, en effet, d'après l'estimation qui en est faite,

1. Vaux-le-Vicomte, Seine-et-Marne, arr. et cant. de Melun, comm. de Maincy.

2. P. 294 à 311.

3. En effet, dans les pièces que nous publions, il est appelé Vaux sans autre indication, tandis que l'autre domaine est appelé Vaux près de Coulommiers.

à 91 livres 12 deniers parisis, tandis que le revenu de l'autre s'élevait seulement à 47 livres 7 sous 5 deniers tournois, ce qui, par rapport à la première somme exprimée en parisis, ne représente pas la moitié. Au reste, chacun de ces domaines reçut, au mois de juin 1328, une destination différente. L'un, celui de Vaux près de Coulommiers, fut attribué, en même temps que les domaines beaucoup plus importants de Montglas et de Villard, à Charles d'Évreux, pour lui et pour ses héritiers, afin d'accroître leurs revenus[1]; l'autre domaine de Vaux servit à éteindre une dette du roi et fut donné aux sœurs de la Saussaie en remboursement d'une somme de 3,714 livres 16 sous 1 denier qu'il leur devait.

La majeure partie de ce domaine dépendait directement du roi; d'autres parties relevaient soit de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, soit d'autres suzerains désignés dans l'acte. Les vignes, les prés, les jardins et les terres arables étaient la source d'une grande partie de ses revenus. A ces revenus s'ajoutaient ceux d'un colombier, d'un pressoir, d'un moulin et quelques redevances.

Le domaine de Vaux près de Coulommiers était tenu en presque totalité du roi, sauf six livrées de terre qui dépendaient d'un autre suzerain, et les principales sources de ses revenus étaient des redevances, des terres arables, des prés et des bois. Au reste, les renseignements très précis donnés dans les actes que nous publions tant sur les possessions de Montglas et de Villard que sur celles de Vaux permettront de se rendre facilement compte et de leur situation et de l'importance de chacune d'elles.

Jules Viard.

1. Le domaine de Vaux près de Coulommiers ne resta pas longtemps en la possession de Charles d'Évreux. Dès le mois d'octobre 1328, le roi donna à son sergent d'armes, Guillot Lallemant, pour lui et pour ses successeurs, la maison de Vaux avec 40 livres tournois de revenu en terres assis au plus près (Arch. nat., JJ 66, n° 1), et le 22 février 1330 (n. st.) Philippe VI ordonna au bailli de Meaux d'asseoir en faveur de Charles d'Évreux 47 livres tournois en compensation de cette maison et de ses dépendances. Cette assiette fut faite par Guillaume Du Bois, bailli de Meaux, le 11 août 1330, sur le territoire d'Augers, Seine-et-Marne, arr. de Provins, cant. de Villiers-Saint-Georges (*Ibid.*, J 166, n° 13).

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I.

Paris, juin 1328.

Philippe VI donne aux religieuses de la Saussaye, en paiement d'une somme de 3,714 livres 16 sous 1 denier qu'il leur doit, la maison et le domaine de Vaux, confisqués sur Pierre Remi.

Philippe, par la grâce de Dieu roys de France, faisons savoir à touz que cum nous, pour cause de noz predecesseurs roys de France, deussiens et feussiens tenuz aus religieuses, la prieuse et les seurs de la Sauçoie[1], en la somme de trois mile sept cenz quatorze livres seze souz un denier, si come il apparoit et appert par cedules sur ce faites, baillées et rendues à noz thresoriers, nous, en paie et pour paie ou solucion de la dicte somme, havons baillé, cessé, quitté et delivré aus dictes religieuses et en elles transporté à touz jourz mais pour non de leur eglise, en heritage perpetuel, la maison de Vaus[2] et les appartenances d'icelle devenues à nous par la mort Pierre Remy, pour cause de forfaiture ou de confiscacion, en la fourme et maniere que la dicte maison et appartenences sont especifiées et declarées ci après.

C'est assavoir, un manoir assis à Vaus contenant huit arpent ou environ, en masurages et en jardins, qui sont prisiez chascun

1. La Saussaye, ancien monastère de Bénédictines (Seine, arr. de Sceaux, cant. de Villejuif, comm. de Chevilly). Voir, sur cette communauté, abbé Lebeuf, *Hist. de la ville et de tout le diocèse de Paris*, éd. Bournon, t. IV, p. 36, et L. Le Grand, *les Maisons-Dieu et léproseries du diocèse de Paris au milieu du XIV*e *siècle*, dans *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, t. XXV (1898), p. 95-96.

2. Vaux, hameau de la commune de Savigny-sur-Orge (Seine-et-Oise, arr. de Corbeil, cant. de Longjumeau), qui, vers le XVIIIe siècle, fut même appelée Savigny-en-Vaux, pour la « distinguer des autres Savigny du royaume ». Aujourd'hui, il y a le Petit-Vaux, sur la commune d'Épinay-sur-Orge, et le Grand-Vaux, sur celle de Savigny. Ils sont séparés l'un de l'autre par la rivière de l'Yvette, près de l'endroit où elle se jette dans l'Orge (Lebeuf, *ibid.*, p. 85 et 388).

arpent huit solz de rente. *Item*, ou dit pourpris ha un pressour auquel il appartient trente arpenz de vigne qui y doivent venir à praínte, desquiex l'arpent est prisié II s. de rente. *Item*, ou dit pourpris ha un colombier qui est prisié quatre livres de rente. Somme du manoir, diz livres quatre solz parisis de rente.

Item, sept arpenz et demi de prez tenant audit manoir, dont il a arpent et demi à deus herbes et sunt prisiez les sis arpenz chascun vint et cinc solz, et l'autenge quarente et cinc sols. *Item*, sur le dit manoir, a trois arpenz, un quart moins de vigne, et sont prisiez au fueur de trente solz l'arpent, valent IIII livres deus solz sis deniers. *Item*, sur les prez, trois quartiers de mauvese vigne, prisié sis solz. *Item*, à l'Ourmetiau, au dessus des Plantes[1], un arpent de vigne qui fu Bouvart, prisié vint solz. *Item*, au dessus des Plantes, trois quartiers et un quarteron de vigne en deus pieces, prisiées trente deus solz six deniers. Somme six livres douze deniers.

Item, huit arpenz de terre tenant au dit manoir. *Item*, au pont de Villemoisson[2], huit arpenz. *Item*, au pont de Rubeau[3], cinc arpenz et demi. *Item*, à la Planche, six arpenz. Somme vint et sept arpenz et demi de terre, prisié chascun arpent doze soz. Somme seze livres diz solz.

Item, six livres diz solz de menuz cens et cinc festes portanz profit de ventes tant seulement. *Item*, huit droitures, dont la droiture contient un sextier d'avaine, petite mine un minot de fourment et deus chapons, prisiez dis solz la droiture. Somme quatre livres. *Item*, seze sextiers de blez sus le moulin de Vaus, moitié blé, moitié mousturage, prisié le sextier cinc solz, valent quatre livres. Somme quatorze livres diz solz. Toutes les choses dessus dictes sont tenues sanz moien de nous en fié.

Item, deus arpenz et demi de plante assis es Plantes, mouvanz de Saint Germain de[s] Prez, et devent sept deniers maaille de cenz paiez au Breuil[4], à la saint Remy, qui furent prisiez au fueur de quatre livres l'arpent. Somme dis livres.

1. Lebeuf, *ibid.*, p. 389, parle d'une fondation faite dans l'église de Savigny par Gazon de Champagne, évêque de Laon, mort en 1307 (n. st.), « moyennant plusieurs arpens de vigne sis au même lieu et appelées les Plantes-de-Vaux, près le pont de Bribel ».

2. Villemoisson, Seine-et-Oise, arr. de Corbeil, cant. de Longjumeau.

3. Peut-être le même pont que le pont de Bribel.

4. Le Breuil, hameau dépendant d'Épinay-sur-Orge (Seine-et-Oise, arr. de Corbeil, cant. de Longjumeau). Cf. Lebeuf, *ibid.*, p. 86.

Item, trois quartiers de terre darriere le jardin, tenue de Gascot de Taverny, escuier, et devent les trois parz d'une droiture, prisiez sis souz par soy. *Item*, en Sequigny[1], quarente et trois arpenz de bois mouvanz en fié de Guillaume de Champaigne, escuier, prisié l'arpent cinc solz. Somme, diz livres quinze soulz.

Item, à Fresnes[2], doze arpenz terres, vignes, en une piece, sus la maison de Tourvoie[3], et sont tenuz de Anceau de Chevreuse, escuier, en fié, prisié douze livres; pour arpent vint soulz.

Somme de tout ce pris, quatre vinz unze livres douze deniers parisis.

Lesquelles choses et chascune d'icelles nous transportons et havons transporté es dictes religieuses pour nom de leur eglise, en nous aquitant devers les dictes religieuses de la somme dessus dicte, de laquelle les dictes religieuses ont quitté nous et noz hoirs à touz jourz, en retenant en paie et en solucion les heritages devant diz, lesquiex nous leur promettons garentir envers touz et contre touz sanz jamais venir encontre la tradicion et le transport dessus diz. Et voulons et ottroions, de grâce especial, que les dictes religieuses, ou nom de leur eglise, puissent tenir et esploitier, tiegnent et exploitent, à touz jourz mais, toutes les choses dessus dictes et chascune d'icelles en possession et en proprieté pour cause et à cause du dit transport, sanz en faire ou paier finance à nous ou à noz successeurs, quelle que elle soit ou temps avenir et sanz ce que elles puissent estre contraintes les choses dessus dictes, ou aucunes d'icelles, mettre hoirs (*sic*) de leur main. Et pour ce que ceste chose persevere à touz jourz ferme et estable, nous avons fait mettre nostre seel en ces presentes lettres, sauf nostre droit en autres choses et le droit d'autrui en toutes. Donné à Paris, l'an de grâce mil CCC vint et huit, ou mois de juign.

Par le Roy, à la relacion du conte de Beaumont.

Fretis.

(Archives nationales, JJ 65A, fol. 69 v°, n° 87.)

1. Séquigny, nom primitif de Sainte-Geneviève-des-Bois (Seine-et-Oise, arr. de Corbeil, cant. de Longjumeau). A côté de cette localité est la forêt dite de Séquigny (Lebeuf, *ibid.*, p. 379-380 et 386).

2. Fresnes-les-Rungis, Seine, arr. de Sceaux, cant. de Villejuif.

3. Tourvoye, maison dépendant de Fresnes-les-Rungis (Lebeuf, *ibid.*, p. 46).

II.

Becoiseau, juin 1328.

Philippe VI donne à Charles d'Évreux, comte d'Étampes, pour accroître ses revenus, les maisons et domaines de Montglas, de Villard et de Vaux près de Coulommiers, confisqués sur Pierre Remi.

Philippus, Dei gratia Francorum Rex, notum facimus universis tam presentibus quam futuris quod nos, ob specialis dilectionis affectum quem ad consanguineum et fidelem nostrum carissimum Karolum de Ebroïcis comitem Stamparum gerimus, et ut status prosperetur ipsius, eidem Karolo, pro se et suis, perpetuo, ex certa sciencia et de speciali gracia, pro nobis et successoribus nostris, possidendas et habendas perpetuo cedimus, concedimus et donamus domos, maneria, loca et terram de Montglat[1], de Villaribus[2] et de Vallibus[3] juxta Colommeria in Bria que fuerunt defuncti Petri Remigii, et ad nos causa legitima devenerunt cum eorumdem universis et singulis pertinenciis, redditibus et emolumentis quibuslibet, in quibuscumque rebus, juribus et bonis consistant, appreciatas ad precium terre, per annum ; videlicet de Monglat, sine domibus et edificiis, ducentas viginti septem libras, quatuor solidos, novem denarios; de Villaribus, ducentas quadraginta libras, quatuor denarios et de Vallibus quadraginta septem libras, septem solidos quinque denarios; et sic, in summa, quingentas quatuordecim libras, tresdecim solidos, quatuor denarios turonensium, prout in perticulis (*sic*) scriptis inferius continetur.

Primo, domum et maneria de Monglat, sine precio. *Item*, bona pertinencia ad Monglat. Primo, videlicet novies viginti et decem arpenta terre appreciata quolibet quatuor solidos turonensium; sic valent triginta octo libras turonensium. *Item*, viginti arpenta terre super quibus est debatum et pendet lis. *Item*, viginti septem arpenta prati appreciata quolibet viginti quinque solidos turonensium, valent triginta tres libras, quindecim soli-

1. Montglas, Seine-et-Marne, arr. de Provins, cant. de Villiers-Saint-Georges, comm. de Cerneux.

2. Villard, Seine-et-Marne, arr. de Coulommiers, cant. de La Ferté-Gaucher, comm. de Choisy-en-Brie.

3. Vaux, Seine-et-Marne, comm. de Coulommiers.

dos. *Item*, quatuor sextarios terragii, per medium bladi et avene, appreciato quolibet sextario bladi sex solidos, et sextario avene quinque solidos, valent viginti duos solidos. *Item*, sexaginta quinque solidos per annum in minutis censibus, qui census se terciant in laudomiis et in vendis, valent quatuor libras, decem et septem solidos et sex denarios. *Item*, quinque minotos avene appreciatos sex solidos et tres denarios. *Item*, quatuor capones appreciatos quatuor solidos. *Item*, in villa de Sancy[1], sex libras in minutis censibus per annum portantes laudomia atque vendas; et appreciate sunt laudomia et vende sexaginta solidos turonensium. *Item*, altam et bassam justiciam Sanciacy, nichil appreciata ultra gardam. *Item*, apud Fontenellas[2], quinquaginta quinque solidos laudomia et vendas portantes, appreciatis laudomiis et vendis viginti septem solidos, sex denarios. *Item*, septem sextarios, per medium bladi et avene, appreciatis, blado sex solidos et avena quinque solidos, valent viginti octo solidos, sex denarios. *Item*, tria sextaria .et minam coustumarum ad Natale Domini appreciata decem et septem solidos, sex denarios. *Item*, viginti capones pro viginti solidis. *Item*, sexdecies viginti quinque arpenta nemorum sita in communitate d'Oaigere[3], appreciato quolibet arpento toto nudo, quinque solidos, valent quater-viginti unam libram quinque solidos; de quibus boscis sexaginta arpenta sunt in etate novem annorum, quinquaginta duo, septem, et sexcies viginti quatuor, trium et duorum annorum; nec est appreciata superficies. *Item*, quaterviginti et tresdecim arpenta, de quibus quinquaginta unum arpenta sunt in etate duodecim annorum et reliqua sunt copata de novo. *Item*, in grueria, triginta unum arpenta bosci, appreciato arpento quolibet toto nudo, tres solidos et quatuor denarios, valent centum tres solidos et quatuor denarios, de quibus, novem arpenta sunt novem annorum et alia nuda. *Item*, tria arpenta et unum quarterium prati, appreciata quatuor libras quindecim denarios. *Item*, altam justiciam apud Montglat et Fontenellas que nichil appreciata est ultra gardam. *Item*, novem arpenta bosci in bosco Margot et tria arpenta in hayà de Blanchant appreciata quadraginta solidos,

1. Sancy-lès-Provins, Seine-et-Marne, arr. de Provins, cant. de Villiers-Saint-Georges.

2. Fontenelle, Seine-et-Marne, arr. de Coulommiers, cant. de La Ferté-Gaucher, comm. de Saint-Mars.

3. Probablement mauvaise lecture pour Augers, Seine-et-Marne, arr. de Provins, cant. de Villiers-Saint-Georges.

et bene valent superficies duodecim libras. *Item*, unum columberium apud Gonnay quod vicini valere nichil dicunt. *Item*, terram quam idem Petrus habuit a Johanne de Miry domicello, in qua sunt sexaginta duodecim arpenta appreciata, quolibet arpento, quatuor solidos, valent quatuordecim libras et octo solidos. *Item*, dimidium arpentum, decem solidos, tria arpenta, sexaginta solidos. *Item*, septem sextaria terragii, per medium bladi et avene, appreciato blado sex solidos et avena quinque solidos, valent triginta octo solidos sex denarios. *Item*, quatuor libras, decem et octo solidos minutorum censuum, quibus insunt laudomia atque vende, appreciatis vendis et laudomiis quadraginta novem solidos. *Item*, unam domum à Chasnoy[1], appreciata, deductis oneribus et sustentatione ipsius, viginti solidos per annum. *Item*, duo sextaria, tres minotos et unum picotinum appreciatos quatuordecim solidos, et unum gallinam sex denarios. *Item*, quadraginta solidos novem denarios annui perpetui redditus ad Natale Domini. *Item*, en Anglot, tres solidos censuales, valent quatuor solidos sex denarios. *Item*, tercium alte justicie de Chasnoy, nichil appreciatum ultra gardam. *Item*, triginta quinque arpenta bosci apud Retelee, appreciata, quolibet arpento nudo tres solidos et quatuor denarios, valent centum sexdecim solidos octo denarios, et tenentur predicta a nobis ac pluribus dominis aliis.

Item, feoda pertinentia ad domum predictam de Monglat. Primo, Bataille Chauderon, pro uno feodo septem libratarum terre. *Item*, Gaufridum de Soysi, pro uno feodo quindecim libratarum terre. *Item*, Johanninum du Mees, pro uno feodo de quindecim libratis terre. *Item*, filium defuncti Geraldi de Neuviz, pro uno feodo de quindecim libratis terre. Summa valoris feodorum supradictorum, quinquaginta duas libratas terre, quinquaginta duos solidos redditus per annum appreciata valere. Et sic summa valoris reddituum de Monglat et pertinenciarum per annum, ducente viginti septem libre, quatuor solidi, novem denarii turonensium.

Domum quoque de Villaribus cum porpresio appreciatum quadraginta solidos, et tenet libere dictam domum ad vitam suam, mater Colini Roquin. *Item*, cavam, octo solidos. *Item*, de pertinenciis ejusdem, sexcies viginti duo arpenta aque in duobus stagnis, appreciata, quolibet arpento viginti solidos, valent sexcies viginti libras. *Item*, quindecim arpenta retractus et pasturarum

1. Le Chanoy, hameau de la comm. de Cerneux.

dictorum stagnorum, quolibet arpento appreciato quatuor solidos, valent sexaginta solidos. *Item*, viginti et septem arpenta et dimidium bosci, appreciata, quolibet arpento quinque solidos, valent septem libras, septem solidos et sex denarios. *Item*, pro talliis hominum et feminarum de corpore de Villaribus, quadraginta libras turonensium. *Item*, manus mortuas et forismaritagia dictorum hominum et feminarum, quindecim libras. *Item*, viginti octo sextaria bladi terragii et quatuordecim sextaria avene que debent reddi in grangia, appreciato modio bladi quatuor libras et modio avene sexaginta solidos, valent duodecim libras, sexdecim solidos, octo denarios. *Item*, tria modia avene coustumaria solvenda ad Natale Domini, quolibet modio sexaginta solidos; sic novem libras. *Item*, duo mole[n]dina, unum situatum apud Villare et aliud apud Estroitefontaines, valent, deductis oneribus, quatuor modia bladi per annum, estimato quolibet modio sexaginta duodecim solidos; sic quatuordecim libre et octo solidi. *Item*, census sexaginta quatuordecim solidorum terciatorum, valent centum et undecim solidos. *Item*, altam et bassam justiciam, precio decem librarum. *Item*, pro pastura de Mailleria, tres solidos. *Item*, septem capones, septem solidos. Sic summa valoris redditus de Villaribus, per annum, duodecies viginti libre, quatuordecim denarii turonensium.

Domum eciam et terram de Vallibus prope Colummeria. Primo, domum cum porpresio, sexaginta solidos per annum. *Item*, quatuor libras, quatuordecim solidos minutorum censuum, de quibus due partes portant solum vendas, et tercia pars, laudomia atque vendas, appreciata triginta unum solidos tres denarios; sic pro censu, laudomiis et vendis predictis, per annum sex libras, quinque solidos, quatuor denarios. *Item*, quadraginta quinque arpenta terre, pro quolibet arpento, unum sextarium bladi, appreciato quolibet sextario, octo solidos, quatuor denarios, valent decem et octo libras, quindecim solidos. *Item*, decem et octo arpenta bosci, appreciato quolibet arpento, septem solidos; sic sex libre et sex solidi. Et est medietas superficiei decem annorum, alia septem. *Item*, octo arpenta prati quolibet arpento, decem libras. *Item*, unum sextarium terragii, octo solidos quatuor denarios. *Item*, circa quinque sextaria et unum minotum avene, sextario, quinque solidos, valent viginti sex solidos III denarios. *Item*, unum caponem, duodecim denarios. *Item*, unam fouacam, sex denarios. *Item*, circa quinque quarteria vinee, viginti quinque solidos per annum. Et tenentur predicta de Vallibus a nobis, exceptis sex libratis terre que tenentur in feodum

a Johanne de Bellafago domicello; et debentur per annum pro predictis pluribus dominis circa duo solidi. *Item*, ecclesie de Mero, una mina bladi. Summa valoris redditus annui de Vallibus et pertinenciis, quadraginta septem libre septem solidi quinque denarii turonensium. Et sic, summa annui perpetui redditus de Monglat, de Villaribus et de Vallibus cum pertinenciis, prout superius exprimuntur, exceptis edificiis de Monglat que appreciata non fuerunt, quingenta quatuordecim libre, tresdecim solidi quatuor denarii turonensium.

Premissa omnia et singula sic per nos dicto cessa, concessa et donata Karolo, in eum pro se et suis transtulimus et eciam transferimus, et ea sibi sub annexis conditionibus et oneribus garentizabimus sicut racio desiderat, et eciam defendemus, eaque pro nobis et successoribus nostris rata et firma esse volumus et perpetuo stabilimus, nostro in aliis et alieno in omnibus jure salvo. Quod ut firmum et stabile perpetuo perseveret, presentibus litteris nostrum fecimus apponi sigillum. Actum Beccosolii[1] anno Domini millesimo trecentesimo vicesimo octavo, mense junio.

(Sur le repli :) Per dominum Regem ad relationem domini Mathei Ferrandi.

JULIOT.

Original scellé sur lacs de soie en cire verte.

(Archives nationales, J 166, n° 5.)

Sous le *n° 6*, il existe un vidimus de cet acte par Hugues de Crusy, garde de la prévôté de Paris, du dimanche avant Noël 1329 (24 décembre).

1. Becoiseau, Seine-et-Marne, arr. de Coulommiers, cant. de Rozoy-en-Brie, comm. de Mortcerf.

UN
CAS DE COMMERCE AVEC L'ENNEMI
AU XVe SIÈCLE[1].

Dans les premières années du xve siècle vivait à Montpellier un étranger qu'un long habitacle avait en quelque sorte naturalisé. Antoine de Nève, c'était son nom, était italien; il était originaire de la petite ville d'Alba[2], au marquisat de Montferrat. Sans doute, entreprenant et ambitieux, il avait de bonne heure quitté sa patrie et avait cherché fortune dans la ville dont le renom s'étendait alors au loin. L'Université de Montpellier était célèbre; ses maîtres voyaient les étudiants accourir et se presser autour de leurs chaires de droit et de médecine justement estimées. Mais si les sciences y jouissaient d'un renom incomparable, Montpellier n'était pas moins connu par l'importance de son commerce; c'était un grand centre international, où affluaient les étrangers des rives méditerranéennes : Italiens, Espagnols, Grecs et Levantins fréquentaient ses marchés et ses foires, achalandaient ses banques, y fondaient des comptoirs; le mouvement commercial y était considérable. Aussi les colonies étrangères y étaient-elles nombreuses et prospères; entre tous, les Italiens, et cela n'avait rien que de naturel, y tenaient le premier rang.

Les liens si intimes entre la cour de France et les comtes de Savoie, maîtres du Piémont, les alliances entre la maison de Valois et les Visconti de Milan, la cordialité des relations avec

1. Les documents utilisés dans cette étude proviennent des Pièces originales de la Bibliothèque nationale (vol. 2103, dossier Nève) et des archives municipales de Montpellier; les renseignements fournis par ces dernières m'ont été aimablement communiqués par M. Saint-Victor Despetis, membre de l'Académie de Montpellier, à qui j'adresse mes bien reconnaissants remerciements.

2. Auj. chef-lieu d'arrondissement, prov. de Cuneo, Italie.

Florence, la puissante république toscane, la fréquence des rapports avec Gênes et bientôt l'établissement de la domination française sur cette dernière ville donnaient à la France un prestige considérable dans le nord de la péninsule et étaient bien faits pour faciliter l'exode dans le riche royaume de France de tous ceux qui, déliés et entreprenants, cherchaient partout la fortune.

Antoine de Nève avait fait ce que, avant lui, avaient fait tant d'autres de ses compatriotes; l'importance de la colonie fixée à Montpellier, les privilèges royaux qui facilitaient aux étrangers le séjour de la ville, les débouchés qu'offraient les nombreuses banques et les comptoirs lombards, florentins et génois l'y attirèrent. Il avait certaine surface; il était sans doute seigneur de Rot, au diocèse d'Albe, en Piémont. A Montpellier, il acquit bientôt, semble-t-il, fortune et considération et devint un notable commerçant; banquier, fabriquant des draps et faisant sans doute encore commerce de bien d'autres choses, il vendait, selon l'usage d'alors, tout ce qui était à acheter et achetait tout ce qui était à vendre. Son commerce s'étendait bien au delà des limites de la ville et du royaume; il était en rapports suivis avec Gênes et les diverses villes de la côte ligure; et ses relations commerciales allaient même bien plus loin, atteignant les rives de la Méditerranée orientale, ce qui lui avait valu la bienveillance et lui attira plus tard la reconnaissance et l'utile protection du grand prieur de France des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, celle du prieur de Chypre et celle, plus proche, du prieur de Toulouse. Il s'était marié et avait épousé Catherine Ambrosi, fille de Deo Ambrosi, bourgeois et banquier de Montpellier, conseil des merciers, puis des épiciers, et plus tard conseil majeur et bayle de la ville, et de Dona Mattelena. Sa fortune semblait assurée et rien ne paraissait devoir troubler la quiétude de son existence, quand subitement, dans l'été de 1411, un commissaire au Châtelet, Pierre de Campignoles, agissant au nom de Jean Le Meingre, dit Boucicaut, maréchal de France et gouverneur de Gênes pour Charles VI, vint l'arrêter.

Il avait fallu de grosses et impérieuses raisons pour provoquer cette mesure. Nève était honorablement connu; c'était un

notable commerçant, estimé dans sa corporation et qui avait dû déjà exercer des charges honorifiques comme celle de « consul des plébriers » et « régent des marchands navigateurs » ; son crédit était grand ; il était en rapports avec de nombreuses maisons étrangères ; il prêtait volontiers de l'argent aux autres négociants qui en avaient besoin. Mais l'appât du gain et une certaine et naturelle affection pour son pays d'origine lui avaient peut-être fait oublier qu'il faut, en certaines circonstances, agir avec prudence et circonspection, et que certaines convenances s'imposaient à un étranger qui recevait une fructueuse hospitalité dans le royaume de France. Bon négociant et fort avisé, il n'avait songé qu'à ses affaires et qu'à profiter des circonstances pour les étendre à son plus grand profit, alors que les événements qui se déroulaient eussent dû lui imposer une prudente ligne de conduite.

Il n'avait jamais cessé de commercer avec les Génois, ni d'être en rapports avec le Montferrat ; il servait volontiers de correspondant et d'intermédiaire à ceux de ses compatriotes que leurs affaires amenaient soit à commercer avec la France, soit à voyager dans le royaume. Ces tractations étaient toutes naturelles, voire même recommandables, alors surtout que, depuis 1396, Gênes avait reconnu la suzeraineté de Charles VI ; Antoine de Nève servait utilement, et pour son plus grand profit, ses deux patries. Mais les événements s'étaient depuis lors modifiés ; Gênes, après l'occupation de Pise par les Florentins en 1406, après l'assassinat de Louis d'Orléans en 1407, après l'affaiblissement de la puissance des Visconti à Milan, s'était soulevée contre la domination française ; le gouverneur, le maréchal Boucicaut, l'intrépide champion de la politique des conquêtes, n'avait pu lutter contre le tout-puissant parti qui prêchait l'insurrection, qui s'emparait du pouvoir, qui chassait, emprisonnait ou même mettait à mort ceux des Génois demeurés fidèles à Charles VI et les Français restés dans la ville, et qui appelait à son aide ceux de ses voisins qui pouvaient l'appuyer. Parmi ces derniers, c'était tout d'abord le marquis Théodore de Montferrat, trop heureux de l'occasion qui s'offrait à lui d'étendre ses États jusqu'à la mer pour laisser échapper

semblable aubaine. Le secours du marquis avait été efficace, et ce « chef de la partie ghibeline » avait contraint les Français à évacuer la ville.

La perte de Gênes était, après celle de Pise et après l'effacement des Visconti, un rude échec pour la politique française; rien ne permettait d'espérer une revanche, car le royaume était divisé entre les factions rivales d'Armagnacs et de Bourguignons; la lutte recommençait avec l'Angleterre; le schisme divisait les consciences; la situation financière était mauvaise. Cependant, Boucicaut luttait opiniâtrément; il tentait d'arracher Gênes au marquis de Montferrat et de sauver quelques bribes de la domination et de l'influence françaises. Mais il se heurtait à un parti puissant que Florence et l'Empire soutenaient; les ennemis, en outre, n'ignoraient rien des événements de France; ils étaient soigneusement renseignés, soit sciemment par des espions, soit inconsciemment par des hommes que leurs affaires amenaient à communiquer avec l'étranger, sur ce qui se passait à l'intérieur du royaume. La cour de France s'en émouvait et essayait de tarir cette source d'informations; elle n'ignorait pas que, parmi ces informateurs, il fallait en premier lieu comprendre les « hommes et subgiez du marquis [de Montferrat] qui, couvertement et en appert par divers moyens, marchandent et sont facteurs,... fréquentent de jour en jour en nostre royaume, tant en nostre pays de Languedoc comme ailleurs, et font savoir les secrez d'icellui nostre royaume ausd. noz ennemis et rebelles, dont pluseurs grans maulx et inconveniens se sont ensuis et puent ensuir de jour en jour ». Plusieurs de ces étrangers, tant originaires de Gênes que du marquisat de Montferrat, commerçaient avec l'ennemi, malgré l'état de guerre; ces gens, « qui soubz umbre d'aucunes lettres que se dient avoir sur ce de povoir frequenter en nostred. royaume et par especial en nostre dit pays de Languedoc, font, conduisent et mainent chascun jour les denrées et marchandises desd. rebelles gennevois, ghibelins et de pluseurs autres leurs aliez..., lesquels choses sont de tres mauvais exemple, dignes de grant punicion ». Aussi, pour mettre fin à ces manœuvres, le roi, qui ne les

« voloit tolerer ou souffrir, mesmement qu'elles sont, en soustenant, nourrissant et adherant à la dite rebellion et en venant magnifestement contre nos defense et volenté, ou grant vitupere, honte et deshonneur de nous et ou tres grant dommage et esclandre de tous les vrays et loyaux subgietz », donna-t-il à Boucicaut « plain povoir, auctorité et mandement especial » de faire prendre, saisir, arrêter et « mettre en sa main royaument... tous les papiers, memoires et autres escriptures touchans le fait de marchandise de tous lesd. marchans et facteurs, tant du pays et territoire de Jennes comme des terres et seignouries dud. marquis et autres, demeurans, marchans et frequentans... en nostre dit pays de Languedoc » ; d'informer soigneusement et secrètement des cas douteux, et au besoin de faire arrêter les coupables présumés, saisir leurs biens, ainsi que les papiers et mémoires utiles à l'instruction, en faire dresser bon inventaire et les remettre entre les mains des séquestres chargés de les administrer et de les garder. Boucicaut, retenu dans le pays de Gênes et ne pouvant s'occuper lui-même de ces enquêtes, en chargea maître Guillaume de Campignoles, examinateur du Châtelet. Ce dernier se rendit en Languedoc et enquêta surtout à Montpellier.

Ses soupçons ne tardèrent pas à tomber sur Antoine de Nève. Ce dernier n'avait pas, malgré la guerre, interrompu ses rapports avec les Génois rebelles et avec le marquis de Montferrat. Le dénonça-t-on ou commit-il quelque imprudence? Toujours est-il que le commissaire royal ne fut pas long à savoir que depuis « la dampnable, torcionniere rebellion », il n'avait cessé de commercer avec les sujets du marquis et avec les Génois rebelles ; il en avait reçu grande quantité d'argent et avait en échange envoyé des draps du Languedoc, tant sur les navires de Baptiste Spinola comme sur ceux d'autres révoltés ; il avait échangé avec eux une volumineuse correspondance ; et, grâce à ces trafics illicites, « lesd. ennemis et rebelles du roy se sont grandement enrichy et de tout ce royaume diminué et amendry » ; il ne pouvait invoquer son ignorance des défenses royales, car on découvrit qu'il avait « recellé ou mucié » ou fait « receler et mucier » par ses gens et facteurs aucuns de ses

papiers, « à ce que par yceulx ne puet estre sceu la verité des marchandises et autres besognes qu'il a faictes et contractées avec lesd. ennemis et rebelles ».

Aucune hésitation n'était possible; Nève était convaincu de commerce avec l'ennemi et suspect d'intelligence avec lui. Il fut incarcéré dans les prisons royales, ses biens furent inventoriés, mis sous séquestre et il fut ajourné au Parlement. Mais le délié Génois était habile; il avait su rendre de nombreux services; il avait des obligés et surtout de puissants protecteurs; les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem intercédèrent en sa faveur; le prieur de Toulouse, le grand prieur de France rappelèrent les « notables services » qu'il avait « faiz ou temps passé aux frères de l'Ordre, qui continuellement travaillerent pour la defense de la sainte Chrestienté »; le prieur de Chypre se porta garant de l'inculpé; Nève se soumit humblement aux ordres royaux; sa bonne vie et renommée, « sa faiblesse », son « ancienneté » plaidèrent en sa faveur; ses protecteurs firent le reste, qui était l'essentiel. Il fut renvoyé de l'inculpation et obtint des lettres de rémission complète; puis il reprit le cours paisible de son existence; son commerce n'en souffrit pas; à la fin même de cette année, le 6 décembre 1411, il formait une société commerciale avec Gaspard de Lenna, milanais, établi aussi à Montpellier; chacun d'eux avait un apport de 400 écus d'or. On le retrouve à diverses reprises comme consul des plébriers, régent des marchands naviguant, consul de mer, élu consulaire; il semble avoir vécu jusqu'aux environs de 1436; le 5 juillet de cette année, sa veuve, Catherine, déclarait que ses biens meubles ne valaient que 500 livres et quelques années plus tard elle obtenait leur abaissement à 300 livres.

Antoine de Nève laissa-t-il des descendants directs? On ne peut l'affirmer, mais son nom, en tout cas, ne disparut pas avec lui à Montpellier.

Quelques années après sa mort vivait Philibert de Nève, fils d'Antoine et de Jacqueline de Rosario. Ce Philibert, banquier et bourgeois, était coseigneur de Rot, au diocèse d'Albe, en Piémont, et cette possession d'un fief dans la ville d'où était sei-

gneur Antoine de Nève par un individu portant le même nom de famille ne permet pas de douter de l'identité d'origine des deux personnages. Philibert de Nève parcourut tous les degrés des honneurs municipaux; il fut successivement premier consul en 1438, 1442, 1446, 1452 et 1459; syndic en 1439, 1441, 1444 et 1445, et régent des marchands en 1441, 1448, 1451, 1454; fidèle serviteur de Charles VII, il reçut en août 1438, des mains d'Étienne de Bonney, receveur de l'aide octroyée au roi à Béziers, 75 écus d'or à lui donnés par les gens de la sénéchaussée de Carcassonne et des diocèses de Maguelone, Nîmes, Uzès, pour le récompenser de ses peines à cause des traités et appointements faits par les gens du roi à Béziers avec Chabannes, Blanchefort et autres capitaines de gens d'armes, afin d'en garantir le Languedoc. De son mariage avec Belette de Carcassonne, il eut un fils, Guillaume de Nève, seigneur de Boulomet au diocèse de Maguelone, coseigneur d'Ormaison, Boutenac, Gulhanet, Saint-Pierre-del-Clar, au diocèse de Narbonne, seigneur de Saint-Pons-de-Mauchiens, au diocèse d'Agde, coseigneur de Rot, au diocèse d'Albe; ce personnage joua un rôle important; licencié ès lois, il était en 1479 conservateur et juge souverain du droit de la généralité aux diocèses de Maguelone, Nîmes et Uzès, au siège de Montpellier; électeur consulaire des seigneurs ouvriers de la commune clôture de Montpellier en 1473, on le retrouve en 1478 et 1481 comme conseiller du roi, receveur et trésorier général des finances en Languedoc, Lyonnais et Forez; devenu conservateur de l'équivalent du Languedoc en 1488, il vivait encore en 1494, date à laquelle il était bayle de Montpellier. De son mariage avec Marguerite de Lestrange, il eut cinq fils, dont trois se marièrent.

Avec lui semble s'être éteinte la descendance masculine de cette famille italienne fixée à Montpellier et qui, si l'un de ses membres se trouva compromis dans une délicate affaire, paraît avoir pendant près d'un siècle fourni de dévoués et fidèles serviteurs aux rois de France.

Léon Mirot.

Août 1411, Paris.

Lettres de rémission accordées par Charles VI à Antoine de Nève.

(Arch. nat., JJ 165, n° 290, fol. 175.)

Charles, par la grace de Dieu roy de France. Savoir faisons à tous, presens et avenir, nous avoir veu les lettres de nostre amé et feal conseiller Jehan le Meingre, dit Bouciquaut, mareschal de France, octroyées à nostre amé Anthoine de Neve, bourgeois et marchant de nostre ville de Montpellier, desquelles la teneur s'ensuit.

Jehan le Meingre, dit Bouciquaut, mareschal de France, etc., commissaire de par le roy nostre sire en ceste partie.

A tous qui ces presentes lettres verront, salut. Savoir faisons que comme par vertu des lettres patentes du roy n. d. s., desquelles la teneur est telle :

Charles, par la grace de Dieu roy de France. A tous ceulx qui ces presentes lettres verront, salut. Pour ce que dès longtemps a nous avons esté et sommes bien et deuement adcertenez de la dampnable et tres crimineuse occupation que le marquis de Montferrat, chief de la part de Guibeline, nostre ennemy capital, à l'aide de ses hommes, subgiez et aliez, a faicte et pourchacée à l'encontre de nous, en usurpant et torconièrement occupant noz villes et seignourie de Jennes par la volenté et consentement de plusieurs Genevoiz, Guibelins et autres, qui se sont rendus et monstrez de fait faulx, desobeissans, rebelles et ennemis envers nous, en mettant à mort, chassant et boutant hors de nostre dicte ville et seignourie et pays nos vrayz et loyaux subgiez et officiers, raençonnant et tenant prisonniers pluseurs de noz hommes et subgiez de nostre royaume, et continuellement perseverant en leur mauvaise, detestable et perverse volenté, comme il est tout nottoire, dont nous avons esté et sommes si mal contens et nous en desplaist tant que plus ne puet, et pour ce que ceste chose touche principalement le fait et honneur de nous et de nostre royaume et d'icelle nostre seignourie, ausquelz garder, maintenir et defendre nous voulons pourveoir à nostre povoir, comme raison est, considerans que pluseurs leurs aliez, nos hommes vassaulx et subgiez et autres hommes et subgiez dud. marquis,

qui couvertement et en appert par divers moyens marchande[nt] et sont facteurs par eulx, frequentant de jour en jour en nostre royaume tant en nostre pays de Languedoc comme ailleurs, et font savoir les secrez d'icellui nostre royaume aud. noz ennemis et rebelles, dont pluseurs grans maulx et inconveniens se sont ensuis et puent ensuir de jour en jour, et presentement soit venu à nostre congnoissance que pluseurs leurs facteurs et compaignons, tant du territoire de Jennes comme des villes et pays dud. marquis, soubz umbre d'aucunes lettres, que se dient avoir sur ce de povoir frequenter en nostred. royaume et par especial en nostre dit pays de Languedoc, font, conduisent et mainent chascun jour les denrées et marchandises desd. rebelles Gennevoys, Guibelins et de pluseurs autres leurs aliez et compaignons, hommes de la terre ou subgez dud. marquis de Montfertat, lesquelles choses sont de très mauvais exemple et dignes de grant punicion, et ne les volons tolerer ou souffrir, mesmement qu'elles sont en soustenant, nourrissant et adherant à ladite rebellion et en venant magnifestement contre nos defence et volenté, qui redondent ou tres grand vitupere, honte et deshonneur de nous et ou tres grand dommage et esclandre de tous vous vrays et loyaux subgiez et seroit doresnavant plus grant, se par nous n'estoit sur ce hastivement pourveu de brief et hatif remede de provision.

Pour ce est-il que nous, voulans et desirans de tout nostre cuer pourveoir et remedier aux choses dessus dites hastivement et diligemment, et confians ad plain des sens, loyauté, prodomie et bonne diligence de nostre amé et feal conseillier Jehan le Meingre, dit Bouciquaut, mareschal de France, gouverneur de Jennes, ycellui avons commis, ordonné et establi, et par la teneur de ces presentes commettons, ordonnons et establissons pour et en nostre nom et lui avons donné et donnons plain povoir, auctorité et mandement especial de prendre et faire prendre, saisir, arrester et mettre en nostre main royaument et de fait, par lui ou ses commis et depputez de par lui, tous les papiers, memoires et autres escriptures touchans le fait de marchandise de tous lesd. marchans et facteurs, tant du pays et territoire de Jennes comme des terres et seignouries dud. marquis et autres demourans, marchandans et frequentans quelque part que ce soit en nostre dit pays de Languedoc, et aussy de eulx informer le plus diligemment et secretement que faire se pourra des choses dessus dictes, leurs circonstances et deppendances et chacune d'icelles,

et se, tant par la prinse desd. memoires et autres escriptures comme par lesd. informacions ou autrement deuement il vous appert des choses dessus dictes, tantost diligemment et le plus hastivement que fere se pourra, facent prendre, saisir, arrester et mettre en nostre main reaument et de fait, par bonne inventoire et soubz garde seure qui en sachent et puissent repondre touttes fois que besoing sera, touttes les personnes et biens quelconques desd. marchans et facteurs desd. rebelles Guibelins et aussy du pays et terres dud. marquis de Montferrat et de leurs adherens, facteurs, compaignons et autres qui auront marchandé avec eux quelquepart qu'ilz soient ou puissent estre trouvez, hors lieu saint, sans en faire ou souffrir estre fait relaissement, eslargissement ou delivrance quelconques jusqu'à ce que par nostre dit conseillier et mareschal en aura esté autrement ordonné, auquel nostre conseiller et mareschal, attendu qu'il a longuement esté et est gouverneur, desja scet des demerites et faultes des dessusdiz mieulx que nul autre, commettons par ces presentes, appelé à ce avec lui nostre amé et feal conseillier en nostre Parlement, maistre Jehan Audry, general sur le fait des finances en nostre dit pays de Languedoc, ou aucun nostre procureur, ou aucun nostre, ou autre procureur, ou autre notre officier de congnoistre, decider, determiner, ordonner et sentencier de tous les cas, rebellions et offenses commis et perpetrez par les dessusdiz rebelles, leurs facteurs, compaignons, aliez et adherens, s'aucuns y en a, en les punissant selon l'exigence du cas, et leur faisant bon et brief et accomplissement de justice, et faisant du cas criminel civil se mestier est et bon lui semble, et faire mettre la sentence et appoinctement qui sur ce seront fais à execution deue et autrement y pourvoir et ordonner comme nostre dit conseiller et mareschal, appellé les dessusd. par la maniere que dit est, verra à faire et tout en la fourme et maniere qu'il feist et peust faire s'il presidast paisiblement ou gouvernement de nostre dicte ville et seignourie de Jennes et illec fussent trouvez, et ou cas que ycellui conseiller et mareschal seroit occuppé et embesongnié en noz besongnes et afaires et autrement, pourquoy il ne peut s'y hastivement et diligemment vacquer aux choses dessus dictes, comme besoing et necessité en est, nous voulons et nous plaist et ordonnons par ces mesmes lettres que pour vacquer et entendre diligemment aux choses dessus dictes et chacune d'icelles, il puisse commettre, ordonner et establir par ces lettres esquelles ces presentes sont incorporées mot à mot, certaines notables, souffisantes et ydoines

personnes à ses perilz, qui aient tel et semblable povoir comme dessus est dit, et yceulx y commettons par ces presentes ou cas dessus dit, et qu'ilz congnoissent, sentencient, facent executer et ordonner des choses dessus dictes et chacune d'icelles pour et ou nom de lui par la maniere que lui mesmes feroit, et tauxer aussy par nostre dit conseiller et mareschal, et faire paier par cellui ou ceulx à qui il appartendra et qui commis sera ou seront à recevoir les deniers qui ysteront des choses dessus dictes telz gaiges et salaires ou commis et depputez de par lui et autres qu'ilz s'emploieront et seront aucunement occupez en ceste besongne, comme il verra estre à faire par raison. Lesquelx gaiges et salaires ainsy tauxés et paiez en rapportant lad. tauxation et quittance souffisantes nous voulons sans contredict estre alloez es comptes et deduis de la recepte de celui ou ceulx qui chargié en sera ou seront par noz amez et feaulx gens de noz comptes à Paris et par tous autres qu'il appartiendra, et, en oultre, s'aucunement desja par occasion des choses dessus dictes ou aucunes d'icelles aucuns biens des dessusd. rebelles et autres estoient par nosd. officiers oud. pays de Languedoc arrestez ou mis en nostre main, nous voulons et ordonnons par ces presentes que tantost et sans delay nostred. conseillier et mareschal ou ses commis de par lui appellés, et presens les dessusd. par la maniere que dit est, facent yceulx biens prendre, executer et exploitier à fin deue ne par la manière dessusd. et en puissent deschargier tous ceulx qui commis seroient à la garde d'iceulx biens, et yceulx par ces mesmes lettres en deschargeons, et tous les deniers et autres choses et biens qui ystront des condempnacions et forfaitures, ou autrement des choses dessus dictes et des deppendances d'icelles, nous voulons estre bailliez et delivrez par bon inventoire ou contrerolle à nostre amé Jehan de la Barre, nostre receveur general de toutes les finances dud. pays de Languedoc, lequel sera tenu d'en compter là où il appartendra, de faire les choses dessus dictes et les deppendances et chascune d'icelles. Donnons à nostre dit conseiller et mareschal, à ses commis et à autres dessusd. plain povoir, auctorité et mandement especial, par la teneur de ces presentes, nonobstans quelsconques oppositions ou appellations et lettres ottroyées ou à ottroier par nous ou autres de nostre sang aux dessus dis ou aucun d'eulx, soubz quelconques forme de parolle qu'elles soient et autres choses ad ce contraires. Sy donnons en mandement par ces mesmes lettres à tous noz justiciers, officiers et subgiez, prions et requerons tous autres que à nostre dit conseiller et

mareschal et à ses commis et depputez ou autres dessusd., en faisant les choses dessusd. leurs circonstances et deppendances et chacune d'icelles, obeissent et entendent diligemment et leur prestent et baillent conseil, confort, prisons et aide, se mestier est et ilz en sont requis. En tesmoing de ce, nous avons fait mettre nostre scel à ces presentes. Donné à Paris, le XXIIIe jour d'avril, l'an de grace mil IIII^{c} et unze, et de nostre regne le XXXIe. Ainsy signé : par le Roy, en son grant Conseil, où Mons. le duc de Guienne, Loys, duc en Bavière, l'admiral, le maistre des arbalestriers, messire Robert de Boyssay, le sire de Rambures et pluseurs aultres estoient : FERRON.

Item, s'ensuit la teneur d'autres lettres attachées aux lettres dessus transcriptes : Jehan, filz de roy de France, duc de Berry et d'Auvergne, conte de Poitou, d'Estampes, de Boulongne et d'Auvergne, lieutenant de mond. seigneur le Roy en ses pays de Languedoc et duchié de Guienne, à tous les justiciers, officiers et subgiés de mondit seigneur esdis pays de Languedoc et duchié de Guienne, salut. Nous voulons et vous mandons d'auctorité royal, dont nous usons en ceste partie et à chascun de vous si comme à lui appartendra, que les lettres patentes de mond. seigneur données à Paris le XXIIIe jour d'avril derrein passé, ausquelles ces presentes sont attachées soubz nostre contrescel, vous interinez et accomplissiez de point en point, selon leur fourme et teneur, ainsy et par la maniere que mond. seigneur le vuelt et mande par ycelles, nonobstans ordonnances, mandemens ou defenses et quelconques lettres à ce contraires. Donné à Bourges, le VIIe jour de may, l'an de grace mil IIII^{c} et unze. Ainsy signées : par monseigneur le duc et lieutenant, GONTIER. *Ita precepta et sigillata de expresso mandato.*

Nous, occupez et embesongnez en aucunes choses touchans grandement l'estat, prouffit et honneur du Roi et de son royaume, pourquoy nous n'avons peu vaquer et entendre en nostre personne à l'enterinement du contenu es lettres dessus transcriptes, ayons par le povoir à nous donné par icelles lettres commis et ordonné pour et au lieu de nous nostre amé maistre Pierre de Campignolles, examinateur de par le Roy n. s. ou Chastellet de Paris, à faire tout ce que nous mesmes eussions en ceste partie peu faire, executer, decider et determiner, et il soit ainsy que ledit maistre Pierre, en ce faisant, se soit transporté en la ville de Montpellier et illec ait tant par informacion par lui faicte comme aussi par la teneur desd. lettres, cedules et papiers qu'il a trouvez en la possession et en l'ostel de Anthoine de Neve, mar-

chant et bourgois, demourant aud. lieu de Montpellier et autrement, deuement trouvé ycelluy Anthoyne, lequel est natif de la ville d'Able, qui est dud. marquis de Montferrat, chargié et coulpable d'avoir, depuis la dampnable et torconniere rebellion dont les dictes lettres du Roy font mencion, fait pluseurs faiz, changes et marchandises, tant avecques les subgiez dud. marquis comme autres habitans de lad. ville de Jennes, prins et receu de eulx pluseurs denrées et aussy leur avoir envoyé de ce royaume pluseurs et grans quantités de draps, tant sur la nef de Baptiste Spinole comme autrement, en pluseurs autres marchandises, et que chascun jour à yceulx subgiés dud. marquis et autres habitans à Jennes que nous tenons et repputtons tout notoirement rebelles et ennemis du Roy escript grant quantité de lettres, et que, par le moien d'iceulx changes, lesd. ennemis et rebelles du Roy se sont grandement enrichy et de tant ce royaume diminué et amendry, lesquelles choses sont de très mauvais exemple et cheent un grant punicion, avec ce aussy que led. Anthoine a recellé et mucié ou fait receler et mucier par ses gens et facteurs aucuns de ses papiers, à ce que par yceulx ne puet estre sceu le verité des marchandises et autres besongnes qu'il a faictes et contractées avec lesd. ennemis et rebelles du Roy, et pour ce eust led. maistre Pierre, selon la teneur desd. lettres, prins led. Anthoine et mis es prisons dud. seigneur aud. lieu de Montpellier, et ses biens mis par inventoire, et avec eust adjourné led. Anthoyne à certain jour à comparoir personnelment devant nous en ceste ville de Paris à l'encontre du procureur du Roy nostre dit seigneur pour repondre sur les choses dessusd., leurs circonstances et deppendances, depuis lesquelles choses ainsy faictes par led. maistre Pierre, ycellui Anthoine s'est trait par devers lui, et soy sentant aucunement avoir offendu es choses dessus dictes s'est du tout sousmis à nostre volenté et ordonnance, sans vouloir en rien ycelle contredire, si comme tout ce nous est clerement apparu par la relation dud. maistre Pierre et autres. Pourquoy nous ycelle oye, eu sur ce conseil et deliberacion avec pluseurs gens notables, conseillers et officiers du Roy en son Parlement et autres, et à ce appellé le procureur general dud. seigneur, considerans la bonne vie et renommée dud. Anthoine en autres choses, et aussi la feiblesse et ancienneté d'icellui et pour consideracion aussy de pluseurs et notables services qu'il a faiz ou temps passé aux freres et supposts de l'ordre de l'Ospital Saint Jehan de Jerusalem qui, continuelment, traveillent pour la deffense de la sainte Crestienté, si comme de ce nous sommes

plainement acertenez, tant par la relacion et lettres de nobles et religieuses personnes les grans prieurs de France et prieur de Thoulouse, commande de Chipre, comme d'autres pluseurs, et pour certaines autres causes et consideracions qui a ce nous ont meu et meuvent, à ycellui Anthoine avons quitté, remis et pardonné, et par la teneur de ces presentes et par vertu du pouvoir à nous donné et commis par les lettres dessus transcriptes, quittons, remettons et pardonnons à plain les fais, cas, excès et malefices dessus dits, avec toute peine, offense et amende en quoy il puet estre encouru envers le Roy nostre dit seigneur, et justice pour les causes dessus recitées ou aucunes d'icelles. Et, en tant que faire le povons, en imposons silence perpetuel au procureur du roy nostre dit seigneur et à tous ses autres justiciers et officiers. Sy donnons en mandement par vertu dudit povoir à nous donné en ceste partie à tous les justiciers et officiers du royaume dud. seigneur que, pour occasion des choses dessus dictes ou aucunes d'icelles, ledit Anthoine, ses gens, familliers, serviteurs, compaignons et facteurs, s'aucuns a en ce royaume, ne molestent, travaillent ou empeschent en aucune maniere ores ou pour le temps à venir, ainçois son corps, qui pour ceste cause, a esté emprisonné et ses biens prins, mis et arrestez en la main du Roy nostre sire, lui mettent ou facent mettre sans aucun delay à plaine delivrance, et lesquelx nous y mettons à plain par ces mesmes lettres, et d'iceulx ses biens le facent, seuffrent et laissent joir comme par avant ledit arrest et empeschement à lui fait et donné. En tesmoing de ce, nous avons fait mettre nostre scel à ces presentes. Donné à Paris, le XVIIe jour d'aoust, l'an de grâce mil CCCC et onze.

Lesquelles lettres dessus transcriptes et tout le contenu en ycelles ayans fermes, estables et agreables, louons, approuvons, rattiffions, confermons, et aud. Anthoine de Neve de nostre certaine science, grace especial, plaine puissance et auctorité royal quittons, remettons et pardonnons par ces presentes les fais, cas et excès dessusd., ensemble toute peine, amende et offense corporelle, criminelle et civille, en quoy il puet estre encouru envers nous et justice pour occasion d'iceulx ou aucun d'eulx, et le restituons à sa bonne fame et renommée, s'aucune avoit esté blecié au pays et à ses biens non confisqués, et imposons sur tout silence perpetuel à nostre procureur. Sy donnons en mandement par ces presentes à nos amez et feaulx conseillers les gens tenans nostre present parlement à Paris, aux seneschaulx de Beaucaire et de Nymes, de Carcassonne et de Thoulouse, au

gouverneur, recteur et baille de Montpellier, aux maistres et contreroleur des pors et passaiges desd. seneschaucées et à tous noz autres justiciers et officiers presens et à venir ou à leurs lieutenans et à chascun d'eulx, si comme à lui appartendra, que led. Anthoine, ses facteurs et compaignons facent, seuffrent et laissent doresennavant joir et user paisiblement du contenu es dictes lettres, sans leur donner ou souffrir estre fait ou donné ores ou pour le temps avenir pour l'occasion dessus dicte arrest, destourbier ou empeschement en quelque maniere que ce soit au contraire. En tesmoing de ce, nous avons fait mettre nostre scel à ces presentes, sauf en autres choses nostre droict et l'autruy en toutes. Donné à Paris, ou mois d'aoust, l'an de grace mil IIII^c et unze, et de nostre regne le XXXIe. Ainsy signé : par le Roy, le Borgne de la Heuze, messire Charles de Savoisy et autres presens : BRISOUL.

LE « SUPPLÉMENT A L'HISTOIRE »

DE LEPRÉ-BALAIN

LE « DIAIRE » DU P. JOSEPH POUR L'ANNÉE 1629

ET LES

« MÉMOIRES DU CARDINAL DE RICHELIEU ».

Il y a quelque soixante-quinze ans, l'attention de l'historien allemand Ranke fut attirée sur quatre manuscrits de la Bibliothèque nationale (fonds français, nos 3754 à 3757) intitulés : *Histoire de Louis XIII*. Écrits d'un style honnête, mais uniformément plat, ils sont relatifs aux événements des années 1634 à 1638 et ont trait surtout aux négociations diplomatiques. Le rôle du P. Joseph du Tremblay y est plus particulièrement mis en relief. C'est de ce confident, de cet ami de Richelieu qu'il est plus spécialement question ; c'est de celui qui a été surnommé « l'Éminence grise » et que ses ennemis ont appelé « l'âme damnée du Cardinal », c'est de ce religieux, éminent par la piété et célèbre pour la part qu'il prit aux côtés de Richelieu à la conduite des affaires étrangères, qu'il est le plus souvent parlé.

Le mérite essentiel de ces manuscrits est de nous apporter sur cette période de notre histoire un certain nombre de détails nouveaux et intéressants, mais ils contiennent trop de documents démesurément longs, comme des traités ou des instructions aux ambassadeurs, dont le texte, donné in-extenso, pourrait être, dans la grande majorité des cas, simplement supprimé.

Ayant examiné et comparé ces manuscrits à certains passages d'un ouvrage bien connu de tous les érudits qui s'occupent du XVIIe siècle, les *Memorie recondite* du bénédictin italien Vittorio Siri, publiés en 1677, Ranke put établir dans

une communication faite en 1849 à l'Académie des sciences morales et politiques et reproduite dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, n° du 2 décembre 1850, que Siri avait eu ces manuscrits entre les mains, qu'il les avait utilisés et même parfois copiés textuellement et qu'il les considérait comme des « Registres manuscrits du P. Joseph ».

C'est un curieux personnage que ce Vittorio Siri! M. Lair en a donné, en janvier 1905[1], une jolie esquisse. Moine besogneux, plus ou moins historiographe du roi, d'ailleurs pensionné par Mazarin et sans cesse en quête d'argent, peut-être espion pour le compte du premier ministre, il était venu s'installer à Paris en 1649 et y avait passé deux années, afin de réunir les éléments de l'ouvrage qu'il préparait sur le règne de Louis XIII. Il avait obtenu du cardinal Mazarin et de plusieurs familles illustres de la cour des pièces d'archives et des documents en quantité considérable. C'est au cours de ces recherches qu'il consulta et employa les *Mémoires du cardinal de Richelieu*, auxquels il donne le titre d' « Histoire manuscrite de l'évêque de Saint-Malo », ce prélat étant en l'espèce Achille de Harlay de Sancy. On verra plus loin ce qu'il faut penser de la valeur de cette attribution.

Parmi les ouvrages que Siri a compulsés, nous avons vu qu'il faut compter les quatre manuscrits français 3754 à 3757 de la Bibliothèque nationale.

On aurait peut-être oublié ces fragments d'une *Histoire de Louis XIII* si, en 1877, M. Parmentier n'avait présenté comme thèse de doctorat une étude sur un « Supplément inédit des Mémoires de Richelieu », étude dans laquelle il prétendait, *contre toute évidence*, que ces manuscrits n'étaient autre chose qu'un supplément aux *Mémoires* du Cardinal.

Dès 1878, dans la *Revue historique*[2], M. Hanotaux démontrait que cette thèse originale était sans valeur, et M. Fagniez lui portait le dernier coup dans un article fort ins-

1. *Rapports et notices sur l'édition des Mémoires du cardinal de Richelieu*, t. I, p. 72-75.

2. P. 411-443 : « Sur la prétendue découverte d'un supplément aux Mémoires de Richelieu. »

tructif de la *Revue critique d'histoire et de littérature* (n° du 18 janvier 1879)[1].

Tout en réfutant l'inadmissible théorie de M. Parmentier, l'historien du P. Joseph établissait que les manuscrits de la Bibliothèque nationale avaient été écrits entre 1644 et 1646, et il réussissait à identifier un ouvrage (auquel ces manuscrits renvoyaient sous le titre assez énigmatique d' « Histoire générale des guerres »), avec les « Remarques d'histoire ou description chronologique des choses plus mémorables passées tant en France qu'ès pays étrangers, depuis l'an 1600 jusques à présent ». Publié en 1638 chez Claude Collet, cet ouvrage est du sieur de Saint-Lazare (Claude Malingre), historiographe.

Moins heureux, M. Fagniez n'avait pu découvrir quelles œuvres l'auteur des manuscrits de la Bibliothèque nationale désignait sous le nom d' « Histoire », d' « Histoire entière » et de « Corps d'histoire », l'une d'elles étant alors, c'est-à-dire entre 1644 et 1646, en cours de rédaction, comme le disent formellement nos manuscrits. Mais, quelques années plus tard, le savant historien parvenait à identifier l'ouvrage intitulé l' « Histoire » avec l'*Histoire de France* de Dupleix[2].

On ignorait toujours cependant ce qu'étaient exactement les manuscrits français 3754 à 3757, et quel en était l'auteur.

Le mystère allait enfin être éclairci vers 1892, grâce à la découverte faite par M. Fagniez au British Museum d'un manuscrit français conservé dans le fonds Egerton, sous le n° 1673.

Disons tout de suite que nos manuscrits de la Bibliothèque nationale ne sont, en effet, que la copie partielle et quelque peu défectueuse de celui du British Museum.

Aux armes de Francis-Henri Egerton, comte de Bridgewater, ce dernier ouvrage compte 887 pages relatives aux événements de notre histoire, de 1623 à 1638.

Sa destinée mérite d'être brièvement rappelée.

L'historien Denis-François Secousse, dont il porte encore l'ex-libris, en fut, semble-t-il, le premier possesseur; puis il

1. P. 45-49.

2. *Le Père Joseph et Richelieu*, t. I, p. 21.

passa à Claude-Robert Jardel, maître-queux dans la maison du roi, habitant Braine, près de Soissons. Du moins, c'est ce que nous apprend le P. Lelong dans sa *Bibliothèque historique* (nº 21963). Enfin, il appartint à M. Moore, et, lorsque fut dispersée la collection de ce dernier, il fut acquis par le British Museum, le 23 avril 1856[1].

Son titre est le suivant : « Supplément à l'Histoire de France, où sont expliquées les plus considérables affaires de cet État, durant l'administration du cardinal de Richelieu, depuis l'année 1624 jusqu'à 1638. »

Favorable au Cardinal et à la politique du P. Joseph, l'ouvrage a tous les mérites et les défauts, — nous les avons brièvement signalés précédemment, — des manuscrits 3754 à 3757 de la Bibliothèque nationale, dont ils sont, ainsi que nous l'avons dit plus haut, la copie partielle.

Quoiqu'il ne porte pas de nom d'auteur, M. Fagniez a pu établir que le manuscrit du fonds Egerton est dû à la plume d'un prêtre angevin, Lepré-Balain, ou peut-être Claude Balain, qui l'écrivit en même temps qu'il rédigeait une « Vie du R. P. Joseph », œuvre manuscrite conservée jadis au couvent des Capucins de la rue de la Santé[2].

Ce Lepré-Balain, sur lequel on possède malheureusement fort peu de renseignements, prétend avoir été en relations assez suivies avec le P. Joseph. Il déclare également avoir appris des condisciples de ce Père une « grande partie » des « actions » de son héros, et ils lui auraient confié, écrit-il, les « Mémoires de ce qui a été le sujet de leur admiration ».

Il est certain que le P. Ange de Mortagne, compagnon fidèle, de 1619 à 1638, du célèbre capucin, a fourni à Lepré-Balain la plupart de ses documents. Celui-ci mourut entre 1646 et 1648[3].

Tout l'honneur de ces découvertes revient à Ranke et surtout à M. Fagniez.

1. Voyez G. Fagniez, *le Père Joseph et Richelieu*, t. I, p. 20, 21, et l'abbé Dedouvres, *le P. Joseph devant l'histoire*, dans la *Revue des Facultés catholiques d'Angers*, 1892, p. 765-768.

2. *Le Père Joseph et Richelieu*, ibid.

3. Cf. *Ibid.*, et abbé Dedouvres, article précité.

J'avoue que j'ai eu la curiosité de pousser plus avant les investigations dont le manuscrit du British Museum avait été déjà l'objet.

Ayant eu la bonne fortune de retrouver dans le volume 10 du fonds Turin des Affaires étrangères (folios 360 à 389) un « diaire » des campagnes et des négociations dont le Piémont et les Cévennes furent le théâtre en 1629, et une « relation » du combat du pas de Suse (livré le 6 mars de la même année), documents qui ont été griffonnés presque au jour au jour par le P. Ange de Mortagne, le secrétaire habituel du P. Joseph, j'eus l'idée de comparer ces écrits avec le « Supplément à l'histoire » de Lepré-Balain. Et j'ai pu constater que, pour l'année 1629, les deux textes sont très souvent absolument *identiques*.

Il est clair que l'auteur du « Supplément à l'histoire » a eu entre les mains le « diaire » et la « relation » que je viens de mentionner. Il les a, sans aucun doute, utilisés l'un et l'autre, copiant même servilement de nombreux passages, surtout ceux qui ont trait à la campagne contre la Savoie et aux négociations du P. Joseph à Mantoue en mars-avril 1629[1]. Nous savons, par Lepré-Balain lui-même, qu'il composa l'année 1629 en 1644[2].

Mais, avant d'aller plus loin, il est nécessaire d'étudier rapidement ces documents écrits par le P. Ange et dans lesquels

1. Comparez notamment le « Diaire » du Père Joseph (Aff. étr., Correspondance politique, Turin 10, fol. 378, 379) avec le « Supplément » de Lepré-Balain, fol. 29 r° et v°; les fol. 360-363 avec les fol. 33 v°-35 r°, etc... On ne saurait citer toutes les pages du « Diaire » qui ont été utilisées dans le « Supplément ». L'ordre même dans lequel les événements devaient être racontés a été suivi par Lepré-Balain. Au fol. 36 v°, celui-ci consacre treize lignes à l'arrestation et à l'emprisonnement de la princesse Marie de Gonzague (événements sur lesquels il est peu renseigné), uniquement parce que, dans le « Diaire » du P. Joseph, il est écrit qu'à cette place devait figurer un récit de ces incidents (voyez le « Diaire », Arch. des Aff. étr., Correspondance politique, Turin 10, fol. 388, et, plus loin, la page 170, note 8).

2. « Supplément » de Lepré-Balain, fol. 53 r° : « Ces bons Pères [les Franciscains] y ont fait [en Angleterre, comme confesseurs et aumôniers de la Reine] beaucoup de fruit dans le temps qu'ils y ont demeuré, qui a été jusques à l'an passé 1643, que le parlement les a chassés et renvoyés en France. »

il n'est pas impossible, — comme on le verra plus loin, — qu'il soit fait allusion aux *Mémoires du cardinal de Richelieu*.

M. Fagniez a été le premier à utiliser ce « diaire » et cette « relation », qu'il signale, d'ailleurs, dans son livre magistral : *le P. Joseph et Richelieu*, mais sans autre indication de cote que celle-ci, « Affaires étrangères[1] ».

M. Fagniez les considère comme une œuvre personnelle du P. Joseph. Et ce n'est pas contestable. Ces documents ont, en effet, été dictés par l'illustre capucin au P. Ange de Mortagne.

Voici, d'ailleurs, ce qu'en dit M. Fagniez[2] :

« Le diaire du P. Joseph ne permet pas seulement de suivre jour par jour l'itinéraire de Louis XIII et de Richelieu et de connaître les allées et venues de nos agents diplomatiques, mais il nous initie à la pensée et au travail du Cardinal et à la collaboration du P. Joseph. Le journal de voyage, — c'est le diaire, — tenu par celui-ci, tantôt nous le montre comme l'interprète d'une pensée commune, tantôt nous laisse deviner en lui un confident et un conseil. Il y apparaît enfin, ainsi que dans la relation qui y fait suite[3], non seulement comme un rédacteur du *Mercure*[4], mais comme un compilateur de documents, comme un secrétaire dressant les sommaires de chapitres, établissant le canevas d'un ouvrage historique. »

A les examiner de près, ces documents se composent de trois parties assez différentes :

1° Le « Diaire du voyage du roi en Italie, 1629, pour secourir Casal[5] » ; 2° une « Relation de ce qui s'est passé à l'entrée du Piémont », relation qui se rattache au « diaire » du voyage en Italie[6] ; 3° un « Diaire des Cévennes et Languedoc contre les huguenots et le reste de l'année 1629[7] ». Nous conservons l'exact libellé des titres, donnés par le P. Joseph lui-même[8].

1. T. I, p. 402.
2. Ibid., p. 402-403.
3. Celle de l'attaque du pas de Suse.
4. Le *Mercure françois*.
5. Aff. étr., Correspondance politique, Turin 10, fol. 378-389.
6. Ibid., fol. 360-368.
7. Ibid., fol. 368-376.
8. Ce n'est pas dans l'ordre où nous les avons données que se pré-

L'ensemble de ces pièces compte environ soixante pages d'une écriture menue et parfois assez difficile à lire.

L'intérêt qu'elles présentent, ainsi que l'a remarqué M. Fagniez, réside dans ce fait qu'elles nous donnent, non seulement un itinéraire du Roi et du Cardinal et des dates précises, mais surtout un nombre important de renseignements nouveaux sur les négociations de nos agents diplomatiques en Italie et sur les opérations qui ont marqué la campagne contre les protestants du Midi. Elles nous initient pour ainsi dire à la méthode de travail du Cardinal et du P. Joseph; nous pénétrons en quelque sorte, non point seulement dans le secret des chancelleries, mais encore dans le cabinet même du ministre[1].

sentent les différentes parties de ce diaire et la relation. Au moment où fut relié le volume 10 du fonds Turin aux Affaires étrangères, on ne tint pas compte de l'ordre logique dans lequel ces divers documents devaient être classés. C'est ainsi que l'on rencontre d'abord la « Relation de ce qui s'est passé à l'entrée du Piémont », fol. 360-367. Viennent ensuite le récit de la campagne des Cévennes et du Languedoc et celui des événements de la fin de l'année, fol. 368-376, puis le « Diaire du voyage du Roi en Italie, 1629 », et le récit du combat du pas de Suse, fol. 378-389. Le fol. 377 porte le titre qui devait être donné à l'ensemble de ces documents, ce qui indique bien que c'est le « Diaire du voyage du Roi en Italie, 1629 », qui devait être le premier de ces documents; voici ce titre : « Diaire du voyage du Roi en Italie, 1629, pour secourir Casal. Celui des Cévennes et Languedoc entre les huguenots et le reste de l'année 1629. » Quant à la « Relation de ce qui s'est passé à l'entrée du Piémont », elle forme un récit à part qui devait se rattacher au « Diaire du voyage du Roi en Italie », ainsi que l'indique le P. Joseph dans ce « Diaire », au fol. 388 : « Il faut ici insérer la relation envoyée à Paris, écrite du 7e de mars, qui contient l'entrevue du prince de Piémont à Chaumont avec M. le Cardinal, et puis celle du comte de Verrue avec lui-même audit lieu le 5e de mars, avec le succès du combat du 6e de mars, à laquelle il faut ajouter que le combat commença sur les huit heures du matin... », etc...

1. On lit, fol. 379 : le sieur du Landé revient trouver le Roi à Dijon, le 30 janvier 1629, à son retour du voyage qu'il avait fait à Mantoue, « où le Roi l'avoit envoyé un mois auparavant pour assurer de nouveau le duc de Mantoue de sa protection puissante. L'effet dudit voyage est contenu plus amplement dans la relation qu'il a laissée entre mes mains par l'ordre de M. le Cardinal ». Plus loin : le 1er février, le Cardinal reçut à Gilly une « forme de traité » du sieur de Bautru, ambassadeur en Espagne, « portant certains articles, les uns accordés et les autres débattus, mais avec grande apparence que le sieur de Bautru y consentiroit;

Il nous est donné d'admirer l'incroyable labeur du Cardinal, qui, malgré une santé débile, a supporté sans défaillance le poids écrasant d'un travail presque incessant.

Mais, en consignant dans son « diaire » et dans la « Relation du combat du pas de Suse » les principaux événements auxquels il assista ou prit part personnellement, le P. Joseph n'a pas seulement eu pour but d'écrire une sorte de « memento », il a voulu, en outre, réunir les renseignements destinés à servir de canevas, de plan de rédaction à un ouvrage historique[1]. Il

ce qui apporta grand déplaisir à M. le Cardinal, tant pour ce que lesdits articles contrevenoient en plusieurs points à l'instruction donnée au sieur Bautru, dont j'en ai fait un extrait par l'ordre de M. le Cardinal, qu'aussi pour ce qu'ils venoient hors de temps, eu égard à l'avancement des troupes du Roi et l'impossibilité d'exécuter plusieurs clauses de ce traité avant la perte de Casal »; fol. 381 : à Grenoble (13 février), le Cardinal, « voyant que les intendants des vivres n'avoient pourvu aucunement à leurs affaires, il fit une extrême diligence pour recouvrir des blés et 2,000 mulets pour les porter, et fit donner les ordres nécessaires pour avancer les troupes qui étoient en Auvergne et en Vivarois ». Le 15 février, sur l'avis que Casal assiégé par les Espagnols ne pourrait tenir au delà du 15 ou 16 mars, le Roi, « par l'avis de M. le Cardinal, changea sa résolution de faire marcher toute son armée en gros, à quoi il eût fallu plus de temps, et se délibéra de faire promptement avancer son avant-garde composée de 12,000 hommes de pied et 1,000 chevaux ». Aux fol. 383 et 384, on trouve un résumé des quatre missions du sieur de l'Isle en Savoie, etc...

1. Dans le « Diaire » du voyage d'Italie, on lit, au fol. 388 : « Il faut ici insérer la relation envoyée à Paris, écrite du 7e de mars... » — Au fol. 364 est une sorte de plan de rédaction pour l'ensemble d'un récit historique : « Le Roi arriva à Suse le 14 mars avec le prince de Piémont, qui dîna à Chaumont avec S. M. — La description plus spéciale des barricades. — Reddition de la citadelle le jour devant la venue du Roi à Suse. Ce qui ne se fit qu'un jour après la promesse. Description de la citadelle et du fort Saint-François, autrement (?) de Gélasse. Le Roi y a fait mettre à l'un et à l'autre la compagnie de Radin qui est de 200 Suisses. — L'arc triomphant d'Auguste. — Ce que fait en ce temps l'armée de M. de Guise, de laquelle on a été longtemps sans apprendre des nouvelles, le Roi lui ayant mandé de ne point avancer davantage après la reddition de la citadelle de Suse. — La venue de Mme la princesse de Piémont à Suse. La réception que le Roi lui fit, l'armée mise en bataille entre Bussolin et Suse. Le prince de Piémont l'accompagna toujours. — L'envoi du sieur Priandi et du sieur de la Saludie. — Lettres et instructions du sieur d'Avaux et leur contenu. — Députés de Saverdun

va même parfois jusqu'à indiquer entre les mains de qui *le* ou *les* rédacteurs de cet ouvrage pourraient trouver les documents qu'il mentionne[1].

Et c'est ici qu'apparaissent peut-être les *Mémoires* de Richelieu, que le Cardinal, — il est essentiel de le répéter, — appelle l' « Histoire ».

vers le Roi. — Prise de la princesse Marie, la manière et le sujet. — La venue des députés de Casal à Suse avec M. de Guron. Bien reçus du Roi. — Le siège levé devant Casal et sa manière. Lettres du sieur Gonzalès au duc de Savoie reçues à Suse le 19 au soir, qui promet d'effectuer le traité. Quels sont les articles du traité. Le soin du Roi à faire châtier les désordres des soldats et casser les chefs absents. Grande incommodité de vivres, et les raisons. Ce qui a été fait pour l'établissement de la messe à Pragelas. » Plus loin, fol. 364, en faisant le récit de son ambassade à Mantoue, le P. Joseph y glisse encore quelques remarques destinées à établir le plan de rédaction : « Le 28 [mars] sommes venus coucher à Casal, auquel jour il fut assiégé un an avant, où nous avons séjourné le 29. Nous y avons vu la citadelle et le château. Le comte de Cumien [Cumiana] envoyé par le duc de Savoie voir Don Gonzalès à Valence pour faire retirer les troupes de Rossignan... La réponse de Don Gonzalès. Spadin malade à la mort et ce qu'un Espagnol dit à l'archiprêtre de Villanova sur ce sujet. Description du siège de Casal, des principaux événements. Et comme ils pouvoient encore durer. Concours de toutes professions à la défense. Casal assiégé le 28e. »

1. On y lit, par exemple, les mentions suivantes : « L'effet dudit voyage [du sieur du Landé] est contenu plus amplement dans la relation qu'il a laissée entre mes mains par l'ordre de M. le Cardinal » (fol. 379). Le Cardinal envoie partout faire savoir que, « nonobstant tout ce qui pourroit avoir été négocié en Espagne, S. M. ne prétendoit de quitter son juste dessein de secourir Casal pour les raisons plus amplement contenues en un brouillard écrit de ma main » (fol. 379). « Il faut demander au sieur Priandi l'extrait desdites lettres [prises dans un navire espagnol jeté à la côte] pour l'insérer ici entre les papiers » (fol. 382). Bautru envoya « les articles que l'Espagne se résolvoit d'accorder sur les différends du Montferrat, lesquels, dès lors, M. le Cardinal ne jugea point valables. Il a gardé ce papier par devers lui » (fol. 383). A la copie d'une lettre du Roi au duc de Savoie, du 28 février, était jointe une instruction pour les sieurs de Valençay et de l'Isle, « écrite de ma main, que je dois retirer du sieur Charpentier » (fol. 386). Un projet de ligue défensive entre le pape, la France, Venise et Mantoue est rédigé, « duquel je dois retirer une copie du sieur Charpentier » (fol. 386). Parlant du siège de Privas, le P. Joseph ajoute : « Il faut voir le reste de ce siège dans le papier que j'ai envoyé à M. le Nonce, lequel il faut retirer » (fol. 368).

Nous lisons au folio 373, dans le « diaire du voyage des Cévennes et Languedoc », ce qui suit : « L'on peut dans l'Histoire partager les nouvelles et les discours communs et particuliers de part et d'autre, ce qui fut résolu de faire et ce qui s'en est suivi, soit avec les ministres [protestants] ou autres. » Plus bas, le P. Joseph, parlant d'une mission confiée au sieur de Saint-Étienne, ajoute ces mots : « Pour l'histoire, voyez sur ce fait les mémoires qui lui ont été donnés. »

Est-ce aux *Mémoires de Richelieu* que le P. Joseph fait ici allusion? Est-ce eux qu'il désigne ainsi?

Le doute ne serait guère permis si nous retrouvions dans les *Mémoires* du Cardinal des passages du diaire et de la relation du Capucin, ou, du moins, si nous avions la preuve que ces pièces y ont été utilisées; mais il n'en est rien!

Ni de près ni de loin le texte des *Mémoires* ne ressemble à celui des diaires du P. Joseph. Ainsi, pour retracer le combat du pas de Suse, les *Mémoires* ont employé un récit dû à la plume du Cardinal, récit vivant, alerte et d'une jolie facture, mais qui ne rappelle nullement l'exposé incolore et froid du Capucin[1].

Qu'en conclure? Hélas! le champ des hypothèses est des plus vastes!

Faut-il supposer qu'à cette date de 1629 Richelieu s'étant proposé d'écrire une « Histoire de son ministère », ait chargé le P. Joseph de rédiger des sommaires, des canevas de récit destinés aux rédacteurs de cet ouvrage? Ou bien, faut-il croire que ce fut le P. Joseph lui-même qui forma le projet de composer une « Histoire » des événements dont il fut le témoin, et que ses « diaires » ont été écrits dans cette intention?

Autant de points d'interrogation auxquels il est impossible, pour l'instant, de donner une réponse satisfaisante. Une seule chose est certaine, cependant, c'est que ces documents n'ont été utilisés ni par Richelieu ni par Sancy.

Pourtant, il est une hypothèse que l'on voudra bien me permettre de formuler.

1. *Mémoires de Richelieu*, éd. Michaud et Poujoulat, année 1629, p. 607 et suiv.

Il serait étrange qu'à l'heure où Richelieu pensa écrire une « Histoire » de son temps, il n'ait pas songé tout d'abord, pour la mettre sur pied, à l'homme en qui il avait placé toute sa confiance, pour qui il n'avait pas de secrets, le P. Joseph. Il ne serait donc pas surprenant que celui-ci ait été primitivement désigné pour rédiger l' « Histoire » et que, par la suite, ses multiples occupations de tout ordre, affaires d'État, affaires religieuses, l'aient obligé à abandonner une tâche trop absorbante. C'est alors que Harlay de Sancy, l'évêque de Saint-Malo, aurait été appelé à le remplacer dans cette œuvre de si longue haleine.

Ce n'est là qu'une hypothèse entre plusieurs! Il se pourrait que la vérité fût tout autre. L'avenir nous la fera peut-être connaître.

Que conclure de tout ce qui précède?

D'abord que l'ouvrage de Lepré-Balain mériterait peut-être d'être partiellement publié. On y trouve, en effet, quelques détails curieux sur la politique étrangère de Richelieu, et il reflète assez fidèlement, quoique de loin, la pensée de l' « Éminence grise ». Du moins, le texte en a-t-il été établi d'après des documents, dont quelques-uns, — on vient de le voir, — émanent directement du P. Joseph et dont la majorité a été fournie à l'auteur par l'entourage de ce Père.

Enfin, pour revenir aux *Mémoires de Richelieu*, il est à noter que l'un des arguments invoqués contre l'authenticité de cet ouvrage n'a plus qu'une valeur bien relative. On a vu que Siri a attribué au P. Joseph quelques pages du « Supplément à l'histoire de France » de Lepré-Balain, les ayant utilisées dans ses *Memorie recondite* comme des fragments de « Registres du P. Joseph », ce qui est une erreur manifeste. Or, on se rappelle que ce même Siri a également employé dans ses *Memorie* plusieurs passages des *Mémoires de Richelieu* et qu'il les a tirés, écrit-il, de l'*Histoire manuscrite de l'évêque de Saint-Malo*. Les adversaires de l'authenticité des *Mémoires*[1] se sont emparés de cette attribution et ils en

1. Notamment M. Batiffol, dans son étude des *Rapports et notices sur l'édition des Mémoires du cardinal de Richelieu*, t. III, p. 96-99.

ont conclu, peut-être un peu vite, que si V. Siri, qui reçut de Mazarin une bonne partie des documents qu'il a utilisés, donne les pages des *Mémoires de Richelieu* qu'il a transcrites textuellement dans son ouvrage comme étant des extraits d'une « Histoire manuscrite » rédigée par l'évêque de Saint-Malo, c'est que les *Mémoires* du Cardinal sont de Sancy et non pas du premier ministre de Louis XIII.

Mais l'erreur commise par Siri, qui a attribué au P. Joseph des fragments d'un ouvrage dont l'obscur Lepré-Balain est en réalité l'auteur, ne doit-elle pas nous rendre circonspects, lorsque nous voyons l'historien italien considérer les *Mémoires de Richelieu* comme étant l'œuvre de Harlay de Sancy? L'argument tiré de cette dernière attribution me semble donc avoir perdu beaucoup de son intérêt.

Telles sont les conclusions qu'il semble possible de tirer actuellement de l'étude des « diaires » du P. Joseph[1] et du « Supplément à l'histoire de France » de Lepré-Balain.

Robert LAVOLLÉE.

1. On trouvera en appendice le texte des « diaires » et de la « relation » du Père Joseph.

APPENDICE.

DIAIRE DU VOYAGE DU ROI EN ITALIE, 1629,
POUR SECOURIR CASAL.

RELATION DE CE QUI S'EST PASSÉ A L'ENTRÉE DU PIÉMONT.

DIAIRE DES CÉVENNES ET LANGUEDOC CONTRE LES HUGUENOTS
ET LE RESTE DE L'ANNÉE 1629[1].

I.

Diaire du voyage d'Italie pour secourir Casal, où était le Roi[2].

20 janvier. Nous sommes partis de Paris le samedi 20 de janvier 1629 pour venir coucher à Grosbois, où étoit M. le Cardinal. Là on a fait les instructions pour M. de Charnacé.

21. Le dimanche, on est venu dîner à Guignes et coucher à Nangis qui sont dix lieues. On a tiré la lettre de M. le Cardinal pour le duc de Bavière.

22. Le lundi, on a dîné à Provins, cinq lieues, et couché à Nogent, quatre lieues, où arriva le lendemain M. Priandi, avec un courrier envoyé de M. le maréchal d'Estrées pour les affaires de l'armée de Provence, donnant avis que les troupes ne montoient pas à plus de 3 ou 4,000 hommes, que les biscuits de M. de Guise n'étoient pas prêts, que ceux de Provence faisoient difficulté de laisser passer les troupes de Languedoc et de Dauphiné en leur province.

23. Le mardi, nous sommes allés coucher aux Trois-Pavillons, six lieues, où on a achevé la grande instruction du s^r^ de Charnacé. M. le Cardinal coucha à Caves, chez M. Bouthilier, où étoit Monsieur le Prince.

24. Le mercredi, on vint coucher à Troyes, quatre lieues, où on séjourna le jeudi, et le Roi fit son entrée. M. de Charnacé

1. Comme nous l'avons dit plus haut, ces différents documents n'ont pas été classés dans leur ordre logique lorsqu'a été relié le volume 10 du fonds Turin ; nous avons cru préférable de les publier, ainsi que la « relation » qui s'y rattache, dans l'ordre qui leur convient.

2. Avec ces mots commence le fol. 378.

partit pour Paris; M. de Priandi aussi. Lors on fit réponse au susdit courrier envoyé par le chevalier de la Valette et, pour hâter davantage les troupes, le s^r de l'Isle fut dépêché le lendemain vers M. de Créqui et le s^r Sanguin vers M. de Guise, avec ordre de retourner en diligence. Ledit courrier fut aussi dépêché, par lequel M. le Cardinal fit réponse au chevalier de la Valette sur l'offre des galères faite par le baron d'Allemagne. Comme aussi il fit réponse à l'ambassadeur de Venise par le s^r Priandi sur l'émoi du colonel Berlinquet [Beroldingen][1] du canton d'Uri et sur l'offre qu'il avoit faite.

26. Le vendredi, le Roi alla coucher à Bar-sur-Seine et nous à Praslin, six lieues, où M. Vibé fut dépêché pour aller en Danemark, avec une lettre du Roi écrite par M. Lucas et son instruction donnée par le s^r Lévy [P. Joseph].

27. Le samedi, on vint coucher à Mussy-l'Évêque [Mussy-sur-Seine], six lieues, ayant passé par Hérissé [Les Riceys]. Le Roi à Châtillon.

28. Le dimanche, on vint coucher à Aisé-le-Duc [Aisey-le Duc], sept lieues, qui est à Monsieur, à cause de Madame sa défunte femme. Il y a des châteaux bâtis par les ducs de Bourgogne. Le Roi à Bagneux [Bagneux-la-Fosse ou Baigneux-les-Juifs.]

29. Le lundi, coucher à Charceau [Chanceaux], six lieues, d'où furent dépêchés deux courriers[2], l'un vers M. de Guise pour lui déclarer que l'intention du Roi étoit qu'au cas qu'il ne pût faire l'armement de mer pour se pouvoir désembarquer vers le 15 ou 16 de février, afin de donner en même temps que l'armée de Dauphiné, qu'il eût à considérer s'il sera plus à propos qu'il prît le chemin par la terre par les contrées de Nice, Bueil et Tende et par le marquisat de Salusses [Saluces], ou bien de faire remonter les troupes vers Valence, pour se joindre à l'armée du Dauphiné, afin de faire une plus grande diversion de ce côté-là.

L'on renvoya aussi le courrier de M. le maréchal de Créqui,

1. Les noms entre crochets donnent l'orthographe exacte ou moderne des noms défigurés par le P. Ange de Mortagne ou l'interprétation des surnoms donnés à quelques personnages en langage chiffré.

2. L'original porte ces lignes, qui ont été barrées : « ... pour aller trouver M. le maréchal de Créqui, afin de hâter les troupes, et pour savoir de lui où il jugeoit plus à propos que les troupes se rendissent, ou à Valence ou à Grenoble, et que le Roi s'y trouveroit au plus tôt pour faire passer l'armée et aller à Casal qui étoit fort pressé. Le Roi couche à Saint-Seine. »

portant ordre qu'il eût à se tenir prêt pour passer vers le 15 ou 16 de février, et cependant se saisir des passages. Et sur ce qu'il représentoit, comme aussi le commandeur de Valençay, qu'il pourroit être utile de laisser concevoir au duc de Savoie des espérances capables de le contenter, M. le Cardinal répondit qu'il ne pouvoit approuver le procédé d'Espagne de promettre tout et ne tenir rien, et qu'il lui sembloit à propos de ne se relâcher au duc de Savoie sur ses demandes spéciales qu'autant qu'il déclareroit et effectueroit en particulier sa bonne volonté pour le service du Roi ; ce qui même, outre l'importance de conserver la foi, serviroit à mieux réduire à la raison le duc de Savoie, voyant que l'on (*fol. 379*) se pourroit passer de lui et que ce seroit le rendre recherchant[1].

30 janvier. Le mardi, on est arrivé à Dijon, six lieues, où le s^r du Landé vint trouver le Roi, revenant de Mantoue, où le Roi l'avoit envoyé un mois auparavant pour assurer de nouveau le duc de Mantoue de sa protection puissante[2]. L'effet dudit voyage est contenu plus amplement dans la relation qu'il a laissée entre mes mains par l'ordre de M. le Cardinal. Il apporta aussi l'état des troupes de l'armée de Provence, qu'il dit être en très mauvais ordre, tant pour le nombre que pour la qualité des soldats.

31. Le mercredi, le Roi fit son entrée à Dijon et on y séjourna.

1er février. Le jeudi, on vint coucher à Zilly [Gilly-les-Cîteaux], quatre lieues, le Roi à Nuits [Nuits-Saint-Georges]. Le s^r de Landé eut sa dépêche de M. d'Herbault, portant une instruction à MM. de Guise et d'Estrées, dont j'ai gardé une copie. Le sommaire : que le Roi se résoud qu'ils quittent le dessein du débarquement par la mer, pour être long et incertain, en la nécessité urgente du secours de Casal, et que cette armée entre par l'un des deux chemins de terre spécifiés dans ladite instruction, faisant néanmoins tête par la mer avec les grands vaisseaux et les galères, sans affoiblir pour cela l'armée de terre, laissant à M. de Guise la liberté d'aller quant à lui ou par la terre ou par la mer. Aussi ledit s^r de Landé a eu charge et lettres du Roi pour passer à Mantoue et Venise, leur remontrant combien il importe que sans aucun délai ils joignent leurs forces ensemble, que le duc de Mantoue lui a fait espérer par le s^r de Landé pou-

1. Ce paragraphe est passé tout entier dans le « Supplément à l'histoire de France » de Lepré-Balain (British Museum, fonds Egerton, 1673, fol. 29 r°).

2. Paragraphe que l'on retrouve dans l'ouvrage précité de Lepré-Balain, ibid.

voir monter jusqu'au nombre de 14,000 hommes de pied, 2,000 chevaux et huit à dix canons, pour tirer droit à Casal vers le 15 ou 18e de février, sans perdre de temps à attendre des nouvelles du passage de son armée dans l'Italie, les assurant qu'au temps susdit il tentera tous moyens possibles pour y faire entrer son armée.

Au même jour, sur le soir, étant arrivés à Gilly, M. le Cardinal reçut une forme de traité par le sr de Bautru, portant certains articles, les uns accordés et les autres débattus, mais avec grande apparence que le sr de Bautru y consentiroit; ce qui apporta grand déplaisir à M. le Cardinal, tant pour ce que lesdits articles contrevenoient en plusieurs points à l'instruction donnée au sr Bautru, dont j'en ai fait un extrait par l'ordre de M. le Cardinal, qu'aussi pour ce qu'ils venoient hors de temps, eu égard à l'avancement des troupes du Roi, et l'impossibilité d'exécuter plusieurs clauses de ce traité avant la perte de Casal. Sur quoi M. le Cardinal se résolut d'avertir partout promptement où il a été à propos, que nonobstant tout ce qui pourroit avoir été négocié en Espagne, S. M. ne prétendoit de quitter son juste dessein de secourir Casal, pour les raisons plus amplement contenues en un brouillas (*sic*) écrit de ma main. Sur quoi ledit sr de Landé auroit eu charge de nouveau d'assurer de ce que dessus MM. de Guise et d'Estrées à ce que, nonobstant tout bruit de paix, ils ne manquassent de donner, au temps prescrit ci-devant. Et de là il a eu ordre, continuant son voyage de Mantoue et de Venise, de porter des lettres du Roi au duc de Mantoue et à ladite République, avec une ample instruction à M. d'Avaux pour les assurer de cette même résolution et de les presser à commencer l'exécution (*fol. 380*) au temps susdit, leur donnant parole de demeurer ferme audit traité qu'il auroit accordé de passer avec eux un mois y a, duquel traité j'ai gardé la copie qui oblige précisément de ne point poser les armes ni faire paix ou traité qu'avec le consentement commun des associés[1].

2e février. Le vendredi, on séjourna à Gigli [Gilly]. M. le Cardinal reçut des nouvelles du traité d'Angleterre et fut d'avis, selon le désir des Anglois, que le vaisseau prétendu fût rendu par article secret et que la famille fût réglée par le commun accord des deux Reines[1].

3 février. Le samedi, on vint coucher à Demigny, six lieues,

1. Ce paragraphe et le précédent ont partiellement passé dans le « Supplément à l'histoire », fol. 29 v°.

2. Lepré-Balain a copié en partie ce paragraphe, ibid.

ayant passé par Beaune, d'où fut dépêché le sieur de Sainte-Colombe, portant lettres de M. le Cardinal, l'une à M. de Guise sur le sujet du baron de Baye, et une à M. de Créqui sur le sujet de Saint-André-de-Montbrun.

4 février. Le dimanche, on vint coucher à Châlon, quatre lieues, où le duc de Lorraine vint trouver le Roi, et en sortit avec témoignage de bonne affection de part et d'autre.

5e février. Le lundi, on vint coucher à Courmatin [Cormatin], maison de M. le marquis d'Ussel, six lieues.

6e février. Le mardi, on vint à Mâcon, six lieues, ayant passé par Cluny.

7 et 8e février. Le mercredi et jeudi, on y a séjourné, où arriva le commandeur de Valençay, M. de Créqui n'y ayant pu venir et étant demeuré à six lieues de là pour s'être démis un pied par une chute de cheval. Ledit sieur de Valençay a fait entendre les grands manquements de l'armée, sans argent, sans munitions de guerre, sans munitionnaires, ni blés, les troupes mal complètes et peu avancées. Sur quoi M. le Cardinal auroit écrit à M. le Garde des sceaux une lettre qu'il lui prioit de montrer à M. d'Effiat, représentant l'état où il se trouvoit, à ce que promptement ils y missent ordre, s'étant fié sur les ordres que M. le marquis lui avoit assuré qu'il donneroit en sorte que toutes choses se trouveroient prêtes. Et cependant, outre ce qu'il avoit laissé à Dijon le sr Martin, secrétaire de la Marine, pour acheter et faire conduire à Valence 2,000 charges de blé, il auroit donné ordre à Mâcon pour en avoir une quantité pareille[1].

Au même lieu est venu un courrier dépêché par le comte de Bueil, représentant la facilité de passage dans le Piémont par ledit comté, que l'on a renvoyé avec charge que, selon l'instruction portée par le sieur de Landé, MM. de Guise et d'Estrées prissent leur route par ledit lieu s'ils jugeoient être le mieux.

Aussi le sr Bido, par ce même courrier, a fait savoir les mêmes manquements en l'armée de Provence, priant que si l'on ne pouvoit secourir Casal dans février que l'on trouvât bon qu'ils se rendissent à bonne condition. L'on a assuré que l'on se hâtoit de toutes parts. Et M. le Cardinal a écrit au sr Taillandier, commis du sr de Guiguenaud (*sic*) [Guénegaud?], qu'il eût à délivrer promptement, selon ses ordres, les 100,000 livres pour

1. Lepré-Balain a emprunté plusieurs phrases à ce paragraphe, ibid., fol. 30.

les frais inopinés qu'il avoit eu charge de M. d'Effiat de retenir pour ne les donner qu'au besoin.

Du même lieu a été dépêché le s[r] de Gastine d'Arles, recommandé et garanti par le marquis de Gordes, portant une lettre du Roi à M. de Montmorency à ce qu'il permît audit s[r] Gastine de parler au s[r] de la Cassagne, consul de Nîmes, prisonnier au château de Beaucaire, et d'aller à Nîmes selon qu'il en sera besoin. Il y a dans Béziers un oncle dudit Cassagne portant le même nom, trésorier de France, fort riche et catholique, qui offre de répondre pour son neveu.

Au même lieu est arrivé le s[r] de Solier, de la maison du duc de Mayenne, portant lettres du duc de Mantoue au Roi et à M. le Cardinal en date du 27 de janvier, par lesquelles il assure de se trouver prêt le 4[e] de février pour attaquer Casal-Major [Casale Maggiore] avec 6,000 hommes (*fol. 381*) de pied et 1,000 chevaux des siens, outre la levée de 6,000 hommes de pied et de 800 chevaux, dont les Vénitiens lui fournissent l'argent, et qu'à même temps les Vénitiens se doivent rendre sur les confins du Crémonois avec 16,000 hommes de pied et 2,000 chevaux. Et, de plus, que le Pape avoit fraîchement assuré S. A. de souscrire au traité quand les armes du Roi seroient en Italie.

9[e] février. Le 9[e] de février, on est venu coucher à Trévoux, six lieues.

10 février. Le 10, on est venu à Montluel [Montluet], trois lieues, où arriva M. de Créqui. Le s[r] de l'Isle retourna de Savoie, rapportant les dispositions de S. A., dont il sera parlé ailleurs plus clairement. Le s[r] Sanguin revint de Marseille et rapporta assurance de M. de Guise, signée de sa main, qu'il entreroit dans le 20 sur les terres de l'ennemi. Les troupes qui étoient en Auvergne et en Vivarois eurent commandement de s'avancer vers le Briançonnois.

11[e] février. Le 11[e] février, on est venu coucher à Crémieux [Crémieu], quatre lieues.

Le 12, on est venu coucher à Saint-Chef, deux grandes lieues, où est arrivée la nouvelle de la mort de M. le Grand Prieur. Le Roi ayant offert à M. le Cardinal Marmoutier et Saint-Lucien-de-Beauvais, qui valent toutes deux 40,000 livres, les a refusées[1].

12[e]. Le 12, on est venu à Chiran [Chirens], cinq lieues.

Le 13[e], on est venu à Grenoble, quatre lieues.

1. Voyez Lepré-Balain, fol. 30.

Où M. le Cardinal voyant que les intendants des vivres n'avoient pourvu aucunement à leurs affaires, il fit une extrême diligence pour recouvrer des blés et 2,000 mulets pour les porter. Et fit donner les ordres nécessaires pour avancer les troupes qui étoient en Auvergne et en Vivarois.

15 février. Le s[r] Bido, sénateur de Casal, député pour intendant des finances dans l'armée du duc de Guise, vint à Grenoble, le 15 de février, portant nouvelle qu'il avoit appris de ses correspondants de Gênes que Casal ne pouvoit passer le 15 ou 16[e] mars. Sur quoi le Roi, par l'avis de M. le Cardinal, changea sa résolution de faire marcher toute son armée en gros, à quoi il eût fallu plus de temps, et se délibéra de faire promptement avancer son avant-garde, composée de 12,000 hommes de pied et 1,000 chevaux. Les gens de pied ont marché et (*sic*) où sont le régiment des gardes, les Suisses, le régiment du comte de Jordre pour se rendre à Chaumont, où est le rendez-vous général, qui est à une lieue de Suse. Le régiment du comte de Sault, le régiment des Gardes, celui des Suisses, les régiments de Navarre, d'Estissac, de Piémont, de Rambures et celui de Vaubécourt.

Cavalerie [un blanc de trois ou quatre lignes].

Canons [un blanc de trois ou quatre lignes].

On fit avertir par diverses voies ceux de Casal de la résolution du Roi. Et M. le Cardinal écrivit sur ce sujet des lettres fort efficaces au s[r] Guiscardi, chancelier du duché de Montferrat, et au s[r] de Guron par Chini, secrétaire du sénat de Casal.

16. Le 16[e] de février, le s[r] de Sevrac [Severac] arriva de Languedoc portant des lettres de l'évêque de Mende et du s[r] de Veirières [Verrières], gentilhomme huguenot, employé avec permission du Roi pour affaires de son service dans Montauban, par lesquelles ils mandoient que le s[r] de Saint-Michel, parent de M. de Biron, gouverneur de la garnison de (*fol. 382*) Montauban, et les consuls Nouaillan et Le Clerc et autres avoient fait tenir une assemblée de ville, où ils avoient résolu d'envoyer vers le Roi pour se mettre en son obéissance, mais auparavant qu'ils désiroient que S. M. leur donnât un passeport pour aller vers M. de Rohan et les autres villes comprises dans la rébellion, pour leur représenter les justes intentions qu'ils avoient d'obéir au Roi et leur persuader de faire le même, promettant que, s'ils le refusoient, ceux de Montauban ne laisseroient point pour cela de venir trouver le Roi pour le susdit effet. Sur quoi S. M. a fait réponse qu'elle ne vouloit accorder ledit passeport, mais que, s'ils venoient la trouver, elle useroit envers eux de sa bonté

ordinaire, donnant charge aux s[rs] de Mende et de Verrières de leur remontrer qu'il leur étoit beaucoup plus avantageux de recevoir pour eux-mêmes le bien qu'ils prétendoient de leur obéissance que de le perdre en le voulant communiquer à des personnes qui les porteroient plutôt contre leur devoir pour faire profit eux-mêmes de cette grâce à leur désavantage.

Par cette même dépêche, le Roi ayant appris que le s[r] de Saint-Germier et de la Gascarie, s'étant retirés mal contents de Castres, s'étoient saisis du châteuu de Rocquecourbe, qui en est distant d'une lieue, et auroient volonté de remettre cette place entre les mains du Roi, moyennant leur abolition et quelque récompense, S. M. auroit donné charge audit s[r] évêque de Mende de leur promettre leur abolition et 8,000 écus, pourvu qu'ils fissent ce que dessus [1].

17. Le 17 février, le s[r] Priandi arriva de Paris et assura avoir appris certainement du s[r] Gondi, résident de Florence, que l'Empereur et Friedland avoient refusé à l'ambassade d'Espagne d'envoyer des troupes d'Allemagne en Italie contre le duc de Mantoue, que le duc de Florence avoit refusé de prêter de l'argent à Don Gonzalès, s'il ne lui donnoit pour gage la ville de Pontremoli, proche de ses États; ce que Gonzalès n'a osé faire; Parme aussi et Gênes ont refusé; qu'étant arrivés 200,000 écus d'Espagne à Gênes, que le duc de Savoie avoit reçu 150,000 écus de cette somme pour le paiement des arrérages de ses pensions et appointements [2].

Il a aussi dit avoir conféré à Paris avec le comte de Ferinsberg, natif de Livonie, envoyé en Italie par le roi de Suède vers Mantoue et Venise, avec promesse de secours d'hommes et d'argent, déclarant les desseins qu'il a pour la liberté de Germanie, se trouvant en termes de paix avec la Pologne.

21. Le 21 février, on est parti de Grenoble pour venir coucher à La Mure, cinq grandes lieues.

Le 22, on vint coucher à Esdiguières, cinq grandes lieues.

22. Il y arriva un courrier du chevalier de la Valette, apportant une valise pleine de lettres qu'il avoit prises à un courrier venant d'Espagne que la tempête avoit jeté vers l'embouchure du

1. Ce paragraphe et le précédent ont passé presque en entier dans Lepré-Balain, fol. 30 v° et 31 r°.

2. Ce paragraphe est passé textuellement dans Lepré-Balain, *op. cit.*, fol. 31 r°.

Rhône, aux Trois-Maries. Il faut demander au s[r] Priandi l'extrait desdites lettres pour l'insérer ici entre les papiers[1].

Le même jour, le s[r] de Bautru écrivit de Madrid vers le commencement de février qu'il partiroit trois jours après, sans rien faire à son avis. Il envoya les articles (*fol. 383*) que l'Espagne se résolvoit d'accorder sur les différends de Montferrat, lesquels, dès lors, M. le Cardinal ne jugea point valables. Il a gardé ce papier par-devers lui. Il paroît par cet écrit que l'Espagne continue sous de belles apparences à vouloir la paix, à éluder le dessein des armes du Roi et cependant gagner temps pour réduire Casal à se rendre, ne se trouvant aucun moyen de sûreté en toutes les promesses qu'elle fait de consentir au dépôt et au ravitaillement de la place si les armes du Roi se retirent, ce qui paroît dans tout cet écrit être le principal but des Espagnols, qui, en ce même temps, ont voulu faire croire partout, et même à Paris à ceux du Conseil que le Roi y a laissés, que la paix étoit faite; ce que le marquis de Mirabel a épandu partout, disant qu'il n'étoit pas possible que la France pût refuser les offres raisonnables d'Espagne, si ce n'étoit que de gaieté de cœur elle ne voulût la guerre. Ce qui est contenu dans une lettre que ledit s[r] marquis de Mirabel écrit à M. le nonce Bagni du 14 de février 1629. Ce qui avoit aussi produit dans quelques principaux ministres de foibles sentiments et adhésions aux illusions d'Espagne sur le désir de paix et les moyens de la conclure[2].

23. Le 23, on vint coucher à Saint-Bonnet, qui est le lieu de la naissance de défunt M. le maréchal d'Esdiguières [Lesdiguières], deux lieues.

24. Le 24[e], on vint coucher à La Bastie neuve, qui est à M. d'Oriac [Auriac], trois lieues.

25. Le 25, on vint à Embrun, cinq lieues.

Le s[r] de l'Isle revint de Turin, où le Roi l'envoya devant que de partir de Grenoble, auquel lieu le prince Thomas, étant à Chambéry, avoit envoyé un gentilhomme faire ses compliments au Roi et l'assurer de la bonne affection de son père et de toute sa maison. Ce qui, néanmoins, ne concluoit rien de certain.

Il est à noter que le s[r] de l'Isle a fait quatre voyages vers le

1. On retrouve ce paragraphe dans Lepré-Balain, qui l'a d'ailleurs complété sans reproduire naturellement cette dernière phrase, fol. 31 r°.

2. Lepré-Balain a reproduit presque intégralement ce paragraphe, fol. 31 v°.

duc de Savoie de la part du Roi. Le premier fut de Paris devant le partement du Roi. Il fut envoyé avec le commandeur de Valençay pour faire entendre au duc de Savoie que l'intention du Roi étoit d'aller en personne secourir Casal, qu'il désiroit que le duc de Savoie favorisât ce dessein, comme ayant intérêt à la liberté de l'Italie. Et le Roi lui offroit de faire avec le duc de Mantoue qu'il lui accorderoit les choses dont le duc de Savoie avoit témoigné au s^r de Saint-Chamond de se vouloir contenter, savoir de 12,000 écus de rente en domaine et de Trin. A quoi le duc de Savoie répondit qu'il obéiroit volontiers au Roi, pourvu qu'il pût convenir avec lui de quelque honnête prétexte de garantir la parole qu'il avoit donnée aux Espagnols de ne les point abandonner en cette affaire et de s'opposer au passage du Roi. Ce qui laissoit encore toutes choses en doute. Partant, le s^r de l'Isle fut dépêché de Troyes vers lui pour la deuxième fois pour s'éclaircir plus nettement de ses intentions, le Roi lui faisant connoître que c'étoit à lui de trouver *(fol. 384)* ce prétexte de se désengager bien à propos d'une entreprise injuste, à laquelle il s'étoit engagé volontairement, et qu'enfin il eût à se résoudre et qu'il n'avoit aucune occasion de se plaindre qu'on le voulût surprendre, ni que le Roi eût omis de considérer l'intérêt de Madame sa sœur, femme de M. le prince de Piémont. Le s^r de l'Isle vint trouver le Roi à Montluet [Montluel], par lequel le duc de Savoie continue à l'assurer de son affection et offre pour moyen de dégager sa parole, qu'il plaise au Roi de trouver bon ou qu'il aille à Gênes, prenant occasion de sortir d'affaires avec ladite République, en quoi faisant il retirera toutes ses troupes du Piémont et laissera les passages libres à l'armée du Roi, ou qu'il proposera à Don Gonzalès de lever promptement le siège de Casal ou d'en consentir le ravitaillement pour autant de temps qu'il sera de besoin, afin de tourner ces différends à l'amitié par l'entremise des deux couronnes.

Le Roi ne jugea point à propos d'accepter ces conditions, lui semblant que le dessein de Gênes étoit impossible et injuste, et, quant à l'autre parti, il estima que l'exécution en seroit incertaine, en même temps que ce ne seroit pas un effet assez digne de son voyage; et, sans s'arrêter à chose quelconque, aux paroles et apparences, il partit de Grenoble, comme nous avons dit, après avoir envoyé, un jour auparavant, [le] s^r de l'Isle pour la troisième fois[1] vers le duc de Savoie pour lui déclarer

1. Le manuscrit porte, par erreur, « point ».

qu'il ne trouvoit pas ses propositions bonnes, qu'il s'avançoit toujours vers lui, et que s'il s'opposoit à son passage qu'il en recevroit du déplaisir, et qu[ant] (?) à ce qu'il se seroit offert dès le deuxième voyage du sr de l'Isle de venir trouver S. M. ou d'envoyer vers lui le prince de Piémont pour convenir des moyens les plus propres pour dégager la par[ole], sa parole d'avec sa parole (?)[1], il l'assuroit qu'il seroit le bienvenu et avec toute sûreté.

Le sr Isle [de l'Isle] retourna donc de son voyage et vint trouver M. le Cardinal dès à Embrun et lui dit que le duc de Savoie, se trouvant bien marri de ce que ses propositions n'étoient agréables, disoit qu'il étoit prêt d'accepter toutes les ouvertures apparentes de pouvoir dégager sa parole, partant qu'il supplioit le Roi de lui dire sur cela ce que S. M. jugeoit pour le mieux, que tout malade qu'il étoit il viendroit trouver le Roi pour apprendre ses volontés, sans la crainte de venir pour lui déplaire et la difficulté des moyens sur lesquels il ne vouloit débattre avec le Roi; que cependant il envoyoit le prince de Piémont le trouver à Grenoble, lequel, en effet, s'achemina jusqu'à Montmélian et envoya le comte de Verrue à Grenoble, où il pensoit trouver le Roi, afin de sonder le gué et de tirer (*fol. 385*) les affaires en longueur. Ne trouvant plus le Roi à Grenoble, il vint après lui et le trouva entre Embrun et Briançon.

Il assura le Roi de la bonne volonté de S. A. pour le libre passage de son armée, néanmoins avec termes pleins de compliments et mêlés [plus] d'ambiguïté que d'une assurance certaine. Le Roi lui répondit[2] qu'ayant 300,000 hommes de pied et 3,000 chevaux sur la frontière il n'avoit pas grand besoin des courtoisies du duc de Savoie, que néanmoins il s'en serviroit selon qu'il jugeroit à propos.

27. Le 27, le Roi vint coucher à Briançon, sept lieues.

28. Le 28, il passa le mont Genèvre et vint coucher à Oulx, quatre lieues, où vint aussi le comte de Verrue, qui donna

1. Il est probable qu'il faut lire seulement : « ... pour convenir des moyens les plus propres pour dégager sa parole, il l'assuroit », etc... Mais le P. Ange de Mortagne, ou plutôt le P. Joseph, qui dictait peut-être, s'est empêtré dans la phrase. On avait d'abord écrit « la par. » pour « la parole » (le mot est resté inachevé), puis on écrivit « sa parole d'avec... », et ensuite on a ajouté probablement « sa parol », laissant le mot inachevé. Il y a là certainement une série de corrections incomplètes.

2. Peut-être faut-il lire « redit ».

promptement avis au prince de Piémont que l'armée s'avançoit fort et que le Roi ne s'arrêtoit point aux paroles; ce qui fit que le prince de Piémont s'en retourna promptement à Turin sans voir le Roi. Le comte de Verrue, en l'audience qu'il eut de M. le Cardinal, s'emporta un peu à lui remontrer les difficultés du passage et les inconvénients d'une longue guerre. Sur quoi M. le Cardinal lui dit en riant qu'il ne s'étonnoit pas de ce que, s'étant du tout porté aux desseins de l'Espagne, ils en avoient pris l'humeur et appris leurs rodomontades, que pour lui il aime mieux de demeurer en l'humilité et en la confiance de la juste cause du Roi, qu'il pouvoit avoir vu par le chemin de Grenoble passer quelque peu de troupes mal en ordre, sans paiement, sans munitions de guerre ni de vivres, qu'il y avoit une grande peine à passer les canons par les montagnes, que l'armée du Roi étoit fort dispersée et que partant le duc de Savoie n'avoit pas grand sujet de prendre alarme. Ce qui fit encore mieux connoître au comte de Verrue que l'on vouloit marcher et l'amuser lui-même.

Or, sur ce que M. le Cardinal ayant su dès Embrun que le comte de Verrue venoit, et ayant bien prévu que son dessein n'étoit que pour ralentir et retarder la décision des affaires, il résolut sagement de faire deux choses, qui furent trouvées bonnes au Conseil du Roi : l'une fut de faire gagner les passages de la descente de Chaumont à Suse et de se saisir des forts de Gelasse et de Jaillon [Giaglione] le 3e ou 4 de mars; l'autre fut d'envoyer vers le duc de Savoie pour savoir sa dernière résolution, croyant que la vue du proche péril où il étoit le feroit parler nettement. Sur quoi il y avoit à considérer s'il seroit le mieux de faire l'attaque (*fol. 386*) du passage auparavant que d'envoyer vers le duc. Car, en cette sorte, ce seroit s'assurer et se garantir du hasard de la volonté incertaine du duc. Toutefois, il fut trouvé plus à propos pour ne jeter le duc par désespoir entre les mains des Espagnols de différer jusqu'au retour du commandeur de Valençay et du sr de l'Isle et cependant faire avancer toute l'avant-garde pour ne commencer une foible attaque. Ils partirent de Briançon le 28 février et portèrent au duc de Savoie une lettre du Roi dont j'ai la copie, avec instruction de dire au duc de Savoie que quant aux propositions qu'il faisoit de Gênes ou de quoi que ce pût être, que l'on ne pouvoit s'y résoudre sans être pleinement informé de ce qui en pourroit réussir et que, n'ayant plus de temps à perdre par des messages de part et d'autre, cela ne se pouvoit faire mieux que par une conférence verbale, que puisque le duc étoit déjà résolu du prin-

cipal, qui étoit de favoriser le dessein du Roi et que l'on n'étoit en doute que des moyens, l'on en pourroit convenir en peu de temps en une entrevue. Cette instruction fut écrite de ma main que je dois retirer du s^r Charpentier[1].

Le 28 février, on est venu à Ours [Oulx], quatre lieues.

1er mars. Le Roi étant vint [venu] à Ours [Oulx] le 1er mars, M. le Cardinal jugea à propos de former un projet de ligue défensive entre le Pape, le Roi, Venise et Mantoue, contre tous ceux qui voudroient troubler à l'avenir aucun desdits associés ou autres qui voudroient s'y joindre, en conséquence de la prise d'armes, pour délivrer Casal ou sous quelques autres prétextes que ce soit; duquel projet je dois retirer une compagnée (*sic*) du s^r Charpentier. Il est à noter que ce projet est en ensuite (*sic*) d'un autre précédent que le Roi envoya aux susdits princes vers le commencement de janvier, lequel étoit fait principalement pour faire les choses nécessaires à l'actuelle délivrance de Casal. Ce second traité suppose ces choses devoir être en état de s'accomplir sans délai. C'est pourquoi il tend principalement pour la défense à l'avenir, spécifiant ce que chacun des associés doit contribuer en ce cas, lequel point est très important pour maintenir la paix en Italie[2].

Le s^r de Boissy arriva à Ours [Oulx], portant nouvelle que le s^r de Bautru étoit parti d'Espagne, n'ayant rien voulu conclure, ayant pourtant reçu les dernières résolutions d'Olivarès, lesquelles M. le Cardinal (*fol. 387*), ne jugeant pas raisonnables, manda au s^r Bautru de n'y avoir point d'égard et poursuivre son chemin et de ne rien répondre[3]. Cependant, le marquis de Mirabel faisoit partout entendre et même écrivit à M. le Nonce qu'il estimoit la paix faite et qu'ayant vu lesdites résolutions d'Espagne il les jugeoit si justes qu'on ne les pourroit refuser en France si on ne vouloit la guerre de gaieté de cœur[4].

Sur le sujet de la négociation du s^r de Bautru, il faut remar-

1. Ce qui précède, depuis « le sieur de l'Isle revint de Turin où le Roi l'envoya... », p. 185, a été utilisé par Lepré-Balain; certains passages sont passés textuellement dans son « Supplément » (fol. 31 v°-33 r°). Au fol. 386 r° du « diaire », il y a, au bas de la page, un blanc de plusieurs lignes et un autre, un peu moins important, au début de la page suivante.

2. Ce paragraphe est passé dans Lepré-Balain, fol. 33 r°.

3. Ce début de paragraphe se retrouve dans Lepré-Balain, fol. 33 v°.

4. Cette dernière phrase, depuis « Cependant, le marquis de Mirabel », a été barrée sur le manuscrit.

quer que le Roi l'envoya en Espagne le 8e de novembre et qu'il partit de La Rochelle lorsque, selon les lettres continuelles de M. le duc de Mantoue, le Roi croyoit que Casal se dût rendre à la fin de décembre, et partant qu'il étoit impossible de le secourir. Ce qui fut cause qu'il estima à propos de condescendre à quelques propositions par degrés, couchées en l'instruction du sr Bautru. La première étoit selon que le marquis de Mirabel et Don Ramirès avoient témoigné d'approuver par l'ordre d'Espagne, dès le mois de juillet, étant à La Rochelle, croyant qu'elle dût être prise au commencement d'août : que le Roi n'avanceroit point ses troupes vers l'Italie et que la ville et la citadelle de Casal seroient déposées entre les mains de quelque prince neutre; que le siège se lèveroit et que les différends se termineroient entre les deux couronnes; et qu'au cas de difficulté de convenir, le Pape décideroit. La deuxième proposition étoit que, s'ils ne vouloient lever le siège, qu'ils permissent le ravitaillement de la ville avec suspension d'armes pour un temps modéré, dans lequel on pourroit accorder les différends [à l']amiable. La troisième étoit, au défaut des autres que l'on ne croyoit pas pouvoir obtenir, que les Espagnols, sans délai, entreroient dans la ville [de] Casal en qualité de dépositaires, que la citadelle seroit mise en dépôt entre les mains du Pape, que les autres places du Montferrat demeureroient par la même forme entre les mains de ceux qui les avoient, savoir d'Espagne et de Savoie, que tous lesdits dépositaires s'obligeroient par écrit de remettre ladite place entre les mains de celui auquel elles seroient adjugées par les deux couronnes ou par le Pape en cas de diversité d'avis, qu'il seroit fourni de vivres en la citadelle pour six mois, dans lesquels toutes les difficultés devoient être vidées, et pour plus de temps encore, s'il en étoit besoin; que l'investiture du duché de Mantoue seroit accordée sans délai et sans attendre la définition du Montferrat.

Olivarès refusa ce parti, quoique très avantageux, et fit des réponses ambiguës pour amuser, comme il se peut voir par la remarque que j'ai faite à Gigly [Gilly], près de Cîteaux, des contraventions du traité envoyé d'Espagne par le sr Bautru aux articles de l'instruction qu'il a reçue du Roi. Et quand l'Espagne eût accepté ladite proposition dernière, il n'étoit pas à propos que le Roi s'y accordât après avoir laissé écouler par artifices près de deux mois, durant lesquels l'affaire étoit toute changée par l'avancement des troupes du Roi avec grands frais

et par le traité qu'il avoit été contraint de proposer au Pape[1], les Vénitiens et le duc de Mantoue, voyant les longueurs d'Espagne. (*Fol. 388.*) Par lequel traité il s'obligeoit de n'entendre à aucun accommodement sans leur consentement.

2e. M. le Nonce arriva le 2e à Ours [Oulx]. Et sur ce que M. le Cardinal lui fit entendre le refus ou le délai que faisoit le Pape de signer le traité susdit, il dit avoir reçu lettres de Sa Sainteté, témoignant qu'il étoit retenu pour n'être encore certain de la venue du Roi, pour ce que Bautru étoit encore en Espagne et que les articles de ce traité paroissoient trop généraux. Sur quoi il laissoit à douter ce que par là il vouloit dire.

En même temps arriva un courrier de Venise portant les plaintes et les appréhensions de la République sur ce que leur ambassadeur en Espagne leur avoit mandé que le traité du sr de Bautru étoit conclu sous des conditions honteuses et dommageables. Il est à croire qu'Olivarès fit savoir cela exprès pour refroidir le Pape et les Vénitiens. De plus, le sr d'Avaux écrivoit qu'ils avoient délivré septante mille ducats au duc de Mantoue et permis la levée de 2 ou 3,000 hommes dans leur État; que, quant au traité susdit de ligue avec le Roi, ils étoient prêts de le signer, encore que le Pape refusât, mais qu'ils ne s'offroient à contribuer que 10,000 hommes de pied et 1,200 chevaux[2].

M. le Cardinal vint à Chaumont le 2e de mars pour mettre les troupes en bon ordre, desquelles déjà plusieurs étoient arrivées, comme le régiment des Gardes, des Suisses, le régiment de Sault, avec MM. de Créqui et de Bassompierre.

Il faut ici insérer la relation envoyée à Paris, écrite du 7e de mars[3], qui contient l'entrevue du prince de Piémont à Chaumont avec M. le Cardinal, et puis celle du comte de Verrue avec lui-même audit lieu le 5e de mars, avec le succès du combat du 6e de mars, à laquelle il faut ajouter que le combat commença sur les huit heures du matin, que les Suisses et Estissac, conduits par le commandeur de Valençay, même après sa blessure, poussèrent courageusement à la main gauche l'ennemi, qu'ils trouvèrent

1. Le manuscrit porte ici ces mots, qui ont été barrés : « de faire avec le Pape ». Le reste de la phrase indique que ce passage n'a pas été revu.

2. Au bas du recto et en haut du verso du fol. 388, dans le « diaire », plusieurs lignes ont été laissées en blanc.

3. Nous donnons plus loin cette relation.

sur le haut de la montagne, pour défendre les barricades, que les premiers enfants perdus étoient menés par le jeune Drouet, lieutenant de son père, soutenus par un gros conduit par Savignac et Saint-Preuil. Les principaux seigneurs de qualité entre les volontaires sont le duc de Longueville, M. de la Trémouille, le duc d'Aluy [Alluye ou Halluyn], marquis de Brézé, Liancourt, Saint-Simon, Villetier [Villequier], Charaud [Charost], Biscarat, Trèves; M. de la Valette commandoit en qualité de colonel de l'infanterie; Canaples, aussi mestre de camp du régiment de Rambures (*fol. 389*). Il y avoit le régiment des Gardes, les Suisses, Navarre, Estissac et le comte de Sault. L'après-dîner arrivèrent Piémont, Rambures et Vaubécourt; deux jours après passèrent plusieurs cornettes de cavalerie et, à divers jours, le régiment de Pompadour, la Bergerie et Champagne.

Il faut remarquer que les neiges et lavanges (*sic*) du mont Genèvre ont retardé six jours le passage des quatre gros canons et de plusieurs munitions de guerre et de bouche et ont enseveli quantité d'hommes et mulets, jusqu'au nombre de cinquante ou soixante à diverses fois.

5e. Le 5 mars, M. Bachelier est parti pour aller à Mantoue et à Venise : 1° pour faire signer un nouveau traité, dont nous avons la copie, par lequel le Roi offre de se joindre avec le Pape, les Vénitiens, Mantoue et tous autres princes d'Italie pour toujours et sans limitation de temps et d'employer leurs forces communes pour la défense de celui d'entre eux qui seroit attaqué par qui que ce soit en suite de la présente levée d'armes pour la délivrance de Casal, ou pour quelque autre prétexte que ce soit; en laquelle le nombre de troupes que chacun d'eux fournit est spécifié, le Roi 20,000 hommes de pied, 2,000 chevaux, le Pape 8,000 hommes, Venise 15,000, Mantoue 5,000, et des chevaux à proportion, sans que l'un doive attendre l'autre s'il est plus proche de celui qui sera attaqué, avec partage des terres à conquérir selon la proportion de la contribution, si le cas y échet, dans le (?) progrès, avec promesse de ne faire point traité d'accord après la prise d'armes l'un sans l'autre; 2° pour faire entendre à Mantoue et Venise qu'ils fassent tout leur pouvoir de leur part afin d'envitailler Casal pour dix-huit mois, le Roi offrant de fournir en payant les blés et vins de Languedoc, pour faire qu'ils s'avancent sans délai vers le Montferrat.

II.

Relation de ce qui s'est passé à l'entrée du Piémont[1].

Le Roi ayant envoyé plusieurs fois vers le duc de Savoie pour lui déclarer son intention de secourir Casal et assurer la liberté de l'Italie, et pour lui demander le passage par ses États avec assurance d'empêcher tous actes d'hostilité et de ne lui apporter aucun dommage, ledit duc auroit toujours répondu qu'il étoit prêt de satisfaire au désir de S. M., la suppliant aussi de trouver bon qu'avec quelque honnête prétexte il pût dégager sa parole avec l'Espagne, et pour ce sujet il auroit fait ouverture à Sadite Majesté de plusieurs expédients qu'elle n'a pas approuvés comme étant préjudiciables au repos de quelques peuples et communautés de l'Italie et contraires au dessein qu'a S. M. d'y établir la paix et faire régner la justice partout où il lui sera possible. Le Roi étant à Oulx, quatre lieues de Suse, voyant toutes les longueurs et remises du duc de Savoie, envoya le 1er de mars une partie de son avant-garde à Chaumont, à une lieue de Suse, avec MM. les maréchaux de Créqui et de Bassompierre; et, le lendemain, donna charge à M. le cardinal de Richelieu de s'y acheminer, où, par le retour du commandeur de Valençay, que le Roi avoit envoyé de Briançon vers le duc de Savoie pour savoir sa dernière résolution, il apprit que le prince de Piémont venoit trouver le Roi et témoignoit désirer de voir auparavant M. le Cardinal pour convenir des moyens de contenter S. M. et lui rendre sa venue plus agréable.

Le Roi l'attendit à Oulx le jour suivant, 3e de mars, en volonté

1. Nous insérons ici la « Relation de ce qui s'est passé à l'entrée du Piémont », envoyée à Paris et écrite le 7 mars; elle occupe dans le volume 10 du fonds Turin aux Affaires étrangères les fol. 360 à 363. Elle a trait aux événements de la campagne d'Italie depuis le 1er jusqu'au 21 mars. Une partie de cette « Relation » a fait l'objet d'une copie un peu différente, qui est conservée aux Affaires étrangères (Correspondance politique, Mantoue 2, fol. 549-554 v°) et qui est intitulée : « Relation de ce qui s'est passé au passage de Suse contre Monsieur de Savoie ». — A la suite du titre donné ici ont été ajoutés, d'une autre main que celle du P. Ange de Mortagne, ces mots : « 1629, la guerre contre les Huguenots en Languedoc et Guyenne », ce qui s'explique par ce fait que l'on a voulu mettre ici un titre s'appliquant à plusieurs des documents écrits par le P. Ange.

de le recevoir avec toutes sortes de bon traitement et témoignages de bienveillance; mais il ne comparut point et vint le 4e à Chaumont, où, après un discours de deux heures avec M. le Cardinal, au lieu d'aller à Oulx, où le Roi l'attendoit, il retourne à Turin, disant tout haut devant MM. les maréchaux de France et autres seigneurs qui étoient présents que M. le Cardinal l'avoit tellement satisfait que, dès l'heure, il étoit prêt de se soumettre entièrement à la volonté du Roi et d'en donner parole certaine, sans le respect qu'il devoit au duc son père, lequel il alloit voir pour cet effet en diligence, et que le jour d'après, qui étoit le lundi, il reverroit M. le Cardinal avant midi, et, de là, iroit faire la révérence au Roi. Au lieu de venir, il envoya faire ses excuses par une lettre, disant qu'il avoit trouvé le duc de Savoie plus loin qu'il ne pensoit et que, dans le soir, on auroit de ses nouvelles. Sur les cinq heures au soir du lundi, le comte de Verrue vint trouver M. le Cardinal à Chaumont et lui dit que le duc de Savoie, s'étant trouvé mal, se faisoit apporter dans une chaire, pour le désir qu'il avoit de témoigner lui-même son obéissance et sa bonne affection vers le Roi et qu'il eût été marri que le prince de Piémont lui eût ôté cette gloire. M. le Cardinal ne reçoit point pour paiement ces civilités, le presse de lui dire les intentions de S. A., qu'après tant de divers messages il étoit temps de parler nettement et de prendre une conclusion. Le comte de Verrue employa près de trois heures en discours qui tendoient de persuader à M. le Cardinal de faire agréer au Roi que, puisque le duc de Savoie se résolvoit de lui laisser le passage libre, ainsi que dès lors il l'en assuroit de sa part, et qu'il passoit par-dessus toutes les considérations des reproches que les Espagnols lui feroient, il est raisonnable qu'il plût à S. M. de lui accorder dans les dépouilles du Montferrat autant que le roi d'Espagne avoit fait et qu'il lui fût permis de retenir toutes les places qu'il y tenoit, ou au moins que le Roi les lui donnât en faveur de Madame sa sœur et que, cela étant, dès le lendemain les passages lui seroient ouverts. M. le Cardinal trouva cette proposition fort étrange et lui dit que la certitude qu'il avoit de la justice et de la générosité du Roi au point que (*fol. 361*) toute la chrétienté reconnoît, lui faisoit croire qu'il en feroit le même jugement, qu'il y avoit grande différence entre ce que le duc de Savoie avoit extorqué pour récompense d'avoir favorisé une usurpation manifeste et ce qu'il pouvoit espérer de S. M. qui venoit pour s'y opposer et protéger ses alliés, que néanmoins il lui feroit savoir sa légation.

Aussitôt que le comte de Verrue fut parti pour s'en retourner à Suse, où le duc de Savoie et le prince de Piémont l'attendoient, M. le Cardinal dépêcha vers le Roi, lequel, selon l'avis de mondit seigneur le Cardinal, se résolvant de ne point perdre temps, se rendit à Chaumont sur les trois heures devant le jour pour disposer de l'ordre de l'attaque qui se fit tout le reste de la nuit et s'arrêta en cette sorte pour les sept heures de mardi le 6e de mars.

A un quart de lieue de Chaumont, le duc de Savoie avoit fait mettre une assez faible barricade proche du lieu où les confins de la France et du Piémont se rencontrent. A un quart de lieue plus bas, au-dessous du fort de Gélasse, qui est du Piémont, il y en avoit une autre très forte, bien flanquée et fort haute, qui fermoit un passage étroit et creux entre ces deux montagnes, et cent pas au delà une troisième qui défendoit la seconde, laquelle recevoit aussi un grand secours de ce fort de Gélasse situé sur un grand rocher, au pied duquel il falloit passer à la merci des canons et des mousquetades.

Sur les sept heures du matin, le Roi se trouva en personne au champ de bataille avec M. le Cardinal, où, ayant donné l'ordre aux troupes qui devoient combattre, il envoya le sr de Comminges à la première barricade des Piémontois pour dire de sa part à celui qui y commandoit qu'il eût à laisser le chemin libre à ce que les maréchaux des logis de son armée allassent les marquer dans Suse pour la commodité de son passage, avec assurance d'y entrer comme ami. Le comte de Verrue se présenta et, après que le sr de Comminges se fut acquitté de sa commission, il lui dit que, voyant notre armée en l'état où elle étoit, il n'y avoit pas d'apparence qu'elle vînt avec dessein de paix, qu'il le prioit de lui donner le temps de parler à S. A., qui n'étoit qu'à 500 pas de là, pour lui rendre une réponse plus certaine. Le sr de Comminges repart qu'il n'avoit pas charge d'attendre et soudain, s'étant retiré, le combat commença.

MM. les maréchaux de Schomberg, de Créqui et de Bassompierre commandoient aux troupes, assistés des srs d'Auriac, commandeur de Valençay et de Toiras pour maréchaux de camp. Le fils du sr Drouet, lieutenant des gardes, commandoit les enfants perdus, qui étoient un cent, avec le lieutenant des mousquetaires du Roi, qui avoit vingt-cinq de ses compagnons. Les srs de Savignac et de Saint-Preuil les soutenoient avec 200 hommes du régiment des Gardes. Le reste dudit régiment suivoit, à la tête desquels le duc de Longueville menoit la

noblesse volontaire. Ces troupes étoient soutenues des régiments des Suisses, d'Estissac et de Navarre, qui s'avançoient à la main gauche, et du comte de Sault, à la main droite, avec ordre de prendre le haut des montagnes, passant au delà des barricades envelopper les ennemis. Ce qui réussit fort heureusement, car le comte de Sault, s'étant fait conduire par des gens du pays, gagna par-dessus le fort de Gelasse et tailla en pièces un régiment d'Italiens sous la charge du s[r] de Belon, qui avoit été mis en garde sur ces avenues. Il prit neuf drapeaux, qui furent soudain apportés au Roi, et cent prisonniers, entre lesquels il y avoit des capitaines et autres officiers. Le reste demeura sur la place ou prit la fuite. En même temps, le chevalier de Valençay, après avoir été blessé conduisant des Suisses et quelques-uns du régiment d'Estissac à la main gauche, fait quitter à l'ennemi les postes qu'il y avoit et menaçoit d'en haut ceux qui défendoient dans le fond les barricades, lesquels, voyant aussi venir à eux de front les régiments des Gardes et autres troupes avec une extrême résolution, abandonnèrent la première barricade, firent fort peu de résistance à la seconde et à la troisième, qui furent jugées capables de nous arrêter longtemps, et se retirèrent en désordre dans Suse, où nos gens les suivirent à la course, et, trouvant les portes ouvertes, s'en fussent saisis à la même heure, sans que MM. de Créqui et de (*fol. 362*) Bassompierre, qui commandoient la pointe de l'attaque, estimèrent à propos de savoir sur cela la volonté du Roi, qui, tout plein de justice et de bonté, dit tout haut qu'il étoit mieux d'éviter les désordres ordinaires dans le saccagement des villes et principalement en ce qui regarde l'honneur des femmes. Nos troupes se logèrent hier aux portes de Suse, d'où le duc de Savoie fit retirer devant midi tous les gens de guerre qu'il y avoit mis, ne croyant pas pouvoir défendre cette place, et elle demeura si délaissée que nos soldats y entrèrent dès ce temps-là pour y aller prendre des vivres et quelques-uns pour se faire panser de leurs blessures.

Aujourd'hui, 7[e] de mars, quelques régiments des nôtres y sont entrés avec la conduite et le règlement qu'on se peut promettre de la piété du Roi et de la présence de M. le Cardinal, qui y est allé ce matin pour faire entendre plus particulièrement les commandements de S. M. à MM. les maréchaux de Créqui et de Bassompierre. En ce combat, nous y avons perdu quinze ou seize hommes, entre lesquels il y a deux gentilshommes. M. le maréchal de Schomberg, faisant avancer les troupes pour suivre

la victoire, a reçu au côté une mousquetade qui entre fort peu avant. Le commandeur de Valençay, faisant sa charge de maréchal de camp, a eu une cuisse percée; la balle n'a point touché à l'os, et ces deux coups sont sans péril. Il y a quelque dix-huit ou vingt autres de blessés. Des gens du duc de Savoie, il peut y en avoir plus de trois cents de morts. On ne sait pas encore s'il y a des gens de marque, ni le nombre des blessés. Le marquis de Ville, capitaine des Gardes de S. A., a eu une épaule rompue d'un grand coup de mousquet qui l'a empêché de se retirer de Suse, où il se fait panser. Le duc de Savoie, s'étant trouvé proche du régiment de Belon pour le soutenir avec les principaux de sa cour, courut grande fortune d'être pris, ainsi que les habitants de Suse ont dit aux nôtres. Le prince de Piémont fut poursuivi jusques dans la porte de Suse, où peut s'en fallut qu'il ne tombât entre les mains des gens du Roi.

Ce même jour, le Roi a envoyé sommer ceux du fort de Jaillon, qui est au duc de Savoie, à un quart de lieue de Chaumont, à la main gauche sur le chemin de Suse. Le capitaine répondit qu'il vouloit garder sa foi à son maître, et trois heures après il en sortit avec 300 hommes, se sauvant dans les montagnes, laissant le fort entre les mains des paysans, qui l'ont aussi abandonné. Et le Roi y a fait mettre cent hommes. Ce lieu étant situé sur une fort haute montagne et de difficile accès, bien flanquée et retranchée, pouvoit apparemment tenir longtemps sans la crainte que ceux de dedans ont eue de ne pouvoir être secourus.

En ce combat, nous y avions 8,000 hommes de pied et point de cavalerie; les grandes neiges du mont de Genèvre [l']avoient empêchée de passer; elle arrive maintenant et fait 2,000 chevaux. Le corps de la bataille suit après et sera bientôt joint à l'avant-garde, laquelle maintenant est composée de 12,000 hommes de pied, étant accrue dès hier et ce jourd'hui de 4,000 hommes de pied qui ne se trouvèrent pas le matin au combat.

Les régiments de l'armée sont : celui des Gardes à quatorze compagnies de 200 hommes; celui des Suisses, quatorze compagnies, chacune 200 hommes. Piémont, vingt compagnies. Champagne, vingt compagnies. Navarre, vingt compagnies; à 100 hommes les compagnies de ces trois régiments; puis Estissac, Rambures, Sault, de Vaubécourt, à quinze compagnies. Villeroy, dix compagnies. La Bergerie, onze compagnies. La Grange, Ribérac, Vaillac et Pompadour.

(*Fol. 363.*) 7 *mars*. Dès le jour du combat après midi, M. de Senneterre [Saint-Nectaire] supplia le Roi qu'il lui permît d'aller voir le duc de Savoie afin de le porter à demander la paix après avoir reçu cet affront.

*8*e. Il retourna le lendemain, apportant assurance de quelque bonne disposition, pourvu qu'on promît de le faire satisfaire par le duc de Mantoue.

*9*e. Le 9e, ledit sr de Senneterre retourna voir S. A. avec promesse, de la part du Roi, de lui faire justice[1].

10. Il revint le 10e au soir, portant parole que le prince de Piémont se trouveroit le lendemain à Suse si M. le Cardinal vouloit s'y trouver et qu'on lui donnât assurance. Et, sur ce, on dépêcha dès le même soir le sr de Comblat pour l'assurer de l'un et de l'autre.

11. Le 11e jour, le comte de Verrue vint de matin à Chaumont pour quérir M. le Cardinal, disant que le prince de Piémont l'attendroit à Suse à midi, où M. le Cardinal alla promptement et furent ensemble cinq heures et signèrent les articles du traité. Cependant, il y avoit surséance d'armes.

12. Le 12e se passa à parachever quelques petites difficultés. Le sr de l'Isle partit pour aller voir exécuter ce que promettoit S. A. de ravitailler Casal et faire lever le siège.

13. Le 13e, la garnison de la citadelle de Suse, qui étoit pour le duc de Savoie, sortit, et celle du Roi y entra après qu'on eût fait inventaire de ce qui y étoit.

14. Le 14e, le fort de Gélasse fut livré au Roi, qui y mit des Suisses. Le prince de Piémont vint dîner avec le Roi à Chaumont, et après dîner le Roi vint loger à Suse.

15. Le 15e, M. le Cardinal vint aussi à Suse. La nuit du 15 à 16, le siège de Casal fut levé selon les lettres de M. de Guron arrivées le 18, 17.

16. Le 16, on eut nouvelles de Chivas [Chivasso] que 1,000 tonneaux de vin et 700 sacs de blé partoient pour aller à Casal et 300 qu'on devoit prendre à Verrue.

17. Le 17, le prince-cardinal de Savoie vint à Suse trouver S. M., l'assurant comme tout l'ordre possible étoit donné pour lui donner contentement touchant Casal et que Gonzalès y étoit

1. Lepré-Balain s'est inspiré des pages qui précèdent et des indications complémentaires portées aux fol. 388 et 389 du « diaire » pour rédiger son récit du combat du pas de Suse (fol. 33 v°-35 v°).

allé pour lever le siège. Au soir, on eut assurance par une lettre de M. de Guron que les Espagnols s'étoient retirés la nuit du 15 à 16, qu'ils avoient laissé leurs forts en leur entier et que ceux de Casal étoient dedans et emportoient le bois.

18. Le 18, M. le Cardinal alla à Boussolin [Bussoleno], où se trouva le prince de Piémont, et furent longtemps ensemble avec mutuelle satisfaction. M. de l'Isle, que le Roi avoit envoyé pour faire envitailler Casal, manda que, sur les trois heures d'après-midi du 17e, il étoit à six milles de Casal avec le premier envitaillement. Il envoie le mémoire de ce que ceux de Casal demandent pour ravitailler la place, auquel le Roi avoit déjà donné ordre, et à plus qu'ils ne demandoient. M. de Biscarat [ici, un blanc].

19. Le 19e sont arrivés MM. de Montosier [Montausier] et Vivant [Vivans] de Casal, assurant que la ville eût encore tenu six semaines, ayant pour cela assez de vivres, sans prendre de ceux de la citadelle où l'on n'a point touché. On sut les nouvelles des parentes du sr Du Puy et de leur accident.

20. Le 20 [ici, une ligne de blanc].

21. Le 21, Mme la princesse de Piémont est venue voir le Roi avec Monsieur le prince son mari. Le Roi fit mettre toute son armée en bataille pour la recevoir, se tenant entre l'avant-garde et la bataille, accompagné de plus de 400 gentilshommes, sans compter ceux qui avoient quelque commandement qui étoient en leurs postes[1].

(*Fol. 364.*) Le Roi arriva à Suse le 14e mars avec le prince de Piémont, qui dîna à Chaumont avec S. M.

La description plus spéciale des barricades.

Reddition de la citadelle le jour devant la venue du Roi à Suse. Ce qui ne se fit qu'un jour après la promesse. Description de la citadelle et du fort Saint-François, autrement (?) de Gélasse. Le Roi y a fait mettre à l'un et à l'autre la compagnie de Radin [Reding], qui est de 200 Suisses.

L'arc triomphant d'Auguste.

Ce que fait en ce temps l'armée de M. de Guise, de laquelle

1. Ce qui précède, depuis « 10. Il revint le 10e au soir », p. 198, a été utilisé et souvent textuellement copié par Lepré-Balain, fol. 36 r°.

on a été longtemps sans apprendre des nouvelles, le Roi lui ayant mandé de ne point avancer davantage après la reddition de la citadelle de Suse.

La venue de Mme la princesse de Piémont à Suse. La réception que le Roi lui fit, l'armée mise en bataille entre Bussolin et Suse. Le prince de Piémont l'accompagna toujours.

L'envoi du sr Priandi et du sr de la Saludie.

Lettres et instructions du sr d'Avaux et leur contenu.

Députés de Saverdun vers le Roi.

Prise de la princesse Marie, la manière et le sujet[1].

La venue des députés de Casal à Suse avec M. de Guron. Bien reçus du Roi.

Le siège levé devant Casal et sa manière. Le ravitaillement, le jour et la manière. Lettres du sr Gonzalès au duc de Savoie reçues à Suse le 19 au soir, qui promet d'effectuer le traité. Quels sont les articles du traité. Le soin du Roi à faire châtier les désordres des soldats et casser les chefs absents. Grande incommodité de vivres et les raisons. Ce qui a été fait pour l'établissement de la messe à Pragelas.

Je suis parti de Suse le 26 mars avec le sr de Guron. J'ai vu le duc de Savoie à Veillane [Avigliana], et ce qu'il m'a dit. Nous vînmes coucher à Rivoli.

Le 27, arrivâmes à Turin, où j'ai vu l'infante de Mantoue et le prince-cardinal, et ce qu'ils m'ont dit.

Le 28, sommes venus coucher à Casal, auquel jour il fut assiégé un an avant, où nous avons séjourné le 29. Nous y avons vu la citadelle et le château. Le comte de Cumien [Cumiana], envoyé par le duc de Savoie voir Don Gonzalès à Valence [Valenza] pour faire retirer les troupes de Rossignan [Rossignano], Saint-Salvador [San Salvatore], Pomare [Pomaro], Nice [Nizza], Aqui [Acqui], Albe [Alba]. La réponse de D. Gonzalès. Spadin malade à la mort, et ce qu'un Espagnol dit à l'archiprêtre de Villanova sur ce sujet.

Description du siège de Casal, des principaux événements, et comme ils pouvoient encore durer. Concours de toutes professions à la défense. Casal assiégé le 28e.

Le 30, nous sommes partis de Casal et venus coucher à la Gerole [Casei Gerola].

1. Lepré-Balain consacre à cet événement un peu plus d'une douzaine de lignes (fol. 36 v°).

Le 31, nous sommes venus à l'Arene [Arena]; le lendemain à Longini.

Le 2e avril à Bourgfort [Borgoforte]; le 3e à Mantoue.

Il a couru longtemps un bruit que le Roi venoit à Casal, ce qui a été confirmé par une lettre du 29e mars écrite au sr d'Avaux.

Ce que le sr Eumolpe [P. Joseph] a écrit sur le fait du refus de Raimondi, et ce que le sr Edulie lui a répondu.

Le sieur Bibule [duc de Savoie] a fait savoir au sr de Saint-Cordor [Gonzalès de Cordoue] l'obligation qu'il lui avoit du retour du sr Anello [le Roi].

Le départ du sr de Pamperon [Guron], qui fut le 8 avril.

M. de Mantoue témoigna au sr Lévy [le P. Joseph] une grande répugnance sur le sujet de Trin, avoua néanmoins que s'il eût été en la place du Roi et de M. le Cardinal qu'il eût fait comme eux, selon que le sieur Lévy lui remontra qu'ils avoient été contraints à cela par la crainte de la perte de Casal, dont ils attendoient d'heure (*fol. 365*) en autre des nouvelles sur ce que les dernières lettres qu'on avoit reçues dudit lieu disoient qu'il ne pouvoit tenir que jusqu'au 15 ou 20 de mars, que si l'on avoit point traité avec le duc de Savoie il se fût sans doute rallié avec les Espagnols, et encore qu'ils n'eussent pu empêcher le passage de l'armée du Roi, ils l'eussent aisément retardée, marchant six journées par un pays ennemi, ayant aussi à passer la Doire Baltée, non guéable. Le sr Lévy jugea plus à propos que M. de Mantoue envoyât avec lui le marquis de Striggio, son grand chancelier, homme fort capable, que de venir lui-même, craignant quelques aigreurs entre les parties qu'il jugeoit bien ne se pouvoir si tôt accorder en définitif, joint qu'il n'étoit pas sûr que le duc de Mantoue passât dans le Montferrat.

Le marquis Striggio partit avec le sieur Lévy le 9e d'avril, lequel portoit ample procuration pour trois chefs : le 1er pour souscrire la Ligue avec le Roi, Venise et Savoie; le 2e pour satisfaire à ce que le Roi a jugé à propos que le duc de Mantoue donnât au duc de Savoie pour ses anciennes et présentes prétentions sur le Montferrat; le 3e pour s'obliger de donner assurance nécessaire sur tous ses biens en France pour l'argent qui lui auroit et seroit prêté pour les provisions de Casal, tant de vivres que de guerre[1].

Le sieur Lévy arriva le 17 d'avril à Suse. Je trouvai que le

1. Lepré-Balain est assez bref en ce qui concerne le voyage du P. Joseph

s^r Seneque [duc de Mantoue] avoit écrit une lettre remplie de plaintes assez peu considérées sur le sujet de l'accord que le Roi avoit fait avec le duc de Savoie en ce qui regardoit Trin [Trino] et les 15,000 écus d'or en droits seigneuriaux, qu'il avoit adressée au s^r Priandi, lors absent, et que le s^r Gay, servant lors au duc de Mantoue, porta à M. le Cardinal pour voir si, dans lesdites lettres, il n'y auroit point quelques choses d'importance qu'il dût savoir promptement. Cette lettre donna sujet de déplaisir au Roi et à M. le Cardinal, et l'on fut près de faire une réponse audit s^r duc assez aigre. Néanmoins, l'on jugea à propos d'attendre le retour du s^r Lévy, qui représenta ce qu'il convenoit de dire là-dessus.

L'on ne jugea point à propos de mettre en avant le traité sur les différends des ducs de Savoie et de Mantoue que l'on ne vît le ravitaillement de Casal être en meilleur état, et que le duc de Savoie ne pût faire entrer les 10,000 sacs de blé, à quoi il s'étoit obligé. Ce qu'il tardoit beaucoup dè faire et sembloit, par ses procédés, qu'il voulût contraindre l'armée du Roi de se retirer en France par le manquement de vivres et laisser Casal dépourvu pour rendre sa condition meilleure selon les occasions. Mais comme il vit que le Roi se résolut de ne point sortir de Suse qu'il n'y laissât au moins M. le Cardinal avec toute son armée, il fit entrer lesdits vivres dans Casal, au moins à peu près, pour se délivrer des troupes du Roi.

Cependant, de toutes parts, M. le Cardinal prit soin de faire entrer des vivres dans Casal : à savoir, 8,000 sacs de blé par la Provence, portés par des mulets jusques à Paulingure [Polonghera], proche du Pô, pour de là y être débarqués et aller à Casal ; comme aussi par la rivière de Gênes, le sieur Alberigni, résident de Mantoue à Gênes, a envoyé 4,000 charges de blé achetées des 30,000 ducats que Venise a donnés pour cet effet au duc de Mantoue.

Le s^r Soranzo, ambassadeur extraordinaire de Venise, vint trouver le Roi à Suse vers le 12e d'avril, l'assura que la République avoit résolu de signer la Ligue, que le s^r de la Saludie a apportée signée par son retour de Venise, le 19 d'avril.

L'archevêque de Pise, nommé Alexandre de Médicis, ambassadeur de Florence, vint trouver le Roi vers le 16e d'avril. Sa légation consistoit, outre le compliment pour son arrivée en

et ses négociations à Mantoue ; il leur consacre seulement une demi-page environ (fol. 36 v°-37).

(*fol. 366*) Italie, à intercéder pour la paix entre les deux couronnes, s'excusant de ne pouvoir joindre ses armes à celles du Roi à cause des conditions de l'investiture de Sienne qui obligeoient le Grand Duc de secourir l'État de Milan avec six mille hommes de pied et six cents chevaux, et lui aider de ses galères. Il proposoit qu'il seroit bon de faire une Ligue en laquelle les deux couronnes entreroient avec les princes d'Italie pour maintenir la paix d'icelles et empêcher aucun nouveau mouvement. Ce fut la même réponse que rendit le Grand Duc au s^r de Guron, qui, en même temps, fut envoyé vers lui par le Roi pour le convier d'entrer en la Ligue faite avec Venise et Savoie. Le Roi ni Venise n'ont pas agréé cette proposition comme étant scandaleuse pour faire que l'Espagne fît servir à ses desseins tous les confédérés, les amusant de faux prétextes, joint que l'Espagne est comme la plume de l'aigle qui consomme les autres que l'on met auprès.

Le 25 avril arriva à Suse le s^r Augustin Palaviccini, ambassadeur de Gênes, pour faire compliment au Roi de son arrivée, l'assurer de lui donner libre passage par ses ports et États pour les blés et autres munitions que S. M. vouloit faire passer dans Casal et pour le prier de terminer leur différend avec Savoie, sans toutefois vouloir condescendre aux moyens de paix arbitrés ci-devant par les deux couronnes, les trouvant trop avantageux pour Savoie. Ledit sieur Palaviccini a laissé une instruction de tout ce fait[1].

Sur la fin d'avril, le Roi partit de Suse pour venir à Valence, afin de faire avancer les affaires dans le Vivarois et Languedoc par sa présence et faire les préparatifs du siège de Privas.

M. le Cardinal demeura à Suse tant pour donner commencement au traité entre le duc de Savoie et Mantoue pour le paiement de quinze et mille écus d'or de rente et [un blanc] Trin, promis par le Roi audit duc de Savoie, afin d'acquitter Mantoue vers lui pour ses prétentions sur le Montferrat, qu'aussi pour pourvoir à la sûreté de Suse et à tout le reste des affaires d'Italie.

(*Fol. 367.*) Arrivée de l'archevêque de Pise et sa légation.

Arrivée de l'ambassadeur de Gênes et sa légation, vers le 23.

Le partement du Roi. Faut mettre le jour et la cause de son partement[2].

1. Lepré-Balain a utilisé ce paragraphe et les cinq précédents, fol. 37 r° et v°.

2. Ce paragraphe et le précédent sont barrés sur l'original.

Commencement de traité entre Savoie et Mantoue par les sieurs de Bulon [Bullion] et Châteauneuf pour le Roi avec Striggio et Biscalli (?) pour le duc de Mantoue, lesquels ont offert quatre partis au duc de Savoie, qu'il faut déduire tout du long. Lesquels partis ayant été acceptés par le duc de Savoie, notamment à cause qu'il ne convient pas avec eux de la valeur et de la nature des revenus qu'on lui veut bailler pour le paiement de ce qu'on lui a promis, M. le Cardinal a jugé à propos que les députés de part et d'autre avec le s[r] Servien, maître des requêtes, de la part du Roi, allassent sur les lieux pour faire estimation desdites choses; cependant, le duc de Savoie, effectuant le traité de l'11[e] de mars, retireroit toutes ses troupes du Montferrat, en laisseroit la libre jouissance au duc de Mantoue; que l'on rendroit tous les prisonniers de part et d'autre, à condition aussi que pour le paiement des 15,000 francs Trin, Montcalve [Moncalieri], Albe [Alba], Saint-Damian [San Damiano] et Vinove [Vinovo] demeureroient entre ses mains, où il pourroit tenir garnison et en retirer le revenu, sans que cela lui acquît droit sur lesdites places, hormis Trin qui lui étoit promis. Ce qui a été accordé avec les parties, M. le Cardinal agissant au nom du Roi, le prince de Piémont au nom de son père, Striggio et Priandi au nom du duc de Mantoue.

Toiras avec 4,000 hommes envoyés dans le Montferrat, et le 12 d'avril les régiments sont La Grange, Villeroy, Ribérac et Moncha et six cornettes.

Le sieur de Créqui fut laissé à Suse avec 8,000 hommes et 200 chevaux, Navarre, Bergerie, Vaubécourt, Estissac et Sault, avec ordre de faire quelques forts pour la sûreté du passage.

Les étranges extorsions de Curiace, même en la présence de Loix (?). Ses tours, détours et inconstances témoignent vouloir changer et visiter ses plans comme pour ce dessein. Comportement de Gonzalès avec apparence de modestie et dessein de paix. Palaviccini conseille que l'on retienne Suse.

III.

Diaire des Cévennes et Languedoc contre les huguenots et le reste de l'année 1629.

(*Fol. 368.*) M. le Cardinal partit de Suse l'11[e] de mai et vint par Briançon, Embrun, Gap, Die, Creit [Crest], Loriot [Loriol], et passa le Rhône à Baye [Baix], à deux lieues de Privas, et ramena une partie des troupes, savoir le régiment des Gardes,

les Suisses, Champagne, Piémont, Rambure et Vaillac et toute la cavalerie, hormis ce qui est demeuré en Piémont.

Il arriva à Privas le 19 mai, où il trouva le Roi qui avoit commencé le siège le 14 et étoit campé tout proche de la ville et logé en une petite maison à la portée du canon, où il s'étoit voulu mettre pour voir plus aisément tout ce qui se passoit dans le siège. M. de Schomberg y commandoit sous S. M.; M. le marquis d'Effiat reçut et exerça dès lors la charge de grand maître de l'artillerie[1]. Le Roi avoit avec lui les régiments de Picardie, Normandie, Phalsbourg, de Languedoc, d'Anouin [Halluyn (?)], de Péraud [Perrault], d'Hannibal, de Logères et de Lestrange, qui avoient gagné les avenues, fait les approches et tranchées. L'on avoit commencé à dresser deux batteries de trois canons chacune, qui n'étoient pas encore en état de tirer, et n'y avoit qu'une partie de la ville investie, qui est celle qui regarde le chemin de Baye, et celle du bas de la ville. Il fallut attendre l'arrivée des régiments qui venoient de Piémont pour investir les côtés des forts de Toulon et Tournon. Il faut voir le reste de ce siège dans le papier que j'ai envoyé à M. le Nonce, lequel il faut retirer.

Le 2e mai, Chabrilles avec nombre d'autres rebelles vinrent trouver le Roi pour se mettre en son obéissance, sur l'assurance qu'ils eurent que S. M. leur donneroit abolition de leurs crimes, jouissance de leurs biens et liberté de leur religion. Et pour cet effet, Chabrilles et les susdits avoient fait tenir une assemblée dans les Boutières, où les députés des paroisses voisines avoient signé pour la noblesse, le consistoire et le tiers état, qu'ils promettoient de remettre leurs armes et forts entre les mains de S. M., la suppliant de leur accorder les grâces susdites. Et pour l'exécution et sûreté de ce que dessus, le Roi a laissé les régiments de Lestrange et d'Anouin [Halluyn (?)] dans Privas et dans les forts de Toulon et Tournon et autres forts en divers lieux des Boutières, comme à Chalanges, la Chèse, le Chalart, le fort de Don (?), Mérillac. Et a envoyé aux environs de Privas,

1. Ce début de paragraphe et le paragraphe précédent ont passé en partie dans le « Supplément à l'Histoire » (fol. 38 v° et 40 r°). Il faut noter que Lepré-Balain s'est écarté passablement du récit du P. Joseph; il apporte sur tous ces événements plus de renseignements que n'en a donné le Capucin; par contre, il néglige, et non sans raison, les détails de l'itinéraire du roi et du Cardinal, et il introduit dans le récit de la campagne contre les protestants des informations relatives aux événements dont l'Europe, et l'Italie principalement, étaient alors le théâtre.

et notamment dans les Boutières, le sr de la Courbe, gouverneur de Vendôme, avec M. Ableiges, fils de M. de Maupeou, et maître des requêtes, avec le sr de Chabrilles.

Le Roi, devant que partir de Privas, fut assuré de la réduction de La Gorse [Lagorce], Valons [Vallon], de Salvac [Salavas ?], La Bastie [Labastide], Bagnas, Beriac [Berrias] et Le Vans [Les Vans]. Toutes ces places étoient entièrement rebelles et s'étoient préparées à la résistance avec fortifications. La Gorse et Beriac [Berrias] pouvoient tenir quelques jours. Le Roi s'en étant rendu maître, il ne reste plus dans le haut et le bas Vivarois aucune place qui ne soit en son pouvoir. Les fortifications de tous lesdits lieux seront démolies. L'on a laissé quelque garnison suffisante pour tenir le peuple en sujétion, auquel le Roi remet la vie, les biens et la liberté de conscience.

4 juin. Le Roi et M. le Cardinal partirent de Privas le 4e juin et vinrent loger à Villeneufve-le-Berg [Villeneuve-de-Berg], distante de quatre grandes lieues, par des montagnes très âpres et avec grand travail.

5. Le 5e vinrent à Beriac [Berrias], cinq lieues, où l'on séjourna le 5e pour attendre le canon et se préparer au siège de Saint-Ambroise [Saint-Ambroix].

7. Le 7e, on vint coucher à Saint-Estienne [Saint-Étienne-de-Lolm], proche de Saint-Ambroise, et le Roi à Saint-Vitam [Saint-Victor-de-Malcap ?].

(*Fol. 369.*) Dès le matin, ceux de Saint-Ambroise avoient fait savoir à M. de Montmorency, qui étoit allé reconnoître la ville, qu'ils étoient résolus d'ouvrir les portes au Roi, ce qu'ils firent l'après-dîner, et S. M. fut voir le 8e au matin les fortifications de la ville sans y entrer, y ayant mis trois compagnies du régiment de Normandie en garnison, donnant assurance aux habitants de leur vie, de leurs biens et de la liberté de conscience. La fortification fut trouvée médiocre et telle qu'elle ne pouvoit point tenir, après que le canon seroit mis en batterie, pour être commandée de plusieurs lieux des montagnes voisines, les bastions petits et presque en forme de redoutes, le terrain remué de nouveau et les murailles basses en plusieurs endroits.

8. Le même jour du 8e, le Roi s'avança à Salindres, une lieue et demie d'Alais, et, entrant dans les Cévennes après avoir passé la rivière de Saint-Ambroise au-dessous, il mit et fit marcher son armée en bataille et employa près de trois heures, durant un grand chaud, à ranger les troupes lui-même.

9. Le 9e se passa pour attendre l'armée qui n'étoit pas entiè-

rement venue, et, sur le soir, l'avant-garde fit les approches, où fut blessé le baron d'Effrem d'une mousquetade à la cuisse, dont il mourut quelques jours après; le s[r] de Campagnol le voulant relever y fut blessé aussi à la cuisse, dont il mourut. Peu de gens outre ceux-là y furent tués. Le s[r] de Rohan étoit venu d'Uzès en Alais pour encourager les habitants et y laissa pour gouverneur le s[r] de Mirabel, gentilhomme des Cévennes, fort affidé huguenot, avec 2,000 hommes de guerre pris la plupart dans les communes des Cévennes, avec neuf ou dix gentilshommes de médiocre condition, entre lesquels étoit Gastide, catholique, neveu de Mirabel. Le s[r] de Rohan en sortit le 9[e] sur les quatre heures au soir. Ses gardes étoient dans le château de Rousson quand le train de M. le Cardinal y arriva. Il se retira dans Anduze. Le Roi fit sommer Alais le samedi au matin. Les gens de guerre répondirent de la muraille qu'il falloit parler à M. de Rohan. Gastide m'a assuré que M. de Rohan fit jurer à tous devant son départ de souffrir toutes extrémités plutôt que de se rendre, leur faisant croire que de la conservation de cette place dépendoit celle de leur parti par le retardement de l'armée du Roi jusques bien avant dans l'été.

Alais est située au pied des montagnes de la part d'Anduze et les Cévennes. Elle est dans une plaine du côté de Saint-Ambroise et le long de ses murailles du côté des montagnes passe la rivière de Guerdon [Gardon], presque guéable partout. La ville est beaucoup plus longue que large, presque en forme d'ovale. Du côté de la plaine, les habitants, depuis deux ans, avoient commencé et mis en défense une (*fol. 370*) fortification avec des bastions assez grands et proches les uns des autres, quelques-uns revêtus. Une fausse-braie au pied du fossé. Le Roi partit d'Alais le 29 juin et vint coucher en un bourg à quatre lieues de là[1].

Le Roi partit le 1[er] juillet pour aller à Saint-Chatte [Saint-Chaptes], à trois lieues d'Uzès, pour attendre la résolution des habitants, lesquels, le 2[e] de juillet, envoyèrent leurs députés; et grand nombre de citoyens vinrent pour voir le Roi avec les otages. Il reçut ce peuple avec grande humanité qui en sortit fort satisfait.

3 juil[*let*]. Le 3[e] juillet, le Roi alla loger à Besouche [Bezouce], à deux lieues de Nîmes, et M. le Cardinal à Saint-Privat, où, deux jours après, les députés de Nîmes le vinrent trouver, les-

1. Ce paragraphe et les précédents, depuis « le Roi et M. le Cardinal partirent de Privas le 4[e] juin », p. 206, ont été utilisés par Lepré-Balain, fol. 42 v[o], 43.

quels il mena au Roi, et le lendemain ils envoyèrent leurs otages, qui furent envoyés à Montpellier comme ceux d'Uzès. Les habitants desdites villes firent à l'abord quelques difficultés, qui furent surmontées par dextérité.

Le 7e de juillet, la cour vint à Beaucaire, à trois lieues de Saint-Privat, où elle séjourna deux jours. L'on fit de sorte que les habitants d'Uzès supplièrent le Roi d'y aller, ce qu'il fit, et deux jours après ceux de Nîmes obtinrent la même grâce et reçurent le Roi avec grand contentement.

Le Roi partit de Nîmes le 15 pour s'en retourner à Paris par le Saint-Esprit [Pont-Saint-Esprit] et Lyon. M. le Cardinal en partit le 17e et se rendit à Montpellier le 18, d'où il en partit le 24e et vint coucher à Frontignan, à trois lieues de là, et le lendemain 25e à Pézenas, où le sr de Guron a amené les députés de Montauban, qui firent instance que l'on ne démolît point la ceinture des murailles de Ville-Bourbon et Ville-Nouvelle pour ne demeurer décloses en forme de village, voulant aussi conserver les remparts desdites murailles et courtines. Sur quoi M. le Cardinal leur dit qu'il falloit obéir comme les autres villes au traité d'Alais et démolir toutes les fortifications, ou autrement qu'il dégageoit sa parole de les assister pour jouir de la paix et qu'il laisseroit à Monsieur le Prince d'exécuter les volontés du Roi. Les députés, entre lesquels étoient Nouaillan, premier consul, Du Boys et le ministre Charles avec neuf autres, se voyant pressés par la crainte de Monsieur le Prince et de se voir privés du fruit de la paix, assurèrent qu'ils tâcheroient de persuader après leur retour les habitants à obéir pleinement sans vouloir le promettre, comme n'ayant pas charge de le faire, priant au moins qu'abbattant le rempart, les bastions et tous les flancs, on laissât la muraille simple. Du Cros et Chaume, qui se rencontrèrent pour une autre occasion à Pézenas, les confirmèrent en la créance du bon traitement fait par le Roi aux habitants de Nîmes et d'Uzès. Ils s'en retournèrent le 3e d'août à Montauban avec le sr de Guron, pour assurance de leur conduite (*fol. 371*) et pour voir ce qu'ils feroient[1].

Le 3e d'août, Monsieur le Prince vint à Pézenas voir M. le Cardinal et lui dire l'état des troupes dont il avoit eu charge pour le dégât de Montauban; il le reconnut pour général de l'armée et lui céda en tout.

M. le Cardinal séjourna à Pézenas jusqu'au 5e, étant retenu

1. Ce passage a été utilisé par Lepré-Balain (fol. 45 r°).

par une fièvre tierce qui lui prit en y arrivant, dont il eut quatre accès.

Le 5e, il vint à Gabian, trois lieues.

Le 6e, à Saint-Gervais [Saint-Gervais-sur-Mure], quatre lieues.

Le 7e, à La Caune [Lacaune], quatre lieues.

Le 8e, à Alban, trois lieues.

Le 9e, à Alby [Albi], trois lieues, où les députés de Montauban vinrent trouver M. le Cardinal, le 12e du mois, en nombre de dix-huit, avec le sr de Guron, et assurèrent de l'obéissance de la ville et de donner douze otages jusqu'à la démolition. Ils le prièrent de venir en leur ville. Il est vrai qu'après le retour de leurs premiers députés qui furent à Pézenas, il y eut quelque [peu] de sédition et de refus d'obéir. Et enfin dirent que M. de Schomberg avoit promis à leurs députés à Pézenas d'obtenir qu'il leur seroit permis de faire un petit fossé à l'entour des simples murailles de la ville. Ce que M. le Cardinal leur accorda pour le bien de la paix. Comme il étoit à Saint-Gervais, le sr de Veirière [Verrières] et le sr Serrat apportèrent assurance de l'obéissance de Saint-Michel et de Lanes, son frère, et de la reddition de Caussade, auquel lieu, trois jours avant, ceux de Montauban étant encore en dessein de rébellion avoient tâché à pratiquer des intelligences pour se saisir de la place par des gens de Montauban que Saint-Michel fit sortir, lequel, avec son frère et trois députés de Caussade, entre lesquels étoit le grand ministre de Montauban, vint trouver M. le Cardinal à Albi, 12e d'août, y remédiant auparavant. Il est parti d'Albi le 16e et est venu à Saint-Géry [Saint-Guéry] près Rabastens, d'où il est parti le 19e pour aller à Montauban, ayant appris à Saint-Géry que, le 17e, ceux de Montauban s'étoient portés derechef à quelque sédition et émeute populaire sur vaine appréhension d'être désarmés et égorgés. Les choses vinrent à tel point que les Consuls vinrent avertir le sr de Guron que le peuple avoit pris les armes et que dans peu il n'y auroit plus de sûreté, s'il n'alloit sur (*fol. 372*) l'heure dans l'assemblée de ville faire entendre au peuple la vérité des sincères intentions de M. le Cardinal, ce qu'il fit, et le peuple s'apaisa et se porta à recevoir des gens de guerre, lesquels y entrèrent le 19, jusques au nombre de 4,000 hommes commandés par M. le maréchal de Bassompierre, qui prirent la garde des portes et mirent des corps de gardes aux carrefours et places publiques, avec grande tranquillité de toutes parts.

Le 20e août, M. le Cardinal y entra accompagné de 1,200 chevaux. En cette troupe y avoit mille gentilshommes, la plupart

du pays; le reste étoit des chevau-légers et des gardes. Les consuls de Montauban lui allèrent porter les clés à une lieue de la ville, et à la porte ils lui présentèrent le poêle, lequel il refusa de prendre. Il passa par les rues bordées de files de soldats des deux côtés et remplies de peuple, tant de la ville que de dehors, criant, avec grande allégresse, de toutes parts : « Vive le Roi et M. le Cardinal! » L'on remarquoit en leurs visages et contenances une véritable joie et comme un transport d'espoir par admiration et changement de volonté, même entre les plus séditieux et parmi tout le commun peuple qui, en cette ville-là, est plus mutin qu'ailleurs, et en avoient donné de grands témoignages, jusques aux femmes, durant le siège dernier et les autres guerres. Même quelques-unes furent remarquées, dont l'une durant le siège dernier, se trouvant aux assauts, ayant eu le bras emporté d'un coup de canon, le mit dans son devantier et, ayant fait mettre le premier appareil, s'en retourne sur les remparts. Une autre, ayant reçu un coup de mousquet dedans l'épaule, ne laissa pas de demeurer sur le rempart, disant qu'elle croyoit que les coups de mousquets fissent plus de mal. Une autre avoit encloué des pointes (?) dans (?) le (?) canon du Roi à une sortie qui se fit. Le zèle qui portoit ces personnes à la rébellion étoit changé en une ardente affection de jouir de la paix et de la recevoir avec joie.

M. le Cardinal vint descendre à l'église de Saint-Jacques, qui est presque toute démolie, hormis une chapelle qui restoit entière, où la messe se disoit durant la paix. L'on avoit accommodé le grand autel avec des draps et quelques tapisseries, quoique tout fût démoli à l'entour que l'on y pouvoit célébrer. Il fut accompagné en ce lieu-là de plusieurs prélats : l'archevêque de Bordeaux, l'archevêque de Toulouse, les évêques de Montauban, de Pamiers, de Cahors, d'Albi, de Rieux, de Valence et de Mende, et de plus de soixante ecclésiastiques de l'église-cathédrale et autres qui s'étoient retirés ès lieux circonvoisins durant la guerre. Toute la noblesse le suivit, et plusieurs catholiques des villes voisines accoururent pour voir cette merveille de la réduction de Montauban. M. le nonce Bagni étoit aussi en la ville en ce même temps, lequel fut fort bien reçu de ce peuple, encore qu'il y arrivât avant que la garnison y fût et y reçut beaucoup de contentement, et en manda au pape les particularités comme d'une nouvelle très agréable.

Tous les corps de la ville furent visiter M. le Cardinal avec

harangues, et entr'autres le consistoire; le ministre Olive, qui portoit la parole, ayant fait glisser en son discours, plein de louanges de M. le Cardinal, que les églises lui avoient grande obligation, en la réponse (*fol. 373*) qu'il leur fit il ne manqua pas de relever cette parole, disant qu'il pardonnoit à la joie qu'il avoit de voir une si heureuse paix pour eux et qu'une autre fois qu'ils n'eussent plus à user de ces termes[1]. Et depuis désirèrent avec impatience de le revoir, qui les renvoya à un autre de sa maison, auquel ils protestèrent être si satisfaits des comportements de M. le Cardinal qu'ils exposeroient volontiers leur vie pour le service du Roi et le sien. Cettuy-là leur ayant fait quelque ouverte sur le fait de la religion, ils lui répondent en des termes remplis de soumission et de témoignages de vouloir y contribuer qui leur seroit proche.

L'on peut dans l'histoire partager les nouvelles et les discours communs et particuliers de part et d'autre : ce qui fut résolu de faire et ce qui s'en est ensuivi, soit avec les ministres ou autres.

M. d'Épernon vint saluer M. le Cardinal et lui rendit [tout] l'honneur possible, dû à sa dignité et à sa charge, et ayant dîné avec, l'accompagna assez loin hors de la ville.

Les soldats en sortirent avec M. le Cardinal sans avoir fait aucun désordre.

Tous ceux de la suite payèrent et épandirent un grand nombre d'argent pour s'accommoder en leurs divers besoins.

M. le Cardinal, le 21e, le lendemain de son entrée, célébra la messe avec dévotion exemplaire au grand autel pour actions de grâces; ce que firent aussi lesdits prélats.

Il se trouva une seule femme, vieille catholique, qui demanda à voir M. le Cardinal pour se réjouir avec lui. Il la reçut fort humainement et lui fit du bien. Il voulut, devant son partement, que les missions des Jésuites et Capucins fussent établies et recommanda aux consuls d'y tenir la main; ce qu'ils acceptèrent sans contredit.

Il laissa la charge des démolitions au sr de Biscarat, qui, dès le jour de la sortie de M. le Cardinal, qui fut le 23e, fit sauter une partie du grand bastion du Moustier. M. le Cardinal, avant que de partir, fit faire le marché pour rebâtir la grande église et envoya le sr de Saint-Étienne avec une ample commission de la

1. Les fol. 371 et 372 du « diaire » ont été utilisés par Lepré-Balain, fol. 45 v° et 46.

part du Roi pour visiter en quel état sont les églises des lieux conquis de nouveau pour les rebâtir. Pour l'histoire, voyez sur ce fait les mémoires qui lui ont été donnés.

La ville fut trouvée beaucoup plus foible que l'on ne pensoit, et plusieurs experts dirent que l'on pouvoit prendre la place en six semaines. Elle étoit munie de vivres pour longtemps. Ils avoient remparé particulièrement Ville-Bourbon et avoient négligé quelqu'autres endroits plus importants dans la vieille et nouvelle ville. M. le Cardinal fit son entrée le 20e, comme nous avons dit, jour de saint Bernard, jour fatal pour le bonheur de cette ville (*fol. 374*), où le service de Dieu et du Roi y a été rétabli trois fois en même temps. Le même jour arriva le sr de la Pierre, dépêché de Vienne par le sr de Sabran, en date du 5 d'août[1].

M. le Cardinal sortit de la ville le 22e et alla coucher à Villoirc (?). Le 23e, à Saint-Géry [Saint-Guéry]; le 24, à Combesan, maison à l'évêque d'Albi; le 25, à Morève, où commence le Rouergue; le 26, à Rodez; le 27, à Spalion [Espalion]; le 28, à La Guiole [Laguiole]; à une lieue après commence la Haute-Auvergne; le 29e, à Chaudes-Aigues [Chaudesaigues], où l'on séjourna le 30; le 31, à Conin [Coren], près de Saint-Felour [Saint-Flour], où étoit la peste.

Le 1er de septembre, à Brioude; le 2e, à Issoire; le 3e, à Clairmont [Clermont], où M. le Cardinal fut reçu avec grand honneur; les rues par où il passa furent tapissées avec tableaux et inscriptions et quelque forme d'arc triomphant, avec un concours et applaudissement incroyable des gens de toutes sortes de conditions sortant loin au dehors de la ville, ne se pouvant contenter de le voir et le bénir : ce qui s'est fait à Brioude, Issoire et par tous les lieux où il a passé, même par les bourgades : ce qui se fit aussi le 4e, passant à Riom, à l'instance des habitants de la ville; en l'une et en l'autre, il fut rencontré et salué par les consuls, du présidial et des compagnies de la ville en armes, comme aussi du clergé[2].

Le même jour, il arriva à Effiat; il eut avis certains de toutes parts, et notamment d'un courrier dépêché exprès par Lingendes, de l'11e d'août, de Madrid, que Olivarès étoit résolu à la guerre

1. Ce paragraphe et les précédents, depuis « M. le Cardinal, le 21e, le lendemain de son entrée, célébra la messe avec dévotion... », p. 211, ont servi à Lepré-Balain, fol. 46 r° et v°.

2. Ce paragraphe a passé en partie dans le « Supplément », fol. 47 r°.

et en avoit envoyé un ordre exprès à Spinola, révoquant le pouvoir général qu'il lui avoit donné de faire la paix ou la guerre selon les occurrences. Il fut aussi confirmé en la nouvelle de la prise de Vezel [Verceil] du 19 août. Sur quoi il prit résolution de, etc., comme d'un dessein infaillible et décisif.

Le 6 septembre, M. le Cardinal, étant à Effiat, fit force dépêches, ayant renouvelé l'ordre qu'il avoit donné huit jours auparavant de faire avancer vers Suse quatre régiments : Rambures, la Tour et Saint-Pol qui sont en Provence, Aiguebonne qui est vers le pont de Grezin [Gresin], de faire aussi avancer à Embrun vingt canons et 200 milliers de poudre, outre ceux qui sont à Mâcon, Lyon, Grenoble et Beaucaire. Aussi de faire avancer à Embrun 20,000 charges de blé et 10,000 charges à Grenoble. Aussi de faire avancer cinq vieux régiments vers le pont de Grezin, Picardie, Normandie, Champagne, Piémont et Falsebourg [Phalsbourg]. Outre, le régiment du marquis de Longjumeau qui s'avancera vers Suse. Sans compter plusieurs cornettes de cavalerie qui ont charge aussi de s'avancer vers la Savoie et Suse.

M. le Cardinal a écrit au Roi le même jour qu'ayant appris les mauvais desseins de l'Empereur et d'Espagne, il avoit jugé à propos de faire exécuter les susdites choses au cas qu'il plût à S. M. de les approuver, n'ayant voulu différer d'en donner les ordres pour ne perdre temps, s'assurant au reste que les ennemis de S. M. trouveroient les affaires plus difficiles qu'ils ne pensoient, selon les moyens qu'il espéroit lui représenter de vive voix.

Il a écrit aussi à Casal pour la deuxième fois au s^r de Toiras et Servien, comme aussi au s^r Guiscardi et Canosse, qu'ils devoient sans délai asserrer dans Casal toutes (*fol. 375*) les provisions d'alentour et même des pays de Montferrat tenus par le duc de Savoie, sans s'arrêter à ses oppositions, eu égard aux contraventions qu'il faisoit tous les jours au traité de Suse.

Ce même jour, M. le Cardinal ayant su la nouvelle promotion de l'Électeur de Mayence a écrit à M. Bouthillier pour lui envoyer lettres de la part du Roi pour congratulation et pour lui offrir toute l'assistance de quoi il peut avoir besoin, sans néanmoins spécifier ce point dans la lettre, pour le dessein qu'il a de retirer la ville d'Appeimes (?) [Appenweier?], possédée maintenant par les Espagnols sur le comte Palatin, que ledit Électeur prétend appartenir à l'archevêché de Mayence.

Le 9e, M. le Cardinal partit d'Effiat et vint coucher à Villeneuve, trois lieues au-dessous de Moulins, s'étant embarqué à un quart de lieue de la ville, où il fut reçu sur le bord de la rivière de l'Allier avec grands honneurs par les maires, échevins et tous les bourgeois en armes.

Le 10e, il vint coucher à Pouilly; l'11e, à Briare, où plusieurs de la cour vinrent le trouver; le 12, à Montargis.

Le 13, à Fontainebleau, ayant dîné à Nemours, où plusieurs princes, cardinaux et seigneurs le vinrent recevoir.

Apprenant par courriers exprès de Venise, Mantoue, Casal et Suse que les Impérialistes entroient dans le Milanois et que Spinola faisoit ses préparatifs à Alexandrie et à Valence pour assiéger Casal, on donna ordre d'envoyer du secours, donnant le commandement à M. le maréchal de la Force des troupes de Bourgogne, où il y a plus de 1,500 chevau-légers. On commanda aux régiments de Champagne, Piémont, Normandie, Phalsbourg et Longjumeau et autres nouveaux.....

M. le maréchal a eu charge d'une armée pour la Suisse, composée de 6,000 hommes françois et quatre régiments, savoir Vaillac, Bussy, Gondyn de Nîmes et [un blanc], et 400 chevaux avec 6,000 Suisses qu'il lèvera dans leur pays. La République de Venise en paie le tiers de tout.

On a envoyé le régiment de Picardie à Suse.

Les Vénitiens lèvent pour M. de Mantoue 10,000 François, dont ils donnent 95,000 livres pour 2,000 hommes rendus en Mantoue. M. le chevalier de [la] Valette y mène son régiment qu'il mettra à 2,000 hommes, et n'a pourtant que 80,000 livres. Il est parti vers le 10 d'octobre, et son régiment est en Champagne [un blanc].

Le 16, le Roi fit la prestation du serment de la paix entre la France et l'Angleterre, en la présence de M. Emond [Edmunds], ambassadeur extraordinaire d'Angleterre.

Le 2e d'octobre, M. le cardinal de Bérulle mourut à Paris subitement un peu après midi. Il étoit parti de Fontainebleau il y avoit deux jours. M. le Cardinal a eu ses deux abbayes de Marmoutier de Tours et Saint-Lucien de Beauvais.

On a appris que les Espagnols étoient passé le fleuve Oglio et avoient pris Ustiano [Ostiano], petite ville qui appartient au prince de Bozzolo, de la maison de Mantoue, et le fortifioient, et que le général de l'empereur Collalte arrivoit à Crémone avec 22,000 hommes de pied et 4,000 chevaux. Ce que le sr Servain (*fol. 376*), lucquois, a confirmé pour les avoir vus et a affirmé que

Spinola avoit 14 à 15,000 hommes de pied, dont 3,000 étoient naturels Espagnols, le reste de Milanois et Napolitains, bons soldats et disciplinés, et avoit 3,000 chevaux, et que le tout avançoit vers les confins de Montferrat vers Casal. Que Spinola, pour amuser M. de Mantoue, avoit envoyé dire à S. A. que si elle vouloit traiter sans prendre conseil du Roi et de la République qu'on lui donneroit toutes sortes de satisfaction, ce qu'elle a refusé absolument.

Après, il lui a proposé de recevoir de son gré des troupes de l'Empereur ou d'Espagne dans le Mantouan et Montferrat et que, cela étant, l'accommodement se feroit plus facilement. Sur quoi S. A. a demandé temps pour en parler au Roi et à la République et cependant il a commencé de faire entrer ses troupes[1].

1. Lepré-Balain a peu utilisé toute cette fin du « diaire ». On retrouve cependant, de temps à autre, dans le « Supplément », quelques phrases qui lui ont été empruntées (voyez fol. 50, 52, etc.).

UN TÉMOIN DE LA FRONDE PARISIENNE :

ANNIBAL DE LA TRÉMOILLE

VICOMTE DE MARCILLY

SA RELATION INÉDITE

DU COMBAT DU FAUBOURG SAINT-ANTOINE.

Bien que portant un nom illustre, rehaussé d'un prénom conquérant, Annibal de la Trémoille, vicomte de Marcilly, fils naturel d'un grand seigneur, n'est pas compté parmi ces bâtards de bonne maison qui marquèrent dans l'histoire : il lui manqua la chance d'un Balagny, neveu de Monluc, le génie d'un Maurice de Saxe ; et sans doute sa biographie aurait continué à tenir dans les deux lignes que lui concède le généalogiste officiel des La Trémoille, Sainte-Marthe[1], si, les hasards de l'existence l'ayant un jour conduit à Paris à l'un des moments les plus critiques de la Fronde, il n'avait alors écrit quelques lettres qui valent d'être connues et publiées. Aussi bien, à le regarder d'un peu près, le personnage ne laisse-t-il pas d'être intéressant et, comme l'on dit, représentatif : malgré la tache de sa naissance, il fait bonne figure dans la galerie des La Trémoille du XVII[e] siècle; à le voir signer « Hannibal de la Trémoille[2] », d'une grande écriture qui traverse toute la page, on sent qu'il est fier de son nom, et il s'efforcera toujours de le bien porter. Il a, au plus

1. *Histoire généalogique de la maison des La Trémoille* (Paris, 1668, in-16), p. 260.

2. Il signe plus rarement « Marcilly ». C'était le nom d'une vicomté venue aux La Trémoille avec l'héritage des Laval; elle se trouvait en Bretagne. C'est aujourd'hui *Marcillé-Robert*, Ille-et-Vilaine, arr. de Vitré, cant. de Retiers. Nous conservons l'orthographe Marcilly, qui était celle des La Trémoille du XVII[e] siècle dans leurs lettres. — A la même époque vivait un autre Annibal de la Trémoille, sieur de Brèche, descendant de Jean de la Trémoille, bâtard légitimé de Louis I[er], et de Jeanne de la Rue.

haut degré, le culte de sa famille, et sa famille ne le renie point : on l'aime, on le consulte, on use de lui, on a recours à sa bourse ; vieillard, on le vénère. Il est toujours prêt à rendre service ; respectueux, il se tient à son rang, qu'il sait le second : toujours prêt à se montrer dès que l'intérêt de la maison le réclame, à rentrer dans l'ombre si tout va bien. Il accepte les missions délicates, difficiles, voire périlleuses : il liquidera honorablement la succession embrouillée d'un jeune fou, son frère, tué en duel, après mille sottises, sur la terre étrangère ; il surveillera, avec une sollicitude discrète, les exploits de son neveu le prince de Tarente, jeté aux côtés du grand Condé dans la mêlée de la Fronde, et de ces exploits il nous transmettra avec orgueil le récit en des lettres où tressaille une fibre quasi paternelle ; il défendra Taillebourg aux abois, en bon soldat qui a dans ses veines quelques gouttes du sang du « chevalier sans reproche ». Au total, un très digne gentilhomme, se sachant de bonne race et attaché, comme pas un, aux prérogatives de cet ordre de la noblesse, dont il a bien failli ne pas faire partie ; mais, surtout, un type accompli de serviteur dévoué et désintéressé, jaloux du bon renom de la « maison », à laquelle, estimant qu'il lui doit tout, il sacrifiera tout ; à laquelle aussi, mourant sans enfants, il trouvera tout naturel de léguer sa modeste fortune comme un tribut discret de la reconnaissance qu'il éprouve d'avoir été tenu, toute sa vie, pour un vrai La Trémoille, et avec le désir touchant, — qui sera exaucé, — d'avoir en retour sa part de la sépulture de famille en la chapelle seigneuriale du château de Thouars[1].

1. Feu M. le duc de la Trémoille, membre de l'Institut, faisant une place à Marcilly dans son grand ouvrage *Chartrier de Thouars. Documents historiques et généalogiques* (Paris, 1877, in-fol.), le définit ainsi (p. 314) : « Homme d'un rare mérite, il fut très utile à sa famille et servit dignement son pays. » — La plupart des éléments de la présente étude sont tirés des archives de la maison de la Trémoille (fonds de Thouars), actuellement en cours de classement à Paris par les soins de la Direction des Archives. Je dois remercier ici très respectueusement Mme la duchesse de la Trémoille, qui a bien voulu m'autoriser à y puiser, et très amicalement mon confrère Charles Samaran, qui, chargé du classement de ce magnifique chartrier, m'a signalé l'existence des dossiers Marcilly.

I

Son père, le duc Claude de la Trémoille, l'un des grands chefs protestants de la fin du XVIe siècle, beau-frère du prince de Condé qui avait épousé sa sœur, la célèbre Charlotte-Catherine de la Trémoille[1], et compagnon fidèle d'Henri IV dans tous ses combats, l'avait eu, avant son mariage[2], d'une demoiselle Anne Garand, à une date qu'il est permis d'approximativement fixer à l'année 1595[3]. Anne Garand, dont nous ne savons à peu près rien, était catholique, et son fils le fut aussi. Né dans quelque village de l'Aunis ou de la Saintonge[4], le jeune Annibal était à sa naissance d'une santé précaire, car, pour cause de maladie, il fut baptisé sans retard aux Nouillers[5], et c'est sans doute dans cette région qu'il passa sa toute première enfance. Son père ne le perdit jamais de vue, même après avoir épousé le 11 mars 1598 Charlotte-Brabantine de Nassau, l'une des filles du célèbre Taciturne, Guillaume d'Orange, et de sa troisième femme, Mlle de Bourbon-Montpensier[6]; en dépit d'infirmités précoces, le duc Claude venait parfois dans ce pays de Taillebourg, objet constant pour les La Trémoille d'une prédilection particulière, bastion avancé de leur puissance vers La Rochelle et la mer.

Le petit bâtard n'avait pas dix ans quand son père mourut

1. Cf. Éd. de Barthélemy, *La princesse de Condé, Charlotte-Catherine de la Trémoille, d'après les archives de Thouars* (Paris, 1872, in-8°). Elle ne mourut que le 29 août 1629 à Paris, et Marcilly dut la connaître.

2. Les lettres de légitimation d'Annibal indiquent ses parents comme étant « soluz et non mariez » au moment de sa naissance, et une consultation de trois avocats de Poitiers, donnée pour lui le 12 août 1660, le dit né *ex soluto et soluta* (Arch. de Thouars, doss. Marcilly). — Le P. Anselme (t. IV, p. 171) a connu le nom de la mère d'Annibal.

3. D'aprés l'épitaphe du tombeau d'Annibal (ci-dessous, p. 272).

4. Probablement dans la vicomté de Taillebourg, venue aux La Trémoille au début du XVIe siècle par le mariage de Louise de Coëtivy avec Charles de la Trémoille, prince de Talmont, fils du grand capitaine Louis.

5. C'est du moins ce qu'affirme M. l'abbé Fouché, dans son livre *Taillebourg et ses seigneurs* (Chef-Boutonne, 1911, in-8°), p. 306. — *Les Nouillers*, Charente-Inférieure, arr. de Saint-Jean-d'Angély, cant. de Saint-Savinien, à quelques kilomètres au nord de Taillebourg.

6. Le contrat avait été signé en Hollande le 23 octobre 1597.

prématurément à Thouars, âgé de trente-huit ans, le 24 octobre 1604 ; la goutte et les fatigues d'une active jeunesse avaient usé avant l'âge l'ancien combattant d'Arques et de Fontaine-Française; seule, nous dit le généalogiste de la famille[1], sa vigueur d'esprit était restée incroyable, et il était capable du maniement des grandes affaires, « aimant la lecture des livres, surtout de ceux qui traitaient de l'histoire » ; son fils Annibal hérita de ce goût, ainsi qu'en fait foi le catalogue de sa bibliothèque. Sept mois avant sa mort, le 26 mars 1604, Claude avait rédigé un testament dont la noblesse fait honneur autant à celui qui le dicta qu'à celle pour qui surtout il était écrit, Charlotte de Nassau; en voici les dernières lignes, qui concernent le fils d'Anne Garand : « J'ordonne aussy qu'Hannibal sera entretenu au colège jusques à l'âge de seize ans, puis sera envoyé en Hollande porter les armes, entretenu en gentilhomme, recognu pour mon fils naturel, auquel j'ordonne, en le mariant, six mille livres, ... priant ma chère femme de l'avoir agréable. » Charlotte de Nassau avait le cœur trop bien placé pour qu'il n'en fût pas ainsi. Elle adopta le jeune Annibal et, comme à ses propres enfants, lui donna tous ses soins; Marcilly ne l'oublia jamais : vivante, il entourera la duchesse d'une tendresse respectueuse; morte, il lui vouera un culte de vénération reconnaissante; au moment de son propre mariage, il sollicitera d'elle une copie certifiée de la partie du testament le concernant, et cette copie, il la versera dans ses archives, comme le titre d'honneur le plus précieux[2]. Charlotte de Nassau, huguenote zélée, mais tolérante[3], femme d'une beauté souveraine[4] et d'un

1. Sainte-Marthe, *op. cit.* Cf. Bibl. nat., *Dossiers bleus*, vol. 646, La Trémoille, fol. 60 v°.

2. Arch. de Thouars, registre de correspondance Marcilly; publ. dans *Le chartrier de Thouars*, p. 315, et dans *Les La Trémoille pendant cinq siècles*, t. IV (Nantes, 1895, in-4°), p. 33. — Cette copie est citée en tête de l'inventaire des papiers d'Annibal dressé en 1660 au moment de la mort de sa femme (Arch. de Thouars, un registre papier).

3. Elle resta toute sa vie en correspondance affectueuse avec sa sœur Flandrine de Nassau, qui, ayant abjuré le protestantisme, gouverna pendant trente-cinq ans le monastère de Sainte-Croix de Poitiers; ses lettres à la duchesse ont été publiées par P. Marchegay au tome I des *Archives historiques du Poitou* (Poitiers, 1872, in-8°), p. 203 et suiv.

4. Ses frères l'appelaient toujours dans leurs lettres : « Ma belle Bra-

grand caractère, restée veuve à vingt-cinq ans avec cinq enfants en bas âge, — six en comptant Annibal, — se sacrifia entièrement à l'éducation de ses fils, dont l'un devait lui causer bien des soucis; elle avait, tout comme aura Annibal, une passion véritable pour la grandeur de la maison, dont jusqu'à sa mort survenue en 1631, et même après la majorité de son aîné, elle ne cessa de diriger les destinées.

Le nouveau duc de Thouars, Henry de la Trémoille, cadet de quelques années d'Annibal[1] et à peine âgé de six ans à la mort de leur père, fut mis sous la discipline d'un excellent précepteur, Zacharie du Bellay, seigneur du Plessis; — le nom de M. du Plessis revient souvent dans les correspondances familiales; gouverneur de Taillebourg[2], il connaissait le petit bâtard et lui donna sans doute aussi les premières leçons. — Les deux enfants se lièrent d'une grande amitié, qui ne devait pas se démentir pendant plus d'un demi-siècle. A leurs côtés, grandissait un plus jeune frère, le dernier venu et, comme il arrive, le plus gâté, Frédéric, titré comte de Laval : cœur léger et tête frivole, dont la vie fut un vrai roman d'aventures, — nous en conterons l'épilogue, — mais dont les étourdissantes fantaisies, — si elles attristèrent souvent et sa mère et son frère aîné[3], — ne lassèrent jamais la complaisante indulgence de son confident préféré Annibal. Sur le duc Henry, par contre, Annibal reporta le respect et la soumission dus au chef de famille; quand il lui écrit, il l'appelle toujours « Monseigneur » ou « Votre Altesse[4] »; à ses yeux d'enfant émerveillés, le duc Henry n'ap-

bant » (cf. Marchegay, *Les deux duchesses; lettres de Mme de Bouillon à Mme de la Trémoille*. Paris, 1858, in-8°).

1. Il était né à Thouars le 22 décembre 1598.

2. Fouché, *op. cit.*, p. 309, 311.

3. Cf. ci-dessous, p. 227-228. — Tout enfant, Frédéric, qui, dans ses premières années, appelait son frère aîné « mon cher baby », s'entendait déjà à l'exploiter, comme le montre le curieux billet suivant qu'il lui adressait, en latin, vers 1614 : « Mi domine carissime frater, gaudeo te valere et studere bene. Nam intellexi ita ex literis cubicularii tui, qui scripsit ad Angelum. Verum ut videas me discere etiam quotidie aliquid, volui scribere hanc epistolam latine, rogans te humilime ut mihi mittas meam strenam. Tuus frater humillimus, FRIDERICUS TREMOLLIUS » (Arch. de Thouars, registre de correspondance du comte de Laval).

4. Henry, écrivant à Annibal, l'appellera toujours « mon frère » et

paraît-il pas comme presque un jeune roi, lorsque, en 1606, il le voit, tant de titres accumulés déjà sur sa tête, recueillir encore la succession du dernier comte de Laval, mort sans enfants en Hongrie[1], et devenir ainsi l'héritier de droits sur la couronne de Naples, comme représentant sa trisaïeule Charlotte d'Aragon, femme de Guy XVI, comte de Laval[2] ? — Ce n'était là qu'un rêve, et on le leur fit bien voir : en cette même année 1606, au mois de mai, le candidat éventuel au trône de Naples entrait modestement au collège, à Paris[3], et, suivant le vœu paternel, Annibal l'y accompagnait. Ils se séparèrent quelques années après, les études classiques finies, et tandis que le bâtard s'en allait apprendre le métier des armes en Hollande, où la duchesse le confia à ses frères les comtes Maurice et Henri de Nassau, le jeune Henry, avec son précepteur, M. du Plessis, accompagnait en 1612 le maréchal duc de Bouillon, son oncle, chargé d'une mission diplomatique en Angleterre[4]. L'année suivante, il s'en allait retrouver son frère Annibal en Hollande, voyage au cours duquel sa mère, qui lui en avait tracé le programme, lui imposait de noter « ce qu'il y aura de plus remarquable par les villes où il passera et d'en faire un petit recueil[5] ».

signera ses lettres : « Votre très affectionné frère » ou « votre plus affectionné ami » (Arch. de Thouars, registre de correspondance du duc Henry).

1. Sainte-Marthe, *op. cit.*, p. 262.

2. C'est en vertu de ces droits que le fils aîné de la maison porte depuis le milieu du XVIIe siècle le titre de prince de Tarente, reconnu par les rois de France.

3. *Les La Trémoille pendant cinq siècles*, t. IV, p. 61. — Dans une lettre écrite entre 1605 et 1608, la marquise de Guercheville disait à la duchesse Charlotte que la reine serait heureuse de la voir, et ajoutait : « Si M. votre fils étoit avec vous, il seroit vu de très bon œil et nourri avec Monseigneur le dauphin ; une amitié commencée de jeunesse dureroit éternellement » (*Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, t. XXVIII (1899), p. 229, d'après les archives de Thouars).

4. Cf. *Le maréchal de Bouillon à la cour d'Angleterre* (Paris, typ. Motteroz, 1873, in-8°). — La duchesse Élisabeth de Bouillon, femme du maréchal, était sœur de Charlotte de Nassau. — La bonne abbesse Flandrine, à qui l'enfant avait été faire ses adieux, écrit à sa sœur, le 13 décembre 1611 : « Pour Mr votre aîné, il étonne tous ceux qui le voient de sa résolution et bonne grâce » (Marchegay, dans *Archives historiques du Poitou*, t. I, p. 239).

5. *Le chartrier de Thouars*, p. 124-125.

Peut-être, dès ce moment-là, nos deux jeunes gens, dont l'épée novice brûlait le fourreau, rêvèrent-ils d'une incursion dans ces Allemagnes qui commençaient à retentir du bruit des armes, — la guerre de Trente ans se préparait; pour de jeunes héros, arrivés trop tard pour prêter l'appui de leurs bras à la consolidation de l'indépendance hollandaise, mais tous deux fils de l'ancien compagnon d'Henri IV, n'était-il pas tentant d'aller soutenir au delà du Rhin la politique française... avant Richelieu? Le voyage eut lieu, mais n'eut rien que de pacifique; encore n'osons-nous affirmer que Marcilly y prit part. Le duc Henry, après un séjour chez l'Électeur palatin, son oncle[1], alla en Autriche, vit à Lintz l'empereur Mathias et l'impératrice, dont il se loua fort, dansa à Vienne les « allemandes » avec dames et demoiselles de qualité, poussa jusqu'à Prague et Olmütz... avant la « défénestration » et avant la Montagne-Blanche; le retour se fit par Venise, Mantoue, Milan, la route des Grisons, où l'on courut risque de la vie, Zurich et Genève; le temps manqua pour aller, comme l'eût voulu la duchesse Charlotte, rendre visite au duc de Savoie[2]. La randonnée avait duré dix-huit mois et finit en janvier 1615[3].

Quatre ans plus tard, le 19 janvier 1619, le duc Henry, à vingt et un ans, épousait sa cousine germaine Marie de la Tour, fille du maréchal de Bouillon[4]. Marcilly devient alors le jeune Mentor de son second frère Frédéric, comte de Laval; il l'accompagne en Hollande, en Allemagne, à Venise, mais il y porte aussi les armes, — ses lettres de légitimation feront allusion à ses services, — et ceci se passe entre 1621 et 1625. Nous avons

1. L'Électeur palatin avait épousé la dernière sœur de la duchesse Charlotte.

2. *Le chartrier de Thouars*, p. 136-137.

3. Arch. de Thouars, registre de correspondance du duc Henry.

4. Et de la duchesse Élisabeth, sœur de Charlotte de Nassau. — C'est à tort qu'Imbert, qui a publié dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, t. XXXI (1866), d'après les archives de Thouars, l'un des registres de correspondance du duc Henry (tirage à part, Poitiers, 1867, in-8°), dit qu'il fut nommé, en mars 1619, par Louis XIII, « commandant général de la cavalerie de l'armée d'Allemagne ». Ce n'est que le 17 mars 1625 que le jeune duc fut nommé maréchal de camp de cavalerie légère à l'armée levée en pays messin sous les ordres du duc d'Angoulême (*Les La Trémoille pendant cinq siècles*, t. IV, p. 82-84).

de lui une note, malheureusement sans date, ou, sous le titre « Mémoire de ce que moi, Marcilly, ai veu et ouï dire en mon voiage d'Allemagne[1] », il parle des opérations du roi de Danemark contre Tilly, de celles de Wallenstein, de la peste qui ravage l'armée de Tilly, d'un séjour à Kreuznach, près de Coblence. Il se peut qu'antérieurement, en 1621, il ait accompagné le duc son frère au siège de Saint-Jean-d'Angély contre Rohan et Soubise[2] et qu'il se soit fait alors connaître de Louis XIII, qui, en avril 1622, à l'occasion du siège de Royan, fit occuper Taillebourg en promettant de le rendre sous peu aux La Trémoille[3]. De fait, le 22 septembre suivant, Marcilly était dans la place et rendait compte à « Madame », — la duchesse Charlotte, — de diverses démarches en Hollande : démarches, est-il besoin de le dire, où il s'agissait surtout de cet écervelé de Frédéric, du petit frère devenu grand, dont l'abbesse de Poitiers, Flandrine de Nassau, sa tante, mauvaise psychologue, écrivait en 1617, — il avait alors quatorze ou quinze ans : « S'il avoit vingt ans, il ne parleroit pas mieux, et avec plus de raison[4]. » C'est qu'à vingt ans le « petit cher mignon », comme elle l'appelle ailleurs[5], donnait de la tablature à ses oncles de Nassau, risquant d'avoir, en décembre 1622, à La Haye, avec le duc de Lauenbourg un duel que le comte Maurice arbitra[6], et le bon Marcilly avait déjà fort à faire de pallier, auprès de la sévère duchesse douairière, les torts de ce terrible cadet. Que n'eût-il pas donné pour éviter à sa chère bienfaitrice la moindre peine! « Je suis celui au monde », écrira-t-il, « qu'elle a plus obligé;

1. Arch. de Thouars, registre de correspondance Marcilly.

2. Imbert, *op. cit.*, et Jean Besly, *La guerre en Poitou et pays voisins; lettres à Pierre Dupuy*, publ. par Marchegay, dans *Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée* de 1877; tirage à part, p. 6, lettre du 7 juin 1621.

3. *Le Chartrier de Thouars*, p. 146-147. — Cette occupation momentanée de Taillebourg par le roi fut un gros souci pour les La Trémoille, comme en témoigne une lettre de la duchesse de Bouillon à sa sœur Charlotte, du 14 mai (Marchegay, *Les deux duchesses*, p. 8). Le roi reprochait au gouverneur Du Plessis sa trop grande complaisance pour les révoltés et le remplaça par M. de Fouquerolles.

4. *Archives historiques du Poitou*, t. I, p. 264.

5. *Ibid.*, p. 233.

6. *Le Chartrier de Thouars*, p. 267.

aussi, par plus de raisons qu'homme du monde, suis-je tenu de la servir[1]. » C'est à la duchesse qu'il devait et la place de pensionnaire en la province de Bretagne que le roi lui avait accordée le 8 juillet 1625[2] et la capitainerie de Montfort, dont son frère le duc l'avait gratifié[3], enfin et surtout cette belle charge de gouverneur de Taillebourg à laquelle il fut appelé le 11 août 1628[4] et qu'il garda plus de vingt ans.

Il avait alors largement passé la trentaine et, désirant à son tour de se marier, c'est vers la duchesse douairière qu'il se tourne de nouveau ; mais, n'osant lui confier directement ses espoirs, il s'adresse à Champdor, son secrétaire : « Depuis peu, quelqu'un de mes amis m'a proposé un mariage auquel je pourrois arriver, pourvu que j'eusse l'aveu qu'il a plu à feu Monseigneur me donner [allusion aux 6,000 livres promises par le duc Claude en cas de mariage]. Vous savez qu'en telle matière, c'est la première chose qu'on demande, qui on est et combien on a ; c'est ce que mon ami ne m'a point celé, et m'a dit de surplus que, quoique j'aie été nourri, élevé et instruit dans la maison, que cela ne suffisoit pour prouver, mais qu'il me falloit aussi un extrait de ce qu'a Madame en ce qui me concerne. Je vous supplie de lui dire que, ayant daigné avoir soin de ma nourriture et instruction par sa bonté, elle veuille m'octroyer le fondement de ma fortune pour le reste de ma vie, selon la volonté de feu Monseigneur, et je prierai Dieu pour sa santé et prospérité. Je n'ai pas osé parler de mon service, car il est par tant de raisons à elle que ce seroit la plus grande ingratitude qui fut jamais au monde si, étant honoré de ses commandements, je n'employois ma vie pour les exécuter, avec la fidélité que doit avoir un homme qui lui doit sa vie et son honneur. Aussi me trouvera-t-elle tellement lié à son service qu'il n'y ait rien qui m'en puisse séparer que la mort[5]. »

1. Lettre du 18 janvier 1628 à M. de Champdor, « conseiller et secrétaire de Madame » (Arch. de Thouars, registre de correspondance Marcilly).

2. D'un revenu de 140 livres par an (Arch. de Thouars, dossier Marcilly).

3. *Ibid.*

4. *Ibid.*

5. Lettre écrite de Nantes, le 25 février 1628 (Arch. de Thouars, registre de correspondance Marcilly).

Mais il s'agissait bien de mariage! Le siège de La Rochelle était commencé, qui dura jusqu'à la fin d'octobre[1], et Marcilly y accompagna le duc, son frère; celui-ci, quoique encore protestant, servait, fidèle aux exemples paternels, dans l'armée royale, et ce dut être une joie pour le catholique Annibal d'assister alors à l'abjuration du chef de sa maison entre les mains de Richelieu lui-même. S'agit-il d'un nouveau projet de mariage qui l'intéresse quand, un mois après, il écrit à M. du Preuil-Guérineau, secrétaire de la duchesse? « Pour la fille dont je vous ai parlé, elle a vaillant vingt grosses mille livres et est âgée de quinze ans et de fort honnête parentage; son cousin germain et curateur m'en a donné la parole[2]. » C'eût été folie, et Marcilly était bien trop sage pour s'exposer, à trente-cinq ans passés, aux risques d'une union avec une fillette de quinze ans! Le voilà d'ailleurs qui part pour Paris avec le duc, et peu après il est de nouveau à son poste de confiance de Taillebourg. Il y reçoit, à la tête de cinquante chevaux et d'autant de mousquetaires, les commissaires envoyés en août 1629 par le Parlement de Bordeaux « pour mettre ordre aux excès qui se sont commis aux villes voisines et à la campagne »; « la sédition continue toujours à Saint-Jean-[d'Angély] et à Saintes, lesquelles villes les ont refusés ». Et rappelant toutes les dépenses qu'il a faites pour grossir sa garnison, restaurer l'autorité du roi, « lésée par l'assassinat de ses officiers dans les villes voisines », et « contenir les peuples durant ces émotions à quatre lieues à la ronde », Marcilly demande à la duchesse douairière de lui faire rembourser par le roi ses avances : « Vous m'excuserez, s'il vous plaît, mais je vous ai trouvée si facile toujours à me procurer du bien que cela fait que je m'adresse avec plus de hardiesse à vous, et vous reconnaissant pour ma bonne maîtresse et à qui j'ai tant d'obligations et qui ont commencé avec ma vie[3]. »

A défaut d'argent, le bonheur, — un bonheur qui s'annonçait tranquille, — visitait enfin Annibal de la Trémoille : le 12 novembre 1629, à Thouars, assisté du duc son frère, il

1. Cf. les détails donnés par le duc Henry dans une lettre à sa mère du 6 octobre (*Le chartrier de Thouars*, p. 137).

2. Lettre du 17 novembre 1628 (Arch. de Thouars, dossier Marcilly).

3. Lettre de Taillebourg, du 12 août 1629 (*ibid.*).

signe son contrat de mariage[1] avec Jacquette de Rays, fille de feu Jacques de Rays, docteur en médecine, et de Michelle de Fulgré. Cette Jacquette de Rays, qui allait, pendant plus de trente ans, être la vicomtesse de Marcilly, avait une trentaine d'années; veuve, depuis peu, d'un président en l'élection de Puyraveau, Jacques Gauvain, seigneur de la Brosse[2], elle apportait à son nouvel époux 15,000 livres tournois, ... plus une fille du premier lit, dont elle était tutrice et qu'elle maria, seize ans plus tard, à Christophe Foucquet, sieur de Beaurepaire; la famille, tant du côté des Rays que de celui des Gauvain, était nombreuse, bourgeois égoïstes et procéduriers, ce qui valut par la suite bien des ennuis à Annibal. Le mariage fut célébré le lendemain. La duchesse douairière était à Paris; Annibal fit le voyage pour lui présenter sa femme et obtint à cette occasion de Charlotte de Nassau la précieuse copie certifiée du codicille du duc Claude qui le concernait[3]. Il n'était pas, apparemment, très en fonds; le jour du contrat, le duc Henry lui avait bien fait don de 2,000 livres en plus des 6,000 qu'il devait à la générosité paternelle; mais du don comme du legs le pauvre Marcilly, sur l'heure, ne toucha rien, rien que la promesse d'une rente de 500 livres que son frère lui signa le 20 décembre[4]. Et comme il lui fallait monter son ménage, il profita de son séjour dans la capitale pour se défaire, au prix de 1,500 livres payées comptant, de la capitainerie des ville, château et comté de Montfort en Bretagne[5].

Peu après, il est vrai, le duc Henry lui faisait son vrai cadeau de noces en lui obtenant lettres de légitimation en bonne forme, avec considérants des plus flatteurs : rappelant la naissance irrégulière d'Annibal, le testament du duc Claude qui le reconnaissait pour son fils et son éducation de gentilhomme sous l'égide de la duchesse Charlotte, le roi s'étendait complaisam-

1. Arch. de Thouars.

2. Elle l'avait épousé le 27 juillet 1617. Ce Gauvain avait été marié en premières noces, le 7 juin 1577, avec Catherine de Margonne et en avait eu trois filles; il mourut en novembre 1626.

3. Cette copie est datée du 15 décembre 1629 (ci-dessus, p. 219, n. 2).

4. Arch. de Thouars, dossier Marcilly.

5. *Ibid.*

ment sur les services qu'Annibal avait rendus, « tant en Hollande, Allemagne qu'en l'État de Venise, pour le service des républiques et princes alliés de cette couronne, y ayant acquis beaucoup de réputation » ; rappelait ensuite, qu' « étant venu en France sur les occasions des mouvements derniers, il nous auroit continuellement servi, même pendant le siège de La Rochelle, auquel temps nous l'aurions pourvu de la charge de lieutenant au château de Taillebourg, de laquelle il s'en est si dignement acquitté qu'il auroit dissipé plusieurs émotions populaires qui s'étoient élevées en notre province de Saintonge, tenu main-forte aux commissaires et ministres de justice qui s'y seroient transportés pour les réprimer, et en sorte que nous avons eu tout sujet de satisfaction de sesdits services » : tout cela, « joint à la recommandation de l'illustre maison », effaçait la tache de naissance d'Annibal et méritait qu'il fût « décoré du titre de légitimation[1] ». Il dut priser très haut cet avantage.

De retour à Taillebourg, Marcilly tomba gravement malade[2], et l'année suivante la mort de Charlotte de Nassau le plongea dans un deuil profond. Mort prématurée, — la duchesse avait à peine dépassé la cinquantaine, — et à laquelle ne dut pas être étranger le chagrin que, depuis plus de dix ans, lui causaient les incartades renouvelées de son fils Frédéric. Loin de suivre l'exemple de son aîné et de rester fidèle à la cause royale, le comte de Laval avait ouvertement pris parti pour les chefs protestants Rohan et Soubise[3] et sa mère, plus d'une fois, avait intercédé en sa faveur auprès du roi et du cardinal de Richelieu[4]. Le 13 mars 1626, Louis XIII lui avait pardonné ses désobéissances, le 19 mars 1627 l'avait autorisé à servir à l'étranger, et le 29 octobre suivant lui avait donné commission

1. Lettres de mai 1630 (Arch. de Thouars, registre de correspondance Marcilly; orig. scellé sur parchemin).

2. Il écrit, le 24 novembre 1630, à la duchesse douairière : « Une grande maladie et longue que j'ai eue m'empêcha d'aller à Brouage » (Arch. de Thouars, dossier Marcilly).

3. Haag, *La France protestante*, t. VI, p. 419.

4. Voir notamment une lettre qu'elle écrit en 1626 au cardinal (*Les La Trémoille pendant cinq siècles*, t. IV, p. 44-45).

de lever une compagnie de chevau-légers à la frontière de Champagne[1]. Commit-il quelque nouvelle sottise? Sans doute, car, le 6 novembre 1629, le roi lui octroie un nouveau pardon[2]. Avec cela, joueur effréné[3], libertin et débauché, affichant ouvertement en Hollande, pays de mœurs austères, sa liaison avec une Anglaise, Miss Orp, de qui il aura un fils, source, après sa mort, d'un autre scandale. Tout cela, dont on parlait à Paris et à la Cour, avait atteint profondément sa mère qui, quittant en août 1631 la capitale « pour éviter un mal contagieux[4] », s'en vint finir tristement ses jours en sa demeure de Château-Renard, près de Châtillon-sur-Loing, n'ayant auprès d'elle que sa sœur l'Électrice palatine. Elle mourait dans la religion réformée, qu'en digne fille du Taciturne et en dépit des défaillances de son entourage, elle n'avait cessé de pratiquer, faisant mentir le mot qu'en 1623 une de ses amies, la comtesse de Fiesque, catholique fervente, lui écrivait : « Vous avez une vertu si éminente et une probité si entière que je me promets que la divine Majesté ne laissera point tant de rares qualités sans le don de la foi[5]. »

Frédéric apprit en Hollande la mort de sa mère et, au grand scandale de la comtesse de Derby, sa sœur, se borna à verser quelques larmes, pour courir aussitôt à de nouveaux plaisirs[6]. Marcilly restait seul pour, de loin, veiller sur lui; il avait en France la gestion des intérêts de ce frère prodigue, qui, de La Haye, l'avait nommé, le 13 juin 1633, son procureur général en toutes ses affaires[7]. Le duc Henry se désolait et, bonne âme, s'apitoyait : « Mon frère », écrit-il le 24 mars 1632 à Marcilly, « je vous fais ce mot sur l'avis que mon frère me donne de sa

1. *Le Chartrier de Thouars*, p. 269.

2. *Ibid.*, p. 271.

3. Déjà en octobre 1621 la duchesse de Bouillon, tante de Laval, écrivait à sa sœur Charlotte : « J'ai écrit à M. votre jeune fils (il était alors en Allemagne) et lui ai dit un mot du jeu, croyant faire chose qui vous seroit agréable » (Marchegay, *Les deux duchesses*, p. 5).

4. Sainte-Marthe, *op. cit.*, p. 257.

5. Cité par Marchegay, *op. cit.*, p. 12.

6. Cf. Mme de Witt, *Charlotte de la Trémoille, comtesse de Derby* (Paris, 1870, in-12), p. 50-51.

7. Arch. de Thouars, dossier Marcilly (original signé : *Frideric de la Trémoille*).

résolution d'aller à Anvers, dont je ne saurois vous exprimer le déplaisir que j'ai, pour le tort qu'il se fait, et à sa maison. Toutefois, l'état où il me mande qu'il est, l'extrémité où il dit qu'on l'a porté me fait pitié. Dieu veuille que les épreuves qu'il lui envoie soient pour le ramener à lui et non pour le perdre[1] ! » Pour tirer d'embarras son cher Laval, que n'eût fait Marcilly ! La duchesse Charlotte n'est plus là ; il pense alors que la duchesse Marie serait en mesure de tenter quelque chose ; mais il n'est pas, avec elle, aussi à l'aise, et cependant ne pourrait-elle, sœur du duc du Bouillon et de Turenne, intéresser ces deux puissants personnages au sort du pauvre égaré ? Il confie son espérance au fidèle trésorier général des La Trémoille, Champdor[2] : « Puisque vous me faites l'honneur », lui écrit-il de Taillebourg le 22 janvier 1634, « de me parler de Mgr de Laval, je dirai avec vous que j'ai été fort consolé d'avoir appris qu'il soit demeuré à Ravenstein, lieu neutre, et qu'il n'a passé en Brabant, pour les raisons que vous me marquez et autres que savez trop mieux. Madame [la duchesse Marie] s'est toujours employée avec grande affection pour lui et lui a toujours témoigné son bon naturel ; si, en continuant, elle vouloit prendre la peine d'en écrire à Messeigneurs ses frères, qu'ils tâchassent de ménager son retour en Hollande avec quelque satisfaction de mondit seigneur de Laval, et je crois, sauf votre meilleur avis, que Mgr de Turenne auroit bonne grâce de s'y employer, lui qui a grâce à faire les choses, et si cela se faisoit, par ce moyen-là on reconnoîtroit l'union de ces deux maisons et le soin qu'ils prennent les uns pour les autres, et même je sais que Monseigneur [le duc Henry] en seroit obligé, et Madame auroit bonne grâce de s'être employée pour cela. Vous lui en parlerez, si vous le jugez à propos[3]. »

Taillebourg, dont il avait la garde, était, — avec les frasques de Frédéric, — la grande préoccupation de Marcilly. Une nouvelle conspiration contre Richelieu s'était formée après la journée des Dupes, où trempaient le duc d'Orléans, Charles de

1. Arch. de Thouars, registre de correspondance du duc Henry.

2. Il s'appelait Jean Du Monceau, et son oncle Nicolas avait été secrétaire de la duchesse douairière.

3. Arch. de Thouars, registre de correspondance Marcilly.

Lorraine, son beau-frère, et le gouverneur du Languedoc, Montmorency : « Ne vous éloignez pas de la garde de Taillebourg, dont vous êtes obligé de répondre et au roi et à nous », écrivait à Marcilly le duc son frère[1]. Il en répondait et tenait l'œil ouvert sur tout. Le 9 juillet 1632, il mande au duc que le bruit court en Saintonge que les Bayonnais ont pris le parti de Monsieur, que le Périgord et le Limousin s'agitent en sa faveur, mais il ajoute : « J'ai vu mes amis ces jours passés et me suis assuré de gens en cas qu'on fût pressé, pour le service du Roi et le vôtre, d'en avoir, et crois que, si Monsieur venoit dans le pays, je pourrois en avoir jusques à trois cents que je jetterois dans cette place pour lui résister; et de peur qu'il ne se fasse quelque entreprise sur icelle, je n'en sortirai que rarement; et si quelqu'un venoit qui me donnât ombrage, je ferois dire n'y être pas[2]. » Et le 21 août : « En ce pays, il n'y a aucunes nouvelles, sinon que Monsieur se fortifie de plus en plus. M. de Maillé est allé trouver le Roi de la part de M. d'Épernon. Nîmes n'a voulu croire son évêque, qui le vouloit mettre entre les mains de Monsieur. M. l'évêque d'Albi a mené six mille hommes à Monsieur. M. de Bordeaux [l'archevêque Sourdis] a donné département à soixante-dix hommes dans Saint-Savinien[3], qui venoient de Lezay, sur ce qu'on lui avoit dit que le marquis dudit lieu levoit des troupes pour Monsieur, et, ne l'ayant trouvé là, est revenu; et je sais que ledit archevêque avoit fait dire au marquis de ne se trouver en sa maison, et le tout pour faire le bon valet. Étant arrivés à Saint-Savinien, ils ne voulurent loger sans savoir de mes nouvelles; j'envoyai mon sergent, auquel ils demandèrent six maisons; ils eurent six hôtelleries, ont dépensé huit vingts livres et sont partis le lendemain fort matin[4]. »

Mais l'alerte est passée; Montmorency a payé pour tous, Gaston est exilé, ses complices sous les verrous. Le roi, qui sait l'importance de la place de Taillebourg, écrit à Marcilly pour l'informer de la nomination du comte de Jonzac comme

1. Lettre du 24 mars 1632 (Arch. de Thouars, registre de correspondance du duc Henry).

2. Arch. de Thouars, dossier Marcilly.

3. Charente-Inférieure, arr. de Saint-Jean-d'Angély.

4. Arch. de Thouars, dossier Marcilly.

lieutenant général en Aunis, Saintonge et Angoumois, à la place du comte de Parabère, et le prier de lui prêter, le cas échéant, assistance[1]. Un peu plus tard, il va lui donner une preuve nouvelle de sa bienveillance; un édit de janvier 1634 a prescrit que les bâtards, quoique nés de pères nobles, ne peuvent, sans lettres d'anoblissement, se qualifier gentilshommes; Marcilly se pourvoit en conséquence, et, en avril 1635, reçoit le précieux parchemin; comme dans les lettres de légitimation de 1630, le roi y rappelle les services rendus, tant en France qu'à l'étranger, par Annibal de la Trémoille[2].

Entre temps, Marcilly songe, non à faire fortune, mais à grossir un peu son revenu; la vicomté dont il porte le nom n'est qu'un titre, sans le moindre avantage matériel. En mai 1635, il acquiert la terre de la Viandière, non loin de Thouars[3]; l'année précédente, il a passé avec MM. Dagonet, Rabillard, Hillaret et Fayet un contrat d'association, au capital de 8,500 livres, pour trafic sur terre et sur mer; il verse à cet effet 2,000 livres pour sa part d'associé[4]. Entre 1630 et 1640, Marcilly, comme gouverneur de Taillebourg, signe un grand nombre d'actes, sentences, transactions, ventes, achats, reçoit aveux et hommages et son nom revient souvent dans le *Répertoire des titres du comté de Taillebourg*, où ces actes sont analysés[5]. Le 1er janvier 1636, le roi le remercie de

1. Lettre du 12 mars 1633 (*ibid.*).

2. Arch. de Thouars, registre de correspondance Marcilly; publ. dans *Le chartrier de Thouars*, p. 315-316.

3. Deux-Sèvres, comm. de Saint-Varent, arr. de Bressuire (Arch. de Thouars, dossier Marcilly).

4. *Ibid.* — Dagonet, qui paraît avoir été un des bons amis rochelais de Marcilly, puisque c'est dans sa maison qu'en 1652, après la capitulation de Taillebourg, Annibal sera autorisé à transporter par eau son mobilier, signe « Jacques Guiton »; c'était sans doute un des parents du célèbre maire de La Rochelle (cf. Callot, *Jean Guiton*, 3e édit., La Rochelle, 1880, in-16, p. 84).

5. Ce Répertoire, qui fait partie des archives de Thouars, a été publié par Gaston Tortat au tome XIX des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis* (Paris et Saintes, 1900, in-8°). — L'auteur de cette importante publication relève à la table le nom de *Marsilly* (qu'il écrit ainsi) comme celui d'un fief des La Trémoille se trouvant dans le comté de Taillebourg; en réalité, aucun acte du Répertoire ne concerne ce fief,

la protection donnée aux sous-fermiers des aides à Taillebourg[1].

En cette année, tout ce qui, en France, porte les armes est en émoi; Richelieu entame la formidable lutte contre la maison d'Autriche; la guerre s'allume sur toutes les frontières. Comme au temps d'Henri IV, les La Trémoille répondent à l'appel de leur souverain. Le duc, qui s'est distingué en 1630 au pas de Suze et à Carignan et qui y a gagné, en même temps que le Saint-Esprit, une blessure au genou dont il se sentira toute sa vie, remet sur pied ses régiments; le gouverneur de Taillebourg reçoit commission, le 30 juillet, pour lever une compagnie de cent fantassins et rallier le régiment de Talmont, qui se concentre au Puy-Notre-Dame. Survient l'alerte de Corbie, que, par un coup de surprise, les Espagnols réussissent à occuper; toutes les troupes de réserve montent vers le nord, et les régiments de Talmont et de Laval, — Marcilly passera comme premier capitaine de l'un à l'autre, — restés jusque-là en Haut-Poitou, se hâtent vers l'Ile-de-France; le danger passé, ils tiendront garnison successivement à Meulan, Mantes et Péronne[2].

L'année suivante, Marcilly est de retour en Aunis, et on le retrouve, le 14 septembre 1637, à La Rochelle, où il est venu « pour essayer de soulager les habitants de Taillebourg et de Saint-Savinien de l'emprunt que le roi leur demande », mais, ajoute-t-il, « j'ai peur que je n'y avancerai guère[3] ».

qui était, comme il a été dit, en Bretagne. Il y a un *Marsilly* dans la Charente-Inférieure, arr. et cant. de La Rochelle : de là peut-être la confusion. — Les titres domaniaux de Taillebourg, que nous n'avons pas eu le loisir de dépouiller, formeront une vingtaine de liasses des archives de Thouars, actuellement en cours de classement.

1. *Le chartrier de Thouars*, p. 317.

2. Voir, dans les archives de Thouars, dossier Marcilly, les pièces relatives à la levée et à la concentration des troupes de Marcilly en août 1636, et aussi, publiés dans *Le chartrier de Thouars*, p. 139-140 et 147, les ordres du roi pour la marche et la garnison des régiments de la Trémoille de septembre à décembre. Cf. aussi Susane, *Histoire de l'infanterie*, t. V, p. 271. — En récompense de son zèle en cette occasion, le duc Henry reçut du roi le droit de percevoir pendant dix ans 10 sols pour chaque pipe de vin passant sous les ponts de Taillebourg et de Laval (Imbert, *Registre de correspondance...*, p. 11).

3. Arch. de Thouars, dossier Marcilly.

* * *

Devenu indésirable en France, en Angleterre et en Hollande, désireux aussi de briser définitivement les liens jadis noués avec Anne Orp, cette Anglaise tenace dont il a un fils et qui se pare, non sans impudence, du titre de comtesse de Laval, Frédéric de la Trémoille est allé, en 1638, s'installer à Venise. C'est Marcilly, on s'en souvient, qui administre en France sa fortune, — car Laval est comte de Benon, baron de Didonne et de Mauléon[1], — et il est sans doute le seul parent avec qui l'exilé ose encore correspondre. Ses lettres ne sont pas longues : à l'ordinaire, simples accusés de réception des sommes que son fidèle gérant lui fait passer.

Lieu d'asile des grands seigneurs en disgrâce et des aventuriers en rupture de patrie, Venise était ville d'élection pour un égaré tel que Laval ; ce qui était folies et scandales sous les brumes de la mer du Nord ne serait qu'aimables badinages aux rives indulgentes de l'Adriatique, et, Richelieu étant ici sans pouvoir, on pourrait, en toute quiétude, s'y battre à l'occasion en duel ; enfin, sur la place Saint-Marc abondaient les jolis minois, et Laval, à trente-cinq ans, n'avait pas achevé de jeter sa gourme. Le grand nom qu'il portait lui assurait d'ailleurs considération et respect et était pour en imposer au digne ambassadeur qui représentait alors la France à Venise, M. du Houssay, — un ancien maître des requêtes qui, après la mort de Mlle de Bailleul, sa femme, finira évêque de Tarbes, — de petite noblesse de robe, en son nom Claude Mallier[2]. Quand l'abbé Paul de Gondy, le futur cardinal de Retz, accompagné de Tallemant des Réaux et allant en pèlerinage aux Lieux Saints, passa en 1638 à Venise, où l'ambassadeur le logea, celui-ci ne put le décider à aller rendre visite au comte de Laval. Laval comptait pourtant sur cette visite et disait de

1. Aujourd'hui Châtillon-sur-Sèvre, Deux-Sèvres, arr. de Bressuire.

2. Chantelauze, dans l'édition des *Œuvres* de Retz (collection des *Grands Écrivains*), t. IX, p. 377-378, a commis une amusante erreur en soutenant que Mallier (qu'il appelle Mailler) n'était que simple résident, distinct de M. du Houssay, conseiller du roi et ambassadeur.

Retz : « Il ne manquera pas de venir me voir. » — « L'abbé n'y alla point », ajoute Tallemant, qui conte la chose, « et parloit de Laval avec fort peu d'estime. Il disoit que, quand le comte alla à La Rochelle, les Rochelois mirent sur sa porte : *ni plus, ni moins*, voulant dire qu'ils ne se tenoient pour lui ni plus ni moins forts[1]. »

Peu après Retz, arrive à Venise un joyeux compagnon que Laval a dû voir aux Pays-Bas et avec lequel sa mauvaise étoile voudra qu'il renoue connaissance. Henri d'Escoubleau, marquis du Coudray-Montpensier, exilé de France, venait en droiture de la Bastille, où il avait passé cinq années au titre d'ancien familier de l'éternel révolté que fut toujours ce triste « Monsieur », Gaston, duc d'Orléans. Émule de Puylaurens, de Du Fargis, de Montrésor et de tous ces incorrigibles conspirateurs qui gravitaient à Bruxelles autour du frère de Louis XIII, honoré en 1632 d'une condamnation à mort du Parlement de Dijon[2], Du Coudray avait la réputation d'un enragé bretteur, et les gazettes s'alimentaient du récit de ses multiples duels. Envoyé à la fin de 1632 par Gaston pour manigancer quelque intrigue auprès de l'Empereur[3], on le rencontre de retour à Bruxelles un jour de mai 1634, où, sur les onze heures du soir, il ne craint pas d'envoyer un enseigne des gardes de Monsieur appeler en duel le duc d'Elbeuf, lequel répond au messager que, « sans les marques qu'il portoit de Monsieur, il lui eût fait sauter les fenêtres[4] ». Un mois après, Du Coudray figure, avec Montrésor, parmi les témoins d'un duel projeté entre Puylaurens et le duc d'Elbeuf[5]. A quelques jours de là, dans l'antichambre même de la princesse Marguerite, il se prend de querelle avec Courbanton, met l'épée à la

1. *Historiettes*, édit. Paris et Monmerqué, t. V, p. 192. — A en croire Retz lui-même (*Mémoires*, t. I, p. 121-123), le président Mallier l'obligea à quitter Venise pour avoir voulu « faire galanterie à la signora Vendranina, noble Vénitienne, une des personnes du monde les plus jolies ». Singulière préparation à un pèlerinage aux Lieux Saints!

2. Cf. *Mémoires de Nicolas Goulas*, édit. Constant (Société de l'histoire de France), t. I, p. 210.

3. *Gazette* de 1632, p. 14.

4. *Ibid.* de 1634, p. 198 (nouvelles de Bruxelles, du 13 mai).

5. *Ibid.*, p. 234 (nouvelles de Bruxelles, du 3 juin).

main, — trente autres lames jaillissent sur l'heure du fourreau, — et Monsieur est contraint de faire arrêter les deux duellistes[1]. Le 4 juillet, le voilà de nouveau sur le pré en face de M. de Bouville, ancien capitaine des gardes du duc d'Elbeuf, et de nouveau arrêté avec son second, Saint-Rémy[2]. Mais il faut penser aux choses sérieuses, et tandis que Richelieu prépare la suite de traités qui assureront à la France l'hégémonie pendant la dernière période de la guerre de Trente ans, Gaston d'Orléans et ses acolytes, tout en continuant à visiter en compagnie des chefs espagnols les places d'Artois, — Du Coudray-Montpensier est nommé maréchal de camp par le duc à cette occasion[3], — s'accordent en sous-main avec la cour de France et rentrent à Paris. Mais là, coup de théâtre : Richelieu, soupçonnant de nouvelles intrigues, fait arrêter, le 14 février 1635, Puylaurens, qui meurt peu après au Bois-de-Vincennes, tandis que Du Coudray est enfermé à la Bastille[4]. Il y trouva bonne compagnie : les maréchaux de Vitry et de Bassompierre, le comte de Carmain et son ami Du Fargis. « Ils y étoient traités », écrit Retz, « avec beaucoup d'honnêteté et même avec beaucoup de liberté. Leurs amis les alloient voir ; l'on dînoit même quelquefois avec eux[5]. » Mais de la Bastille, comme des meilleures choses, on se lasse, et d'avoir licence d'y ferrailler, il n'y fallait point penser. Aussi quand Du Coudray-Montpensier en sort, au début de février 1640[6], sous condition de quitter la France, s'attarde-t-il quelque peu sur le pavé parisien, et ce n'est que le 7 septembre qu'il se dispose à partir pour Venise[7] ; le 30, il s'excuse auprès du ministre Chavigny de ne pas être encore en route[8], et nous ne le voyons pas avant le 15 décembre installé sur les bords de l'Adriatique, dont il se

1. *Gazette*, p. 266 (nouvelles de Bruxelles, du 24 juin).

2. *Ibid.*, p. 286-287 (nouvelles de Bruxelles, du 8 juillet).

3. *Ibid.*, p. 355 (nouvelles du 19 août).

4. Cf. les *Mémoires* de Goulas, t. III, p. 267, et ceux de Montrésor, édit. Michaud et Poujoulat, 3e série, t. III, p. 197.

5. Retz, *Mémoires*, t. I, p. 159.

6. *Gazette* de 1640, p. 84 (nouvelles du 4 février).

7. Archives des Affaires étrangères, Correspondance politique, *Venise*, vol. 52, fol. 311.

8. *Ibid.*, fol. 317.

déclare fort satisfait[1]. Mais le désœuvrement pèse à cet homme si remuant : il cherche à s'employer sur place et demande à cet effet des recommandations au roi et à Chavigny[2]. L'ambassadeur de France, ce bon M. du Houssay, inconsolable de la mort récente de sa femme, s'est fait relever de ses fonctions et, en attendant l'arrivée de son successeur, M. de Braque assure l'intérim. Il connaît le comte de Laval; il connaît même sa maîtresse, jeune et jolie Vénitienne, et c'est sans doute sous ses auspices et au palais de France que Du Coudray-Montpensier et Laval font, — ou refont, — connaissance. Tous deux sont du même monde, tous deux grands seigneurs : si Laval est neveu de Turenne et petit-cousin de Monsieur le Prince, Du Coudray-Montpensier a été familier du duc d'Orléans, il est neveu du grand archevêque de Bordeaux Sourdis, et Louis d'Escoubleau, son grand-père, a jadis épousé une La Trémoille[3]. Nos deux gentilshommes sont vite inséparables; on s'amuse, l'on aime ensemble, mais, hélas! l'on se querelle aussi. Pour un motif resté mystérieux, un beau matin de février 1642, on se bat en duel, « à un demi-quart de lieue de Venise », dit la *Gazette*, et Laval tombe blessé à mort[4]; il expire quelques jours après.

C'est alors que Marcilly entre en scène, en qualité d'exécuteur testamentaire, car il y a un testament. Si Frédéric de la Trémoille a quitté les Pays-Bas pour rompre le lien sentimental qu'il y avait jadis imprudemment noué, ce n'a été que pour mieux céder au charme des Vénitiennes, et il laisse, en la personne de la jeune Marietta Mussi, une seconde « veuve », sur le moment inconsolable, et qui vient tout justement de le rendre père d'une ravissante enfant; et l'on devine que la jeune mère, inquiète de l'avenir, s'est assise au chevet du moribond pour l'aider dans la rédaction d'un testament qui avantagera « la petite Vénitienne », sans cependant oublier le petit Henri-

1. Archives des Affaires étrangères, *Venise*, vol. 52, fol. 324.

2. *Ibid.*, fol. 328 (lettre de février 1641).

3. Cf. Moréri et La Chenaye-Desbois, v° Escoubleau.

4. La *Gazette* ne parle qu'incidemment de ce duel, à propos d'un autre duel qu'eut à La Haye la même année le prince de Tarente, neveu de Laval (1642, p. 694, nouvelles du 2 août). — Cf. Sainte-Marthe, *op. cit.*, p. 259.

Édouard, le fils de l'Anglaise[1], de cette Anne Orp, qui, délaissée, n'en sera que plus âpre à réclamer au delà de son dû. De La Haye à Venise, la lutte s'engage entre les deux femmes, et Annibal de la Trémoille va tenir le rôle difficile d'arbitre et de conciliateur. Mais sa ligne de conduite est vite tracée : il y a des héritiers légitimes, le duc Henry et sa sœur, la comtesse de Derby, mariée en Angleterre à lord Stanley; il y a de belles terres en France à maintenir dans le patrimoine familial; c'est à quoi s'emploiera Marcilly; mais il y aura de la peine, car il a affaire, au nord comme au midi, à fortes parties. L'Anglaise se prévaut d'un prétendu mariage secret, conclu quelques années auparavant avec le volage Frédéric; elle affirme la légitimité de son rejeton et revendique la succession entière; du premier jour, le séquestre, à sa demande, est mis en Hollande sur les biens du défunt. Et comme elle est intrigante, elle réussira à obtenir l'appui d'une Française, et quelle Française! la reine d'Angleterre, Marie-Henriette, la propre sœur du roi de France[2]. Là est le plus gros danger; Marcilly s'en rend bien compte, et, après une correspondance de quelques mois, il se décide à partir en août pour la Hollande[3], où d'ailleurs son neveu Talmont, le futur prince de Tarente, vient d'être blessé en duel par un prince Radziwill[4].

Il y reçoit de bien touchantes lettres de Venise; car Marietta Mussi n'est pas restée, elle non plus, inactive. Elle a ce grand avantage sur sa rivale d'avoir recueilli les dernières paroles, les dernières volontés, le dernier souffle de l'homme aimé; elle en est plus intéressante et elle aura droit à plus d'égards. Elle le sait bien, et elle sait aussi, — car elle a fait parler son amant,

1. Imbert (*Histoire de Thouars*, Niort, 1871, in-8°, p. 260) attribue à tort le bâtard Henri-Édouard au duc Claude, mort en 1604.

2. D'après les lettres de la comtesse de Derby, utilisées par Mme de Witt, *op. cit.*

3. Le duc Henry lui donne le 9 août ses instructions « sur la conduite à tenir pour les rentes de Hollande saisies à la requête d'Anne Orbe, se prétendant veuve de M. de Laval » (Arch. de Thouars, registre de correspondance du duc Henry).

4. *Gazette*, p. 694, et *Mémoires du prince de Tarente*, publ. par le P. Griffet (Liége, 1767, in-12), p. 17-19. Le manuscrit unique de ces *Mémoires*, qui a servi au P. Griffet, est dans les archives de Thouars; l'édition du P. Griffet est à refaire.

— que l'exécuteur testamentaire est le meilleur homme du monde et qu'il ne sera pas insensible à de tendres appels ; peut-être même Laval a-t-il, *in extremis*, écrit quelque lettre touchante à son « cher frère », comme il l'a toujours appelé, pour lui recommander l'enfant qui vient de naître et sa mère. Marietta, bien stylée, aperçoit aussitôt la tactique à suivre : tenir le beau rôle de mère désintéressée, soucieuse uniquement des intérêts de sa fille, démasquer aux yeux de l'honnête Annibal le jeu perfide de l'adversaire anglaise, se répandre en protestations de dévouement et de reconnaissance pour l'illustrissime maison de La Trémoille, tenir bon tout de même dans ses prétentions intégrales jusqu'au jour où il faudra, sous peine de tout perdre, accepter une honorable défaite. Nous n'avons que quatre des lettres écrites par Marietta, ce qui est loin de représenter toute sa correspondance, et nous n'avons pas, — ce qui est dommage, — les réponses; mais ces quatre lettres, écrites en un italien enchanteur, avec des formules ensorcelantes, qui ont dû agréablement chatouiller et étourdir un peu le bon Annibal, sont quatre chefs-d'œuvre.

Presque au lendemain de la mort de son amant, la signora Mussi a eu un très beau geste : ne voulant pas que la réputation de l' « illustrissime seigneur comte » reçoive, lui disparu, la moindre atteinte, elle s'est rendue, séchant ses pleurs, au palais de France, et là, prenant des mains de Litter, majordome du feu comte, la liasse respectable des billets souscrits par celui-ci, elle s'est dépouillée de tout son avoir, de tout ce que lui a personnellement laissé Laval, et en a fait solennelle remise aux mains d'un ami sûr, le seigneur Pol Nani, afin que, en son nom, il désintéresse la meute des créanciers. Acte du tout est dressé par-devant notaire, en présence du chargé d'affaires, M. de Braque, qui s'engage à faire rembourser plus tard ces avances sur la succession, et la Marietta, qui est femme de tête, aura soin de faire contresigner le document par M. de Zonneveld, résident des Pays-Bas à Venise, pour copie en être envoyée en Hollande, de telle sorte que nul n'en ignore[1].

Puis elle fait prévenir le duc de Thouars et Annibal et, sans plus tarder, entame devant les tribunaux vénitiens la procédure

1. Arch. de Thouars, dossier Laval.

d'exécution du testament; un legs de 60,000 livres y est inscrit au nom de sa fille, non compris les avances remboursables. Annibal vient précisément de partir en Hollande pour tenir tête à l'Anglaise; le duc Henry, dans l'embarras, a bien annoncé l'envoi d'un de ses représentants; mais ce représentant tarde à venir; or, la loi de Venise annule tout testament qui n'a pas été expédié dans les trois mois. D'accord avec le résident français, agissant au nom du duc, Marietta, pour prouver sa bonne volonté, a demandé un sursis de huit mois; or, pour l'obtenir, il faut que la requête soit appuyée de 800 signatures de gentilshommes (Marietta n'exagère-t-elle pas un peu?), et comment, même avec le concours bénévole du signor Pol Nani et de M. de Braque, les réunir? Et Marietta de supplier « Son Illustrissime Seigneurie », — c'est Annibal, — « pour l'amour qu'elle portoit à Son Excellence », le pauvre défunt! (*che goda in Cielo!*), « de faire valoir auprès de Monseigneur le duc la nécessité de soutenir ses intérêts »; sinon, — et elle montre ici un peu ses jolies dents, — « je serai contrainte de poursuivre cette affaire ». Mais aussitôt, pour amadouer Annibal, qui, lui, n'a pas d'enfants et doit, par conséquent, aimer déjà l'enfant de son cher Laval, la petite Frédérique (encore une habileté que ce prénom évocateur!), elle l'entretient du baptême qu'on ne saurait remettre : on n'attend que la nouvelle ambassadrice de France pour la faire marraine; « toutefois, si elle tardait trop, il faudrait peut-être faire un autre choix pour remplir cette fonction ». Et, fermée cette parenthèse attendrissante, la Marietta rappelle qu'elle a payé rubis sur l'ongle les dettes criardes de son amant, et que « la raison, non moins que ma droiture exigent encore que je ne sois pas frustrée au sujet des autres biens que Son Excellence possédoit. C'est ce qui me fait supplier Votre Illustrissime Seigneurie de faire agréer à l'Excellentissime seigneur duc le séquestre que je suis obligée d'en réclamer ici et en Hollande, sur l'avis que j'ai reçu », — car on sait tout à Venise! — « que Madame Anne a employé ce procédé, non seulement en son nom, ainsi que j'ai, moi, raison de le faire, mais même au nom de son fils ». Et vite, et comme pour s'excuser de son audace, la rusée Vénitienne fait reparaître Frédérique : « *Votre nièce*, ma fille, se porte à

ravir; je supplie Votre Seigneurie Illustrissime de la prendre sous sa protection : c'est le portrait frappant de son père! » Comme elle sait s'y prendre! Et, pour finir, un mot discret sur son propre état, bien digne d'apitoiement : elle s'excuse de n'avoir pas écrit de sa propre main « à cause des souffrances et de la faiblesse que j'éprouve depuis mes couches ».

Cette lettre est du 2 août[2]; la réponse n'arrive pas, et Marietta s'inquiète. C'est qu'Annibal est à ce moment-là en route vers la Hollande. Il ne répond que le 9 octobre, de La Haye. Et le 2 décembre, la Mussi reprend la plume, que, cette fois, elle a bien en main. Entre temps, elle a reçu la visite du sieur Allard, l'homme d'affaires expédié par le duc Henry. Ils ne se sont pas accordés; elle l'a trouvé brouillon « et plutôt propre à altérer les bonnes dispositions et instructions de Son Excellence qu'à les faire valoir; il a, en effet, toujours proposé des choses exorbitantes et déraisonnables auxquelles je ne pouvois prêter l'oreille sans trahir les intérêts de ma fille, non plus que les miens ». Elle s'en tient au testament, dont elle espère que Marcilly a enfin reçu l'expédition, et, avec un grain de malice, ajoute : « Votre Seigneurie Illustrissime pourra s'en servir pour guérir le sieur Allard de sa maladie. » — « Je ne marche pas », affirme cette résolue petite femme, « sans avoir pour moi la raison et le bon sens. » Et, après avoir protesté de sa reconnaissance éternelle pour Laval et de son respect pour sa « très noble et très excellente famille », sachant, d'autre part, que « les coutumes de France ne permettent pas la possession à une fille née dans les conditions de la mienne », — et c'est bien là qu'elle sent son infériorité, — elle n'hésite pas, s'adressant à Annibal, dont elle n'ignore pas, semble-t-il, la naissance irrégulière, à risquer un argument *ad hominem* : « Que Votre Seigneurie Illustrissime se rappelle que la position de l'enfant est, *sous tous les rapports*, pareille à la sienne; que, la personne en laquelle se concentrent les mêmes intérêts ayant été choisie avec tant de confiance en sa droiture par le feu seigneur comte comme exécuteur testamentaire, elle est dans l'obligation de se montrer telle; si elle transgressait ce devoir,

1. Arch. de Thouars, dossier Laval.

elle manquerait autant à la dernière volonté du défunt et aux droits de la pupille à elle confiée qu'à elle-même, en faisant un tort dont ses petits-enfants pourraient demander le châtiment et la vengeance au Ciel! Mais je veux espérer qu'elle se fera connaître en cette affaire telle vis-à-vis de nous que je l'estime et qu'elle se qualifie elle-même dans ses lettres. » Puis, glissant une petite phrase pour atténuer ce qu'il pourrait y avoir d'un peu trop tranchant dans ces déclarations et indiquer discrètement à Annibal qu'elle sera toujours prête, « en suivant ses conseils, à un bon arrangement », elle lui donne des nouvelles de Frédérique, « qui croît toujours en beauté en même temps qu'en âge ».

Allard n'ayant pas réussi à Venise, Annibal, de retour en France, expédie, le 24 novembre, Théodore Dupré, porteur d'une lettre; le 18 décembre, Marietta répond[1]. On lui a fait comprendre qu'avant tout il faut tâcher d'en finir avec l'Anglaise. Certes! c'est bien ainsi qu'elle l'entend. Elle n'a jamais demandé que l'exécution pleine et sincère du testament de Venise, et si elle a agi directement en Hollande, c'est pour atteindre le même but que Marcilly. Et quoi! Miss Orp prétend être femme légitime de Laval? « Ces prétentions sont si vaines », s'écrie Marietta, « qu'elles se détruisent d'elles-mêmes »; s'il était vrai que le jeune Henri-Édouard, fils de Mme Anne, fût légitime, « Son Excellence [Laval], qui, en mourant, a montré les dispositions si singulières d'un prince chrétien et pieux, n'aurait pas voulu apparemment égaler son enfant naturel à son fils légitime dans le partage de ses biens. La première nouvelle que j'aie eue des instances de ladite dame, si préjudiciables à moi et à ma fille, m'a inspiré d'écrire en Hollande pour faire observer ses démarches et vous envoyer une procuration pour faire opposition à ses tentatives, dans l'ignorance où j'étais que Votre Seigneurie Illustrissime eût agi pour y porter remède. J'estime donc que, si j'en avais usé autrement, elle m'aurait accusé de manquer de diligence et de sollicitude dans une affaire qui, comme elle le dit, me doit toucher de si près. » Et, dans son désir sincère de n'être jamais

1. Doss. Laval. — Une lettre de Marietta, du 13 décembre, paraît perdue.

en désaccord avec les « oncles » de sa fille, elle demande presque humblement l'autorisation de conserver auprès d'elle la petite Frédérique, « en exécution de la dernière volonté de son Excellentissime père, laquelle paraît clairement d'après son codicille, comme aussi », — elle y tient, — « que je n'aie à rendre compte à personne de ce qu'il m'a laissé ». — « Je ne vis que pour ma fille », ajoute-t-elle, « et je mettrai tous mes soins à ce qu'elle soit élevée de manière à ce que, si le défunt vivait, il ne se repentirait pas de me l'avoir confiée. Au premier jour, on lui conférera les cérémonies du baptême » ; on n'attend que Mme l'ambassadrice.

Mme l'ambassadrice arrive enfin, avec son mari, M. des Hameaux, un ancien premier président des aides de Normandie[1], et M. de Braque, qui a toujours été si bienveillant pour Marietta, repart pour la France. Elle lui confie, le 8 janvier 1643, une lettre pour Annibal[2]; à la lire, on devine que le dénouement est proche. Le résident qui s'en va a, sur la demande du duc de Thouars et de son frère, chapitré la jolie « veuve », qui accepte les conditions repoussées naguère quand M. Allard les formulait maladroitement. « Les sentiments que j'ai exprimés audit sieur résident en réponse aux propositions qu'il m'a faites conformément à celles qui m'avaient déjà été faites par M. Allard montrent clairement que je n'ai d'autre ambition [que de gagner les bonnes grâces de Son Excellence Mgr le duc], et j'espère qu'ils mériteront l'approbation de Son Excellence et de Votre Seigneurie Illustrissime et que l'empressement que je mettrai toujours à me soumettre à elles manifestera combien je suis prête à me conformer à la raison et à leurs conseils. »

Ici finissent les lettres de Marietta Mussi, du moins celles qui sont venues jusqu'à nous; mais, en vérité, y en eut-il d'autres? Mélancoliquement, la Vénitienne écrit dans la dernière : « Je n'ai en France aucune connaissance. » Et voilà parti M. de Braque, son dernier appui! Elle a obtenu, apparemment, une part modeste du gâteau, qu'elle voulait d'abord plus forte; elle s'en contentera, comme d'une « combinaison »

1. Il avait quitté Paris le 23 avril 1642 (*Gazette*, p. 400).
2. Arch. de Thouars, dossier Laval.

honorable, tant elle préfère s'accommoder que se quereller comme l'Anglaise. Et puis, l'avenir n'apparaît-il pas, dans une dernière phrase, rassurant? « Frédérique a été baptisée (il n'est plus question de l'ambassadrice); j'ai pris pour parrain l'illustrissime seigneur Pol Nani, gentilhomme d'une haute position, auquel j'avois déjà été recommandée par l'Excellentissime seigneur comte, qui l'aimoit beaucoup. » Pol Nani! celui-là même qui, déjà, au lendemain de la mort de Frédéric, s'est chargé de désintéresser les créanciers, et qui, acceptant aujourd'hui la paternité morale de la petite Frédérique, prendra peut-être aussi demain, — la supposition est-elle si téméraire? — la succession amoureuse de l'ami disparu. Pour la jolie Marietta, il n'y aura pas déchéance : Pol Nani est gentilhomme; il a une haute position..., et ce pauvre Laval l'aimait tant!

Quant à ce mauvais sujet de Du Coudray-Montpensier, dont le coup d'épée malencontreux nous a tout de même valu les lettres de la Mussi, il était, après le duel, resté à Venise. Il y était encore quand y arriva le nouvel ambassadeur; mais sans doute M. des Hameaux ne se souciait-il guère d'un personnage si compromettant, naguère familier du duc d'Orléans et l'un de ces enragés duellistes que Richelieu n'aimait point; à leur première rencontre, il lui battit froid, de quoi l'autre, avec sa morgue de grand seigneur, osa se plaindre, par lettre, à Chavigny[1], non sans reconnaître que « le procès de sa mauvaise mine et de son peu de vertu n'étoit que trop fait ». Mais, le cardinal étant mort, Du Coudray, assagi, revint en France, reprit du service et se battit à Rocroi; plus tard, il rejoindra son ancien maître Gaston et, en septembre 1650, servira de négociateur avec les frondeurs bordelais[2]. Après la Fronde, enfin, il remplira une carrière militaire honorable, jusqu'à s'élever, en 1655, au grade de lieutenant général[3].

1. Lettre du 15 novembre 1642 (Arch. des Affaires étrangères, *Venise*, vol. 52, fol. 387).

2. Cf. les *Mémoires* de Goulas, t. III, p. 240-241, et ceux de Lenet (dans Michaud et Poujoulat), p. 395.

3. Pinard, *Chronologie historique militaire*, t. IV, p. 205. Il est tout de même un peu difficile de concilier ce que nous savons de la présence à Venise en 1642 de Du Coudray-Montpensier avec ce qu'en dit Pinard, qui nous le montre, cette même année, servant aux armées en Roussillon.

La succession du comte de Laval fut longue à régler ; comme exécuteur testamentaire et administrateur de la fortune, Annibal de la Trémoille touchait les revenus des domaines et en versait scrupuleusement le montant à la caisse, souvent démunie, de la famille[1]. Le procès engagé en Hollande contre Miss Orp traînait ; Allard, le négociateur maladroit de Venise, s'en était mêlé, puis Annibal lui-même était retourné à La Haye. Le fils aîné du duc, le prince de Talmont, plus tard Tarente, était aussi aux Pays-Bas ; mais il est jeune, ne rêve que combats ou duels, et ne s'occupe guère d'affaires ; il semble même qu'il s'endette sérieusement, de quoi se plaint amèrement à Marcilly, — car c'est toujours à Marcilly qu'on s'adresse pour les questions d'argent, — le trésorier du prince, M. de Beaugendre[2] : « Nous avons reçu », écrit-il, « les 6,000 livres remises par M. du Petit-Port, qui n'ont pas croupi longtemps dans nos coffres... ; nous devons beaucoup aux marchands et nous n'avons que 2,000 livres en bourse, pour toute la dépense de la campagne, qui sera bien grande à mon avis, vu le train, qui est de même... Si j'avois de quoi faire les avances, je ne les demanderois pas, mais vous savez bien ma portée ; l'on pourra un jour regretter d'avoir ruiné mon crédit en ce pays, où les nécessités de Monseigneur le Prince et les accidents auxquels il est sujet aussi bien que les autres hommes le peuvent obliger de recourir... » Et il le supplie d'intervenir auprès des parents du jeune prince pour qu'ils lui envoient sa pension. Puis, au sujet du procès en cours, il ajoute : « L'affaire de l'Anglaise est enfin en état d'être jugée ; mais les vacances et notre partement nous font différer encore un peu. Je n'estimois pas qu'on la dût hasarder pendant l'absence de Monseigneur le Prince, parce que je sais qu'il y a des personnes auprès de la Princesse royale qui solliciteront contre nous ; mais Son Excellence [le prince de Tarente] l'emporte, disant que les juges lui ont dit qu'ils n'en faisoient point de difficulté, et que, s'ils en trouvoient aucune qui les dût empêcher de lui faire gagner son procès, ils en différeroient le jugement jusques à

1. Le 1er octobre 1644, la duchesse Marie lui donne quittance de 1,600 livres, loyer d'une demi-année de la ferme du comté de Benon (Arch. de Thouars, dossier Marcilly).

2. Lettre de La Haye, du 25 mai 1643 (*ibid.*).

son retour. » En réalité, grâce à l'appui trouvé par Miss Orp auprès de la reine d'Angleterre, l'affaire traîna encore longtemps. Il fallut attendre, jusqu'au 23 mars 1647, qu'un arrêt du Parlement de Paris déclarât illégitime le fils de l'Anglaise et la déboutât de ses prétentions[1]. Alors seulement le duc de Thouars et la comtesse de Derby, qui en parle souvent dans ses lettres[2], entrèrent en possession de l'héritage. Quant à Marcilly, qui avait eu la plus large part des ennuis de ce long procès, peut-être toucha-t-il les 600 livres de pension viagère et les 1,000 livres de rente perpétuelle que Laval lui avait laissées[3] : rien de plus.

* * *

Dans ces années qui précèdent la Fronde, le duc Henry est souvent à la Cour et correspond régulièrement avec Marcilly. Au moment de la dernière maladie de Louis XIII, il est mandé d'urgence pour assister à un conseil tenu par le roi[4], dont, le 16 mai, il annonce la mort au gouverneur de Taillebourg : « Cette mort n'a encore produit aucuns changements, mais il semble qu'il s'en prépare[5]. » Et sept jours après : « Monsieur le Prince a toute l'autorité dans les affaires et porte bien haut la victoire obtenue par Monsieur son fils [à Rocroi] sur les ennemis. Il en est demeuré 8,000 sur la place, 4,000 prisonniers, 18 pièces de canon et tout le bagage pris, et le comte de Fontaine, général de l'armée, tué dans sa chaire, se faisant porter de bataillon en bataillon pour donner les ordres[6]. » On pense ici au magnifique commentaire que fera plus tard de ce fait d'armes la grande voix de Bossuet.

1. Sainte-Marthe, *op. cit.*, p. 259; ce généalogiste dit que le comte de Laval laissa d'Anne Orp « quelques enfants naturels ». Le P. Anselme (t. IV, p. 171) ne nomme qu'Henri-Édouard.

2. Utilisées par Mme de Witt, *op. cit.* (cf. p. 160-161), et par Lucien Marlet (*Charlotte de la Trémoille, comtesse de Derby*. Paris, 1895, in-12); les originaux sont aux archives de Thouars.

3. Arch. de Thouars, dossier Laval.

4. Le 20 avril 1643 (*Le chartrier de Thouars*, p. 141).

5. Arch. de Thouars, registre de correspondance du duc Henry.

6. Lettre du 23 mai (*ibid.*).

Sans doute, les nouvelles politiques dont son frère lui donnait la primeur intéressaient fort Marcilly; mais les grosses dépenses de la duchesse l'effrayaient; le duc, — qui n'aimait pas, comme son père, le maniement des affaires, — en abandonnait volontiers à sa femme la direction, et si elle ne gaspillait pas par plaisir, elle ne comptait guère; ses voyages à Paris coûtaient plus de 50,000 livres par an, et elle avait entrepris de grands travaux à Laval, à Vitré, à Thouars surtout, où, dès 1635, elle commença une reconstruction complète, qui dura près de trente ans, de cette belle demeure : il en coûta plus de 1,200,000 livres[1]. Il fallait aussi entretenir aux Pays-Bas le prince de Tarente; il cause à ses parents de graves soucis; son duel en octobre 1642, à La Haye, a fort ému la duchesse qui en écrit à Marcilly : elle a consulté, sur le bras blessé de son fils, le fameux médecin Jacques Juif qui conseille au prince de mettre, quinze jours durant, le membre malade dans la gorge d'un bœuf fraîchement tué, ou bien d'aller « aux boues de Barbotan[2] ». Ce jeune Tarente semble marcher sur les traces de son oncle Laval : l'argent coule entre ses doigts, et, de Paris, Ismaël Boullenois, un des hommes de confiance de la maison, écrivant à Marcilly, pousse un cri de détresse sur la pénurie où ses maîtres se trouvent à cette heure réduits[3] : « Si Madame avoit de l'argent dans ses coffres, elle ne se mettroit pas en peine de cela, mais elle n'en fut jamais si dépourvue, et M. de Rosemont [le chef du conseil à Paris] est épuisé, n'ayant reçu depuis

1. *Les La Trémoille pendant cinq siècles*, t. IV, p. 96-99, et surtout Imbert, qui a publié, en 1867, au tome XXXII, 1re partie (p. 89-129), des *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, le mémoire justificatif par Marie de la Tour de ses travaux de Thouars; voir aussi l'*Histoire de Thouars* du même, p. 270 et suiv. Des noms de terres et seigneuries avaient été donnés aux divers appartements du château; l'un s'appelait Marcilly.

2. Cette lettre, du 25 octobre 1642, avait été communiquée, d'après les archives de Thouars, par le duc de la Trémoille à Paulin Paris, qui la publie au tome IX de l'édition des *Historiettes* de Tallemant des Réaux, p. 423. Dans cette même lettre, la duchesse charge Marcilly de lui acheter « deux hongres noirs » et de prendre bien garde « qu'ils soient extrêmement forts, larges de croupe et qu'ils aient les jambes nettes et sèches ».

3. Lettre du 10 février 1646 (Arch. de Thouars, dossier Marcilly).

deux ans aucune chose de ses appointements et étant dans des avances assez considérables, lesquelles s'augmentent tous les jours par l'argent qu'il fournit pour le courant des affaires : de sorte que, si on n'avise présentement aux moyens de nous secourir, il faut se résoudre à quitter tout ou à recevoir affront. » La duchesse essayait d'oublier dans sa fureur de construction la perte douloureuse de deux de ses enfants : Élisabeth, morte à Thouars en mars 1640, dans sa douzième année, et son dernier fils, Armand-Charles, comte de Montfort, qui n'avait que huit ans quand il mourut à Paris en novembre 1643[1]. Il ne lui restait plus, avec Tarente, que son second fils, Louis-Maurice, titré comte de Laval après la mort de son oncle Frédéric, et une fille, Marie, qui devait épouser le duc de Saxe-Weimar.

Marcilly avait reporté sur Tarente et sur Louis-Maurice l'affection qu'il avait vouée à son frère Laval. Louis-Maurice fut plus édifiant que son oncle; né protestant[2], il avait abjuré tout enfant et était entré très jeune, dès 1634, s'il en faut croire le P. Batterel[3], dans la congrégation de l'Oratoire; il aurait reçu la vêture à la maison de Raray le 13 mars 1644; mais Sainte-Marthe affirme, d'autre part, qu'il servit dans l'armée dès 1642, en Italie d'abord, puis, en 1643, au siège de Thionville sous Condé[4]; c'était, comme l'archevêque Sourdis, un prêtre-soldat, et dans les premières guerres de la Fronde il portera aussi, quoique à son corps défendant, les armes. Il quitta l'Oratoire en 1649 après avoir, avec une belle ardeur de néophyte, tenté de convertir sa mère, restée fervente huguenote : sans y réussir, pas plus que n'y réussira plus tard Anne d'Autriche[5], et c'est elle, au contraire, qui paraît l'avoir détaché de l'Oratoire. Mais il resta d'Église et devint abbé de Charroux[6], qu'il resta jusqu'à sa mort, survenue le 25 janvier

1. Sainte-Marthe, *op. cit.*, p. 269.

2. A Thouars, le 8 juin 1624.

3. *Mémoires domestiques pour servir à l'histoire de l'Oratoire*, publiés par les PP. Ingold et Bonnardet (Paris, 1903, in-8°), t. II, p. 343-346.

4. Sainte-Marthe, p. 268, et Bibl. nat., *Pièces originales*, vol. 2879, dossier La Trémoille, fol. 354.

5. Cf. *Le chartrier de Thouars*, p. 151.

6. Vienne, arr. de Civray.

1681[1]. Il possédait le prieuré de Saint-Savinien, près Taillebourg, et Marcilly en percevait pour lui les revenus[2]. On essaiera à plusieurs reprises de lui avoir un évêché; le 2 août 1650, son père écrit à Tarente que la coadjutorerie de l'évêché de Luçon ferait bien l'affaire de Louis-Maurice, « d'autant plus que l'évêque y donne son consentement et que l'évêché est très considérable et au milieu de nos terres[3] », et l'on verra, par une des lettres de Marcilly publiées à l'Appendice, qu'il fut question pour lui en 1652 de l'évêché de Poitiers[4].

II

Marcilly, à qui son frère avait fait avoir, quelques années auparavant, une charge de maître d'hôtel du roi[5], se rangea à ses côtés lorsque, dans la première Fronde, le duc de Thouars eut été nommé par le Parlement de Paris général des troupes qui seraient levées, « pour le service du Roi, de la Cour et du public », dans les provinces de l'Ouest (11 mars 1649)[6]. Marcilly, qui séjournait alors tantôt à Thouars, tantôt à Taillebourg, avait mis tous ses soins à faire de cette dernière place une forteresse capable de résister aux plus fortes attaques; il en avait augmenté la garnison et renouvelé l'armement[7]; il avait enfin dans Élie Thomas, sieur du Petit-Port, sénéchal du comté, un lieutenant à toute épreuve[8]. En 1647 et 1648, il

1. Moréri, v° La Trémoille. — Imbert (*Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, t. XXXI, p. 53) dit que son père le maudit en 1662.

2. Le 28 juillet 1650, il donne, à Vitré, pouvoir à son oncle de percevoir 700 livres à lui dues par les fermiers du temporel du prieuré (Arch. de Thouars, dossier Marcilly). Le 3 décembre 1651, Marcilly touche pour lui 1,000 livres de M. Rabillard, receveur du prieuré (*ibid.*).

3. Arch. de Thouars, registre de correspondance du duc Henry.

4. Ci-dessous, lettre III, p. 278.

5. Les lettres de provision sont du 15 février 1644 (Arch. de Thouars, dossier Marcilly).

6. Imbert, *Registre de correspondance et biographie d'Henry de la Trémoille*, p. 11-12.

7. Cf. *Les La Trémoille pendant cinq siècles*, t. IV, p. 151 (achat de mousquets, au prix de 9,600 livres, par le vicomte de Marcilly en 1647).

8. *Ibid.*, p. 152.

ne quitte pas Taillebourg, poste d'observation excellent, dont l'importance n'échappe point au gouverneur d'Aunis, de Saintonge et d'Angoumois, Montausier; dès qu'on apprend que le duc de Thouars a pris parti pour le Parlement, Montausier écrit à Mazarin : « On me mande de divers endroits du Poitou que M. de la Trémoille y lève force troupes pour le Parlement, ce qui me fait appréhender pour la Saintonge, à cause de Taillebourg qui est à lui. Cette place est assez bonne, et sur la Charente, à deux lieues au-dessous de Saintes, où l'on fait courir des bruits qu'on l'attend, de quoi le peuple témoigne beaucoup de joie[1]. » Le duc Henry lève des troupes, les Parlements de Bordeaux et de Rennes le nomment généralissime des provinces de leur ressort[2], et il détache Marcilly en Bas-Poitou pour donner des ordres dans les places qui lui appartiennent[3]. Puis, tandis que lui-même se dirige vers l'Anjou et la Bretagne, Marcilly, de retour à Thouars, marche, avec son neveu Louis-Maurice qui commande en chef, sur Fontenay-le-Comte, qui est occupé; on rejette de Sainte-Hermine[4] Des Roches-Baritaud, lieutenant du roi en Bas-Poitou; on s'empare de la Chaise-le-Vicomte et de Luçon. De là, Marcilly est envoyé à Niort, dont il obtient l'adhésion au parti frondeur. La guerre, qui fut brève, touchait déjà à sa fin. A peine le duc de Thouars venait-il de s'emparer des Ponts-de-Cé et menaçait-il le château d'Angers[5] qu'arrivait la nouvelle de la paix de Rueil.

A partir de cette date, le duc Henry, que la goutte tourmente, ne joue plus de rôle actif : il laisse la place, aux côtés de Marcilly, à son fils aîné Tarente[6]. Charles-Henri de la Trémoille

1. Lettre du 3 mars 1649, publ. par Ch. Dangibeaud, *Lettres relatives à la Fronde en Saintonge*, dans *Archives historiques de la Saintonge*, t. XLVI (Paris et Saintes, 1915, in-8°), p. 38. Cet important recueil est précédé d'une Introduction où l'éditeur a tracé le plus exact tableau des événements de la Fronde en Saintonge, surtout en 1651 et 1652.

2. Imbert, *op. cit.*, p. 12.

3. Cf. La Fontenelle, *La Fronde en Poitou* (Poitiers, 1835, in-8°), p. 12 et suiv.; Imbert, *op. cit.*, p. 12-13, et du même, *Histoire de Thouars*, p. 306-307.

4. Vendée, arr. de Fontenay-le-Comte.

5. Cf. Debidour, *la Fronde angevine* (Paris, 1877, in-8°), p. 83-95.

6. Il lui abandonnera, en novembre 1655, ses titres de duc et pair (Imbert, *Histoire de Thouars*, p. 268) et lui fera, le 14 février 1658

n'a pas encore trente ans; il a mené une vie très active aux Pays-Bas et il est rompu au métier des armes; il vient de se marier avec Émilie de Hesse-Cassel, fille du landgrave[1], et de rentrer en France; dans sa dot figurait, avec la principauté de Talmont, le comté de Taillebourg[2], et c'est de lui que dorénavant relèvera Marcilly, gouverneur de la place. « J'étois retourné en France », écrit le prince dans ses *Mémoires*[3], « dans le dessein d'obtenir de la Cour, pour ma maison, les honneurs particuliers dont jouissoient celles qui avoient le rang de princes étrangers, et pour moi des établissements convenables à ma naissance. Je fis ma cour à la reine mère et je lui offris mes services. Je vis le cardinal Mazarin, à qui je fis part du désir que j'avois de m'attacher à lui, et je levai des troupes dans le Poitou pour le service du Roi, dans le temps que MM. de Bouillon et de Turenne, mes oncles, en levoient de leur côté pour le service des Princes, que le cardinal avoit fait emprisonner. Je me trouvai par là colonel de deux régiments, un de cavalerie et l'autre d'infanterie, dont la commission me fut expédiée et qui faisoient partie des troupes du Roi. J'espérois engager la Cour, par cette conduite, à m'accorder les grâces que je désirois; mais le cardinal n'en parut pas fort touché, et je ne pus jamais en tirer que de belles paroles et des promesses vagues et sans effet, dont il étoit libéral. »

Mazarin n'était guère porté pour les La Trémoille; le duc Henry s'était légèrement compromis jadis dans la cabale des Importants; il avait pris parti en 1649 pour les parlementaires frondeurs, et sa femme, qui était Bouillon et protestante, était suspecte en ce début de 1650, où, comme le rappelle Tarente, ses frères avaient pris parti pour Condé, Conti et Longueville, prisonniers. Le duc Henry aurait vivement désiré, pour lui ou

donation de tous ses biens, ne s'en réservant que l'usufruit (*Les La Trémoille pendant cinq siècles*, t. IV, p. 179-180). Haag prétend que le duc Henry tourna à la bigoterie.

1. Le contrat fut signé à Cassel le 24 mai 1648 (*Les La Trémoille pendant cinq siècles*, t. IV, p. 162-164), le mariage célébré au temple de Charenton (Haag, *La France protestante*, t. VI, p. 420); Tarente n'abjura qu'en 1670.

2. Fouché, *Taillebourg et ses seigneurs*, p. 323.

3. Édit. citée, p. 56.

pour son fils, un grand gouvernement, Anjou ou bien Poitou ou Saintonge et Aunis. Mazarin fit toujours la sourde oreille[1], entretenant Tarente par de belles paroles. Celui-ci s'y laissa d'abord prendre, et, pendant toute l'année 1650 et une grande partie de la suivante, il resta fidèle au parti du roi ; même il s'y endetta[2] ; on sait jusqu'où allait l'impécuniosité des La Trémoille, et les dossiers sont pleins de demandes d'emprunts, où Marcilly sert presque toujours d'intermédiaire. Il correspond activement de Taillebourg avec Thouars ; personnellement, il n'est pas très zélé pour le Mazarin ; son avis est d'être prudent, d'observer, de temporiser et, en attendant l'occasion, de se faire dans la noblesse du pays le plus d'amis possible. A l'affût de toutes les nouvelles, il les transmet au duc ; il voudrait bien pour la « maison » un grand gouvernement ; Montausier le gêne. En envoyant à son frère, le 16 janvier 1650, la sentence arbitrale rendue par l'évêque de Saintes entre Montausier et Jonzac[3] dans leur démêlé touchant l'élection du maire de Cognac, il ajoute : « M. de Montausier est allé en Cour en poste ; madame sa femme [la célèbre Julie d'Angennes] le doit suivre dans peu de jours. Il a mandé à M. Le Tellier de changer le département d'une compagnie de cavalerie logée à Beauvais-sur-Matha et leur donner Saint-Savinien. J'en ai donné avis à Monseigneur le comte [Louis-Maurice] et le prie de donner ordre même de savoir et tâcher de pressentir s'il n'a pas dessein de se défaire de son gouvernement[4]. » Et, envoyant dans cette même lettre les articles de la paix conclue avec les Bordelais, il y trouve matière à philosopher : « Je ne vous ai pas dit mon sentiment sur l'intelligence qu'on a mandé à Votre Altesse que

1. Fouché, *op. cit.*, p. 319.

2. Nous le voyons, en 1650, pour faire ses armements, emprunter, par l'intermédiaire de Marcilly et du sieur du Petit-Port, 16,200 livres à Pierre Sausay, avocat au Parlement de Paris, demeurant à Saintes (Arch. de Thouars, dossier Marcilly). Le 17 septembre 1650, il donne procuration à Marcilly pour emprunter 30,000 livres tournois, et le 21, Marcilly répond qu'il va essayer de se procurer cette somme (*ibid.*).

3. Sur ce curieux personnage qui joua un rôle assez équivoque dans les affaires de la Fronde en Saintonge, voir l'Introduction au recueil cité de Ch. Dangibeaud.

4. Arch. de Thouars, dossier Marcilly.

la Fronde avoit à Bordeaux; il paroît, par la prompte acceptation de la paix qu'ils ont faite, qu'il n'y en avoit aucune et, par le peu de soin qu'ils ont eu de leurs généraux et de leurs intérêts, qu'il n'y a pas grande satisfaction de servir les peuples. » Cette pointe d'humeur aristocratique est à noter chez Marcilly.

Quelques jours après, il apprend par son frère l'arrestation des Princes à Paris et, consulté, il loue grandement la duchesse, en séjour dans la capitale, de la neutralité observée par elle en cette affaire. « Je crois », écrit-il le 27 janvier[1], « que Madame a très prudemment fait de ne s'engager ni par écrit ni autrement, non seulement aux personnes arrêtées, parce qu'ils eussent profité de votre engagement sans qu'il vous en eût arrivé aucune utilité; et si, aussi, on se fût engagé aux détenteurs, vous eussiez été l'objet de leur persécution; et maintenant vous vous trouvez libre et de telle condition que, assurément, pour vous gagner, on vous proposera avantage, lequel vous pourrez recevoir, sans qu'on vous puisse rien imputer pour les préférences que Monseigneur le Prince [Condé] a données non seulement à M. de Rohan et autres de ses plus éloignés parents, mais pour avoir voulu choquer la qualité que votre naissance vous a donnée et vous avoir mis au rang de M. d'Épernon, qu'il mettoit au nombre de ses ennemis, les bienfaits qu'il a reçus de votre maison par la dépense que feu Monseigneur [le duc Claude] a faite pour soutenir sa qualité l'obligeant à employer toute l'étendue de son pouvoir pour maintenir vos intérêts : ce que n'ayant fait, vous met aussi en liberté de chercher les vôtres, sans qu'aucun y puisse trouver à redire. Voilà mon sentiment là-dessus, qui me fait encore d'abondant louer la prudence de Madame. Mais Monseigneur le Prince [Tarente], étant à Paris, pourra sur les lieux prendre ses mesures. » En attendant, Marcilly continue à recruter des gentilshommes pour le service de la maison, et il en revient toujours à sa bête noire, Montausier : « M. de Montausier est pour se trouver bien étonné, n'ayant ni crédit en Cour ni dans la province. Il se plaint de moi pour m'être offert à M. de Jonzac dans leur querelle[2]. Peut-être le temps serait-il fort propre

1. Arch. de Thouars, registre de correspondance Marcilly.

2. Sur les ennuis de Montausier et ses plaintes contre Jonzac, voir les

pour traiter de son gouvernement, lequel assurément lui est à charge et à ennui à sa femme. »

Dans cette lettre, Marcilly met le doigt sur un point sensible. Le duc Henry ne pardonnait pas à un Henri Chabot d'être devenu duc de Rohan par son mariage avec l'héritière de ce grand nom. Il avait jadis fait le rêve de la donner pour femme à son fils Tarente, — un bien beau rêve : La Trémoille et Rohan fondus ensemble, n'était-ce pas l'ancien duché de Bretagne presque reconstitué? — et il lui en avait fait parler lorsque Tarente, blessé au bras, était venu de Hollande, en 1643, prendre les eaux de Barèges. « C'étoit sans contredit », convient Tarente lui-même[1], « le plus grand parti qu'il y eût en France; mais j'étois trop attaché à Mlle d'Orange pour prendre d'autres engagements, et je trouvai moyen de faire échouer ce projet en chargeant d'Haucour d'écrire à Mlle Dumé, sa cousine, qui avoit un grand crédit sur l'esprit de Mlle de Rohan, que j'avois une inclination en Hollande qui ne me permettoit pas de penser à elle. Vous pouvez juger de l'effet que produisit une pareille réponse sur une âme aussi fière que celle de Mlle de Rohan, qui avoit déjà refusé plusieurs princes qui la recherchoient. » Que ce récit soit l'exacte expression de la vérité, on en pourrait discuter. Quoi qu'il en soit, de dépit ou d'amour, Mlle de Rohan épousa deux ans après[2] le modeste Henri Chabot, elle, la fille du grand duc Henry et de Mlle de Béthune-Sully. Il y avait encore autre chose. Le duc de Thouars, en vertu des droits à lui échus en 1605 par la succession du dernier comte de Laval, prétendait, comme baron de Vitré, à la présidence exclusive des États de Bretagne, et le duc de Rohan lui disputait ce privilège[3]. De là, entre les deux maisons, une

documents publiés par Ch. Dangibeaud, notamment p. 37 (« Jonzac, un des plus pernicieux esprits de ce pays ») et p. 41. Qu'eût dit Marcilly s'il avait su que Montausier, qui fut toujours d'esprit chagrin, avait écrit de son frère que « M. de la Trémoille étoit plus méprisé qu'homme de France »? (*ibid.*). Et c'est à ce même Montausier que, par un cruel retour des choses, Marcilly devra deux ans plus tard rendre Taillebourg!

1. *Mémoires*, p. 20-21.

2. Le 6 juin 1645.

3. Sur l'alternative des La Trémoille et des Rohan pour cette présidence, cf. les *Mémoires de Saint-Simon*, édit. Boislisle, t. V, p. 189-192.

rivalité, presque une haine, qui éclatera l'année suivante en un incident d'une extrême violence et ne sera pas sans influer sur le ralliement des La Trémoille au parti des Princes frondeurs. Marcilly s'en occupera aussi.

Mais il est toujours en peine d'un gouvernement pour son cher Tarente, et l'ingratitude de Mazarin le scandalise fort. Tarente a fait un voyage en Saintonge, où sa conduite, lui mande Marcilly[1], a été « estimée de tous, et particulièrement de ceux de votre profession ». — « Je vous souhaiterois », ajoute-t-il, « le gouvernement de Saumur à cause du voisinage[2]. On a dit à M. le nouveau duc de la Rochefoucauld[3] qu'on vous donnoit le gouvernement de Poitou ou à Monseigneur [le duc Henry]; il dit qu'il vous estimoit trop généreux pour l'accepter et que toute sa maison avoit toujours fort honoré la vôtre... Il dit maintenant que, si on veut son gouvernement pour 100,000 écus[4], que fort volontiers il en donnera sa démission à qui la Reine lui ordonnera et qu'il donnera cette somme à payer à des créanciers de sa maison; puis il tâchera de demeurer en sa maison. » Marcilly se berçait d'un faux espoir; La Rochefoucauld n'était venu en Poitou que pour y organiser la guerre civile. La situation était fort troublée dans les provinces; le 5 mars, le duc Henry, du fond de sa retraite, écrivait à son fils qui, encore fidèle au parti de la Cour, faisait la navette entre la Saintonge, Thouars et Paris : « Ne me reste qu'à prier Dieu qu'il vous conduise en un temps si plein de confusions et de difficultés[5]. » Tarente jugeait prudent, à tout événement, de se fortifier dans ses places; Taille-

1. Lettre de Taillebourg, du 26 février 1650 (Arch. de Thouars, dossier Marcilly).

2. Marcilly ignorait sans doute que Saumur était toujours au vieux maréchal de Brézé et que le gouvernement d'Anjou venait d'être donné au duc de Rohan (cf. Debidour, *La Fronde angevine*, p. 96 et suiv.).

3. Le prince de Marsillac, qui prit, en février 1650, à la mort de son père, le titre de duc de la Rochefoucauld.

4. Il l'avait acheté 300,000 livres en 1646, après M. de Parabère, en avait été momentanément dépouillé lors de la première Fronde au profit du duc d'Aumont et était rentré en possession en avril 1649 (cf. le *Journal* d'Antoine Denesde, dans *Archives historiques du Poitou*, t. XV (1885), p. 132-133, 141).

5. Arch. de Thouars, registre de correspondance du duc Henry.

bourg était l'objet de tous ses soins : il en ravitaille l'arsenal, et le lieutenant de Marcilly, Du Petit-Port, achète en août, à La Rochelle, 400 piques ferrées[1].

La Cour venait d'entreprendre le voyage de Guyenne et, le 11 juin, le roi avait invité le duc Henry à l'assister dans son dessein de rétablir la paix dans cette province[2]; mais le duc ne bougeait plus de Thouars. Ce fut la duchesse Marie qui alla à Poitiers présenter au roi et à sa mère les hommages de la maison; sa situation était bien délicate : son frère Turenne était parmi les rebelles et elle ne le voyait pas sans larmes s'allier aux Espagnols, car elle était bonne Française; le 8 juillet, à la veille de rejoindre la Cour, elle écrivait de Tours à Marcilly : « J'avoue que ce secours d'Espagnols et le dessein de mettre l'ennemi de l'État au milieu de la France me choque à tel point que je ne trouve rien qui le puisse colorer. » Et, le remerciant des nouvelles qu'il lui avait envoyées de son fils Tarente, venu en Saintonge, elle disait de celui-ci : « Je n'ai point douté que plusieurs personnes, le voyant s'approcher de Bordeaux, n'en conçussent des espérances de le pouvoir attirer à leur parti; mais, de l'humeur que vous le connoissez, il n'est pas aisé de lui faire changer ses résolutions. » Et elle ajoutait : « Je ne doute pas qu'il ne servît de beaucoup au parti de Bordeaux, quand il ne feroit autre chose que d'obliger le roi à s'assurer de Taillebourg[3]. » Marcilly, lui, qui sentait peut-être que tout allait changer, ne s'appliquait qu'à maintenir dans l'alliance des La Trémoille un certain nombre de gentilshommes de la province et à procurer de l'argent à son neveu[4]. Cependant, les régiments de Tarente continuaient à servir dans l'armée royale et ils étaient en Champagne en décembre, au moment

1. *Les La Trémoille pendant cinq siècles*, t. IV, p 154.

2. *Le Chartrier de Thouars*, p. 148.

3. *Les La Trémoille pendant cinq siècles*, t. IV, p. 94-95. C'est à tort que cette lettre y est indiquée comme écrite par la duchesse Marie à « son frère » (on comprendrait alors qu'il s'agit de Turenne ou du duc de Bouillon); mais la duchesse appelait Marcilly « mon frère », bien qu'il ne fût que son beau-frère naturel. — Cette lettre avait été antérieurement publiée par Paulin Paris dans l'édition de Tallemant, t. IX, p. 424-425.

4. Arch. de Thouars, dossier Marcilly.

de la bataille de Rethel, car, à la fin du mois, le duc Henry écrit de Vitré à son fils qu'il est content que ses troupes aient bien servi et que le cardinal en ait rendu bon témoignage; mais il paraît un peu piqué de ce que les imprimés n'en aient rien dit[1].

Les choses allaient se gâter l'année suivante, après la délivrance des Princes prisonniers[2]. Condé ne tarda pas à faire des avances au prince de Tarente, qui mit longtemps à se laisser convaincre de l'intérêt qu'il pouvait avoir à changer de parti. Il en voulait à Condé de l'appui donné au duc de Rohan, et précisément le conflit qui séparait si profondément les deux maisons rivales allait prendre une acuité singulière du fait de la tenue prochaine des États de Bretagne. Le duc Henry hésitait un peu à maintenir avec intransigeance son droit exclusif à la présidence : « J'ai jusques ici », écrit-il le 31 mars 1651 à son fils, « trouvé si peu de faveur et de justice qu'on n'ose entreprendre que par nécessité[3]. » Il consulte, comme d'habitude, Marcilly, qui est d'avis de tenir bon. Tarente est à Paris, qui manœuvre pour que, si le droit de présider les États doit revenir par alternative cette année au duc de Rohan, ce droit soit consacré par un arrêt du Conseil rendu en pleine connaissance de cause[4]. Marcilly part au début de juin pour Paris, afin d'y remplacer à son poste d'observation Tarente, qui va en Bretagne « pour ménager nos amis et en faire de nouveaux[5] ». — « Son absence », écrit Marcilly au duc le 10 juin, « n'est nullement préjudiciable aux affaires qui concernent la tenue et la présidence aux États; quoiqu'on fasse courir le bruit que cette affaire a été jugée au Conseil dès le 23e du passé, cela n'est pas. » Cependant, Rohan a l'air bien sûr de son affaire; Marcilly, qui court partout en quête de nouvelles, rencontre au Palais un magistrat angevin qui a vu Rohan, — M. Chabot, comme l'appelle dédaigneusement Marcilly, — lequel lui a demandé ce

1. Arch. de Thouars, registre de correspondance du duc Henry.
2. Ils furent mis en liberté en février 1651.
3. Arch. de Thouars, registre de correspondance du duc Henry.
4. *Mémoires*, p. 61.
5. *Ibid.*, p. 62.

que disait le duc de Thouars de ce que c'était lui, Rohan, « qui avoit les ordres du Roi pour les États. » — « Ledit sieur Le Bailleul lui demanda : « Les avez-vous du consentement de la Reine? » Il demeura quelque temps sans répondre et puis dit : « Vous devez croire que ce qui se résout par le Conseil d'en haut est par son agréation; il l'étoit déjà lorsque j'arrivai ici. On dit que M. le prince de Tarente partit aussitôt que je fus arrivé, crainte qu'on accommodât l'affaire des États. » Et Rohan aurait ajouté : « Encore que M. de la Trémoille ait fait des brigues pour la noblesse parmi les Bretons, je ne laisserai d'en avoir bon nombre, et de bonnes conditions. » Et montrant MM. de la Roche-Giffard et de Rosmadec, qui étaient là, il dit : « En voilà deux[1]. »

Marcilly traite tous ces propos de racontars; il a tort. La décision était prise, et contre les La Trémoille : par lettre du 3 août, le roi invite le duc Henry à ne pas se trouver aux États de Bretagne, dont la présidence est dévolue cette année au duc de Rohan[2]. Profondément atteint par cette décision, le duc de Thouars a alors comme un sursaut d'énergie : il écrit de Rennes le 8 août à Tarente[3] que, au moment de partir pour Vitré, il a appris que M. de Rohan allait venir avec ses amis; il reste donc et fait appel aux siens; il mande son fils et on avisera à ce qu'il faut faire « pour maintenir nos droits et rabaisser son insolence, à quoi je n'épargnerai rien. Il veut se faire recevoir conseiller d'honneur [au Parlement de Bretagne]; je tâcherai de l'empêcher, vu la conséquence, et que plusieurs ont autant de droit d'y prétendre que Chabot comme mari de la vicomtesse de Rohan. » Lorsque s'ouvrirent à la fin de septembre, à Nantes, les États de Bretagne, on put voir que les La Trémoille n'étaient pas restés inactifs : bien que le Parlement de Rennes eût rendu un arrêt en faveur de leur rival, ils avaient réussi à mettre dans leurs intérêts le maréchal de la Meilleraye, lieutenant général du roi en Bretagne, qui s'arrangea, le jour de l'ouverture, pour empêcher Rohan de présider

1. Arch. de Thouars, registre de correspondance de Marcilly.
2. *Le Chartrier de Thouars*, p. 148-149.
3. Arch. de Thouars, registre de correspondance du duc Henry.

et mettre à sa place un prince du sang, le duc de Vendôme, qui se trouvait sur les lieux[1].

Déjà, à cette date, « le Rubicon étoit passé », comme l'écrira un peu plus tard Marcilly[2], et le prince de Tarente s'était rangé sous la bannière de Condé. La finesse de Mazarin se trouva prise en défaut; le 30 juin 1651, de son apparent exil de Sedan, il écrivait encore à Tarente pour le remercier de ses bons sentiments[3]. Marcilly quitte Laval en juillet, y laissant le duc, son frère, qui y reste « pour pourvoir aux brouilleries qui pourroient arriver[4] » touchant les élections aux États généraux, et regagne la Saintonge; dès septembre, son lieutenant, Du Petit-Port, double la garnison de Taillebourg[5]; le 1er octobre, Tarente reçoit de Condé son brevet de mestre de camp d'un régiment d'infanterie dans l'armée de la Fronde[6]. Marcilly va servir fidèlement sous ses ordres dans cette campagne de quelques mois[7] qui, après des alternatives de succès et de revers, aboutira au triomphe des armées royales, et il achèvera de s'y ruiner au service de la « maison ». De cette campagne qui, d'octobre 1651 à fin mars 1652, eut pour principal théâtre la Saintonge, nous ne referons pas ici le récit[8], nous bornant à préciser le rôle qu'y tint Annibal de la Trémoille.

1. Sur la séance tumultueuse du 27 septembre à Nantes, voir Carné, *Les États de Bretagne* (Paris, 1875, in-16, 2e édit.), t. I, p. 313 et suiv., et *Journal de Jean Vallier*, édit. H. Courteault (Société de l'histoire de France), t. III, p. 27-30.

2. Ci-dessous, lettre X, p. 303.

3. *Les La Trémoille pendant cinq siècles*, t. IV, p. 167-168.

4. Arch. de Thouars, dossier Marcilly.

5. *Lettres de Samuel Robert*, publiées par G. Musset dans *Arch. hist. de la Saintonge*, t. XXXVII (1907), p. 322 (lettre du 27 septembre).

6. Publ. dans *Les La Trémoille pendant cinq siècles*, t. IV, p. 168-169.

7. Dès la fin de 1651, il lève une compagnie de cavalerie moyennant 6,700 livres, dont il paie 3,375 le 17 novembre (Arch. de Thouars, dossier Marcilly).

8. Nous ne pourrions que répéter ce qu'a déjà excellemment dit Ch. Dangibeaud, *op. cit.*, p. XVI-XXXIV; son récit remplace la narration très insuffisante de Massiou dans son *Histoire de la Saintonge* (Paris, 1836, in-8°), t. V, p. 463-473. Voir aussi L. Audiat, *La Fronde en Saintonge* (La Rochelle, 1866, in-8°).

***

Le 3 octobre, Tarente était à Taillebourg[1], cœur de la résistance, la dernière place, avec Brouage, qui tiendra pour la Fronde. Dès la fin du mois, Saintes est assiégé par les troupes des Princes, et Marcilly[2], avec le sieur de Chaillonnais, est envoyé en parlementaire le 27 pour sommer la ville de se rendre[3]. Le 29, elle capitule et Arnaud du Lau, sieur de Chambon-Cheniers, est chargé d'y commander[4]. Condé rejoint Tarente et l'on assiège Cognac, que sauvent l'héroïque défense de son gouverneur Gay des Fontenelles et l'arrivée, presque inespérée, du comte d'Harcourt et des troupes royales[5]. Condé doit se retirer; il passe deux heures à Taillebourg le 26 novembre et se fait battre en la personne de son lieutenant Chouppes près de Tonnay-Charente[6]. Monsieur le Prince repasse à Taillebourg le 24 décembre[7] et, au début de janvier, se réfugie, avec Tarente, à Saintes. Les choses vont mal pour lui : Barbezieux est emporté par le maréchal de Bellefonds (15 janvier), le château d'Ambleville par Du Plessis-Bellière. Condé quitte la Saintonge pour la Guyenne, laissant à Tarente le soin de garder les places et de renforcer leurs garnisons. Les principales sont Saintes, où est Chambon, et Taillebourg, d'où

1. « On tient que M. de Tarente soit arrivé d'arsoyr à Taillebourg » (*Lettres de Samuel Robert*, 4 octobre, p. 325); le 22, il en fait sortir quatre pièces de canon (*Ibid.*, p. 338).

2. Dont Ch. Dangibeaud fait par inadvertance (*op. cit.*, p. XVII) le frère naturel (au lieu de l'oncle) de Tarente.

3. *Journal de Samuel Robert*, publ. par G. Tortat dans *Archives historiques de la Saintonge*, t. XI (1883), p. 378.

4. Cf. le *Livre de raison de Fr. Gillet, sergent d'armes*, publ. par Meschinet de Richemond, dans le *Bulletin du Comité des travaux historiques*, section d'histoire et de philologie, 1902, p. 98.

5. Sur le siège de Cognac, voir *La Fronde à Cognac*, documents publiés par J. Pellisson dans *Archives historiques de la Saintonge*, t. XII (1884). Deux pièces de campagne venant de Taillebourg furent envoyées à ce siège (*Lettres de Samuel Robert*, p. 345).

6. Voir la discussion très savante de Dangibeaud (p. XXII-XXIV) sur le lieu du ou plutôt des combats, car il y en eut deux.

7. *Lettres de Samuel Robert*, p. 366.

Marcilly ne bougera plus; les deux gouverneurs sont en correspondance suivie et combinent des coups de main; le 26 janvier, le premier écrit au second : « J'ai reçu les munitions que M. de Marcilly m'a envoyées et les nouvelles qu'il a eues de Saint-Jean; on m'a assuré qu'il y devoit arriver quelque cavalerie et qu'il en avoit couché à Saint-Sauvant[1] d'autre qui en venoit. Un homme qui partit de Saint-Jean il y a deux jours m'a dit qu'ils avoient 200 charrettes de vivres et de l'artillerie, qu'ils devoient mener à l'armée de M. le comte d'Harcourt et qui en doivent partir de jour à autre. Il seroit de la dernière importance qu'on pût être averti au vrai du jour de leur départ et de l'escorte qu'elles auront; car, cela étant, nous pourrions peut-être les prendre sur le chemin; ce seroit une très bonne affaire. Si M. de Marcilly fait ses diligences pour cela, qu'il m'en donne avis à la même heure, et aussitôt, de jour et de nuit, je les ferai savoir à M. le prince de Tarente, qui est toujours à Pons[2]. »

Le 15 février, de Saintes, Tarente donne ordre à Marcilly de recevoir dans Taillebourg les régiments de cavalerie de Nemours, de Tarente, de Châteauneuf, de Chavagnac et de Lorge avec leur bagage, et de faire entrer dans le château Tarente-infanterie[3]. C'est que Folleville vient de lui infliger un fort échec entre La Jard et Préguillac; de Saumur, Mazarin s'en réjouit et écrit le 19 à Palluau : « Le prince de Tarente a été défait à plates coutures, puisque, de 5 à 600 chevaux qu'il avoit, il ne s'en est échappé que 25, et même on ajoute qu'il est blessé à mort[4]. » Il n'en était rien, mais écoutons Marcilly raconter à sa manière, le même jour, le même fait d'armes[5] : « Vous avez appris (la lettre est peut-être adressée au duc Henry) la prise de la ville et château de Pons, celle de Moyse [Moëze] et de Soubise par les troupes de M. le prince de

1. Charente-Inférieure, arr. de Saintes, cant. de Burie.

2. Arch. de Thouars, dossier Marcilly.

3. *Ibid.*

4. *Lettres de Mazarin* (collection des *Documents inédits sur l'histoire de France*), t. V, p. 52.

5. Bibl. nat., collection Baluze, vol. 291, fol. 65 r° (ce billet n'est pas daté).

Tarente et les fréquentes marches qu'il a faites dans la Saintonge depuis qu'il y est demeuré seul. Il me reste à vous dire la retraite qu'il a faite devant Folleville, lequel, avec 900 chevaux et 300 hommes de pied, l'a suivi. Il y a eu combat entre Pons et Saintes, où il est demeuré plus de morts et de blessés du côté de Folleville que du nôtre, les ennemis y ayant perdu plus de cent hommes, et nous quelque cinquante, dont la plupart sont prisonniers; mon cornette et maréchal des logis sont de ce nombre et doivent être échangés pour d'autres prisonniers que nous avons. » Que voilà un échec habilement déguisé! Et Marcilly termine : « Saintes et Taillebourg sont en bon état et munis abondamment d'hommes et de provisions de bouche et de guerre. On me menace de siège : je crois être en état de me défendre et faire acheter bien cher ma place à ceux qui l'attaqueront[1]. »

Il ne croyait point le dénouement si proche. Le 6 mars, les troupes royales mettaient le siège devant Saintes et, le 13, Chambon capitulait, à des conditions d'ailleurs honorables[2]. Le 16, les deux chefs de l'armée victorieuse, Montausier et Du Plessis-Bellière, arrivaient devant Taillebourg, dont, ce même jour, le roi, écrivant de Blois au duc de Gramont, escomptait la chute prochaine[3]. Dans ses *Mémoires*[4], Tarente dit, assez légèrement, qu'il n'avait pas jugé à propos de s'enfermer dans le château et qu'il préféra se rendre à Paris pour « faire connoître à M. le duc d'Orléans l'importance de ce poste et l'engager à le secourir par une diversion si puissante qu'elle fît perdre aux ennemis l'envie de l'attaquer et l'espérance de s'en rendre maîtres. » Au vrai, il sentait la partie perdue et ne se

1. Depuis le début de l'année, Saintes et Taillebourg se fortifiaient de plus en plus, au milieu d'un pays ruiné (*Lettres de Samuel Robert*, p. 369). A la même époque se place une lettre de Tarente à Marcilly, écrite de Saintes, le 11e ..., pour lui demander du secours (*Le chartrier de Thouars*, p. 160).

2. Mais il fut fort blâmé par Condé (*Mémoires de Tarente*, p. 94). Cf. *Journal de ce qui s'est passé au siège de Saintes*, publ. par L. Delavaud, dans *Archives historiques de la Saintonge*, t. XXVIII (1899), p. 417-424, et *Lettres de Samuel Robert*, p. 387-388.

3. Archives nationales, K 118, n° 42.

4. P. 96.

souciait peut-être pas d'être pris. Il partit dès le 11 mars, avant même la capitulation de Saintes[1], laissant tout le poids d'une défense difficile à Marcilly. Il fallut quatre jours pour emporter la haute et la basse ville[2]; Marcilly se retira alors dans le château. « Le château », écrit le 21 mars Samuel Robert, « se défend vigoureusement par un désespoir qu'ils ont qu'on ne leur fera pas de grâce[3]. Arsoir (hier soir), on posa les batteries de canon dans la garenne, afin de mieux battre et ruiner ledit château. » Au ministre Le Tellier, qui, très pressé, donnait l'ordre de raser immédiatement le pont fortifié sur la Charente qui unissait les deux villes et le château qui les dominait, l'intendant Marin, qui faisait la navette de Saintes à Taillebourg, répondait que sans doute l'ordre était excellent, mais qu'avant de raser il fallait prendre; le 21 mars, il annonce que les deux villes avaient été emportées après quatre jours, ainsi qu'une demi-lune devant la porte du château, mais que celui-ci, bâti sur un roc difficile à miner, ne serait pas pris sans pertes[4], et il assignait un délai de quatre ou cinq jours encore pour en venir à bout. Il n'en fallut pas tout à fait autant, Marcilly ayant préféré venir à composition avant l'assaut final. Il semble bien que cette décision pénible lui fut imposée par quelques officiers de cavalerie dont Tarente, dans ses *Mémoires*, stigmatisera plus tard la lâcheté[5].

La capitulation fut signée le 23 mars[6]; elle était extrême-

1. *Journal de Samuel Robert*, p. 378.

2. Samuel Robert, *Lettres* (p. 397); il avait d'abord dit que les deux villes avaient été évacuées le premier jour (p. 388).

3. *Ibid.*, p. 397-398.

4. Archives historiques du ministère de la Guerre, vol. 133, cité par J. de Cosnac, *Souvenirs historiques du règne de Louis XIV*, t. I (1866), p. 433-434; Cosnac a cru qu'il s'agissait non de l'intendant Denis Marin, mais du lieutenant général de ce nom, qui servait alors en Guyenne. — Cf. aussi Fouché, *Taillebourg et ses seigneurs*, p. 338-342.

5. P. 105.

6. On en trouvera le texte dans la *Lettre du Roy envoyée à M. le mareschal de l'Hospital, gouverneur de la ville de Paris, sur la réduction de la ville et chasteau de Taillebourg, ensemble les articles de capitulation accordez par MM. Du Plessis-Bellière et Montauzier, lieutenants généraux de l'armée du Roy. De Sully, le dernier jour de mars 1652* (A Paris, par les imprimeurs et libraires ordinaires du Roy, 1652, petit in-4°; Bibl. nat., Lb[37] 2354). Dans cette lettre, le roi fait

ment honorable; la garnison, — 500 chevaux et autant de fantassins, — sortirait de la place le 25 avec tous les honneurs de la guerre, « tambour battant, enseignes déployées, mèche allumée », et serait conduite à Bourg-sur-Gironde pour, avec sauf-conduit, gagner de là Bordeaux; tous les prisonniers de l'armée royale enfermés à Taillebourg seraient remis en liberté, et Marcilly obtenait en échange la délivrance de son cornette Le Vivier et du chevalier de Châteauneuf, prisonniers depuis le combat de Préguillac[1]. Quant à lui, il pourrait, avec son équipage et celui du prince de Tarente, gagner en toute sûreté Thouars, et ses meubles seraient transportés par eau à La Rochelle chez son ami Dagonet; les habitants de Taillebourg réintégreraient leurs logis; les munitions de guerre et de bouche seraient remises aux vainqueurs[2]. En rendant compte au roi de la prise du château, Montausier et Du Plessis-Bellière, pour excuser des conditions aussi douces, se rejetèrent sur la force de la place et les pertes cruelles qu'un assaut eût coûtées[3]. Ordre fut aussitôt réitéré de raser le château et le pont fortifié[4], et c'est à quoi s'employa sans retard l'intendant Marin, malgré des démarches faites en haut lieu pour sauver cette belle place. Marcilly n'avait pu quitter son cher Taillebourg sans un gros serrement de cœur et il tenta certainement de le préserver de la destruction. Le 13 avril, il revenait trouver à Saintes les deux chefs de l'armée royale et leur remettait une lettre du roi, obtenue on ne sait comment, où ils étaient invités à « conserver, s'ils le jugeaient à propos, un couvert à Taillebourg pour recevoir seulement les fruits du seigneur[5] ». Il faillit même, en

valoir que la défense n'a duré que huit jours, alors que la place eût pu résister davantage.

1. Ci-dessus, p. 261.

2. Marcilly perdit, dans son désarroi, une partie de ses papiers, notamment ses commissions de premier capitaine et de lieutenant-colonel du régiment de Laval (Arch. de Thouars, inventaire après décès de Jacquette de Rays, sa femme, en 1660).

3. Lettre du 25 mars, aux Arch. de la Guerre, vol. 133, citée par Cosnac, *loc. cit.* D'après Samuel Robert (*Lettres*, p. 398), Élie Thomas, sieur du Petit-Port, commandant du château, dut être laissé, avec un autre, à la discrétion de Montausier.

4. *Journal de Samuel Robert*, p. 378.

5. *Lettres de Samuel Robert*, p. 409.

cette occasion, perdre la vie : car les habitants de Saintes, apprenant sa venue et se souvenant qu'en 1651 c'était le canon de Marcilly qui avait abîmé leur ville, voulurent lui faire un mauvais parti. Marcilly ne réussit d'ailleurs pas dans sa tentative : le surlendemain 15 avril, il y eut « contre-ordre de ne rien conserver audit Taillebourg afin d'en avancer la ruine[1] ». La démolition n'alla pas vite; l'intendant Marin, chargé des travaux, ayant requis les villes d'Angoulême, de Cognac et de Saint-Jean-d'Angély de fournir, dans les quinze jours, pour y aider, trois milliers de poudre chacune, essuya un refus de la première de ces villes, qui se déclara incapable, faute de ressources, d'obéir à la réquisition[2].

Tarente raconte, dans ses *Mémoires*[3], qu'ayant appris par surprise, à Paris, l'ordre de raser Taillebourg, il déclara que, si l'on y touchait, il se vengerait sur un des châteaux de Du Plessis-Bellière. Aussitôt averti, Du Plessis fit savoir, le 26 avril, à Marcilly que, si Tarente exécutait sa menace, il marcherait avec trois mille hommes sur Thouars, qu'il démolirait ainsi que les autres châteaux de M. de la Trémoille[4]. On en resta là, de part et d'autre.

*
* *

A peine reposé de ses émotions et de ses fatigues[5], Marcilly repartait, mais cette fois pour Paris. Il allait y retrouver

1. *Lettres de Samuel Robert*, p. 409.

2. Pellisson, *La Fronde à Cognac*, p. 374-375 (délibération du 1er avril). Plus tard, Mazarin protestera n'avoir rien promis pour le rétablissement des fortifications de Taillebourg (*Lettres*, t. V, p. 371-372).

3. P. 105-106.

4. « Je vous dis ceci, afin que vous en écriviez à Mmes les princesse de Tarente et duchesse de la Trémoille » (lettre publ. par Marchegay, *Documents tirés des archives du duc de la Trémoille*, dans *Archives historiques de la Saintonge*, t. I (1874), p. 105-107). — Pareillement, Condé menacera, le 5 septembre 1652, Palluau, s'il rase Montrond (le Taillebourg du Berry), d'user de représailles sur tous les châteaux des partisans du roi (Bibl. nat., ms. fr. 10224, fol. 45).

5. Dans les quelques semaines que Marcilly passa alors à Thouars, le duc Henry trouve moyen d'emprunter (18 mai), par son intermédiaire et sous sa caution, 2,000 livres pour un an à l'apothicaire de Thouars Louis Ferrand, « pour employer cette somme à ses affaires particulières »; Mar-

Tarente que Condé avait rejoint dans la capitale, où de graves événements se préparaient. Dans la pensée du duc et de la duchesse de Thouars, il serait pour leur fils une manière de Mentor, et il les tiendrait au courant de ses faits et gestes. Dès la fin de mai 1652, Marcilly est à Paris, et alors commence une correspondance qui va durer deux mois et qu'on trouvera publiée ici en appendice. Elle est d'un très grand intérêt pour l'histoire de la Fronde parisienne, en particulier pour celle des événements qui précédèrent le combat du faubourg Saint-Antoine (lettres I à IV); le récit, quoique partiel, de ce combat (lettre V), écrit le lendemain même et inconnu jusqu'ici des historiens, est un des plus vivants que nous ayons[1], et pour la chronique des trois semaines suivantes il y a aussi beaucoup à glaner dans les dernières lettres de Marcilly (lettres VI à XI). Dans cette correspondance écrite, on le sent, à la hâte, parfois interrompue par un ordre de monter à cheval, mais avec le souci constant de ne rien oublier de ce qu'il voit et de ce qu'il entend, — il s'excusera un jour de ne pas avoir fait plus bref, crainte de n'être pas compris, — Annibal de la Trémoille, l'oreille tendue au moindre bruit, recueille tout ce qu'il sait pouvoir être lu avec intérêt à Thouars. Et sa principale affaire est de mettre en relief le rôle du prince de Tarente : rôle militaire si glorieux en cette fin de journée du 2 juillet où, Condé rentré dans Paris recru de fatigue, Charles-Henri de la Trémoille couvrit pendant quatre heures la retraite des troupes frondeuses. Et quelle sobriété dans l'expression émue et fière où perce le vieux soldat! « Cette journée lui a acquis grand honneur, ayant payé de sa personne et ayant fait voir qu'il entend le métier. » Pour un peu, le bon Marcilly mettrait Tarente au-dessus de Monsieur le Prince, qu'on sent qu'au fond il n'aime guère; il ne lui a jamais pardonné sa partialité

cilly s'y prête « pour faire plaisir » à son frère : c'est son habituelle formule (Arch. de Thouars, dossier Marcilly). Il est vrai que, ce même jour, il touche enfin les 8,000 livres qui lui étaient dues depuis 1629, date de son mariage.

1. A l'aide de ce récit et des autres relations connues, nous essaierons ailleurs, dans un travail plus étendu, une reconstitution aussi exacte que possible des journées des 1er et 2 juillet 1652. Le magnifique récit du duc d'Aumale (*Histoire des princes de Condé*, t. VI, p. 182-207) laisse dans l'ombre quelques détails intéressants de ces journées.

pour les Rohan, et il le trouve aussi, et non sans raison, fort égoïste. Au soir du 1er juillet, lorsque, rentrant à Paris après une journée de fatigue passée à la suite de son neveu et des Princes, Marcilly, dans le brouhaha des troupes et du bagage, arrive fourbu, à onze heures du soir, à la porte de la Conférence et s'entend donner le bonsoir par Condé qui regagne son hôtel sans s'occuper du reste, « ce ne fut pas », écrit-il, « sans pester contre lui » ; et il trouve bien plus civil le duc de Beaufort qui, courtoisement, s'occupe de tous ceux qui se réclament du prince de Tarente.

De temps en temps, Marcilly interrompt son journal pour livrer ses idées de derrière la tête ; mise à part son admiration aveugle pour tout ce qui est La Trémoille, il n'a foi, au fond, ni dans les princes, ni dans Mazarin, ni dans la Cour, ni dans le peuple ; c'est un philosophe désabusé, qui se teinte de pacifisme à l'approche de la soixantaine[1]. « Il y a tant d'incertitude », écrit-il, « dans l'humeur des peuples, tant d'adresse en ceux qui conduisent les armées étrangères, tant de fourbe aux promesses de la Cour, qu'on ne sait sur quel parti appuyer, pour ce que les uns ont trop de raisonnement et les autres n'en ont point. Celui qui se trouve en une bonne assiette doit demeurer, principalement lorsqu'elle est sans danger et qu'il ne hasarde rien ». Sa politique, à lui, est très simple : il souhaite l'avènement d'un régime où toute la noblesse de France, dans une sorte d'union sacrée, ferait sentir sa force et rendrait la paix aux campagnes, tout en restant attachée au service du roi ; et il regrette sincèrement les entraves mises par la Cour à ces assemblées de la noblesse, dans le triomphe desquelles il s'obstine à voir la seule panacée possible aux maux du pays[2].

1. Très prudent, Marcilly, pour ne pas compromettre ses nobles correspondants de Thouars et Tarente lui-même, dissimule, dans ses lettres, leurs personnalités sous des noms d'emprunt : le duc Henry, c'est « M. de Montsus », et Tarente « M. Du Buisson ». Mais il s'oublie souvent, et Tarente est très souvent désigné par son vrai nom. — Quelques passages de ces lettres sont chiffrés.

2. Sur ces assemblées de la noblesse, qui mériteraient une étude particulière, voir les considérations du comte de Cosnac, *Souvenirs du règne de Louis XIV*, t. III (1872), chap. XXIII.

III

Les guerres civiles terminées, la vie de Marcilly, plus qu'aux deux tiers écoulée, va s'achever dans une retraite paisible. Il s'installe à Thouars, dont il deviendra gouverneur, ne faisant plus que de rares apparitions en Saintonge, où le fidèle Élie Thomas gère la capitainerie de Taillebourg[1], et il vieillit aux côtés de son frère le duc, de la duchesse et, quand il est là, de Tarente, qui, en 1654, a fait sa paix avec le roi[2].

Dès la fin de 1652, le 9 novembre, il a dicté son testament : considérant qu'il n'a pas d'enfants ni espérance d'en avoir, estimant que les biens qu'il a reçus de la « maison » doivent lui faire retour, reconnaissant des lettres de légitimation qu'il doit à son frère Henry, il l'institue son héritier universel et lui fait donation entre vifs de tout son avoir, ne s'en réservant que l'usufruit, et à Jacquette de Rays, sa femme, son douaire[3]. Il n'avait qu'une honnête aisance et peu à peu s'était défait de toutes ses charges, ayant cédé le 30 mai 1654 à Frédéric Berthélemy, sieur de Chemitte, moyennant cent livres de pension viagère, la capitainerie et verderie des château, comté et forêt de Benon[4]. Ses principales terres sont la Viandière, en la paroisse de Saint-Varant, la Ferrière-en-Pompois, la Roche-de-Luzay et Montgriffon, le fief de Pellouaille, la demi-métairie de Monpalais à Taizé; il a une maison à Thouars, quelques rentes sur l'hôtel de ville de Paris et sur la maison de la Trémoille, quelques revenus qui lui viennent de Taillebourg. A la mort de sa femme, survenue le 24 juillet 1660, il eut bien des ennuis avec les héritiers naturels, fort nombreux et très âpres, de Jacquette de Rays; ils allèrent jusqu'à lui contester sa qualité de gentilhomme, « parce que », est-il dit dans

1. Taillebourg, à la paix, avait été rendu aux La Trémoille; Élie Thomas, qui en gérait la capitainerie, fournissait annuellement à Marcilly deux pains de sucre, deux jambons de Bayonne et un fromage de Hollande (Arch. de Thouars, dossier Marcilly).

2. *Les La Trémoille pendant cinq siècles*, t. IV, p. 173-175.

3. Arch. de Thouars, dossier Marcilly (minute et original); Marcilly avait consulté trois avocats pour savoir s'il pouvait tester ainsi.

4. *Ibid.*

leur mémoire, « son père Claude, étant prince étranger, ne peut faire de gentilhomme et qu'il n'y a que ceux du sang royal en France dont les enfants naturels soient gentilshommes ». Il s'en tira en faisant des sacrifices[1], put conserver sa maison de Thouars et acquit tout autour de cette ville quelques petits fiefs, le fief d'une partie des Huberdes, le fief Fautreau, le Pressoir-Bachelier[2]. Il avait, d'après un mémoire rédigé après sa mort, « tant de passion de paroître riche qu'il augmenta plutôt son eu dans le partage avec les héritiers de Madame sa femme[3] ». Il avait la main largement ouverte; s'il empruntait[4], c'était, presque toujours, pour ses frères ou ses neveux. Très désintéressé, il jouit, jusqu'à sa mort, de leur entière confiance : Tarente l'a nommé, le 14 octobre 1658, son procureur général en toutes ses affaires[5] et lui soutire, la même année, 16,000 livres en s'engageant à lui servir une rente de 800[6].

Un honneur lui échut vers la soixantaine : par lettres du 20 mai 1656, le roi lui conféra le collier de l'ordre de Saint-Michel et chargea le duc, son frère, de lui en faire remise; la cérémonie eut lieu, le 29 juin, dans la chapelle du château de Thouars[7], et c'est revêtu de ces insignes que Marcilly dut figurer dans la brillante escorte de plus de cent gentilshommes qui, le 27 octobre 1657, accompagna le duc allant recevoir Mlle de Montpensier, la Grande Mademoiselle, venue, ce jour-là, en visite à Thouars. De cette visite, elle nous a laissé la vivante description : « La maison est riante en entrant, la cour étant tout entourée de terrasses; le bâtiment est un corps de logis d'une prodigieuse longueur; cela a l'air fort magnifique, et on y voit une dignité qui paroît bien que les maîtres du logis l'ont possédée de longue main. Les dedans sont beaux et somptueux; les appartements ne sont encore ni peints ni dorés; on y voit partout une grande noblesse : car les tapisseries et les autres

1. L'inventaire après décès commença le 26 juillet et l'accord final avec les héritiers est du 1er septembre (Arch. de Thouars, un registre).

2. Cf. duc de la Trémoille et H. Clouzot, *Les fiefs de la vicomté de Thouars* (Niort, 1893, in-4°), p. 5, 6, 166, 177.

3. Arch. de Thouars, dossier Marcilly.

4. Samuel Robert fut un de ses prêteurs (*Journal*, p. 390).

5. Arch. de Thouars, dossier Marcilly.

6. *Ibid.*

7. Arch. de Thouars, registre de correspondance Marcilly.

meubles sont tous pleins des plus illustres alliances du royaume, et beaucoup de la maison royale; et c'est avec quelque raison qu'ils veulent être princes quand d'autres s'avisent de l'être qui en ont moins de droit qu'eux[1]. »

Aux splendeurs de ce beau château Marcilly préférait sa modeste maison de la paroisse Saint-Médard, dont nous avons les deux inventaires faits à la mort de sa femme et à la sienne. Après la mort de Jacquette de Rays, il y vécut en compagnie d'une sœur utérine qu'il avait; car Anne Gabard, sa mère, avait épousé un bourgeois de Thouars, dont elle avait eu une fille, Perrine Bastreau, que Marcilly maria à un bon serviteur de la « maison », Nicolas Préjean, sieur du Bordage; devenue veuve, « Mademoiselle du Bordage » vint tenir le ménage du frère à qui elle devait tout et qui, en mourant, la recommanda à la générosité du duc. La mort de la duchesse Marie, survenue le 24 mai 1665[2], resserra les liens qui unissaient le duc Henry à son frère; Tarente s'en était retourné vivre en Hollande, où il se plaisait mieux; les deux vieillards restaient seuls à remuer leurs souvenirs communs. Marcilly, qui garda jusqu'au dernier jour la main ferme, tenait souvent la plume dans les correspondances familiales, et dès avant la mort de la duchesse, dont la santé resta toujours chancelante[3]. Lord Strange, le singulier fils de Charlotte de la Trémoille et du comte de Derby[4], et neveu naturel de Marcilly qui l'avait connu jadis tout jeune en séjour à Thouars, a conservé pour lui une affection dont, en 1663, il lui donne encore, de Londres, l'assurance[5]. La princesse de Tarente, Émilie de Hesse, lui annonce de Cassel la mort de son frère le landgrave et le

1. *Mémoires de Mlle de Montpensier*, édit. Chéruel, t. III, p. 176. — Mademoiselle fait ici allusion à la revendication, toujours poursuivie par les La Trémoille depuis 1648, en vue d'être reconnus par les puissances européennes héritiers du royaume de Naples et princes étrangers. — Sur cette visite à Thouars, cf. aussi Sainte-Marthe, *op. cit.*, p. 267.

2. Imbert, *Histoire de Thouars*, p. 285.

3. Mlle de Montpensier écrit (*loc. cit.*) : « Mme de la Trémoille est une des plus illustres dames de ce siècle, mais ses indispositions sont cause que tout le monde n'a pas le bonheur de la connoître. »

4. Il fit le désespoir de sa mère par son mariage avec une demoiselle Dorothée de Rupa, Allemande, qu'il avait connue en 1650 en Hollande (cf. Merlet, *op. cit.*, p. 199).

5. Arch. de Thouars, dossier Marcilly.

remercie de lui avoir donné des nouvelles de « la parfaite santé de toute la famille[1] ». Le duc Bernard de Saxe-Weimar, qui a épousé la dernière fille du duc Henry, Marie-Charlotte, lui annonce, d'Iéna, la naissance d'un fils et termine : « Ce n'est pas d'aujourd'hui que je sais l'attachement d'intérêt et d'affection que vous avez pour la maison de La Trémoille; il y a longtemps que ma femme m'a dit toutes les amitiés que vous avez pour elle, qui me fait souhaiter avec ardeur d'y avoir quelque part[2]. » Et la jeune Charlotte-Amélie de Hesse, troisième enfant de Tarente, à qui Marcilly, vu son âge, — elle n'a que quatorze ans, — a cru pouvoir encore envoyer cinquante francs, le remercie du cadeau : « Ce présent m'a fort réjouie, parce que c'est une marque de votre souvenir et je serois au désespoir si vous m'aviez oubliée... Ma bonne mama m'a commandé de vous faire de sa part un compliment bien tendre[3]. «

Dans sa maison de Thouars, dont l'ameublement est des plus modestes, tout comme son équipage, — deux cavales, dont l'une borgne, traînent son vieux carrosse, — Marcilly n'attache de prix qu'à quelques souvenirs de famille; il a sa petite galerie de tableaux accrochés aux murs de la grande salle; ce sont les portraits de « feu Monseigneur Claude » et de « feue Mme Charlotte de Nassau », de « Monseigneur » (le duc Henry), de « feue Madame » (la duchesse Marie), de « Monseigneur le Prince » (Tarente), de « Madame la Princesse » (Émilie de Hesse), de « Mme la duchesse de Weymar » (Marie de la Trémoille), de « feu Monseigneur le comte de Laval » (le cher Frédéric, l'ami de Marietta la Vénitienne). Tout autour, des livres nombreux et variés; livres de piété et d'histoire ecclésiastique : l'*Introduction à la vie dévote* et les *Preuves de liberté de l'Église gallicane*; livres d'histoire : histoires de tous les rois de France depuis Louis XI, Chronique de Monstrelet, Mémoires de Commines et de Castelnau, Histoire de la vie de Philippe du Plessis-Mornay (de ce grand homme que Marcilly, tout enfant, a pu voir au chevet de son père le duc Claude mourant), les Annales d'Aquitaine, les Mémoires des

1. Lettre du 23 octobre 1663 (*Le Chartrier de Thouars*, p. 165).
2. Lettre du 1er octobre 1663 (*ibid.*, p. 283).
3. Lettre de Bois-le-Duc, 31 mars 1666 (*ibid.*, p. 284).

comtes du Maine, une suite de pièces sur la défense de la reine mère (Marie de Médicis), etc.; livres de géographie et de voyages : une Relation de la Nouvelle-France, une Histoire de la découverte des Canaries; quelques classiques anciens et français, des poètes et des romans : Tacite, Plutarque, Érasme, Ronsard, Montaigne, Saint-Amand, Desportes, Théophile et Courval, Pogge, les douze tomes du *Mercure françois*, la suite du *Cid*, Roland le furieux, les Amours de Diane, la Muse guerrière, le Prélat accompli et le Berger extravagant, l'Honnête garçon, l'Honnête femme et l'Honnête veuve, etc.; livres de droit, de finances et d'institutions : recueils de coutumes et d'ordonnances, styles du Parlement et des Requêtes du Palais, le Praticien françois, un Traité des tailles, les plaidoyers de Le Bret, de Servin, de Marion, l'Instruction du chancelier Chiverny à son fils, le Théâtre d'honneur et de chevalerie et le Cérémonial de France, sans oublier la Maison rustique, le Cuisinier françois et ce « Discours de la conservation de la vue », qui explique la paire de lunettes garnies d'argent voisinant sur la table avec le livre d'heures familier.

C'est en regardant ces chers portraits, en feuilletant ces livres et en classant ses archives, fort bien rangées jadis et dont une bonne part s'est conservée, que, soigné par sa sœur, par son vieux valet de chambre Antoine Merceron et par un apothicaire zélé qui, suivant la formule, lui présentait fréquemment, comme il est encore permis d'en juger, de copieux mémoires, Marcilly attendit paisiblement la mort; quelques mois avant, la sentant venir, il faisait répondre, non sans fierté, à une réclamation injustifiée d'un des héritiers de sa femme[1], « que Dieu lui avoit fait la grâce de vivre toujours avec honneur et sincérité et que, à présent qu'il étoit à la fin de ses jours, il vouloit rendre témoignage à la vérité et ne pas démentir ce qu'il avoit été ». Il mourut le 30 juillet 1670[2] et

1. Cet héritier, M. Le Bascle, voulut disputer la succession de Marcilly aux La Trémoille (Arch. de Thouars, dossier Marcilly).

2. Imbert, *Histoire de Thouars*, p. 234-235. — Voici son acte de décès : « Extrait tiré du papier des baptêmes, mariages et enterrements de la paroisse Saint-Médard de la ville de Thouars de l'année 1670 : « Aujourd'hui, trentième du mois de juillet 1670, est décédé en sa maison de cette « dite ville, paroisse de céans, Mre Annibal de la Trémoille, chevalier,

fut inhumé, suivant son désir, dans la chapelle de Notre-Dame du château de Thouars[1]. De toutes les sépultures des La Trémoille qui y furent ensevelis, celle de Marcilly était naguère, et est sans doute encore, la seule dont subsiste la pierre tumulaire. En voici l'épitaphe : « Ci-gît le corps de haut et puissant messire Hannibal de la Trémoille, chevalier, vicomte de Marcilly, gouverneur des ville, château et duché de Thouars, décédé le 30 juillet 1670, âgé de soixante-quinze ans. Priez Dieu pour le repos de son âme! »

*
* *

Dans le portrait, assez flatté, qu'il traça de lui-même en novembre 1657, et qui a pris place dans la fameuse *Galerie des portraits de Mlle de Montpensier*[2], le prince de Tarente reconnaît qu'à cette date il ne lui restait presque rien d'une mémoire « qui avait été prodigieuse ». Et c'est sans doute ce qui explique que, composant plus tard encore ses souvenirs, il n'y prononce pas une seule fois le nom de son oncle Marcilly. Écrivant pour ses enfants, qui l'avaient connu, il aurait pu cependant leur rappeler tout ce qu'il devait à ce parent modeste, dévoué et tendre, si mêlé à toute l'histoire de leur famille et, même, le leur donner en exemple comme un homme qui, suivant son mot, avait toujours vécu « avec honneur et sincérité ».

Henri COURTEAULT.

« vicomte de Marcilly, capitaine et gouverneur de cette dite ville et châ-
« teau de Thouars, et son corps inhumé en la chapelle de Notre-Dame
« dudit château, selon sa disposition testamentaire, après que nous, curé
« de cette église, et nos compagnons prêtres avons eu fait son service en
« notre dite église, le clergé séculier et régulier y présent, et préalable-
« ment assemblé en la maison du défunt pour la conduite de son dit corps
« en notre dite église, lieu de sa sépulture; présents Éric de la Ville,
« écuyer, sieur de Baugé, sénéchal de Thouars, et Me Hiérôme Girard,
« procureur au siège dudit Thouars, ses exécuteurs testamentaires »
(Arch. de Thouars, dossier Marcilly).

1. Il payait régulièrement au chapitre une rente annuelle de 61 livres 2 s. 4 d. (*Ibid.*).

2. Cf. édit. Éd. de Barthélemy (Paris, 1860, in-8°), p. 41-45.

APPENDICE.

Lettres d'Annibal de la Trémoille au duc Henry, son frère[1].

I

A Paris, ce 5e juin 1652.

Ce matin, on a trouvé force placards affichés qui commençoient ainsi : « Avis aux Parisiens auparavant leur entière désolation. » Ils étoient contre le cardinal de Retz et Madame de Chevreuse : l'un veut être le premier ministre et veut hasarder l'État en cas qu'on veuille s'opposer à son dessein ; et l'autre veut gouverner le cabinet. Il a attiré dix ducs, soixante marquis, dix conseillers, même a tâché de suborner Mademoiselle[2]. C'est ce qui étoit porté dans cet imprimé, dont je n'ai pu avoir copie[3]. L'abbé de Ribier-Saint-Germain[4] avoit été sur le lieu pour en prendre; mais il avoit déjà été ôté par un aumônier dudit cardinal, dont il y avoit

1. Ces lettres, autographes, mais non signées, sont conservées dans les archives de Thouars (un volume relié contenant surtout la correspondance d'Annibal de la Trémoille); l'orthographe de Marcilly, assez fantaisiste, n'a pas été maintenue ici. — L'annotation qui les accompagne est sobre à dessein; nous utiliserons ces lettres dans un travail, plus considérable, consacré aux événements de juin et juillet 1652 dans la région parisienne.

2. Mlle de Montpensier, fille du duc d'Orléans.

3. Marcilly répète ici les propres termes de ce placard, qui fut notamment affiché au coin de la place Dauphine, vis-à-vis du cheval de bronze, d'après Dubuisson-Aubenay, *Journal des guerres civiles*, édit. Saige (Paris, 1885, in-8°), t. II, p. 233 : « Avis aux bourgeois de Paris : le Coadjuteur est le seul qui empêche la paix, etc. Il a engagé avec lui douze conseillers, quatre ducs et plusieurs comtes et marquis, etc. » — Marcilly habitait, avec le prince de Tarente, à l'hôtel familial de la rue de Tournon, non loin du Luxembourg, d'où le duc d'Orléans mandera souvent auprès de lui l'héritier des La Trémoille.

4. Peut-être Abraham Ribier, prêtre du diocèse de Beauvais, qui succéda, précisément en 1652, comme abbé de Saint-Laon de Thouars, à Eusèbe de Coniac (cf. H. Imbert, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Laon de Thouars*, Niort, 1876, in-8°, p. XXXIV-XXXV).

déjà quelque rumeur. Apparemment, si, maintenant que le duc de Lorraine est arrivé[1], on n'emploie les forces qu'on a, je ne sais ce qui arrivera, y ayant force partis, dont quelques-uns concluent à faire une république. Je crois qu'il n'auroit manqué de partisans. Dieu y veuille mettre la main! Les députés du Parlement ne sont de retour[2], et le duc de Lorraine, qui a, à ce matin, visité Monseigneur le [Prince][3], après quelques difficultés a commencé à faire passer son avant-garde. On ne parle point encore si Son Altesse[4] ira à l'armée, toutes choses étant fort incertaines. On vient de dire que M. de Turenne a retiré son canon[5]; on ne peut encore juger si c'est pour le faire mener en une autre attaque ou si c'est pour lever le siège : ce que tout le monde avoit cru qu'il feroit sur le bruit de l'approche de l'armée des Lorrains. Il a perdu dans toutes les attaques plus de quinze cents hommes et force gens de condition; le comte de Quincé est assurément mort[6]. Le duc de Lorraine mangea hier chez Mons[r] de Chavigny. La plupart des Princes n'ont vu le duc de Lorraine qu'en public, fors les princes de sa maison.

Madame[7] m'avoit commandé de voir M. de Gaucourt[8] et lui faire compliment, ce que j'ai fait de la même sorte que Son

1. Le duc Charles IV de Lorraine était entré dans Paris le 2 juin, à dix heures du soir (cf. *Mémoires de M[lle] de Montpensier*, t. II, p. 73-74; *Journal de Jean Vallier*, t. III, p. 253-254; Bibl. nat., ms. fr. 25026, fol. 88).

2. Une députation du Parlement, ayant à sa tête le président de Nesmond, avait quitté Paris le vendredi 31 mai pour aller trouver le roi à Corbeil (Dubuisson-Aubenay, t. II, p. 231, et surtout *Journal* (inédit) de Pierre Lallemant, maître des requêtes au Parlement de Paris, t. IX, ms. 70 de la bibliothèque de l'Université de Paris, à la date).

3. Il s'agit ici du prince de Condé (Marcilly désigne aussi parfois sous ce titre son neveu le prince de Tarente).

4. Le duc Gaston d'Orléans.

5. Du siège d'Étampes, que l'armée royale, sous les ordres de Turenne, assiégeait depuis le 29 mai (Vallier, t. III, p. 249; *Mémoires de Mademoiselle*, t. II, p. 70).

6. Il s'agit ici non de Joachim, comte de Quincé, lieutenant général depuis 1650, mais de son fils, âgé de dix-huit ans (il avait été baptisé le 17 juin 1634, cf. *Gazette* de 1634, p. 279). « Le jeune comte de Quincé reçut un coup de mousquet au travers du corps » (*Mémoires du duc d'York*, édit. Michaud et Poujoulat, p. 540). Il n'en mourut pas, comme le croit Marcilly.

7. La duchesse de la Trémoille, Marie de la Tour.

8. Charles-Joseph de Gaucourt, comte de Villedieu, agent de Condé (cf. sur lui *Mémoires du cardinal de Retz*, t. IV, p. 142-143).

Altesse[1] me l'avoit ordonné; il l'a reçu de bonne sorte et a dit qu'il en rendroit témoignage où il faudroit.

Monseigneur le Prince[2] supplie Monseigneur[3] de lui écrire du chiffre de Madame ou de celui de M. de Rosemont[4], car il n'a point celui qu'il a avec Son Altesse. Monseigneur aura aussi agréable que, lorsque je me donnerai l'honneur de lui écrire, que son adresse soit sous le nom de « Monsr de Montsus », et que, lorsque je parlerai de Monseigneur son fils, ce soit « Monsr Du Buisson ».

MM. de la Rochefoucauld[5] et de Roucy[6] sont fort mal avec M. d'Estissac[7].

Si la noblesse continue leurs assemblées et qu'ils mettent quelque ordre entre eux pour s'assister mutuellement et empêcher le dégât et ruine que font les gens de guerre dans leurs logements et pour maintenir les privilèges des provinces, on estime que c'est ce seul corps qui peut faire donner la paix de l'État et la générale, et que ceux de ce corps, de quelque qualité qu'ils soient, doivent entrer en cette association.

(Au dos :) Pour Monseigneur le duc de la Trémoille,
à Thouars.

II

A Paris, ce 9e juin 1652.

Vendredi matin, S. A. R.[8] et tous les Princes, au nombre des-

1. Marcilly donne toujours ce titre à son frère le duc et à sa belle-sœur la duchesse.
2. Le prince de Tarente.
3. Le duc Henry de la Trémoille.
4. Chef du conseil de la maison de la Trémoille à Paris; les archives de Thouars abondent en documents sur ce personnage.
5. Le duc de la Rochefoucauld, l'auteur des *Mémoires*.
6. François de la Rochefoucauld, dit de Roye, comte de Roucy; par sa femme, Julienne-Catherine de la Tour, sœur du duc de Bouillon, qu'il avait épousée le 13 décembre 1627, il était proche parent des La Trémoille. Fils de Charles, fondateur de la branche de Roye et Roucy, dont la mère était Charlotte de Roye, comtesse de Roucy, il était veuf depuis octobre 1638 et eut deux fils, dont il sera question plus loin.
7. Il s'agit ici plutôt de Benjamin de la Rochefoucauld, baron d'Estissac, second fils de François, comte de la Rochefoucauld, et de Claude d'Estissac, et propre oncle de l'auteur des *Mémoires*, que de son fils François, marquis d'Estissac. — Les La Trémoille étaient en différend avec lui.
8. Le duc d'Orléans.

quels étoit Monsr du Buisson[1], ont été visiter l'armée du duc de Lorraine, qui étoit campée sur le bord de la Marne, où il y avoit un pont construit au port qu'on nomme le Port-l'Anglois[2]. Mademoiselle y étoit avec force dames, qui alla visiter les escadrons et bataillons à cheval[3]. Toute l'armée étoit de quatre mille deux ou trois cents chevaux et deux mille huit cents fantassins, toutes vieilles troupes, et six pièces de canon[4]. M. de Boisvert[5] et moi les avons comptées. Depuis que M. de Turenne a levé le siège d'Étampes, qui fut le vendredi 7e du courant, les troupes lorraines ont repassé la rivière de Seine[6]. Il y a eu quelque contestation pour le commandement entre Monseigneur le Prince et le duc de Lorraine, laquelle est vidée par la levée du siège[7]. Demain, on attend trois mille Liégeois, lesquels, joints avec les cinq mille qui restent à Étampes et deux mille qui sont à Lagny, feront une armée plus forte que celle du Roi, qui n'est pas de huit mille hommes; car on en a perdu à Étampes, soit de tués, blessés et qui ont quitté, ou malades, plus de quatre mille hommes. Le Roi prend la route de Sens, comme on dit, et de là en Bourgogne. Tous traités de paix sont sursis, quoique, à la Cour, on dise qu'il y a trêve, ce dont on ne demeure d'accord. Ici, demain, on doit rapporter au Parlement ce qui a été négocié par les députés du

1. Le prince de Tarente (Marcilly se trompera quelquefois et appellera son neveu tantôt de ce nom d'emprunt, tantôt de son vrai nom).

2. Port-à-l'Anglais, commune de Vitry-sur-Seine, sur la rive gauche de la rivière.

3. « Mademoiselle fut vue aller et venir à cheval sur le pont [de bateaux] » (Dubuisson-Aubenay, t. II, p. 232). Elle était accompagnée des comtesses de Fiesque, de Frontenac et d'Olonne (cf. ses *Mémoires*, t. II, p. 78-79).

4. Chiffres un peu différents de ceux que donne Dubuisson (t. II, p. 234) : 5 à 6,000 soldats, grossis de 30 à 40,000 bouches, et poussant devant eux 15 à 20,000 vaches et moutons. D'après le duc d'Aumale (*Histoire des princes de Condé*, t. VI, p. 170), l'armée lorraine avait 8 bouches à feu, 6,500 chevaux et 3,500 fantassins.

5. Un des serviteurs du prince de Tarente; il est nommé en 1647 parmi les gens de sa maison (*Les La Trémoille pendant cinq siècles*, t. IV, p. 149).

6. Le duc de Lorraine avait signé le 6 juin avec le ministre Châteauneuf un accord, aux termes duquel le siège d'Étampes serait levé et l'armée lorraine quitterait la France.

7. Cf., au sujet de la discussion entre Condé et Charles IV, le passage du nouvelliste du ms. fr. 25026, fol. 90 r°, reproduit en note dans Vallier, t. III, p. 256.

Parlement[1]. Tout est ici fort incertain, et le plus assuré parti est celui qui se trouvera joint avec la noblesse.

(Au dos :) A Monsieur
Monsieur de Montsus, à Thouars[2].

III

A Paris, ce 19e juin 1652.

Celles de Votre Altesse du 12e et 14e ont été reçues, auxquelles je répondrai par la présente.....

A celle du 14e, l'assemblée qui se fait de la noblesse dans les provinces à la fin du compte se trouvera considérable puisque, à la Cour, on ne veut rien relâcher; et du côté des Princes, il semble qu'ils veulent se tenir fermes dans leurs premières demandes. C'est ce qui fait croire aux plus avisés que la France est pour être agitée des violences de la guerre civile longtemps et que le corps de la noblesse, étant bien intentionné, comme il est, pour le service du Roi, pour le maintien des privilèges des provinces et pour se maintenir contre la violence des gens de guerre et de tous ceux qui en voudront troubler le repos, sera celui qui donnera la paix à la France[3]; et quand la campagne, j'entends les petites villes et même les métropolitaines, verront qu'on y marche de bon pied, assurément ils se rangeront de ce côté et s'uniront avec un corps qui sera capable de les défendre de toutes les injustices qu'on leur fait. Mais il faut que ceux qui composent ce corps se tiennent unis inséparablement là dedans

1. Ils étaient rentrés à Paris le 5 juin, au soir (Dubuisson, t. II, p. 233).

2. Cette lettre est, pour cette période, la seule que feu M. le duc de la Trémoille ait publiée dans *Le Chartrier de Thouars* (p. 314).

3. En ce mois de juin, il devait y avoir une assemblée de la noblesse à la Roche-Guyon, chez le duc de Liancourt; le roi écrivit le 6 juin à ce duc pour empêcher cette réunion; la noblesse, écrivait le roi, ferait mieux « de monter à cheval pour se rendre près la personne de son roi qu'elle voit engagée dans divers périls pour la défense de son État » (Bibl. nat., ms. fr. 10458, fol. 201 r°). L'un des secrétaires de l'assemblée de la noblesse, Charles d'Ailly d'Ennery, écrivait le 1er juillet : « Nous croyons qu'il est important que les bailliages unis et ceux qui se voudront voir s'assemblent à Dreux... Nous y prendrons des résolutions qui feront voir clairement à toute la France que notre seul dessein est de servir le roi, garantir notre corps de toutes oppressions et de procurer en général le bien de l'État » (*Ibid.*, fol. 186 r°).

et les seigneurs qui jouissent des plus considérables fiefs, l'exemple de personnes de la plus haute condition contribuant tout pour maintenir les moindres dans leur devoir, et les grands se rendent plus considérables par cette union.

..... On a parlé diversement du don des évêchés; on a dit que le cardinal Antonio[1] a celui de Poitiers; les autres, que c'est le milord Montagu[2], et hier l'abbé de Saint-Laon[3] me vient trouver pour tirer de moi si je n'en savois point quelques nouvelles, et même si Mgr le comte de Laval[4] n'y avoit point de prétentions, et après plusieurs discours me parla du désir que le cardinal G[rimal]di[5] avoit de servir votre maison; qu'il[6] seroit plus agréable dans la province que le cardinal Antonio, qu'il avoit vécu d'une autre façon, et conclut que, le Pape étant mort[7], qu'il se retireroit à Rome et qu'il donneroit sa coadjutorerie à mondit seigneur le comte ou lui donneroit l'évêché[8]. Je lui répondis que Votre Altesse et toute sa maison lui souhaitoient toute félicité, même que j'avois commandement de l'aller visiter de votre part, ce que je ferois, pour avoir des nouvelles plus fraîches à lui mander de sa santé. Et, à ce matin, j'ai eu l'honneur de le voir[9] et lui ai fait

1. Antonio Barberini, grand aumônier de France; il fut en effet appelé le 16 août suivant à l'évêché de Poitiers et devint en 1657 archevêque de Reims.

2. Walter Montagu, abbé de Saint-Martin de Pontoise, second fils d'Henry, comte de Manchester; il était attaché depuis 1633 à l'ambassade d'Angleterre à Paris et grand ami de Mazarin.

3. S'agit-il d'Abraham Ribier, dont il a été question dans la lettre I, ou d'Eusèbe de Coniac, dont Marcilly parlera ailleurs? D'après Imbert (*op. cit.*), Ribier avait fait prendre possession de l'abbaye de Saint-Laon dès le 15 avril 1652.

4. Louis-Maurice, comte de Laval, troisième fils du duc Henry de la Trémoille, oratorien, puis abbé de Charroux (cf. ci-dessus, p. 247). Il fut certainement question de lui pour l'évêché de Poitiers dans les milieux frondeurs; le pamphlétaire Carpentier de Marigny écrira à son ami Lenet le 28 juillet : « S. A. R. a donné l'évêché de Poitiers à M. de Laval, frère de M. le prince de Tarente » (*Cabinet historique*, t. I (1885), p. 243).

5. Jérôme Grimaldi-Cavalleroni (1597-1685), nonce en France, cardinal en 1643, archevêque d'Aix en 1648, mais non reconnu par le pape Innocent X.

6. C'est-à-dire lui, Grimaldi.

7. Le pape Innocent X.

8. L'ambition des La Trémoille avait toujours été d'avoir un des leurs sur un siège épiscopal du Poitou (cf. ci-dessus, p. 248).

9. Le cardinal Grimaldi.

compliment de votre part, lequel il a reçu avec beaucoup de civilité. Il m'a fait asseoir et m'a entretenu de toutes les personnes de votre maison et, entre autres choses, m'a dit que Mgr le comte étant dans la piété[1], où il passe sa vie, étoit pour accroître le nombre des cardinaux qui ont été dans votre maison[2] : au reste, tous discours de civilité. Dans ce paquet il se trouvera une lettre pour Votre Altesse de l'abbé de Saint-Laon. Il est fort incertain si les évêchés sont donnés; mais il est fort certain qu'on a fait courir le bruit pour montrer qu'on n'espéroit plus aucun traité et qu'on les avoit toujours conservés pour leurrer ceux qui espèrent des bénéfices.

Si la paix se fait[3], M. du Buisson travaillera à faire donner satisfaction au Poitou par Monsieur le Prince, qui se portera à les protéger contre les troupes et à rétablir leurs privilèges; je ne sais s'ils ne désireront pas les étrangers[4]. Je ne crois pas que vous les deviez souhaiter, à cause qu'on s'opposera aux Princes, quelque assurance qu'on donne du contraire, si on ne vouloit faire comme M. de Bouillon[5], qui a pris assurance de force gens.

J'achèverai la lettre du 16e du courant[6], que Votre Altesse a reçue moitié achevée pour avoir été pressé de partir; encore je ne joignis Monseigneur le Prince qu'au Bourg-la-Reine, et il a marché, ayant avec lui les princes de Tarente, ducs de Nemours, de Beaufort et de la Rochefoucauld, jusques à Longjumeau, où, sur la hauteur en sortant du Bourg, il rencontra toute la cavalerie qui étoit dans Étampes et marchoit en bataille au nombre de deux mille deux cents chevaux, bonnes troupes[7]; il les mena

1. Voir l'éloge de la piété du comte de Laval dans les notes du P. Batterel (*op. cit.*, t. II, p. 346).

2. Il y en avait eu un : le cardinal Jean de la Trémoille, évêque de Poitiers, puis archevêque d'Auch, cardinal en 1506.

3. Dans les derniers jours de juin, dit Dubuisson-Aubenay (t. II, p. 243), « grand bruit et toujours secret que la paix est faite. — Bruits inventés ».

4. Cette phrase était chiffrée et le déchiffrement se trouve dans l'interligne; le sens est assez obscur.

5. Frédéric-Maurice de la Tour, duc de Bouillon, frère de la duchesse de la Trémoille.

6. Cette lettre du dimanche 16 juin est perdue; Marcilly l'avait interrompue pour partir précipitamment avec le prince de Tarente, à la suite de Condé. — Le récit qui va suivre est le plus précis que nous ayons de la journée du 16 à l'armée de Condé.

7. C'étaient les troupes qui avaient défendu Étampes contre Turenne.

au même ordre, passant par la campagne, vers Juvisy, où il prit une grande garde au haut du bourg, et au bas du bourg fit faire une barricade sur le pont en entrant dans le bourg au bout du pont, où il laissa une autre garde, et sur la hauteur d'entre Saint-Georges[1], qui est situé au bas de la rivière, et Mons[2], il laissa toute la nuit sa cavalerie campée, et après avoir reconnu l'armée de M. de Turenne[3] campée sur trois lignes, l'une le long de la rivière, l'autre près de Villeneuve et l'autre plus haut, et cela si près qu'on se parloit, la rivière entre deux, en sorte qu'aisément on s'entendoit, après une heure ou moins, Monsieur le Prince se retira et alla prendre son logis à Mons, où tous les volontaires se logèrent selon que le sort le put permettre. Mgr de Tarente se trouva assez commodément logé, car il eut assez de paille pour se coucher, et Parizière[4] et moi eûmes une botte de paille sur quoi nous passâmes assez bien notre nuitée. Boisvert, Gilbert, sans oublier le frère de M. d'Anche (?), M. de Saint-André eurent pareille fortune, et une fontaine qui nous vint bien à point avec un morceau de pain et une longe de veau[5]. A quatre heures du matin, Monsieur le Prince vint à cheval, donna les quartiers à son armée, car, la nuit du dimanche au lundi, l'infanterie d'Étampes[6], composée de près de quatre mille hommes, que [.......][7] la gendarmerie qui les conduisoit, outre la cavalerie dont j'ai parlé ci-dessus, s'étoit rendue près de Montrouge, où je l'ai vue campée et en bataille, y étoit. Ils ont donc pris leurs quartiers au Bourg-la-Reine et villages circonvoisins, et hier l'armée l'a quitté pour aller prendre le poste de Saint-Cloud, Suresnes, Neuilly, d'où Monsieur le Prince a envoyé neuf cents fuseliers

1. Villeneuve-Saint-Georges.

2. Athis-Mons (Seine-et-Oise, arr. de Corbeil, cant. de Longjumeau).

3. Turenne avait passé le 14 juin la Seine à Corbeil, l'Yerres à Brunoy, et le 15 au matin était arrivé à Grosbois (*Mémoires de Turenne*, édit. P. Marichal, t. I, p. 196-197, et ceux *du duc d'York*, p. 543).

4. Georges Rousseau, sieur de la Parizière, un des officiers de la maison de la Trémoille; il figure en 1660 parmi les nombreux débiteurs de Marcilly (Arch. de Thouars, inventaire après décès de Jacquette de Rays). Il était fils de René Rousseau, conseiller du roi et maire de Poitiers en 1595, dont il est question dans les lettres de l'abbesse Flandrine de Nassau à sa sœur (Marchegay, *op. cit.*, p. 224).

5. Tous les personnages ici nommés étaient les gens du prince de Tarente.

6. Délivrée par la levée du siège.

7. Déchirure du document.

pour se saisir de Poissy. Les deux mille hommes, savoir six cents chevaux et seize cents hommes de pied qui étoient dans l'armée du duc de Lorraine, commandés par M. de Beaufort, qui y étoit en personne, se sont retirés par Charenton et, nonobstant la composition qu'avoit faite le duc de Lorraine qu'on les laisseroit retirer sur la queue, on en a tué ou dévalisé plus de deux cents; une partie de nos gardes se sont retirés ici dévalisés. Saint-Amour[1] y est encore avec quelques gardes, nous n'en avons nouvelles assurées. M. de Beaufort vouloit donner au matin du dimanche, et l'armée du duc de Lorraine étoit portée tellement à l'avantage qu'on pouvoit très facilement battre l'armée de M. de Turenne marchant par des défilés, et même le duc de Beaufort étoit allé au canon pour faire tirer le coup de signal de la bataille, lorsqu'il en fut empêché, et que le roi d'Angleterre[2], le milord Montagu et Jermyn[3] entrèrent dans le camp dudit duc, qui déclara son traité fait, et en même temps on vit les troupes de l'armée du Roi mêlées avec les siennes[4]; c'est lors que M. de Beaufort parla à M. de Turenne et se retira, comme il étoit dit par le traité, et assez vite. M. de Turenne s'est approché de Charenton, et dit-on même qu'il vi[.....][5] ce poste. Cela fera crier le bourgeois, et je crois bien qu'on sera contraint d'accepter l'offre de Penis[6]. Ce Penis est un bourgeois de Paris, qui a offert de la part de la bourgeoisie l'entretien de douze mille hommes, à la charge que l'argent sera manié par un bourgeois et sera distribué effectivement aux soldats. Monsieur le Prince attend encore quatre mille chevaux qui viennent de Liège; ils marchent et sont bien avancés.

1. Peut-être Guillaume Abeau ou Le Beau de Saint-Amour, exempt des gardes.

2. Charles II, alors réfugié en France.

3. Marcilly écrit *Germain;* il s'agit d'Henry Jermyn, comte de Saint-Albans, premier écuyer de la reine Marie-Henriette et l'un des Anglais qui s'étaient fixés avec elle en France; il fut en 1669 ambassadeur extraordinaire en France et mourut en 1684.

4. Sur l'intervention du roi d'Angleterre et de Montagu pour détacher le duc de Lorraine des troupes frondeuses, voir les *Mémoires du duc d'York*, p. 543-545, le *Journal de Vallier*, t. III, p. 266-267, et ms. fr. 25026, fol. 96 r°.

5. Déchirure du document.

6. Penis, ancien trésorier de France à Limoges, neveu, par sa femme, du conseiller Broussel (Vallier, t. III, p. 237-239). Il avait fait le 10 mai les propositions auxquelles Marcilly fait allusion ici et avait offert, d'après Vallier, 6,000 hommes de pied et 3,000 chevaux.

Demain il y aura assemblée au Parlement[1]; les députés sont de retour[2] qui ont laissé la Cour [.....][3] une démarche fort [..... Il est bruit?] que M. le duc d'Orléans se retire dans son apanage, M. le Prince dans le Berry, et ainsi ses autres associés; qu'on donne une place de sûreté au Cardinal[4]; qu'on licencie les troupes de la Guyenne et les autres.

J'ai cru que Madame[5] m'excusera si je ne me donne l'honneur de lui écrire; elle m'a fait l'honneur de me dire que ce que j'écrivois à Votre Altesse suffiroit. Je prie Dieu pour la [pros]périté de Vos Altesses et de tous ceux qui composent votre illustre maison. M. du Buisson [est en] bonne santé; il a fait tous les voyages de Monseigneur le Prince, qui l'envoie toujours chercher lorsqu'il ne se rencontre pas assez à temps, comme dimanche, où je l'envoyai chercher à Charenton où il étoit allé[6].

(Au dos :) A Monsieur
Monsieur de Montsus, à Thouars.

IV

A Paris, ce 30e juin 1652.

Le paquet du 26e et la lettre du 21e de Son Altesse[7] a été reçue : cette dernière a tardé d'un jour. Il m'avoit semblé m'être bien expliqué sur ce que j'avois envoyé querir M. du Buisson à Charenton. Son Altesse[8] l'avoit envoyé chercher par deux fois, les troupes d'Étampes étant approchées, et la désertion du duc de Lorraine avoit obligé S. A. d'avoir près de lui tous ses amis. Le voisinage des troupes lorraines et [de] celles du Roi avoit obligé

1. La séance, qui devait avoir lieu le 19, avait été remise à la demande du duc d'Orléans.

2. Les députés du Parlement, ayant pris congé du roi à Melun le 17, avaient traversé les lignes des armées du roi et des princes à Villeneuve-Saint-Georges et à Charenton et étaient arrivés le mercredi 19, à deux heures du matin, à la porte Saint-Antoine (Dubuisson-Aubenay, t. II, p. 239-240).

3. Déchirure.

4. Le cardinal Mazarin.

5. La duchesse Marie de la Tour.

6. Le prince de Tarente, encore protestant à cette époque, suivait les prêches au temple de Charenton.

7. Le duc Henry.

8. Le duc d'Orléans.

ceux de Charenton, qui n'étoient qu'à une lieue de leur porte, de se passer du catéchisme pour l'après-dînée. Voilà l'éclaircissement que je donne à la lettre du 21e juin.

... La nouvelle de la défaite entière de MM. de Montausier[1] et Folleville[2] a été publiée[3] et la blessure du premier de deux coups de sabre à la tête et deux coups de carabine au bras[4]; son écuyer est arrivé ici pour consulter les chirugiens, on dit ses blessures grandes et mortelles. Il y a eu force gentilshommes morts et blessés de la province dans ce combat, où Baltazar[5] a acquis grande gloire, et non Marcin[6], qui n'y étoit pas.

Le Roi a couché à l'abbaye de Saint-Denis la nuit du 28e au 29e du courant; il y arriva avec toute la Cour sur les neuf à dix heures, et toute la journée l'armée du Roi avoit demeuré en bataille sur une ligne; pourtant le Roi y est encore, et toute sa suite. Hier, M. le Cardinal, jour de Saint-Pierre, donna à dîner à la Reine chez lui; on nous a dit que M. de Bouillon y étoit aussi; c'est lui qui a tout le pouvoir en Cour, et Monsieur son frère[7] en l'armée, qui est logée depuis hier entre Saint-Denis et Paris, et si près qu'il y en a à Belleville, qui n'est qu'à demi-petite lieue de la porte Saint-Martin; et l'une et l'autre armée sont à une lieue et demie; car celle des Princes est à Saint-Cloud et Suresnes, campée, n'y ayant que les hauts officiers logés dans les maisons. On tâche, autant qu'on peut, de réprimer les désordres; à des gens sans solde il est bien malaisé de les contenir. Il y a six mille hommes dans cette armée; celle du Roi est,

1. Charles de Sainte-Maure, marquis, puis duc de Montausier, gouverneur d'Aunis, Saintonge et Angoumois.

2. Guillaume Le Sens, marquis de Folleville, alors maréchal de camp depuis 1648, lieutenant général en 1653.

3. Sur ce combat, qui eut lieu le 17 juin à Montanceix en Périgord, voir surtout l'*Histoire de la guerre de Guyenne* de Baltazar, édit. Moreau (Paris, 1858, in-16), p. 334-337.

4. La relation imprimée de ce combat, qui fut publiée alors, dit : « Le sieur de Montausier est blessé à mort, ayant eu le bras rompu de deux coups de pistolet et ayant reçu trois coups d'épée sur la tête. »

5. Jean-Baltazar de Gacheo, originaire de Bohême, colonel au service de la France depuis 1634; c'est l'auteur de l'*Histoire de la guerre de Guyenne;* il servait dans l'armée frondeuse.

6. Jean-Gaspard-Ferdinand, comte de Marcin ou Marchin, lieutenant général depuis 1647.

7. Le maréchal de Turenne. — Marcilly donne volontiers des nouvelles du duc de Bouillon et de son frère, qui devaient intéresser au plus haut point la duchesse Marie, leur sœur.

pour le moins, d'onze mille hommes, car le maréchal de Senneterre[1] a joint avec deux mille cinq cents fort bons hommes. Hier, M. de Turenne donna convoi aux charrettes de Gonesse, qui arrivent sur le midi, et a pris soin de leur retour en leurs maisons, cela pour apprivoiser les esprits des Parisiens[2]. Il semble que leur dessein seroit de faire tourner la haine que le peuple porte au Cardinal contre les Princes. Les députés de mardi n'ont eu encore audience; ils sont logés à Argenteuil, et demain ils doivent avoir audience[3]. Leur retour est attendu avec impatience du Parlement et de la ville; la réponse qu'on leur fera donnera la paix ou la guerre à bon escient à l'État. Ceux qui viennent de la Cour la disent très fière; c'est pourquoi j'estime que ceux qui ne sont point engagés dans l'un ni l'autre parti et qui se trouvent joints à la noblesse ne doivent parler ni penser qu'en l'intérêt de ce corps. On estime ici que M. de Villarnoul[4] et d'autres pensionnaires de la Cour ont toutes leurs pensées pour faire pencher les inclinations de ce grand corps pour les favoris et ceux qui gouvernent, lesquels emploient toute l'autorité qu'ils empruntent pour éteindre les privilèges des provinces et rendre les corps qui les composent misérables, comme cela s'est pratiqué depuis tant d'années; et les lettres qu'on leur écrit, encore que ce ne soient que civilités, ils les tournent en pures obligations, et puis, après qu'ils croient avoir les paroles, les méprisent et les laissent là. C'est pourquoi on estime qu'on doit être fort circonspect en leur parlant.

On a reçu la lettre pour M. Douvrier[5]; on est en doute si on lui doit envoyer pour quelques raisons. Je lui viens de faire une longue lettre en chiffre et Votre Altesse en recevra une de

1. Henri de Saint-Nectaire ou Senneterre, maréchal de la Ferté. — « Le maréchal de la Ferté-Senneterre est arrivé avec 4,000 des plus lestes soldats que l'on ait jamais vus » (Dubuisson-Aubenay, t. II, p. 244).

2. « Samedi 29, le roi, à Saint-Denis, envoie ses trompettes et quelque escorte de sa garde à cheval pour conduire le pain de Gonesse à Paris, ce qui attendrit beaucoup de bonne bourgeoisie, ressentant, disoient-ils, les soins de notre bon roi » (Dubuisson-Aubenay, t. II, p. 244).

3. Les députés du Parlement étaient partis le jeudi 27 pour Brie-Comte-Robert, leur départ ayant été décidé le mardi. Le lundi 1er juillet, ils allèrent d'Argenteuil à Saint-Denis (*Ibid.*).

4. Sans doute Philippe de Jaucourt, sieur de Villarnoul.

5. Douvrier, dont le prince de Tarente parle dans ses *Mémoires*, était un des principaux agents de la maison de la Trémoille et était à cette époque à la cour, où il suivait les affaires intéressant la maison.

M. du Buisson. Rochereau commencera demain sa charge de contrôleur. J'estime que le sieur Berthélemy[1] vous servira fort bien à Taillebourg et à Didonne[2]. Je suis si las d'écrire que je ne puis écrire ni rendre réponse aux vôtres.

(*Au dos :*) A Monsieur
Monsieur de Montsus, à Thouars.

V

A Paris, ce 3e juillet 1652.

Maintenant j'ai reçu la lettre de Son Altesse du 28e du passé, avec le paquet qui m'étoit adressé par M. de Chambonneau, où sont les ordonnances de M. d'Estissac et ce qu'a envoyé le sieur Rabillard. Il nous eût été de besoin d'avoir ce que le sieur du Petit-Port[3] mande avoir envoyé par la poste de Saintes, que je n'ai reçu, et je suis assuré qu'on a arrêté cette dépêche; ce qu'on envoie de Thouars vient plus sûrement et plus promptement.

Ici on ne tient pas que les blessures de M. de Montausier, quoique très grandes, soient mortelles. Le duc de la Rochefoucauld prétend le gouvernement[4], en cas qu'il vaque, pour ce que, par le traité qu'il a fait avec Monseigneur le Prince, il lui doit faire tenir entre les mains. M. de Nemours[5] doit avoir celui d'Auvergne par le même traité...

Nous avions cru que les émotions qui s'étoient faites dans Paris étoient à leur plus haut point du temps de ma dernière; mais nous en avons vu de plus violentes hier, dont les conspirations du dedans et les attaques du dehors faisoient le principal motif. Lundi, l'armée des Princes étoit campée à Saint-Cloud et

1. Frédéric Berthélemy, sieur de Chemitte, maître d'hôtel ordinaire du prince de Tarente, à qui Marcilly cédera en 1654 la capitainerie des château, comté et forêt de Benon (Arch. de Thouars).

2. Seigneurie appartenant à la maison de la Trémoille (aujourd'hui Saint-Georges-de-Didonne, arr. de Saintes, cant. de Saujon).

3. Élie Thomas, sieur du Petit-Port, l'ancien fidèle lieutenant de Marcilly à Taillebourg.

4. Sans doute le gouvernement d'Aunis et Saintonge, qu'avait Montausier.

5. Charles-Amédée de Savoie, duc de Nemours, tué en duel par Beaufort le 30 juillet 1652.

avoit sa garde avancée à Gennevilliers[1]; vis-à-vis d'Épinay[2], il y avoit une garde de trente hommes et de quarante chevaux; on passe à Épinay en temps de paix, il y a un bac. Quelque cinquante chevaux ont surpris la garde; on donne avis à Monsieur le Prince[3] de cette surprise, qui s'achemine là avec six escadrons de cavalerie et de l'infanterie, suivie de deux pièces de canon, pour répondre à deux batteries qui s'étoient faites du côté de l'eau où marchoit l'armée du Roi. Cette batterie incommodoit fort nos escadrons; on les fit éloigner hors de la portée du canon, parce que déjà on avoit reçu beaucoup d'incommodité de l'artillerie ennemie. Cependant, sur les montagnes proche de l'eau, nombre de bagage et de la cavalerie et infanterie[4] marchoit, tenant la route de Pontoise, où on avoit rapporté le Roi être déjà arrivé dès le matin. Cette marche fit croire qu'on[5] vouloit aller chercher passage pour venir attaquer l'armée[6] à Saint-Cloud. Le conseil de guerre se tient, où étoient le Prince, les ducs de Nemours, Beaufort, prince de Tarente, le duc de la Rochefoucauld, Tavannes[7], Clinchamp[8], Jarzé[9] et autres de cette qualité, où il fut résolu de quitter le poste de Saint-Cloud. On envoie donner ordre de faire passer le bagage sur le pont et sur un autre de bateaux, à une portée de mousquet de l'autre, avec commandement de tenir la route du bois de Boulogne. Et, de fait, après que le canon, le bagage, l'infanterie et la cavalerie eurent passé l'eau, on rompit le pont de bateaux, et a-t-on[10] défait celui de pierre; et passant à la porte de Boulogne, tirant vers Paris, nous y trouvâmes tout le bagage arrivé, et nous avions déjà passé[11] les troupes qui suivoient le bagage, qui filoit

1. Dans la presqu'île de la rive gauche de la Seine, au sommet de la boucle du fleuve, entre Asnières et Argenteuil. — Marcilly écrit *Jeanvilliers*.

2. Épinay-sur-Seine, cant. de Saint-Denis, sur la rive droite de la Seine.

3. Condé.

4. De l'armée royale.

5. C'est-à-dire Turenne et l'armée du roi.

6. L'armée des princes.

7. Jacques de Saulx, comte de Tavannes, l'auteur des *Mémoires* édités en 1858 par Moreau dans la *Bibliothèque elzévirienne*.

8. Le baron de Clinchamp, aventurier lorrain, commandant les troupes amenées par le duc de Nemours des Pays-Bas.

9. François-René du Plessis de la Roche-Pichemer, marquis de Jarzé. — Marcilly écrit, comme tous les auteurs du temps, *Gerzay*.

10. *A on* dans le texte.

11. C'est-à-dire : *dépassé*.

vers le Cours de la Reine, pour tourner au pavé qui s'en va autour de la ville, marchant vers Montmartre, de là au bout du faubourg Saint-Antoine, pour gagner, par la vallée de Fécamp[1], Charenton où devoit loger l'armée des Princes. Il étoit onze heures, lorsque les Princes entrèrent par la porte de la Conférence, où Monseigneur le Prince nous donna le bonsoir. Ce ne fut pas sans pester contre lui. Le duc de Beaufort, plus civil, fit entrer les comte de Roye[2] et vidame de Laon[3] et ceux qui se réclamèrent de la maison de Mgr le prince de Tarente qui avoit eu soin d'envoyer demander Messieurs de Roucy. L'armée suivit la route que j'ai marquée toute la nuit; elle fut harcelée par les troupes ennemies, dont la plus grande part étoit dans leurs logements entre Saint-Denis et Paris, la marche du bagage entre Saint-Denis et Pontoise[4] ayant été feinte, tellement qu'elle trouvoit presque l'armée du Roi dans les logements du jour précédent qui n'étoient distants de Paris que d'une lieue, et de Charenton de moins de deux, là où, de Saint-Cloud à Charenton, il y en a près de sept[5] par la marche que j'ai marquée.

Cinq heures du matin arrivent, où il y eut combat près de Montmartre; on ne laisse de marcher, et on se trouve au bout du faubourg Saint-Antoine; Monseigneur le Prince y arrive avec tous ses partisans. L'armée du Roi étoit postée depuis Charonne jusques au bord de l'eau, au-dessous du parc de M. de Rambouillet[6], du côté de Paris. Monsieur le Prince attaque les régi-

1. La petite plaine ou vallée de Fécamp (Marcilly écrit *Fécan*), dont le nom subsistait encore en 1859 dans celui d'une rue, était située au nord-est de Charenton; elle encadrait un cours d'eau qui, partant de Saint-Mandé, se jetait dans la Seine ou se perdait vers la Râpée (cf. Lambeau, *Bercy*, Paris, 1910, in-4°, p. 375).

2. Frédéric-Charles de la Rochefoucauld, comte de Roye, fils aîné du comte de Roucy et de Mlle de la Tour; il devint lieutenant général en 1676 et servit plus tard en Danemark et en Angleterre.

3. Henry de la Rochefoucauld, vidame de Laon, frère cadet du précédent; il fut tué en septembre 1653 au siège de Laon. — Ces deux jeunes gens ne quittaient pas le prince de Tarente, leur cousin, et Marcilly donne avec complaisance de leurs nouvelles.

4. Dont il a été question plus haut.

5. Marcilly avait d'abord écrit *cinq*.

6. Le financier Nicolas de Rambouillet possédait là un jardin célèbre, très vaste, précédé d'une porte monumentale ouvrant sur le faubourg Saint-Antoine, un peu au delà du carrefour formé par la petite rue de Reuilly, les rues de Charenton et de Rambouillet (cf. Sauval, *Antiquités de Paris*, t. II, p. 288; sur Rambouillet, voir Tallemant des Réaux, *Historiettes*, édit. Paris et Monmerqué, t. VI, p. 313).

ments des gardes, Picardie, la Marine, et quelques autres régiments cavalerie[1] (*sic*) d'infanterie vont plusieurs fois à la charge. Il en demeu[ra] près de quinze cents de l'armée du Roi et force personnes de qualité, et on tient assurément que Saint-Maigrin[2] y est demeuré. Après quoi, il s'est trouvé qu'il y avoit deux maisons retranchées qui sont au bout d'un pré où on passe quand on va à Charenton pour laisser aux carrosses de louage le grand chemin; ce pré se trouve lorsque les maisons finissent du faubourg. Ces maisons étoient remplies de gens de guerre qui incommodoient; le duc de Beaufort propose de les attaquer avec cinquante fuseliers choisis, soutenus de tout ce qu'il y avoit de grand et de brave dans le parti des Princes. Monseigneur le Prince[3] approuve cette proposition; il ne fut pas de la partie. Les fuseliers marchent avec courage et sont soutenus tout de même; il s'est trouvé que force gens y trouvent la mort, et les plus heureux des blessures : le duc de Nemours est blessé à la main, le duc de la Rochefoucauld d'une mousquetade au-dessous de l'œil, Clinchamp légèrement blessé, Jarzé le bras rompu, La Roche-Giffard[4] tué, le marquis de Coignée[5] fort blessé, Guitaut blessé[6], Martinière[7] tué; sa charge est donnée. En tous ces combats, le prince de Tarente a été heureux; un coup de canon donna au poitrail de son cheval, nommé *le Sans Repos*, sortit par le ventre[8] et alla rompre la jambe du cheval du marquis de

1. Marcilly avait d'abord écrit : « régiment tant d'infanterie... » Il a ensuite effacé *tant* et mis *cavalerie* en surcharge.

2. Jacques Stuer de Caussade, marquis de Saint-Maigrin, lieutenant général du 22 juin 1650 et lieutenant des chevau-légers de la garde depuis le 6 avril 1652.

3. Condé.

4. Henri de la Chapelle, marquis de la Roche-Giffard, mestre de camp d'infanterie.

5. Toutes les relations du combat du faubourg Saint-Antoine écrivent de même le nom de ce gentilhomme; c'est peut-être Robert-Jean-Antoine de Franquetot, comte de Coigny.

6. Guillaume de Pechpeyrou-Cominges, dit le petit Guitaut, aide de camp de Condé.

7. La Martinière, gentilhomme de Monsieur le Prince, d'après Vallier (t. III, p. 309).

8. Il faut rapprocher le passage des *Mémoires* où le prince de Tarente raconte lui-même cet épisode; le voici, non d'après l'édition du Père Griffet, qui altère un peu le texte, mais d'après le manuscrit unique de ces *Mémoires* conservé dans les archives de Thouars : « Comme je les visitai [les postes avancés] avec Monsieur le Prince, mon cheval tomba

Beauvau[1], qui étoit derrière lui; le cheval de Monseigneur le Prince eut peur; Monseigneur le Prince parloit au prince de Tarente, qui se retira; lors il s'écria et dit : « Voilà le dernier de mes amis! Il ne manquoit plus que cela pour m'achever! » Le prince de Tarente se retira de dessous son cheval sans avoir changé de visage, en demanda un autre, qui lui fut donné. Il a eu encore une mousquetade qui s'est venue platir sur le haut de son chapeau et a coulé dessus sans lui avoir fait pas seulement une contusion.

Il étoit plus de midi. L'armée du Roi, qui est de plus de douze mille hommes, se trouvoit avec ses batteries faites en bataille à la tête du faubourg, où les chemins fourchent, avec contenance de le vouloir attaquer. Monseigneur le Prince pense qu'il pourroit être forcé dans le faubourg; il commande au prince de Tarente de faire la retraite de l'armée et lui laisse Condé, Conti, Anguien-cavalerie[2], un régiment d'Allemands et un régiment d'infanterie. Il[3] se tient en bataille devant les ennemis, ordonne au comte de Tavannes de faire retirer le canon, même un, qui étoit sur le ventre dans les jardins. Le canon retiré, il fait retirer un régiment d'infanterie, quelques bourgeois sortis à une barricade qui étoit en une rue où d'ordinaire il y a force poutres, et lui se retire, ayant disposé ses troupes en plusieurs escadrons, tournant de moment en moment la tête vers les ennemis, qu'il avoit toujours fort proche, et fit plus de soixante fois volte-face, en sorte que, quand un escadron marchoit, il y en avoit toujours trois qui avoient la tête tournée vers les ennemis; et garnissant de mousquetaires tous les lieux qui pouvoient favoriser sa retraite et ayant soin de les retirer, le voilà proche de la porte Saint-

mort d'un coup de canon qui entroit entre les deux épaules et sortoit par le fondement. Monsieur le Prince s'écria qu'il étoit bien malheureux et qu'il perdoit le dernier de ses amis; je lui répondis de dessous mon cheval que j'étois encore en état de le servir et que je ne sentois de mal que celui que m'avoit fait le contre-coup de ma cuirasse. Je repris incontinent un cheval qu'un palefrenier me menoit en main et je fis travailler à une barricade éloignée d'une petite portée de mousquet de celle où nous avions été si maltraités » (fol. 103 r° et v°).

1. Sans doute Jacques de Beauvau du Riveau, capitaine des gardes suisses du duc d'Orléans.

2. Ce sont les noms des régiments.

3. C'est-à-dire le prince de Tarente, et non pas Condé, comme le texte, grammaticalement assez incorrect, de Marcilly, qui écrivait encore dans l'émotion du combat, le ferait croire.

Antoine, et voyant que ce qui étoit avec lui étoit heureusement arrivé, se voyant suivi des ennemis de trop près, les charge, en laisse sur la place plus de quatre-vingts morts. Il y avoit encore quelque chose à faire, pour ce qu'il pouvoit défaire quelque cavalerie, qui étoit près de la rivière, plus avancée, mais il pouvoit être aussi coupé. Après avoir pris un soin très exact de faire retirer les bourgeois, lui trentième et le dernier est entré dans la ville[1].

Cette journée lui a acquis grand honneur, ayant payé de sa personne et ayant fait voir qu'il entend le métier. Ce qui relève son action est que Monseigneur le Prince avoit dit en entrant qu'il seroit habile homme s'il en pouvoit être quitte pour quatre cents hommes. Ç'a été le sujet de l'entretien du souper de S. A. R.[2].

1. A rapprocher du récit du nouvelliste du ms. fr. 25026, fol. 106 v°, qui rend hommage à la valeur du prince de Tarente.

2. Nous en avons la preuve par une relation, encore inédite, de ce souper, due à la plume de l'historiographe François Duchesne, fils d'André, qui entra, le soir du 2 juillet, au Luxembourg et a laissé de cette soirée un récit où le bon bourgeois parisien, frondeur, vaniteux et un peu sot qu'il était, apparaît sous un jour fort amusant : « Après le combat donné à la porte Saint-Antoine entre les troupes du Mazarin et celles de Messieurs les princes, lequel dura quasi tout le jour, je m'en allai sur les huit heures du soir au palais d'Orléans pour en apprendre des particularités ; et comme j'étois dans la chambre où Mgr le duc d'Orléans mange d'ordinaire, un cavalier, qui retournoit de ce combat et qui faisoit un récit particulier de ce qui s'y étoit passé, tenoit ses auditeurs attentifs à sa narration, et moi entre autres, qui l'écoutois discourir avec plaisir, tant à cause qu'il sembloit dire la vérité fort naïvement que parce qu'il louoit fortement la générosité des Parisiens, qu'il disoit s'y être comportés en gens de cœur, de courage et d'expérience, lorsque S. A. R., sortant de chez Madame et voyant un peloton de gens habillés de noir, demanda tout haut, sans néanmoins s'adresser plutôt à l'un qu'à l'autre, si nous étions des bourgeois de Paris ; mais, comme j'étois le plus proche de sa personne et qu'il me voyoit en face, au moyen de deux flambeaux de cire blanche, qu'un valet de chambre portoit devant lui, je lui répondis que j'avois l'honneur d'en être un : sur quoi m'ayant demandé de quel quartier, et moi ayant pris l'occasion pour me faire reconnoître et répondu que j'étois de la rue de la Harpe et que je m'appelois Duchesne, historiographe et serviteur de S. A. R., il me parla en ces termes : « Êtes-vous le fils de feu M. Duchesne, ce grand homme ? » Et lui ayant dit que j'étois son aîné, il me répartit : « J'ai bien eu du regret de la « mort de Monsieur votre père, car toute la France y a perdu. » Alors je pris la parole, et lui ayant dit que, si mon visage n'étoit connu de S. A. R., j'estimois au moins que mon nom lui étoit connu, sur quoi il

Le comte [de] Béthune[1] ayant rencontré M. Gilbert et moi : « Hé! votre prince de Tarente a fait aujourd'hui une fort belle action! » Cette nuit, S. A. R., après minuit, lui a envoyé son capitaine des gardes et [. . . . .][2] porte Saint-Martin pour faire re[. . . . .] des troupes du Roi et asseur[. . . . .], ce qu'il a fait, dont les bourgeois lui

me répondit en ces termes, avec un gracieux sourire : « S'il ne m'étoit « pas connu, je ne vous parlerois pas comme je vous parle. » Ensuite de quoi il me quitta pour rentrer chez Madame. Alors, voulant voir souper S. A. R. afin qu'à l'avenir elle reconnût facilement mon visage, et d'autant mieux qu'il n'y avoit personne ce soir-là qui me pût empêcher de me mettre proche d'elle, parce qu'elle avoit envoyé tous ses officiers, ou du moins la plus grande partie, visiter les blessés de considération et leur faire compliment de sa part, comme on eut servi et que S. A. se fut mise à table, elle me reconnut et me parla de plusieurs choses et, entre autres, parlant du combat, dit tout haut en me regardant : « La France « se peut vanter d'avoir aujourd'hui perdu cent officiers de considération, « et pour qui? pour un étranger! » Puis, immédiatement après : « M. de « Tarente a fait merveilles, car, quoiqu'il fût environné de plus de « soixante des ennemis, lui cinquième, il s'est dégagé de la presse et en « a tué plus de dix de sa main. » Je répondis lors à S. A. R. que, le prince de Tarente ayant l'honneur d'être parent de Monsieur le Prince, il ne pouvoit manquer de courage ni de cœur. Puis, au même temps, S. A. R., faisant réflexion sur les désordres de l'État causés par le retour du cardinal Mazarin, me dit encore ces mots : « Quand je songe aux « ravages et aux pilleries qui se sont faites et se font journellement aux « environs de Paris, le cœur me saigne, et je porte avec plus d'impatience « et de déplaisir les pertes que font les bons serviteurs du Roi et qui sont « habitants de sa bonne ville de Paris que je ne ferois celle de tout mon « bien. » Puis, faisant encore réflexion sur ce combat du faubourg Saint-Antoine, après avoir répété qu'il étoit bien honteux que les François s'entr'égorgeassent les uns les autres pour un étranger, me dit que le maréchal de Turenne n'étoit pas si généreux que César, parce que César s'écrioit à tous moments à ses soldats dans la bataille de Pharsale : *Parce civibus!* et que, au contraire, le maréchal de Turenne faisoit donner sur les bourgeois de Paris, qui lui devoient être plus chers que toute sa milice, puisque ce sont les bons serviteurs du Roi et qui font toute sa grandeur. Après quoi, s'étant levé de table et se retirant, il eut la bonté de me dire : Adieu, Monsieur Duchesne! » (Bibliothèque de l'Arsenal, ms. 4651, fol. 265).

1. Hippolyte, comte de Béthune, conseiller d'État, propriétaire de la célèbre collection de manuscrits qui porte son nom.

2. Le document est ici en mauvais état et quelques bouts de lignes manquent.

o[nt . . . . .] beaucoup de témoignages d'affection durant [. . . . .] le peuple a témoigné beaucoup d'affection[1].

[Le prévôt] des marchands avoit donné ordre aux colonels et au[x quarteni]ers de ne laisser entrer ni sortir aucuns soldats des [Prin]ces, et défense de laisser approcher qui que ce soit [des] murailles. C'est ce commandement qui a donné hardiesse aux troupes du Roi d'attaquer celles des Princes, parce que, la retraite de la ville leur étant déniée, ils eussent toute taillé en pièces cette armée. Mais Mademoiselle et Mme de Nemours[2], avec M. de Beaufort, ont tant tourmenté et harangué le peuple qu'il a été fléchi, en sorte que toute l'armée a passé par la ville et le bagage; il y en a eu [d'entrés?] près de trois cents chariots. S. A. R.[3], après avoir été fort pressé, est monté à cheval et est venu à l'Hôtel-de-Ville. Demain, je crois que si les députés n'apportent une bonne réponse, que la ville se déclarera[4]; et déjà, outre le passage de l'armée qui a passé par le pont Notre-Dame et est logée au faubourg Saint-Victor, on a fait tirer le canon de la Bastille sur l'armée du Roi[5]. On ne laisse pas d'attendre la réponse des députés du Parlement avec impatience; on n'a pas su qu'ils aient eu encore audience. Le Parlement ne s'est point assemblé ce matin, et dit-on que lundi il y a eu arrêt de

1. Ce passage, rendu obscur par les lacunes du texte, s'éclaire par un rapprochement avec le texte des *Mémoires* du prince de Tarente : « Les bourgeois qui gardoient les portes, ayant appris que l'armée du Roi défiloit le long des faubourgs, avertirent M. le duc d'Orléans qu'il y avoit parmi eux de faux frères qui étoient gagnés pour livrer aux ennemis la porte Saint-Martin. Je fus éveillé à minuit par un exempt des gardes de S. A. R., qui me dit que son maître souhaitoit de me parler. Je me rendis au Luxembourg, où je reçus ordre d'aller voir ce qui se passoit à la porte Saint-Martin et de remédier comme je le jugerois à propos au désordre qui pourroit y arriver. Je partis sur-le-champ et j'y trouvai des bourgeois plus échauffés que jamais pour notre parti; en un moment, toute la rue fut sous les armes, et je ne renvoyai chacun chez soi qu'après m'être assuré que la queue de l'arrière-garde des ennemis s'étoit éloignée de Paris » (édit. du P. Griffet, p. 119).

2. Anne-Marie d'Orléans, fille du premier mariage du duc de Longueville, duchesse de Nemours, l'auteur des *Mémoires*.

3. Le duc d'Orléans.

4. Pour les princes.

5. Sur cet épisode du combat du faubourg Saint-Antoine, voir C. Couderc, *Mlle de Montpensier et le combat du faubourg Saint-Antoine (2 juillet 1652)*, dans *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris*, année 1897, p. 155.

ne se point assembler qu'au préalable on n'eût pourvu à leur sûreté. Le Roi est à Saint-Denis, et l'armée; mais hier Sa Majesté étoit à un pavillon de Charonne, qui voyoit le combat. Il n'y a eu aucun de la maison[1] de blessé ni tué qu'un valet de pied, que les bourgeois ont tué pour les insolences qu'il commettoit; il fut enterré dès hier au soir. On attend Fuensaldaigne[2] avec dix mille hommes dans peu de jours.

Je prie Dieu pour la santé de Leurs Altesses et pour la prospérité de leur maison. Elle[3] excusera la longueur de ma lettre, que j'eusse rendue plus obscure si elle eût été plus brève.

(Au dos :) A Monsieur
Monsieur de Montsus, à Thouars.

VI

A Paris, ce 7e juillet 1652.

Il me semble n'avoir omis d'accuser la réception des lettres de Son Altesse. Le paquet du 2e du courant a été reçu présentement. La lettre de M. Douvrier fut envoyée; elle pourroit avoir été retenue par ceux qui ont ouvert mes lettres et le paquet.

L'émotion des peuples n'étoit point encore venue au point qu'elle fut jeudi[4] sur les six heures, alors que les Princes sortirent de l'Hôtel-de-Ville, où l'assemblée s'étoit tenue. On avoit cru que l'union de la Ville avec les Princes s'y concluroit; la remise de quelques jours ayant été apprise, le peuple s'attroupa et l'Hôtel fut assiégé[5]. On porte du bois aux quatre portes; la fumée fait gagner le toit aux bourgeois et à l'échevin; on tire mousquetades à ce qui paroît; le maréchal de l'Hospital[6] se

1. De la maison de la Trémoille.

2. Alfonso Perez de Vivero, comte de Fuensaldaña, commandant les troupes espagnoles des Pays-Bas.

3. Son Altesse le duc Henry.

4. 4 juillet, jour du massacre de l'Hôtel-de-Ville.

5. Le récit le plus pittoresque et le plus complet de la journée du 4 août est celui du maître des requêtes Pierre Lallemant; il a été publié, d'après son manuscrit déjà cité, par M. Maugis dans la *Revue historique*, année 1920, p. 55-72; cf. aussi les *Mémoires de Conrart* (collection Michaud et Poujoulat), p. 567-579, le *Journal de Vallier*, t. III, p. 314-325, et les *Registres du bureau de la ville*, édit. Leroux de Lincy, t. III, p. 51-73.

6. François de l'Hospital, maréchal de France, gouverneur de Paris.

trouve fort empêché; il est dans la cour, il ôte son cordon[1], de peur d'être connu, et ne sait quel parti prendre pour ce que les portes sont brûlées. Force bourgeois sont tués, d'autres sauvés par argent. Enfin, le duc de Beaufort arrive et Mademoiselle; les billets jetés promettant l'union, le drapeau blanc montré. Cela n'apaise le peuple, qui demande qu'on jette le maréchal et le prévôt des marchands[2] par les fenêtres. La nuit, l'un et l'autre sont sauvés, tous deux depuis sortis hors de la ville. Et dans ce temps-là, personne n'osoit sortir sans avoir de la paille à son chapeau et les femmes aussi à leur corps, à peine d'être assommé, tellement que, depuis le plus grand et la plus grande jusques au plus petit et petite bourgeoise, on porte de la paille pour marque qu'on n'est point mazarin.

Hier, il y eut assemblée, où M. de Broussel[3] fut élu prévôt des marchands; il en prêta le serment à S. A. R. hier au soir, en présence de Monseigneur le Prince, et l'union de la Ville avec les Princes fut signée. On croit que demain le Parlement suivra le même train et que leur exemple fera faire le semblable aux provinces et grandes villes du royaume, que le parti des Princes deviendra le plus sûr et le plus puissant, vu même que l'Archiduc[4] est à Clermont[5], assurément avec quinze mille hommes, le Roi n'en ayant pas neuf mille, son armée ayant diminué de trois mille hommes, pour le moins, au combat qui s'est fait au faubourg Saint-Antoine. Voilà les espérances des Princes bien rehaussées par cette union et par le secours de cette armée, depuis huit jours qu'on les jugeoit abattus; cela même avons-nous vu deux ou trois fois depuis que je suis arrivé. J'estime que le parti de la noblesse dans les provinces est le plus sûr; il ne demande que la paix, le service du Roi, le maintien des privilèges et de n'être mangé des gens de guerre. Il n'y a rien si naturel que de s'opposer aux violences, et quand l'un ou l'autre parti deviendra supérieur, on ne peut se plaindre de

1. Le cordon du Saint-Esprit.

2. Antoine Le Fèvre.

3. Le conseiller au Parlement Pierre Broussel.

4. L'archiduc Léopold-Guillaume, frère de l'empereur Ferdinand III, gouverneur général des Pays-Bas depuis 1647.

5. Clermont-en-Beauvaisis (Oise), à 66 kilomètres de Paris. Le nouvelliste du ms. fr. 5844 (fol. 31 v°) annonce, le 5 juillet, que, dès le 2, le comte de Fuensaldaña devait passer la Somme à Bray avec 12,000 hommes.

ceux qui se seront engagés avec un corps qui n'a que de bons desseins pour le service du Roi et de l'État; mais ceux qui le composent doivent prendre garde de se tenir bien unis ensemble, que les promesses de la Cour ne les fassent vaciller, ou les espérances que peut promettre l'autre parti, pour ce que la tiédeur rendra les personnes moins considérables : à quoi on peut ajouter que, se tenant fermes, chacun aura loisir d'attendre quel parti on devra prendre, la facilité à changer d'un parti rendant une personne méprisable, même à ceux à qui il se donne : c'est l'avis des plus sensés et qui discourent des affaires présentes.

Puis, de ce grand corps d'armée qui vient, de celle qui est au faubourg Saint-Victor, on tirera un corps pour aller secourir Montrond[1] et ralliera les amis des Princes dans les provinces. Il y a tant d'incertitude dans l'humeur des peuples, tant d'adresse en ceux qui conduisent les armées étrangères, tant de fourbe aux promesses de la Cour qu'on ne sait sur quel parti appuyer, pour ce que les uns ont trop de raisonnement et les autres n'en ont point. Celui qui se trouve en une bonne assiette doit demeurer, principalement lorsqu'elle est sans danger et qu'il ne hasarde rien.

M. de la Parizière a été un peu malade et n'a été blessé; il se porte fort bien. Je lui dirai le soin que prend Votre Altesse de lui.

M. Douvrier est toujours à la Cour, qui doit, comme on dit, partir de Saint-Denis[2]; il y a deux jours que nous n'avons eu de ses nouvelles. Les députés du Parlement ne sont encore de retour jusques à cette heure[3]; ils ont été traités très rudement : peu de soin d'eux et de leurs logements; commandement, sur peine de la vie, de ne désemparer. Tous les présidents au mortier sont hors de Paris[4], à la réserve du président Bailleul, qui

1. Saint-Amand-Montrond, la place forte de Condé en Berry, était assiégé depuis octobre 1651 par les troupes royales, commandées par le comte de Palluau. — Marcilly écrit *Moron*.

2. « Mardi 9, lettres de Saint-Denis et, de bonne part, de la cour qu'elle déloge de là; on croit qu'elle retourne à Melun : cela différé » (Dubuisson-Aubenay, t. II, p. 253).

3. Ils étaient à Argenteuil; ce n'est que le 11 que le roi les reçut à Saint-Denis.

4. Les présidents au mortier Le Coigneux, de Mesmes et Novion étaient sortis de Paris le 8 (Vallier, t. III, p. 328; ms. fr. 25026, fol. 110 r°).

est dans les agonies[1]. Le président Nesmond[2] est l'un des députés.

Votre Altesse lira dans la *Gazette* que M. le prince de Tarente a eu deux mousquetades; il n'en eut qu'une par le haut de son chapeau, qui ne l'a pas percé[3].

J'ai à remercier très humblement Votre Altesse de la part qu'elle daigne prendre dans l'affliction que j'ai reçue[4]; c'est une continuation de sa bonté, à laquelle tous les jours je suis de plus en plus redevable.

M. de Roucy[5], le meilleur de tous les amis qu'il y ait au monde et qui a des passions et des respects pour votre maison et pour votre personne au delà de ce qui se peut dire, m'ordonne de vous baiser les mains. Monseigneur le prince[6] le voit tous les jours, et lui Monseigneur le prince, pour qui il a toutes les cordialités imaginables, ayant ordonné à Messieurs ses enfants de le suivre en toutes les occasions; il étoit avec lui lundi dernier à Gennevilliers et mardi au faubourg Saint-Antoine. Le comte de Roye[7] eut deux mousquetades sur le devant de sa cuirasse sans qu'il ait été blessé, Dieu merci! Le vidame[8] y étoit aussi; l'un et l'autre faisoient bonne mine dans le péril. Mlle de Bouillon[9] a dit à Alexis qu'ils devoient demeurer neutres ou être du parti du Roi.

1. Il mourut le 20 août (*Gazette* de 1652, p. 791-792; Vallier, t. IV, p. 22-23). Le président Bellièvre, « indisposé depuis longtemps » (ms. fr. 25026, *loc. cit.*), « malade des yeux » (Dubuisson-Aubenay, t. II, p. 252), n'avait pas non plus quitté Paris.

2. François-Théodore de Nesmond, président au Parlement, dont il était un des beaux parleurs, avait été à la tête de toutes les députations auprès du roi.

3. Dans son récit du combat du faubourg Saint-Antoine, la *Gazette* (p. 659) dit en effet : « Le prince de Tarente eut une mousquetade dans son chapeau, qui lui fit une blessure à la tête », et un peu plus loin : « Le prince de Tarente y eut encore une mousquetade à la tête, qui lui a fait une légère contusion. » — Marcilly tient à rassurer à ce sujet les parents du prince.

4. Allusion à un événement de la vie privée de Marcilly, qui nous échappe.

5. Ci-dessus, p. 275, note 6.

6. Il s'agit ici non de Condé, mais du prince de Tarente.

7. Ci-dessus, p. 287, note 2.

8. Le vidame de Laon (ci-dessus, p. 287, note 3).

9. Charlotte de la Tour, sœur de Turenne et du duc de Bouillon, morte sans alliance en juillet 1662. C'était la dernière fille du maréchal de Bouillon.

J'ai reçu non seulement un paquet du sieur du Petit-Port, où étoit l'inventaire et l'état des munitions de bouche et de guerre qui étoient dans le château de Taillebourg, avec l'évaluation des bâtiments et du pont démoli[1]; et ainsi il seroit inutile d'envoyer celui qu'il a envoyé à Thouars.

(Au dos :) A Monsieur
Monsieur de Montsus, à Thouars.

VII

Paris, ce 10e juillet 1652.

Le mémoire de Votre Altesse du 5e du courant a été reçu présentement.

La lettre de M. Douvrier n'a été envoyée, parce qu'elle parloit trop positivement et on se fût engagé à contre-temps; elle est du 26e du passé.

La lettre du sénéchal de Benon[2] a été reçue; on verra demain au Conseil ce qui se pourra faire pour arrêter le cours des violences que fait M. d'Estissac; car on espère qu'au Parlement on obtiendra un arrêt contre lui et qu'en un autre temps il paiera ce qu'il aura mal pris. M. de la Rochefoucauld et M. le comte de Roucy sont fort mal avec lui. J'en ai parlé avec ce dernier, qui se plaint aussi de son procédé. Monseigneur le Prince[3] sait les dégradations qu'il fait faire dans la forêt de Benon.

La Cour a été jusques à ce jour à Saint-Denis et l'armée[4] au poste d'Épinay; on vient de dire qu'elle décampe. La charge du marquis de Saint-Maigrin a été donnée à Mancini[5], ce qui a fait éclater le comte d'Olonne[6] contre le Cardinal; il a eu ordre de

1. Cf. ci-dessus, p. 264.

2. Benon (aujourd'hui Charente-Inférieure, arr. de la Rochelle, cant. de Courçon) était une des seigneuries de la maison de la Trémoille, donnée en dot en 1648 au prince de Tarente, avec Taillebourg. Le baron d'Estissac, qui avait des terres contiguës, était en procès avec le prince.

3. Le prince de Tarente.

4. L'armée royale.

5. Paul Mancini, fils aîné d'une sœur de Mazarin, colonel du régiment de la Marine; grièvement blessé au combat du 2 juillet, il reçut en effet la charge de capitaine-lieutenant des chevau-légers du roi, vacante par la mort de Saint-Maigrin; il n'avait que seize ans.

6. Louis de la Trémoille, comte d'Olonne, de la branche cadette des La Trémoille, dite des marquis de Royan; c'était le mari de la célèbre Mlle de la Loupe.

se retirer : il est en cette ville. La veuve du défunt[1] a fort crié; on lui fait perdre 150,000 livres sur la charge. Le comte d'Olonne s'étoit offert de la récompenser et de payer le prix en son entier de la charge. Le marquis de Gesvres[2] avoit demandé une des abbayes de Monsieur Vau[tier], premier médecin, mort de vendredi dernier[3]; M. Valot a eu sa place, moyennant trois mille louis d'or donnés au Cardinal, qui demandoit aussi une pension sur l'abbaye, que vouloit avoir M. de Gesvres, qui s'est aussi emporté sur ce que le Cardinal lui dit que les gratifications et pensions qu'il donnoit à ses amis le mettroient hors de France, et non Messieurs les Princes. Tous les officiers de la maison du Roi ont, de tout temps, été mécontents de cette Éminence; maintenant les officiers aux gardes et le régiment a accru le nombre des mécontents. On ne laisse de parler à la Cour de changement de charges, de celle de maître de la garde-robe pour celle de premier gentilhomme de la Chambre.

Cette nuit, les députés du Parlement ont eu leur première audience[4]. Les présidents au mortier, qui ont quitté Paris, ont été reçus assez froidement. Peut-être le retour des députés produira quelque nouvelle négociation pour gagner le temps, qui se prépare favorable pour les Princes à cette heure que l'union de la ville est signée, qu'il y a eu changement dans l'Hôtel de ville,

1. Mlle de Savigny Le Féron, marquise de Saint-Maigrin.

2. Léon Potier, marquis de Gesvres, capitaine en survivance des gardes du corps du roi.

3. François Vautier, mort le 4 juillet à soixante-trois ans; « s'il fût mort il y a sept ans », écrit Guy Patin, qui n'était pas de ses amis (*Lettres*, édit. Réveillé-Parise, t. III, p. 5), « il auroit épargné la vie à plusieurs honnêtes gens qu'il a tués par son antimoine ». Et Patin ajoute : « C'est une place vacante, pour laquelle le cardinal Mazarin cherche 3,000 pistoles. Voilà un de mes compagnons qui dit qu'on l'a offerte à Guénaut à ce prix-là, qui l'a refusée, et qu'il croit que Valot les donnera ». La *Gazette* (p. 660) fait un grand éloge de Vautier et annonce la nomination à sa place d'Antoine Valot. Vautier possédait, entre autres bénéfices, l'abbaye de Saint-Taurin d'Évreux, qui lui avait été donnée en avril 1649 (*Gazette*, p. 270). « Le marquis de Gesvres, écrit Dubuisson-Aubenay (t. II, p. 253), a rompu hautement avec le cardinal et avec Gadagne, lieutenant-colonel de la Marine, à qui le cardinal a promis 4,000 livres de pension sur les premiers bénéfices vacants, comme sont ceux de feu M. Vautier. »

4. « Jeudi 11, les députés du Parlement doivent avoir leur audience du roi à Saint-Denis, où il y a quelque espérance d'accommodement » (Dubuisson-Aubenay, t. II, p. 254).

qu'on croit que, si les députés n'apportent satisfaction, que le Parlement donnera arrêt d'union, ce qui sera suivi des villes de leur ressort et des autres Parlements par exemple et par raison : à quoi il faut ajouter l'approche de l'armée de l'Archiduc, qui est de vingt mille hommes, avec un équipage d'artillerie de vingt canons et officiers pour l'exécuter, avec des ponts de bateaux portés sur charrettes; c'est ce qui est attendu ici avec impatience. Cette armée jointe avec les six mille hommes qui sont toujours campés au-dessus du faubourg Saint-Victor, le long de la rivière, on pourra prendre un corps considérable pour aller faire le siège de Montrond et recueillir les amis de Messieurs les Princes dans les provinces, lesquels alors sans hasard se pourront déclarer. Je ne vois point de gens en meilleure situation que ceux qui se tiennent joints avec la noblesse, tant de provinces étant jointes ensemble les rendant encore plus considérables.

(Ici un passage chiffré, se terminant par ces mots en clair :) Voilà, Monseigneur, un conseil qui me semble partir d'une personne qui aime vos intérêts et ceux de votre maison.

On porte ici toujours, tant les dames que les hommes, les bouquets de paille; il est lié avec un ruban bleu. Mademoiselle en a donné un à M. du Buisson, qui est en fort bonne santé, Dieu merci ! et dans l'estime d'être grand homme de guerre. Il s'est fait une relation de ce qui s'est passé au dernier combat du faubourg Saint-Antoine; j'envoie la relation[1]. Votre Altesse ne le trouvera à faire défiler le bagage de Saint-Denis avec le duc de Rohan[2]. Mme de Rohan, la douairière[3], disoit hier que, dans le parti des Princes, il n'y avoit que Monseigneur le Prince et Monseigneur de Tarente capables de commander. La livre de pain vaut neuf sols et la viande huit sols[4].

1. Cette relation est évidemment celle qui est attribuée à Marigny et que Moreau a réimprimée en appendice à son édition des *Mémoires de Tavannes*, p. 255-280.

2. Allusion à un passage de la relation de Marigny, ainsi conçu : « Cependant que le duc de Rohan, par l'ordre de Monsieur le Prince, faisoit défiler une partie du bagage par la porte du Temple et que le duc de Beaufort faisoit défiler l'autre par la porte de Saint-Antoine... » (édit. Moreau, p. 269).

3. Marguerite de Béthune-Sully, duchesse douairière de Rohan; elle était brouillée avec sa fille depuis la célèbre affaire de Tancrède de Rohan et avait dû se rapprocher des La Trémoille.

4. D'après Dubuisson-Aubenay (t. II, p. 253), à cette date, « la viande

Je prie Dieu pour la santé et prospérité de Vos Altesses et de toute cette illustre maison...

(Au dos :) A Monsieur
Monsieur de Montsus, à Thouars.

VIII

A Paris, ce 14e juillet 1652.

J'ai reçu le mémoire de Son Altesse du 9e du courant, avec le mémoire inclus, où j'ai appris la peine en laquelle on avoit été auparavant la réception du paquet qui disoit le combat du faubourg Saint-Antoine et la réputation qu'il a acquis à M. du Buisson. On attend l'arrivée de l'armée de l'Archiduc. La Cour, qui sait cette approche, parle de se retirer de Saint-Denis pour prendre la route de Sens, et déjà on seroit parti sans la blessure de Mancini qu'on croit être à l'extrémité. Le Roi l'a gratifié de la lieutenance de chevau-légers de la garde, dont le comte d'Olonne a fort pesté et parlé à la Cour fort hautement; c'est ce qui est cause qu'on lui a ordonné de sortir de la Cour; il est à Paris. Force gens ont cru et croient encore que le Cardinal se retirera[1]. Par cet ordinaire, on enverra l'imprimé de la réponse du Parlement, qui révoque le pouvoir des députés en Cour et leur ordonne de venir prendre leur place et rendre compte de leur députation mardi prochain au matin[2]. On verra ce qui se fera à la Cour, et de là on pourra voir si la paix ou la guerre se continuera. La paix est ici fort désirée, mais toujours sans Mazarin. Il s'est passé quelque chose entre le Cardinal et M. de Turenne[3]; il se dit donc que le Cardinal dit à M. de Turenne

a été modérée et n'a pas passé 7 sols la livre; le petit pain a été ci-devant vendu jusqu'à 20 et 24 sols la livre; maintenant le gros pain, qui alloit à plus de 12 sols la livre, revient à 7 ou 8 sols ».

1. Le bruit courait, en effet, que Mazarin irait à Turin ou à Pignerol (Dubuisson-Aubenay, t. II, p. 255).

2. 16 juillet.

3. Marigny, dans une lettre un peu postérieure, du 4 août, écrit : « M. de Turenne n'est pas bien avec le Cardinal; on a cru qu'il quitteroit le commandement de l'armée et que le maréchal d'Aumont le prendroit... On dit que le sujet du mécontentement de M. de Turenne est qu'on lui a refusé la charge du marquis de Saint-Maigrin » (*Cabinet historique*, t. VII (1861), p. 211). — Vallier (t. III, p. 312-313) blâme aussi la tactique de Turenne au combat du 2 juillet; on ne croyait pas partout

que si le maréchal d'Hocquincourt[1] eût été au faubourg Saint-Antoine, qu'il eût battu l'armée et pris les Princes prisonniers; M. de Turenne dit qu'il le pouvoit faire revenir et qu'il lui laisseroit le commandement. Il est très assuré qu'on a donné avis[2] de l'éloignement du Cardinal au Roi et à la Reine; le Roi en a pleuré. Ce sont les ministres qui ont donné cet avis.

Le billet qui a couru par les provinces et qui m'a été envoyé est ridicule et la plus grande partie de ces conditions n'ont jamais été faites. Il en a couru un ici, où M. du Buisson n'étoit compris[3]; il n'étoit pas pourtant oublié.

Monsieur d'Orléans, vendredi matin[4], fut à la campagne, et après avoir été au camp, qui est toujours en son poste de Saint-Victor, il prit douze cents chevaux et alla jusques sur une montagne qui regarde Saint-Cloud. Le maréchal d'Estampes[5] envoya donner avis à Mgr le prince de Tarente de cette sortie, où il fut avec les siens sans qu'on ait vu ni rencontré personne. Monseigneur le Prince[6] demeura en son hôtel. A une heure après midi, on retourna à Paris. MM. de Roucy étoient du voyage et dînèrent céans.

Le comte de Selles[7] épouse Mlle d'Estampes, fille de celui qui a été ambassadeur en Hollande, dont M. le prince de Tarente est fort aise, pour ce que le comte de Béthune et M. d'Estampes sont fort de ses amis.

J'aurai tout le soin qui se peut du chevalier de Laval, parce que vos commandements m'y obligent et l'affection particulière que j'ai pour lui.

Je prie Dieu qu'il conserve Votre Altesse et sa maison.

(Au dos :) A Monsieur
Monsieur de Montsus, à Thouars.

à la sincérité du ralliement du maréchal à la cause royale (cf. *Mémoires du duc d'York*, p. 546).

1. Charles de Monchy, marquis d'Hocquincourt, maréchal de France.
2. C'est-à-dire : le conseil.
3. Allusion à la mazarinade de Guy Joly : « Les intrigues de la paix et les négociations faites à la Cour par les amis de Monsieur le Prince » (1652, in-4°, 14 p.). Le prince de Tarente n'y est pas, en effet, nommé.
4. 12 juillet.
5. Jacques, marquis de la Ferté-Imbault, maréchal d'Estampes.
6. Condé.
7. Philippe, comte de Selles, né le 3 novembre 1630, mort le 3 mars 1658; il était fils d'Hippolyte de Béthune, comte de Selles, dit le comte de Béthune; sur son mariage avec Marie d'Estampes, fille aînée du mar-

IX

Du 17 juillet 1652.

Depuis mon mémoire écrit, j'ai vu M. Deschamps qui a apporté à ce matin les lettres de M. de Nesmond et autres députés du Parlement au Parlement[1], qui m'a dit qu'on les avoit laissés à Saint-Denis avec intimation de n'en point partir sur ce qu'ils ont refusé de suivre. L'armée est partie et doit aller au devant des troupes de l'Archiduc. La Cour a appris avec certitude que l'armée de l'Archiduc est de seize mille hommes; ils ne l'avoient crue que de sept mille. C'est Manicamp[2] qui a défendu Chauny avec quelque deux cents gentilshommes du pays[3]. Le même courrier qui a apporté la capitulation de Chauny a dit la marche de l'Archiduc vers Soissons, qu'ils prendront. Le Roi va à Mantes avec deux mille hommes seulement[4]. Mancini assurément est blessé à mort[5], comme le chirurgien qui le panse a dit.

(Au dos :) Pour Monsieur de Montsus,
à Thouars.

X

A Paris, ce 21e juillet 1652.

Le paquet et mémoire envoyé de Thouars, du 16e du courant, fut reçu hier d'assez bonne heure. Hier au matin, fut donné l'arrêt qui déclare la personne du Roi n'être en liberté et détenue

quis d'Estampes, conseiller d'État, qui fut célébré le 23 juillet, cf. Dubuisson-Aubenay, t. II, p. 261.

1. Le texte des lettres des députés du Parlement, datées de Saint-Denis, est *in extenso* dans le *Journal* inédit de Pierre Lallemant.

2. Achille de Longueval, comte de Manicamp, lieutenant général du 30 octobre 1646, commandant des garnisons de La Fère et de Chauny.

3. Chauny (Aisne, arr. de Laon) fut investi le soir du 14 par l'armée d'Espagne et pris le 17 (*Gazette*, p. 718; Vallier, t. III, p. 334-335). Les deux cents gentilshommes de Picardie étaient avec le duc d'Elbeuf, gouverneur de la province.

4. La cour n'alla qu'à Pontoise, où elle arriva le 18.

5. Paul Mancini mourut dans le trajet de Saint-Denis à Pontoise, le 18 au matin. Sur sa mort, voir les *Mémoires du jeune Brienne*, édit. P. Bonnefon, t. I (1916), p. 282-284.

par le cardinal Mazarin[1], et en conséquence M. le duc d'Orléans prié d'accepter la qualité de lieutenant général, en faire les fonctions, et Monsieur le Prince le commandement des armées sous son autorité. J'envoie un extrait des registres du Parlement, à quoi il faut ajouter qu'il sera signifié à la maison de ville. Voilà le Rubicon passé, l'union du Parlement et de la Ville avec les Princes. Demain, on commencera d'ouvrir les greniers à sel, établir les entrées avec le tiers de diminution, de se saisir des recettes partout... (*Ici un passage chiffré*).

Après que l'argent sera reçu, — ce qui sera dans la semaine où nous allons entrer, — on délivrera de l'argent aux vieilles troupes et aux officiers pour faire les recrues; même on en fera de nouvelles. Aujourd'hui on a décampé et quitté le poste de Saint-Marceau pour aller à Corbeil; la Cour y a laissé deux cents hommes pour la garde de ce passage, lequel on prendra aussi vite que celui de Charenton, où ils avoient laissé, dans un moulin qui est sur le pont dudit lieu, quatre-vingts hommes avec un lieutenant-colonel, qui furent tous pris vendredi dernier prisonniers de guerre. L'armée du Roi, qui est par delà Compiègne avec six mille hommes pour s'opposer à celle que conduit Fuensaldagne et Sfondrato[2] de dix-sept mille hommes, laquelle, après la prise de Chauny, marche vers Soissons pour avoir par une place un passage sur l'Oise et par l'autre un sur l'Aisne. Le Roi est à Pontoise avec deux mille hommes pour sa garde; on tient toujours qu'il va à Mantes et qu'il attend si on le voudra recevoir en Normandie. On a voulu faire courir le bruit qu'il descendroit vers Tours par Chartres, ce qu'on ne croit pas. Cependant, on mange à Paris la livre de pain de Gonesse à quatre sols, qui a été jusques à neuf. L'éloignement des armées rapportera l'abondance et le bon marché : c'est ce qui aidera à calmer les esprits, l'arrêt d'hier ayant causé grande joie. On a rapporté qu'on a fait une sortie à Montrond, où il y a eu un de ces nouveaux régiments défait, et il se dit que Palluau, avec les troupes qui l'assiègent, est rappelé auprès du Roi[3]. La mort de Mancini a fort affligé le Cardinal, lequel on dit malade.

1. Ce sont les propres termes de l'arrêt du 20 juillet : « Ladite cour a déclaré la personne dudit seigneur roi n'être en liberté et être détenue par le cardinal Mazarin... » L'arrêt fut imprimé et débité le soir même (Dubuisson-Aubenay, t. II, p. 260; Vallier, t. III, p. 341-342).

2. Sigismond Sfondrati, marquis de Montafié, capitaine général de l'artillerie espagnole en Flandre.

3. La nouvelle de la capitulation de Montrond avait couru à Paris dès

Mme de Bouillon[1] est toujours à Rouen pour faire vérifier l'échange des terres qu'on a données à monsieur son mari, qui sont en Normandie; hier on m'assura qu'elle obtiendroit pareil arrêt que celui qui a été donné au Parlement de Paris.

Monseigneur le Prince[2] a été malade; il s'est fait saigner à la sortie de l'assemblée de vendredi; il ne laissa pas d'assister à celle d'hier. Le conseil de guerre a tenu chez lui aujourd'hui. Quinze jours ou trois semaines apporteront bien du changement dans les affaires; les Princes, recevant argent, fortifieront leurs troupes, diviseront leur armée.

Mgr le p[rince] de T[arente] est allé ce matin à Charenton; il se porte fort bien, grâces à Dieu. M. de Cumont[3] est allé et revenu dans son carrosse et a dîné avec lui.

Je suis ravi du divertissement que vous donne mademoiselle votre petite-fille[4]. Je souhaite qu'elle ait un frère qui accroisse votre contentement et que Dieu donne à Votre Altesse longue et heureuse vie en santé.

(Au dos :) Pour Monsieur de Montsus,
à Thouars.

XI

A Paris, ce 24e juillet 1652.

Les paquets et lettres de Thouars, du 19e du courant, ont été reçus hier au soir : auxquels il n'y a rien à répondre, puisque les nouvelles courantes sont pour satisfaire à ce qui est mandé. L'armée de l'Archiduc est plus forte qu'on a mandé par le précédent ordinaire. Hier, j'ai vu la lettre d'un homme d'honneur qui la dit être de treize mille hommes de pied et sept mille chevaux, avec dix-huit canons, sans les troupes lorraines qui les

le 7 juillet (Dubuisson-Aubenay, t. II, p. 252); mais la place ne succomba que le 22 août.

1. Léonor-Catherine Fébronie de Berg, duchesse de Bouillon.

2. Condé.

3. Il s'agit soit du conseiller au Parlement de Paris, Abimélec de Cumont, sieur de Boisgrollier, qui était protestant, soit de son fils aîné, qui était dans l'armée (Haag, *la France protestante*, 2e édit., t. IV, col. 974-975).

4. Charlotte-Amélie, alors âgée de quelques mois, fille du prince de Tarente et d'Émilie de Hesse, plus tard comtesse d'Altenbourg. Ses *Mémoires* ont été publiés par Éd. de Barthélemy (Genève, 1876, in-8°).

doivent joindre. Le duc d'Elbeuf[1] n'est pas prisonnier, non plus que Manicamp et Grandmaison, pour ce qu'ils ont fait leur capitulation dans Chauny pour leurs personnes et laissé deux cents gentilshommes, qui s'étoient jetés dans cette place, prisonniers de guerre. Cette armée donne jalousie à plusieurs places, comme Noyon, Soissons, Montdidier; c'est ce qui met M. de Turenne en peine, qui est à Compiègne avec six ou sept mille hommes pour le plus, et, s'il laisse l'une de ces places dénuée, elle est en danger d'être prise; si aussi il les munit de gens de guerre, son armée deviendra peu de chose. Quelques jours apprendront le dessein de Fuensaldagne et l'ordre que M. de Turenne aura mis à la conservation des places.

L'armée de S. A. R. est toujours campée au faubourg de Saint-Marceau; le canon fut attelé dimanche tout le jour[2], mais il n'a bougé. A ce matin on a ajouté à l'arrêt de samedi par un autre arrêt qu'on apporteroit, des recettes et généralités de l'étendue du ressort, l'argent qui se trouveroit et celui qui se lèveroit sur les peuples ci-après; que la maison de ville s'assembleroit et que les arrêts seroient enregistrés, ce qui, à cette heure même, se fait; et on va aviser aux moyens d'avoir argent pour faire les recrues de S. A. R. qui, dans peu, ira jusques à huit mille hommes. On doit aussi délivrer de nouvelles commissions, qui seront délivrées aux créatures de S. A. R. et de Monsieur le Prince. Mademoiselle fait aussi un régiment nouveau[3]. Toutes ces troupes levées feront des corps assez forts pour composer plusieurs armées.

Les gens de bien déplorent l'extrémité où la façon d'agir du Cardinal a jeté les Princes; car il est certain que la plupart des articles étoient accordés pour parvenir à la paix lorsqu'on décampa de Saint-Cloud pour venir prendre le poste de Charenton; et, cependant qu'on étoit en traité, on avoit corrompu des gens dans Paris pour ne donner retraite ni au bagage, ni à l'armée, ni aux Princes dans Paris. Sur cette confiance, les troupes du Roi ont fait cette attaque de Saint-Antoine, croyant mettre cette armée et les Princes au fil de l'épée et l'exterminer; mais l'affection de Mademoiselle et son soin pour la conservation fut telle, qu'elle obtint un ordre de S. A. R. pour les recevoir dans la ville : ce qu'elle fit exécuter elle-même, qui étoit à la porte Saint-

1. Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf, qui avait défendu Chauny avec Manicamp.

2. 21 juillet.

3. Sur le régiment de Mademoiselle, voir ses *Mémoires*, t. II, p. 142-144.

Antoine, avec menace vers les colonels et capitaines des bourgeois, qui avoient eu ordre du prévôt des marchands de ne laisser entrer aucun soldat ni capitaine de l'armée des Princes. C'est sur cette confiance qu'on a fait cette attaque et, n'ayant réussi, l'armée a trouvé sa retraite et les ennemis confusion. Monseigneur le Prince[1] a trouvé cette surprise grande et ne peut plus prendre assurance en aucun traité. Le milord Montagu étoit venu pour nouer quelque négociation; mais il a été rebuté de Monseigneur le Prince. M. de Raray[2] a été à la Cour porter la lettre du Parlement au Roi et de S. A. R., dont il est parlé dans l'arrêt de samedi[3]. On a mis la tête du Cardinal à cinquante mille écus, et l'argent est assuré pour celui qui l'exécutera, et, s'il est arrêté, ce sera pour sa veuve, enfants ou héritiers; cela a été arrêté à ce matin au Parlement[4].

Il paroît grande union entre S. A. R. et Monseigneur le Prince, ayant été visité, durant une légère incommodité, fort souvent, ce qui ne l'a pas empêché de sortir.

La Normandie est sous les armes; le duc de Longueville et le premier président de Rouen ont fait leur effort pour faire recevoir la Cour en cette province[5]; c'est le sujet de leur soulèvement. Chartres a refusé l'entrée du Grand Conseil, qui est toujours à Mantes; mais les habitants ont déserté leur propre ville. L'incertitude qu'a la Cour du lieu où on les voudra recevoir fait que les bruits qui courent du lieu où elle va sont fort incertains : quelques-uns parlent de Tours, les autres du Mans, d'autres de Poitiers, de Nantes, quoique ces lieux soient fort éloignés des affaires et qu'il y ait difficulté à donner les ordres aux désordres présents d'un État si étendu.

Lundi[6], il y a eu quelque sédition dans la maison du Roi contre le Cardinal; on assure même que quelques officiers ont été arrêtés; je n'en sais le détail. La Cour est toujours à Pontoise.

1. Condé.

2. Henry de Lancy, baron de Raray (Marcilly écrit *Raré*), capitaine-lieutenant des gendarmes du duc d'Orléans.

3. 20 juillet. — La lettre du Parlement au roi, du 20 juillet, est *in extenso* dans le *Journal* inédit de Pierre Lallemant.

4. La tête de Mazarin avait été mise à prix par arrêt du 29 décembre 1651 (le texte en est reproduit par Vallier, t. III, p. 99-100); celui du 24 juillet ne fut que confirmatif.

5. L'arrêt du Parlement de Rouen du 20 juillet, dans ce sens, était faux, d'après Dubuisson-Aubenay (t. II, p. 260).

6. 22 juillet.

Maintenant l'arrêt donné pour informer contre M. d'Estissac aura été reçu; ses plus proches improuvent son action et M. le comte de Roucy dit qu'il ne le traitera jamais de parent. C'est le meilleur et le plus assuré ami qu'il se peut rencontrer. Je crois qu'il a pareille tendresse pour M. du Buisson que si c'étoit son propre fils; il est tout à fait passionné pour ses intérêts, personne et maison. Il est parti hier avec Messieurs ses enfants pour Roucy[1]; il a passeport de la Cour. M. de Saint-Ybard[2] a été pris, allant porter les ordres de S. A. R. à Fuensaldagne.

J'ai parlé à l'abbé de Vautorte[3] pour les brevets d'aumônier de Monsieur; d'autres fois il en eût désiré du Roi; maintenant qu'il est connu, il n'en voudroit point. A ce matin, on m'a dit que Boylesve[4] a l'évêché de Poitiers, moyennant cent cinquante mille livres qu'il a données au Cardinal; mais S. A. R. prétend devoir pourvoir[5] à toutes les charges, offices et bénéfices, tant d'épée que de robe. J'ai fait voir à l'abbé Coniac[6] ce que Son Altesse a fait pour faire quitter les moines, dont il lui est très fort obligé. Il envoie un mémoire répondant à ce qu'a dit M. de Garnaut pour eux, et ce peu de lignes répondra à celui que m'a fait M. de Chambonneau sur ce sujet.

(Au dos :) A Monsieur

Monsieur de Montsus, à Thouars.

1. Roucy, Aisne, arr. de Laon, cant. de Neufchâtel-sur-Aisne.

2. Henri d'Escars de Saint-Bonnet, sieur de Saint-Ybard, cousin germain de Montrésor, et l'un des agents les plus actifs du parti des Princes.

3. Louis Cazet de Vautorte, prédicateur de renom, fils d'un conseiller au Parlement de Bretagne et, à ce titre, connu des La Trémoille; il fut évêque de Lectoure en 1655, puis de Vannes en 1691 (Kerviler, *Bio-bibliographie bretonne*, t. I, p. 265; Loret, *Muze historique*, édit. Livet, t. II, p. 14).

4. Gabriel Boylesve, conseiller au Parlement de Rennes, puis à celui de Paris, évêque d'Avranches depuis septembre 1651.

5. En sa qualité de lieutenant général du royaume.

6. Il s'agit de l'abbé Eusèbe de Coniac, abbé de Saint-Laon de Thouars; il semble résulter de ce passage qu'il n'avait pas encore été remplacé par Guillaume Ribier (ci-dessus, p. 273, note 4).

TROIS LETTRES DE SOLDATS
SOUS LOUIS XIV.

On sait combien sont rares, au XVIIe et même au XVIIIe siècle, les lettres de soldats, c'est-à-dire les lettres écrites soit par les bas officiers, soit par les simples soldats sur les événements militaires auxquels ils ont pris part. On en trouve parfois quelques rares spécimens dans les dépôts publics ou plutôt dans les archives des familles ou dans les papiers des érudits ou des collectionneurs contemporains qui en ont pris copie.

Des trois documents de ce genre qu'on trouvera ci-après, les deux premiers proviennent du volume 2133 du Dépôt de la Guerre; ils appartiennent tous deux à l'année 1709, une année terrible pour la France. En 1708, Lille avait été prise par le prince Eugène, après un siège long et mémorable où s'était illustré le maréchal de Boufflers, et à la suite toute la Flandre et une partie de l'Artois et de la Picardie avaient été envahies. A cette campagne désastreuse avait succédé l'hiver le plus rigoureux qu'on eût jamais vu dans nos pays, suivi d'une disette effroyable. Ces deux lettres ne racontent point d'événements de ces années; ce sont des lettres collectives, des réclamations amenées par le malheur des temps et le désordre général qui en résultait.

C'est d'abord une lettre adressée par les soldats d'un des régiments de l'ancienne garnison de Lille, le régiment de Tourville, commandé par un des fils de l'amiral de ce nom, qui venait de succéder comme colonel au marquis de Coëtquen. Ces soldats avaient fait, pour la défense de la place pendant le siège, des travaux de terrassements, de tranchées, peut-être de maçonnerie, et cette besogne, qui sortait de l'habitude, était rémunérée à part. Or, on leur avait d'abord donné pour les

payer de la monnaie de cuivre, puis comme la monnaie, même de cuivre, était d'une rareté singulière, on la leur avait fait rendre pour leur remettre à la place des billets de l'État. Or, ces billets, personne n'en voulait, parce qu'on ne savait guère s'ils seraient jamais payés, et par conséquent ils ne pouvaient leur servir à rien. Ils envoient donc une sorte de supplique au secrétaire d'État de la Guerre, qui était alors Chamillart, pour lui demander justice, d'autant plus qu'ils savent que leurs camarades de deux autres régiments ont été payés. Voici le document, dans son style naïf et son orthographe fantaisiste :

A Abbeville ce 1er may [1709].

Monseigneur

Les soldats du régiment de Tourville qui estoit Couesquen qui étoit dans Lile representent a votre grandeur que dans letat ou ils se trouuent presentement, ils la suplient de vouloir les faire peyer de ce qui leur est deu pour les trauaux du siège qui leur auoint été payés en monoye de cuiure quon lur a fait randre et on lur a doné de billets dont ils ne peuuent pas trouuer un sol, non plus que des chevos que les poures viuandiers ont doné pour manger. Nous nous plaignons à nos officiers, qui putestre ont esté peyés de ceux quils ont doné; ils nous disent quil fot attendre. Cependan nous sauons que le regiment de Tourene et Chatoneuf sont peyés de tout depuis longtemp; nous lauons aussi bien merité que les autres, cest qui nous met au desespoir, nous croyons que vous nen etes pas informé, et que vous nous rendrés justice et feres payer comme les autres, tout le regiment vous en prie et ils priront dieu pour la conseruation de votre grandeur et sommes auec beaucoup dafection et respet

Monseigneur

Vostre tres huble et obeissant
serviturs

LES SOLDATS DU REGIMENT DE TOURUILE.

La seconde lettre est aussi du mois de mai 1709; c'est encore une supplique au même secrétaire d'État. Elle émane d'un certain nombre de sous-officiers et soldats d'un régiment en garnison à Longwy. Ils se plaignent d'un abus de pouvoir et même d'un emprisonnement arbitraire commis à leur préjudice

par le gouverneur de la ville, qui, prétendent-ils, veut leur faire porter un faux témoignage dans un procès qu'il a contre un bourgeois de Longwy. Aucun de ces braves ne sait écrire, ni même signer son nom; tous se sont contentés d'un signe, en regard duquel l'écrivain qui a rédigé la lettre a mis le nom du signataire :

Monseigneur

Les soubssigné et marqué Bellair sergent et carporeaux la Rose, Perigol, la Toulipe, Berthot, San soubsy, les santinelles la Jeunece et Lespagnol, soldat au regiment de monsieur le marquis de thesut en garnison a longuuy sont forsés de porter leurs plaîntes à vostre grandeur de liniuste amprisonemant que Mons[r] de Boham gouverneur fait a nos personnes du dixiesme du mois pasé. nous soumes Monseigneur reduit dans un affreux cachot au pain du Roy sans avoir le pres et nous avons touiour attandeu la reueue de Monsieur de Tressemane inspecteur pour nous mettre en liberté; mais Monseigneur Mons[r] de Boham a fait en sorte de nous y areter sans auceun seuiet sur une haine mortel quil a contre un Bourgeois de sette ville auect lequel il a un prosès au parlemant de metz et pour metre a couuert cette iniquité il nous a fait emprisonner et a fait fere des information sur lequel nous auons tous esté interrogé et esté purgé de tout ce dont (*sic*) et nous soumes la victime de sa feureur et nous veut aubligé par les solisitations de dire des fosetés pour nous metre en liberté, mais qua dieu nous plais. cest sur quoy Monseigneur nous auons recours à la charité de vostre grandeur dy pouuoir et nous soumes auect une profonde heumilité et tout le Respect posible le tres heumble et de vostre grandeur obéisant affesionné seruiteur.

marque × BELLAIR sergent
marque × de LA ROSE
marque × de PÉRIGOL
marque × de LA TOULIPE
marque × de BERTHOT
marque × de SANS SOUBSY
marque × de LAIEUNECE
marque × de LESPAGNOL

fait à Longuuy ce 9 mai 1709.

Ces deux suppliques, à vrai dire, ne présentent qu'un intérêt assez restreint. Le document qui va suivre a une valeur historique très supérieure. C'est le récit de la bataille de Fleurus, gagnée le 1er juillet 1690 par le maréchal de Luxembourg sur l'armée du prince de Waldeck, récit fait par un simple cavalier d'un régiment de l'armée, un Provençal, originaire de Brignoles, qui écrit à son père, cordonnier dans cette ville. Nous ne possédons pas l'original ; elle ne nous est parvenue que par une copie contemporaine, qui se trouve dans les papiers de la famille Tallemant des Réaux conservés maintenant à la bibliothèque de la Rochelle, ms. 673, fol. 264 v°. M. de Boislisle en avait naguère pris copie, et cela ne doit pas étonner ; car il est bien rare que, dans tout ce qui touche à l'histoire du xviie siècle, on ne retrouve pas la trace des investigations sagaces de celui qui fut si longtemps le secrétaire de notre Société. Détail curieux, une mention mise sur la pièce indique que « le Roi se l'est fait lire ». Louis XIV en a donc eu connaissance, et je pense qu'il y a trouvé quelque intérêt, moins que nous certainement ; mais cette communication a dû lui être faite par le secrétaire d'État pendant son travail tête à tête ; car, si cette lettre avait été communiquée aux courtisans dans le salon de Versailles, les deux annalistes si minutieux de la cour, Dangeau et le marquis de Sourches, n'auraient pas manqué, l'un ou l'autre, de la mentionner. Arriva-t-elle jamais à destination ? Je l'espère pour les parents du pauvre cavalier. Il est certain, cependant, qu'elle fut retenue quelques jours à Paris, puisque Louis XIV se la fit lire et qu'une copie put en être prise, probablement par quelque commis des bureaux de la guerre qui fréquentait chez les Tallemant.

Dans cette lettre toute simple et sans prétentions, on peut retrouver tous les traits caractéristiques du soldat français à toutes les époques de l'histoire : l'entrain et la bonne humeur d'abord, la propension naturelle à exagérer peut-être un peu les dangers courus et les exploits accomplis, puis l'amour du pays natal, de la petite patrie, de la famille, les grogneries sur le métier, et aussi cette pointe de sentimentalité qui vient donner à ce simple récit un charme tout intime. — Chose à

remarquer encore : cette lettre d'un fils de la Provence à sa famille n'est point écrite en langue provençale, mais en français. Nous n'en avons point conservé l'orthographe, et la copie unique que nous en connaissons est fort mal écrite et difficile à lire.

D'abord l'adresse :

La présente lettre soit rendue à Maître Jean Chansalès, mon père, maître cordonnier à Brignoles, à la place de Caramie, à Brignoles.

Du champ devant Fleurus, le 4 juillet 1690.

Mon cher père et honoré.

Ces lignes seront pour vous embrasser et pour vous faire savoir l'état de ma santé, qui est bonne à vous rendre service, priant Dieu qu'ainsi soit de vous, de ma mère, de mon oncle, de ma tante et de toute la maisonnée, que peut-être jamais ne verrai.

Vous dirai pour nouvelle que j'avons défait les ennemis et avons tout tué et fait passer au fil de l'épée. Vous saurez donc que, le premier de juillet 1690, Luxembourg nous fit commander pour aller attaquer les ennemis qui étoient delà la Chambre[1]. Fit commandement à Pomponne d'aller pousser les ennemis, qui gardoient un poste avantageux, avec deux cents dragons qui passèrent dessus le ventre des ennemis. Du Maine[2] étoit notre commandant, qui est un brave homme qui ne craint pas son pareil. De plus, j'avons sur le midi donné l'attaque générale aux ennemis, qui étoient des bougres qui se faisoient chapler en pièces[3]. Je les poursuivions et reculions, c'est-à-dire qu'il nous falloit bien battre. O mon père, si vous aviez vu ça, ce n'étoit pas une guerre, c'étoit un massacre; vous feroit trembler. Je n'avions pourtant pas peur, ni pensée d'aucune mort. Je n'ai regretté que mon camarade La Fleur, qui fut tué d'un coup de fauconneau. Dieu ait son âme! Je ne trouvions point de gens pour donner des assistances. L'un crioit : « Je suis mort! » —

1. La Sambre.

2. Le fils aîné de Louis XIV et de Mme de Montespan; il n'avait pas bonne réputation comme capacité militaire, et même comme bravoure.

3. *Chapler*, vieux mot qui signifie couper en petits morceaux et, par extension, massacrer; on aura plus loin *chaple*, au sens de massacre.

— « Pour de cela, marchez, cadet! » Et puis amprès ne faut rien dire.

J'avons marché plus de deux lieues sur des corps morts, dont y en avoit qui crioient encore, et en avons tué tant que vous pouvez dire. — Direz à Fonse Fleschier qu'asteure que j'ai vu le loup me la payera, et à François Tournaise aussi, au retour de la campagne; mais que le bon Dieu me tienne en santé, je ne les crains point et ferai crever mes ennemis. — J'avons poursuivi les parpaillots, dont il y en a un de Lourmarin[1]. Desampuis que le monde est monde, n'aviez vu une batterie si sanglante. Point de pitié, tout de carnage, sabre à la main. J'avons tué tant de gens que je ne sais.

Il y a bien autre chose : Luxembourg a fait braquer le canon, tout plein de cartouches, contre un quartier des ennemis qui faisoit le diable à quatre. Ils y éclaircirent les rangs, et puis nous vînmes dedans et les rompîmes, et en fîmes un grand chaple. Bref, nous les couchîmes (?) durant longtemps, et sont tous défaits et restés sous le champ de bataille. A ce qu'en dit M. d'Orval, notre maréchal des logis, il est resté 8,000 hommes, avons pris 6,000 prisonniers, dont il y en a plusieurs huguenots, 40 pièces de canon. Mon camarade Gueard, qui est un brave homme, a pris deux timbales. Et de morts il y a deux princes de Saxe et de Limbourg, un oncle du prince d'Orange. Mais je voudrois bien qu'il fût à leur place; car, Dieu lui pardonne! est cause de toutes ces querelles. Est encore mort plusieurs officiers. Waldeck s'est fui avec les fuyards de l'armée. Pour nous autres avons perdu beaucoup d'officiers. Champagne a été presque tout tué. C'étoit une boucherie. Mais, patience! Nous ne vons pas à la guerre pour s'y naître. Mais je ne croyois pas que ce métier fût si rude. Faut coucher à cheval, et vaudroit mieux être à Brignoles à tirer le lignol. Mais enfin faut naviguer suivant la mer. Dites au P. Auger qu'il prie pour moi; car peut-être jamais vous verrai. Me fâche de n'avoir pas cru en ma mère qui me disoit toujours : « Jacques, Jacques, travaille; vague pas à la guerre. » Mais je voulus manger la vaque enragée. L'homme de chambre de M. de la Chétardye dit que nous n'en étions pas là, que nous nous battrons encore. Patience!

Faites mes baisemains à mon oncle, à ma tante, à mon cousin François, et dites que ne vienne pas à la guerre; car il ne sait pas le pain qu'on donne. Faites mes compliments à Mlle Isa-

1. Bourg de la viguerie d'Apt.

beau Bernard, et dites-lui que les jours me sont des années et les années des siècles, et que, si je tourne, nous ferons le mariage. Saluez Maître Jacques Laugier, le disalaire (?) de brandevin, et dites-lui que se vend ici deux écus le pot. Faites mes baisemains à mon parrain et à ma marraine. Antoine Amy me reste devant 4 sols des souliers que je lui ai accommodés; faites vous les payer.

Adieu, mon père, la bénédiction de Dieu vous soit donnée, et vous, ma bonne mère, que peut-être jamais vous verrai. Dites à mon frère qu'il vous soit bien obéissant. Vous disant autre chose, sinon que je suis votre très obéissant fils.

Jacques CHANSALÈS,

cavalier du régiment du Mestre-de-Camp, compagnie (?) du chevalier d'Arrec, à présent en Flandres.

Je crois qu'il n'y a pas à ajouter de commentaire à cette lettre; je craindrais de lui enlever sa saveur.

Léon LECESTRE.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LA SECONDE PARTIE

DE L'ANNUAIRE-BULLETIN

DE L'ANNÉE 1921.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.

Ouvrages publiés par la Société de l'Histoire de France depuis sa fondation en 1834.

In-octavo à 12 francs le volume, 10 francs pour les Membres de la Société. Les volumes parus à partir de 1920 sont vendus 15 francs; pour les sociétaires, 12 francs.

Ouvrages épuisés.

L'Ystoire de li Normant. 1 vol.
Lettres de Mazarin. 1 vol.
Villehardouin. 1 vol.
Histoire des Ducs de Normandie. 1 vol.
Grégoire de Tours. Histoire ecclésiast. des Francs. 4 v.
Beaumanoir. Coutumes de Beauvoisis. 2 vol.
Mém. de Coligny-Saligny. 1 v.
Mémoires et Lettres de Marguerite de Valois. 1 vol.
Comptes de l'argenterie. 1 v.
Richer. Hist. des Francs. 2 v.
Mémoires de Cosnac. 2 vol.
Journal d'un Bourgeois de Paris sous François Ier. 1 v.
Chron. des comtes d'Anjou. 1 v.
Lettres de Marguerite d'Angoulême. 2 vol.
Joinville. Hist. de saint Louis. 1 vol.
Chronique des quatre premiers Valois. 1 vol.
Guillaume de Nangis. 2 vol.
Mém. de P. de Fenin. 1 vol.
Œuvres de Suger. 1 vol.
Histoire de Bayart. 1 vol.
Procès de Jeanne d'Arc. 5 v.
Mém. de Commynes. 3 vol.
Chronique de Monstrelet. 1 vol.

Ouvrages épuisés en partie.

Œuvres d'Éginhard. 2 vol.
Barbier. Journal du règne de Louis XV. 4 vol.
Choix de Mazarinades. 2 vol.
Bibliographie des Mazarinades. 3 vol.
Hist. de Charles VII et de Louis XI, par Th. Basin. 4 v.
Grégoire de Tours. Œuvres diverses. 4 vol.
Orderic Vital. 5 vol.
Corresp. de Maximilien et de Marguerite. 2 vol.
Le Nain de Tillemont. Vie de saint Louis. 6 vol.
Mém. de Mathieu Molé. 4 v.
Chron. de Monstrelet. 6 vol.
Chron. de J. de Wavrin. 3 vol.
Mémoires d'Argenson. 9 vol.
Œuvres de Brantôme. 11 v.
Mém. et Lettres de Monluc. 5 vol.
Mém. de Bassompierre. 4 vol.
Chanson de la Croisade contre les Albigeois. 2 vol.
Chron. de J. Froissart. 13 v.
L'Histoire de Guillaume le Maréchal. 3 vol.
Mémoires de Gourville. 2 vol.
Mémoires de Souvigny. 3 vol.
Mém. de M. et G. du Bellay. 4 v.
Établissements de St Louis. 4 vol.
Mém. du mar. de Turenne. 2 v.

Ouvrages non épuisés.

Registres de l'Hôtel de Ville pendant la Fronde. 3 vol.
Miracles de S. Benoît. 1 vol.
Mém. de Beauvais-Nangis. 1 v.
Chronique de Mathieu d'Escouchy. 3 vol.
Pièces inédites du règne de Charles VI. 2 vol.
Comptes de l'hôtel. 1 vol.
Rouleaux des morts. 1 vol.
Mém. et corresp. de Mme du Plessis-Mornay. 2 vol.
Chron. des églises d'Anjou. 1 v.
Chroniques d'Ernoul et de Bernard le Trésorier. 1 v.
Annales de S.-Bertin et de S.-Vaast d'Arras. 1 vol.
Histoire de Béarn et de Navarre. 1 vol.
Chroniques de Saint-Martial de Limoges. 1 vol.
Nouveau recueil de comptes de l'argenterie. 1 vol.
Chronique du duc Louis II de Bourbon. 1 vol.
Chronique de J. Le Fèvre de Saint-Remy. 2 vol.
Récits d'un ménestrel de Reims au XIIIe siècle. 1 v.
Lettres d'Ant. de Bourbon et de Jeanne d'Albret. 1 vol.
Mém. de La Huguerye. 3 vol.
Anecdotes et apologues d'Étienne de Bourbon. 1 vol.
Extraits des auteurs grecs concern. les Gaules. 6 vol.
Mémoires de N. Goulas. 3 v.
Gestes des évêques de Cambrai. 1 vol.
Chron. normande du XIVe s. 1 v.
Relation de Spanheim. 1 vol.
Œuvres de Rigord et de Guillaume le Breton. 2 v.
Mém. d'Ol. de la Marche. 4 v.
Lettres de Louis XI. 11 vol.
Mémoires de Villars. 6 vol.
Notices et documents, 1884. 1 v.
Journal de Nic. de Baye. 2 v.
La Règle du Temple. 1 vol.
Hist. univ. d'Agrippa d'Aubigné. 10 vol.
Le Jouvencel. 2 vol.
Chron. de Jean d'Auton. 4 vol.
Chron. d'A. de Richemont. 1 v.
Chronographia regum Francorum. 3 vol.
Mémoires de Du Plessis-Besançon. 1 vol.
Éphém. de la Huguerye. 1 vol.
Hist. de Gaston IV, comte de Foix. 2 vol.
Journal de J. de Roye. 2 vol.
Chron. de Richard Lescot. 1 v.
Brantôme, vie et écrits. 1 vol.
Journal de J. Barrillon. 2 v.
Lettres de Charles VIII. 5 v.
Mém. du chev. de Quincy. 3 v.
Chron. de Morosini. 4 vol.
Doc. sur l'Inquisition. 2 vol.
Mém. du vic. de Turenne. 1 vol.
Chron. de Perceval de Cagny. 1 vol.
Journal de J. Vaillier. T. I à IV.
Mém. de Saint-Hilaire. 6 vol.
Journal de Fauquembergue. 3 vol.
Chron. de Jean le Bel. 2 v.
Mémoriaux du Conseil. 3 vol.
Chron. de G. le Muisit. 1 vol.
Rapports et Notices sur les Mém. de Richelieu. T. I-III.
Mém. du cardinal de Richelieu. T. I à V.
Grandes Chroniques de France, depuis les origines. T. I et II.
Chronique de Jean II et Charles V. 4 vol.
Mém. du mar. d'Estrées. 1 vol.
Corresp. de Vivonne relative à Candie. 1 vol.
Correspondance du chevalier de Sévigné. 1 vol.
Lettres du duc de Bourgogne. 2 vol.
Mém. de Beaulieu-Persac. 1 v.
Mém. de Florange. T. I.
Histoire de la Ligue. T. I.
Corr. de Vivonne relative à Messine. 2 vol.
Campagnes de Mercoyrol de Beaulieu. 1 vol.
Mém. de Brienne. 3 vol.
Dépêches des Ambassadeurs milanais. T. I à III.
Mém. du maréchal de Richelieu.

SOUS PRESSE :

Dépêches des Ambassadeurs milanais. T. IV.
Mém. de Florange. T. II.
Grandes Chroniques. T. III.

ANNUAIRES, BULLETINS ET ANNUAIRES-BULLETINS (1834-1921).

In-18 et in-8°, à 2, 6 et 8 francs.

(Pour la liste détaillée, voir à la fin de l'Annuaire-Bulletin de chaque année.)

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.



